Bibliothèque Allie Library
Université Saint-Paul University
3 8888 01353766 1

CS
89
R69M65
1905-
1918

Roy, Pierre Georges, 1870-1953.
Monographies familiales / par Pierre-Georges Roy. -- Lévis, Québec : Imprimerie de l'Événement, 1905-1918.
5 v. en 1 ; 23 cm.
Recueil factice.
CONTENTS: / DEPOUILLEMENT : 1. La famille Céloron de Blainville.--2. La famille Des Champs de Boishébert.--3. La famille Rocbert de la Morandière.--4. Sieur de Vincennes identified.--5. La famille Foucault.

1. Famille--Canada--Généalogie. 2. CS 89 R69 M65 1905-1918 I. Title.

USP92-286828 #186

S
9
69M65
1905-
1918

Roy, Pierre Georges, 1870-1953.
Monographies familiales / par Pierre-Georges Roy. -- Lévis, Québ
Imprimerie de l'Evénement, 1905-19
5 v. en 1 ; 23 cm.
Recueil factice.
CONTENTS: / DEPOUILLEMENT : 1. La famille Célor
Blainville.--2. La famille Des Champs de Boishébe
La famille Rocbert de la Morandière.--4. Sieur de
Vincennes identified.--5. La famille Foucault.

1. Famille--Canada--Généalogie. 2. CS 89 R69 M
1918 I. Title.

USP92-28

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/monographiesfami00royp

Hommage respectueux
de
l'auteur

La famille Céloron de Blainville

LA FAMILLE

CÉLORON DE BLAINVILLE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LÉVIS

1909

UNIVERSITAS S. PAULI, 233 MAIN, OTTAWA

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES

No .....

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

LES CÉLORON DE BLAINVILLE

Armes : D'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or posée en cœur.

Une autre branche de la famille portait : D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois cigales de nicofle.

I. Le premier Céloron dont il soit fait mention est Claude de Céloron. Il fut pourvu le 11 août 1631, d'un office de " conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances " et mourut revêtu du dit office en 1650. Son contrat de mariage avec Catherine Reperant fut passé le 3 mars 1611 devant Richard Curilly et Jean Depnotz, notaires au Châtelet de Paris. Parmi les documents manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris on trouve une quittance d'arrérages de rentes dressée à Senlis, le 8 septembre 1639, par Claude de Céloron, et dans une quittance de taxes de son office, dressée à Paris, le 23 février 1643, on ajoute à sa qualification de conseiller, etc., ce qui suit : " du collège des b. j. x. x. (des seize vingtièmes)

des Finances." Claude de Céloron eut quatre enfants. Nous en connaissons trois :

1° Catherine de Céloron mariée à messire François Guerry. Veuve dès avant le 15 décembre 1678, elle donna à cette date une quittance d'arrérages de rentes, à Paris, et une autre à la date du 20 décembre 1679.

2° Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire.

3° Jean de Céloron pourvu le 22 août 1650, de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, dont son père était mort revêtu. Il est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes données par lui à Paris, les 15 septembre 1657, 15 avril 1664, 10 juin 1676 et 15 décembre 1676. Dans ces deux dernières quittances il est qualifié : ci-devant conseiller, secrétaire du Roi. Il avait donc résigné son office entre 1664 et 1676.

II. Antoine de Céloron, fils de Jean de Céloron demeurait à Paris. Il fut conseiller du Roi. Il épousa damoiselle Marie Rémy, sœur de Mederick Rémy, écuyer (1). M. de Céloron est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes payées à Paris les 3 décembre 1668, 15 décembre 1671, 12 juin 1672 et une sans date. Devenue veuve entre le 12 juin 1672 et le 31 mai 1674 et ayant la garde noble des enfants issus de son mariage, Marie Rémy donne à Paris des quittances d'arrérages de rentes les 31 mai 1674 et 5 décembre 1678. Elle épousa en secondes noces Guillaume de la

---

(1) Elle était aussi la sœur de messire Pierre Rémy, curé de Lachine, lors de la terrible irruption des Iroquois dans cette paroisse en 1689. M. l'abbé Rémy décéda à Montréal le 24 février 1726. Il était âgé de 90 ans.

Guillaumie, seigneur de Goix, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Par un acte, en date du 16 janvier 1701 au Châtelet de Paris, elle donne à son fils aîné Antoine, et à la femme de celui-ci, l'usufruit d'une rente dont la nue propriété reste à ses autres enfants. Elle décéda en septembre 1701. De son mariage avec Antoine de Céloron, naquirent cinq enfants :

1° Antoine de Céloron, marié à Marie Dubut. Elle décéda en 1702.

2° Catherine de Céloron. Le 12 novembre 1691, elle est qualifiée fille majeure, et donne une quittance d'arrérages de rentes, tant en son nom que comme procuratrice directe de Antoine Céloron, écuyer, et de Simon Alexandre Céleron, aussi écuyer, et encore, par substitution du sieur Michel-Alexis de Civet lui-même procureur de Jean Céloron, écuyer. Tous quatre sont qualifiés légataires universels (substitués l'un à l'autre) de messire Claude Céloron, prêtre de l'Oratoire, leur oncle. Par ordonnance rendue le 22 novembre 1691, par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, les armes de la famille de Céloron sont enregistrés dans l'Armorial général de France, généralité de Paris, à la requête de damoiselle Catherine de Céloron, fille majeure. La même Catherine de Céloron, exécutrice du testament olographe, en date du 1er septembre 1698, de sa mère, dame de la Guillaumie, fait procéder, après décès, à l'inventaire des biens d'icelle, le 30 septembre 1701, par Maître Robillard, notaire. Elle agissait tant en son nom qu'en celui de ses quatre frères Antoine ;

Claude, prêtre de l'Oratoire ; Jean-Baptiste, écuyer, sieur de Blainville, capitaine d'infanterie à Québec ; et Simon-Alexandre Céloron de Blainville, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi. Par un acte en date du 14 juillet 1702, passé devant Maître Robillard, notaire, Catherine de Céloron, demeurant rue du Coq, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, renonce, tant en son nom que comme fondée de pouvoir de ses frères Claude, Jean-Baptiste et Alexandre, à la succession de leur autre frère, Antoine. La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal en Canada, le 2 octobre 1700. Enfin, il appert d'un acte passé le 23 août 1703, devant Maîtres Robillard et Lafosse, notaires à Paris, que Catherine de Céloron est l'objet de trois procurations générales passées par ses trois frères pour " renoncer et expédier toutes successions, biens et héritages qui leur reviennent ". La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal, le 9 septembre 1702.

3° Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire à Lyon, en 1707. D'après Bachelin de Florenne, un Claude de Céloron, secrétaire du Roi le 11 août 1687, passa au Canada, Saint-Domingue et Guadeloupe. Est-ce le même personnage que l'on trouve prêtre de l'Oratoire à Lyon en 1707 ?

4° Jean-Baptiste de Céloron, sieur de Blainville, celui qui s'établit dans la Nouvelle-France en 1684.

5° Simon-Alexandre de Céloron, enseigne des vaisseaux à Brest en 1707.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE (1)

Il fut baptisé le 19 février 1660, en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Paris.

Le 21 mars 1684, il était mis sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la Marine au port de Rochefort.

La même année, le 26 juin, il était promu lieutenant dans une compagnie du détachement de la Marine. Il passait peu après dans la Nouvelle-France. (2)

En 1691, le gouverneur de Frontenac nommait M. de Blainville capitaine réformé, au lieu et place du sieur de la Groix, fait capitaine en pied.

Ce ne fut que deux années plus tard, le 1er mars 1693, que la commission donnée par M. de Frontenac fut confirmée par le roi.

M. de Merville, capitaine en pied d'une compagnie du détachement de la marine, ayant pris sa retraite avec une pension du roi, M. de Blainville fut nommé, par commission du roi en date du 18 mai 1701, pour le remplacer.

---

(1) Il fut connu sous le nom de M. de Blainville.

(2) "En 1686, sinon avant, dit M. le juge Girouard (*Lake St. Louis old and new and Cavelier de La Salle*, p. 211), J.-Bte de Céloron, sieur de Blainville, avait un poste de traite sur son fief près de la baie d'Urfé (Lachine)." Nous croyons qu'il y a erreur ici. Par son mariage avec la veuve de M. de Brucy, le 29 novembre 1686, M. de Blainville se trouva à entrer en possession du poste de traite de Brucy. S'il a fait la traite, ce doit être après le 29 novembre 1686.

Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre de Pontchartrain :

" Le sieur de Callières a remis aux sieurs de Blainville et de Beaucours, les commissions de capitaines dont Sa Majesté les a honorés en leurs places (des sieurs de la Durantaye et de Merville, mis à leurs pensions), et leur fera prendre rang dans les troupes du jour et date de leurs commissions de capitaines réformés. " (1)

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre de Pontchartrain :

" Le sieur de Blainville, capitaine, qui n'a pas été en France depuis 21 ans, vous supplie, Mgr, de lui accorder son congé. Il y a des affaires de famille à finir qui lui sont de la dernière conséquence." (2)

Il obtint ce congé en juin 1704.

En 1705, M. Céloron de Blainville eut à soutenir un procès assez important contre M. LeBer de Senneville, propriétaire du fief DuGué, au sujet de l'île Saint-Gilles, que chacun d'eux prétendait lui appartenir.

M. Céloron de Blainville, héritier de sa première femme, mariée d'abord à M. de Brucy, soutenait que l'île Saint-Gilles faisait partie, comme *dépendance*, d'une concession de dix arpents sur trente à prendre dans l'île Perrot consentie, le 1er janvier 1676, par M. Perrot, gouverneur de Montréal, à M. de Brucy. M. LeBer de Senneville représentait, de son côté, que l'île Saint-Gilles avait été donnée par le séminaire de Saint-Sulpice, le 19 janvier 1672, à M. Sidrac DuGué de Boisbriand qui, lui, l'avait vendue à Charles LeMoine de Longueuil et à Jacques LeBer. Celui-ci, à son tour, l'avait donné à son fils (3).

---

(1) *Correspondance générale*, Canada, vol. 19, fol. 3.
(2) *Correspondance générale*, Canada, vol. 21, fol. 5.
(3) L'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, vol. III, p. 341.

Le 3 juillet 1713, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. Céloron de Blainville qu'il était heureux de voir que son fils s'appliquait à bien servir. Il l'informait en même temps qu'il n'avait pu lui obtenir (au père) une croix de Saint-Louis.

La majorité des troupes du Canada étant devenue vacante en 1713 par la mort du sieur Dumesny Norey, M. Céloron de Blainville demanda cette charge.

Il y avait six autres candidats sur les rangs : M. LeVerrier de Rousson, premier capitaine ; M. Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal et capitaine depuis 1678 ; M. de Saint-Martin, capitaine depuis 1697 ; de Sabrevois, capitaine depuis 1702 ; de La Corne, capitaine depuis 1706 ; le comte de Vaudreuil, fils du gouverneur de Vaudreuil, capitaine depuis 1710.

Le 17 mai 1714, le ministre de Pontchartrain informait M. de Blainville qu'il l'avait proposé au roi pour la majorité des troupes. Il lui disait aussi qu'il n'y avait aucune croix de Saint-Louis accordée cette année.

Malgré l'appui du ministre de la marine, M. de Blainville n'obtint pas la majorité des troupes. C'est M. LeVerrier qui fut nommé. Il faut croire que ses amis avaient plus de poids auprès du roi que ceux de M. de Blainville.

Une note officielle de 1714 rédigée probablement sur les avis du gouverneur de Vaudreuil dit de M. Céloron de Blainville :

" Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier." [1]

M. de Blainville décéda à Montréal le 4 juin 1735.

Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1730.

Il était à sa mort le premier capitaine du détachement des troupes de la Marine.

---

[1] *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 115.

M. de Blainville s'était marié trois fois. (1)

En premières noces, à Lachine, le 29 novembre 1686, il avait épousé Hélène Picoté de Belestre, fille de Pierre Picoté de Belestre et de Marie Pars, et veuve de Antoine Lafresnaye de Brucy (2).

Elle décéda à Montréal le 23 novembre 1701.

Deux années plus tard, à Montréal, le 14 janvier 1703, il épousait Geneviève Damours, fille de feu maître Mathieu Damours, écuier, seigneur De Chaufours, vivant conseiller au Conseil Souverain, et de Marie Marsollet.

Elle décéda deux mois après son mariage, à Montréal, le 24 mars 1703 (3).

---

(1) D'après le document suivant, que nous devons à l'obligeance du R. P. Odoric, franciscain, M. de Blainville aurait été marié quatre fois. Un fils né de son premier mariage aurait été récollet.

" Le dixième jour de mai de cette présente année 1694, M. l'illustrissime et révérendissime de la Croix de St-Valier, évêque de Québec, étant en cette ville de Montréal, fut invité d'honorer de sa présence la cérémonie de la profession de deux de nos frères novices clercs, dans l'église de notre couvent des Récollets de Montréal, par le Sr de Blainville, capitaine au Régiment de la marine, père de l'un des susdits novices..... Après la messe et la profession le dit sieur de Blainville alla trouver au Séminaire M. l'évêque pour lui faire civilité et le prier d'assister au moins au repas, comme il l'avait promis, mais il refusa ....."—Procès-verbal fait à la diligence du Père Hyacinthe Perrault, com. prov. des PP. Récollets."

(2) M. le juge Girouard, dans son savant ouvrage *Lake St. Louis old and new and Cavelier de La Salle* (p. 148), nous apprend que le mariage de M. de Blainville fut le premier célébré à Lachine. Le curé d'Urfé ne nous dit pas dans son acte si la cérémonie eut lieu dans une chapelle ou à la résidence de la mariée.

(3) Geneviève Damours avait failli devenir l'épouse du fameux baron de La Hontan. Celui-ci passa l'hiver de 1691-92 à Québec. Le gouverneur de Frontenac, parrain de la jeune fille, fit tout ce qu'il pût pour faire conclure ce mariage. Les choses allèrent si loin que M. Nelson, riche négociant de la Nouvelle-Angleterre, prisonnier de guerre à

Enfin, en troisièmes noces, à Montréal, le 25 septembre 1704, il épousait Geneviève-Gertrude, fille de Charles LeGardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau.

Elle décéda à Montréal le 3 septembre 1750. Elle retirait une pension du roi depuis 1737.

M. de Blainville avait eu sept enfants de son premier mariage.

I

Hélène-Françoise Céloron de Blainville

Née à Montréal le 20 août 1688.

Mariée à Montréal, le 12 mai 1710, à Pierre, chevalier de Saint-Ours.

Elle décéda à Montréal le 15 juillet 1729.

II

Marie-Catherine Céloron de Blainville

Née à Montréal le 28 janvier 1690.

Décédée au même endroit le 31 janvier 1690.

Québec mais qui avait toute sa liberté, offrit un grand dîner aux futurs époux. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque y assistaient. Nelson et l'évêque de Québec offrirent, paraît-il, chacun 1000 écus à donner le jour des noces. Comme Geneviève Damours avait elle-même 1000 écus de dot, et que M. de Frontenac en offrait 7000 ou 8000 en congé, le baron de La Hontan faisait un mariage très avantageux. Mais, juste au moment de signer le contrat de mariage, le volage baron reprit sa parole. Il voulait rester libre. M. de Frontenac fut très froissé de ce dénouement. Voir les *Voyages* de La Hontan (t. II, p. 79, éd. de 1703), où le facétieux baron raconte toute cette aventure avec sa verve ordinaire.

III

MARIE-ANNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 11 juin 1691.
Décédée au même endroit le 15 février 1706.

IV

MARIE-LOUISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 5 août 1692.

V

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

VI

LOUIS-JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 1er décembre 1696.

Il entra dans les troupes de la marine comme cadet à l'aiguillette.

On trouve la note suivante au sujet de M. Céloron de Blainville dans une liste apostillée des cadets à l'aiguillette écrite vers 1730:

" Jeune homme fort sage qui promet beaucoup." [1]

---

[1] Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes, 1899*, p. 24.

Le 22 mars 1732, M. Céloron de Blainville obtenait l'expectative d'une enseigne en second.

A peine huit jours plus tard, le 1er avril, on lui donnait le grade effectif d'enseigne en second.

Le 25 mars 1738, M. Céloron de Blainville était promu enseigne en pied.

Une note officielle de 1639 dit qu'il était bon officier [1]

En 1746, M. Céloron de Blainville fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre Corlar.

C'est au retour de cette expédition qu'il fut nommé commandant à la Rivière Saint-Joseph.

Un document officiel de 1747 nous apprend que M. Céloron de Blainville était le plus ancien enseigne en pieds des troupes.

Le 23 mai 1749, il obtenait enfin le grade de lieutenant.

En 1750, M. Céloron de Blainville remplaçait M. Drouët de Beaudicourt comme commandant de La Présentation.

Il y resta trois années et fut remplacé par M. de La Perrière.

C'est pendant son séjour à La Présentation qu'il reçut le commandement d'une compagnie des troupes de la marine.

En 1756, M. Céloron de Bienville était au fort Duquesne.

Il fut tué dans une sortie faite contre le fort Cumberland dans l'été de 1756 (entre juin et août).

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Montréal, le 25 octobre 1730, Suzanne Hyacinthe Piot de Langloiserie, fille de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, en son vivant lieutenant du roi à Québec, et de Marie-Thérèse DuGué.

---

[1] *La famille de Léry*, p. 201.

En 1757, la veuve de M. Céleron de Blainville avait sa résidence à Laprairie.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

I. *Marie-Anne-Thérèse Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 26 juillet 1731.

Mariée, à La Chenaye, le 30 septembre 1770, à Jacques-Marie Nolan-Lamarque, veuf de Louise Perrault.

II. *Louis-Joseph Céloron de Blainville*

Né à..... le.....

En 1749, il était admis en qualité de cadet dans le détachement des troupes de la marine.

En 1751, il recevait une commission de sous-aide-major au fort de la Présentation, commandé par son père.

En 1753, il passait en la même qualité dans un détachement envoyé à la Belle-Rivière.

Deux ans plus tard, en 1755, il assistait à la bataille de la Monongahéla où Braddock subit une défaite si humiliante. Sa conduite dans cette journée lui mérita des félicitations de ses chefs.

M. Céloron de Blainville prit part aux principaux faits d'armes qui terminèrent la domination de la France au Canada.

Passé en France à la fin de 1759, il fut fait en 1766, sous-lieutenant et quelques années plus tard, lieutenant dans la Légion des Iles de France et Bourbon.

Le 11 décembre 1769, M. Céloron de Blainville était promu lieutenant dans la même Légion.

Trois années plus tard, le 30 décembre 1772, il passait lieutenant en premier au régiment de l'île de France.

Enfin, le 3 septembre 1776, M. Céloron de Blainville obtenait son brevet de capitaine. Le roi lui accordait en même temps une pension de 300 livres.

Il se maria la même année à Mlle Paul.

A partir de ce moment nous perdons absolument ses traces.

III. *Marie-Hypolite Céloron de Blainville*

Née à..... le..... 1735.

Mariée à Laprairie, le 10 octobre 1757, à Marie-Hugues-Louis Hertel de Chambly, officier d'infanterie, fils de Louis Hertel et de Catherine d'Ailleboust des Musseaux.

Elle décéda à Sainte-Thérèse de Blainville le 7 août 1810.

M. Hertel de Chambly vivait encore en 1813, et était aveugle.

IV. *Marie-Gertrude Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 8 juillet 1738.

Décédée au même endroit le 15 juillet 1738.

V. *Anonyme*

Né et décédé à Montréal le 8 juillet 1738.

VI. *Louise-Suzanne Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 7 octobre 1739.

Mariée, au fort La Présentation, le 9 novembre 1751, à Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville, officier dans le détachement des troupes de la marine.

M. de Rigauville mourut à Bristol, aux Etats-Unis, en 1776 ou 1777.

VII

Jean Céloron de Blainville

Né à Montréal le 10 janvier 1698.

Probablement mort en bas âge.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE (1)

Né à Montréal le 29 décembre 1693.

Le 18 juin 1712, son père lui faisait donner une expectative d'enseigne.

Le 1er juillet 1715, il obtenait une enseigne en pied.

Le 30 octobre 1724, le gouverneur de Vaudreuil demandait un congé pour permettre à M. de Céloron de passer en France.

Le roi le lui accorda l'année suivante, mais le ministre de Maurepas lui conseilla de ne pas le prendre afin de ne pas nuire à l'efficacité du service.

M. de Céloron ne se servit pas de son congé en 1725 ni en 1726.

Le 20 octobre 1726, M. de Beauharnois demandait au ministre de l'en faire profiter en 1727.

Le 5 février 1731, M. de Céloron était promu lieutenant.

En 1734, M. de Céloron obtenait un nouveau congé.

En 1737, M. de Céloron est commandant à Michillimakinac.

L'année suivante, il est proposé pour la croix de Saint-Louis.

Le 25 mars 1738, le roi accordait une compagnie à M. de Céloron. Il remplaçait M. de Montigny, décédé.

---

(1) Nous l'appellerons M. de Céloron, nom sous lequel il fut plutôt connu.

Un document officiel anonyme de 1739 dit de M. de Céloron :

" Intelligent ; fort bon officier."

La campagne entreprise par M. LeMoyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane, contre les Chicachas, en 1736, se termina par un échec sanglant. M. d'Artaguette, commandant d'un corps d'armée, attaqua imprudemment les féroces guerriers. Ceux-ci forcèrent ses troupes à se retirer, en leur abandonnant un riche butin. Tombé entre leurs mains, d'Artaguette périt dans d'horribles tortures. M. de Bienville attaqua à son tour les Chicachas quelques jours plus tard. Dès la première décharge, 80 de ses hommes furent mis hors de combat. Les Français durent battre encore en retraite.

Le gouverneur de la Louisiane ne pouvait rester sur une défaite semblable. Il commença tout de suite à préparer une nouvelle expédition contre les Chicachas.

Le manque de troupes, ses négociations avec les différentes tribus sauvages pour les engager à marcher avec lui ou à rester neutres et d'autres raisons forcèrent M. de Bienville à différer cette expédition jusqu'à 1739.

Cette fois, M. de Bienville avait obtenu l'appui de la colonie de la Nouvelle-France. Un corps de troupes canadiennes et quelques centaines de sauvages, sous le commandement du baron LeMoyne de Longueuil, étaient venus se joindre à l'armée louisianaise.

M. de Céloron fut détaché de Michillimakinac pour accompagner M. de Longueuil.

Cette deuxième expédition, pour diverses causes, allait se terminer d'aussi misérable façon que la première, quand un hardi coup de main de M. de Céloron sauva toute la situation.

M. l'abbé Ferland raconte ainsi la campagne de M. de Céloron :

" M. de Céloron, dit-il, partit avec 200 Français et 300 sauvages, pour attaquer le village des Chicachas ; il avait ordre, néanmoins, de leur accorder la paix s'ils

venaient la lui demander. Le 21 février 1740, Céloron avec sa petite bande, attaqua vigoureusement, et mit 36 Chicachas hors de combat. Se voyant si maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, ils amenèrent leur drapeau du côté de Céloron. Il n'y avait eu que sept blessés, MM. de Gannes et de la Chauvignerie, et cinq sauvages." (1)

Les Chicachas, pris de peur à la suite de la belle action de M. de Céloron, demandèrent la paix. M. de Bienville fut bien heureux de la leur accorder et, au mois d'avril 1740, il signait un traité de paix avec eux.

Le parti de M. de Longueuil fut de retour dans la Nouvelle-France au printemps de 1741. En avril 1741, M. de Longueuil, écrivant au ministre, lui disait au sujet de M. de Céloron :

" Le sieur de Céloron, capitaine et très grand officier en tout, qui m'a joint sur le Micicipy, a conduit sa troupe de Français et de Sauvages avec toute la prudence possible ".

Le 17 mai 1741, M. de Céloron était fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Le ministre de Maurepas lui écrivait le jour même de sa nomination qu'il lui procurait la croix de Saint-Louis en considération des bons témoignages qu'il avait eu de lui dans sa campagne contre les Chicachas.

Après son expédition contre les Chicachas, M. de Céléron descendit à Québec.

Le gouverneur lui donna ordre de retourner commander à Michillimakinac.

A l'automne de 1742, M. de Céloron était promu commandant au Détroit.

Le 30 avril 1743, le président du Conseil de Marine approuvait M. de Beauharnois d'avoir nommé M. de Céloron commandant du Détroit, en remplacement de M. de Noyan.

---

(1) *Cours d'histoire du Canada*, tome II, p. 471.

M. de Céloron resta un an au Détroit.

En 1744, M. de Beauharnois donnait le commandement de Niagara à M. de Céloron.

Le fort de Niagara n'était pas une forteresse inexpugnable. Le Père de Bonnécamps écrivait en octobre 1750:

" Le Fort de Niagara est un quarré de pieux revêtu en dehors de pièces de chêne qui lient et fortifient tout l'ouvrage. Un grand corps de logis de pierres forme la courtine qui regarde le lac ; sa grandeur est à peu près la même que celle du fort Frontenac (1). Il est situé sur la rive orientale du canal par lequel se déchargent les eaux du lac Erié. On sera bientôt dans la nécessité de le transporter ailleurs, parce que la côte minée continuellement par les flots qui viennent s'y briser, s'écroule peu à peu et gagne sensiblement le pied du fort. Il serait avantageusement placé au-dessus de la chute sur un beau plateau où tous les canots sont obligés d'aborder pour faire le portage. Par là, on épargnerait aux sauvages, nation naturellement paresseuse, la peine de faire trois lieues par terre, et pourvu qu'on diminuât le prix excessif des marchandises, on les dégouterait insensiblement des Anglais et on reverrait fleurir la traite qui est presque entièrement tombée." (2)

Le 26 avril 1745, le président du Conseil de Marine écrit à M. Hocquart que les plaintes des Français et des Sauvages n'auraient pas été si persistantes si le sieur de Céloron, qui commande à Niagara, avait été mieux disposé à favoriser le bien-être de cette ferme.

Deux jours plus tard, le 28 avril, il écrit à M. de Céloron lui-même à ce sujet. Il lui reproche les difficultés et l'opposition qu'il a faites au fermier du poste de Niagara. S'il ne change pas sa ligne de conduite, le roi lui fera connaître son déplaisir.

---

(1) Le fort Frontenac était un carré de soixante toises.

(2) *Correspondance générale*, Canada.

Le 28 octobre 1745, M. de Beauharnois apprenait au ministre de Maurepas qu'il avait été obligé de remplacer M. de Céloron à Niagara.

Au printemps de 1747, le gouverneur de la Nouvelle-France envoyait M. de Céloron prendre le commandement du fort Saint-Frédéric, à la Pointe-à-la-Chevelure (1) sur le bord du lac Champlain.

M. de Boishébert écrivait au ministre de Maurepas, en novembre 1747:

" Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple au Fort Saint-Frédéric, où est à présent le plus fort de la guerre, proche des Flamands et où on passe aussi pour entrer du côté d'est dans le gouvernement de Boston et dans celui d'Orange vers le sud-ouest, c'est M. de Céloron qui y commande. Officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs postes, à Michillimakinac où il a maintenu les sauvages (qui abordent de toutes parts) ainsi que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns des autres... Il s'est acquis l'estime de tout le monde. Il mérite d'être avancé autant, étant un des bons officiers que nous avons et même un des plus anciens capitaines." (2)

M. de Céloron resta un peu plus de six mois au Fort Saint-Frédéric. En novembre 1747, M. de la Galissonière envoyait M. Sabrevois de Bleury le relever.

En 1748, c'est M. de Céloron qui fut chargé de conduire au Détroit l'important convoi destiné pour ce poste. M. Tarieu de Lanaudière lui fut donné comme second en commandement.

Ce convoi était composé de cent Français, de dix ou douze sauvages Népissingues et d'un grand nombre de coureurs de bois qui s'en allaient faire la traite.

M. de Céloron était de retour à Québec le 5 septembre, après une absence de plus de trois mois.

---

(1) Aujourd'hui Crown-Point.
(2) *Correspondance générale*, Canada, vol. 87.

Il s'était très bien acquitté de sa mission. Le gouverneur de La Galissonnière écrivait à M. de Maurepas le 23 octobre 1748 :

" Ce convoi a beaucoup imprimé (sic) aux Iroquois en passant au Fort Frontenac et à Niagara et aux autres nations qu'il a rencontrés et la nouvelle de sa prochaine venue a, je crois, déterminé plus qu'autres choses les principaux chefs du Détroit à venir à Montréal où ils sont arrivés à peu près en même temps que les nations de Missilimakinac [1] ".

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France en 1747, M. de la Galissonière avait saisi l'importance pour la France d'avoir un chemin de communication entre ses deux colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane. C'est dans ce but qu'il décida d'envoyer une expédition prendre formellement possession de la vallée de l'Ohio que les commerçants anglais commençaient à fréquenter.

Il fallait pour accomplir cette tâche un officier capable, de tact et estimé des sauvages. M. de Céloron réunissait ces qualités.

Les instructions que M. de la Galissonnière lui remit portaient de parcourir cet immense pays, d'aller chez les différentes nations qui l'habitaient, de les engager de le suivre pour être témoins de ce qu'il faisait, et de ne laisser désormais aucun Anglais venir commercer parmi eux.

M. de Céloron devait, en outre, comme marques de sa prise de possession, déposer en terre, en différents endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de France. Il devait, chaque fois, en dresser un procès-verbal signé de lui et des officiers qui l'accompagnaient.

L'expédition partit de Lachine le 15 juin 1749. M. de Céloron avait sous ses ordres, un capitaine, M. Pécaudy de Contrecœur, huit officiers subalternes, six cadets, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts

---

[1] *Correspondance générale*, Canada.

Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers et cadets on comptait MM. de Joncaire, de Villiers, Le Borgne, la Saussaye, Joncaire de Chabert, Céloron fils, de Niverville de Courtemanche, de Joannes, etc., etc. Le Père de Bonnécamps, Jésuite, accompagnait aussi le détachement en qualité d'aumônier. Les deux cent cinquante hommes de l'expédition se partageaient vingt-trois canots.

Le 25 juin, M. de Céloron arrivait à l'embouchure de la rivière Oswetgatchie (1). M. l'abbé Picquet, Sulpicien, venait de fonder en cet endroit un établissement qu'il avait nommé la Présentation. Quarante arpents de terre étaient déjà défrichés. Le fort de pieux de huit pieds de hauteur n'étant pas encore terminé, M. Picquet était logé sous un cabane d'écorce à la façon des sauvages.

Le 27 juin, sur les cinq heures du soir, l'expédition atteignait le fort Frontenac (Cataracoui). M. de Céloron fit reposer son monde deux jours et en profita pour faire réparer ses canots qui avaient été extrêmement endommagés dans les rapides.

Le 6 juillet, on arrivait au fort Niagara. M. de Céloron rencontra ici M. de Sabrevois, qui allait relever M. Le Moyne de Longueuil au commandement de Détroit. Il en profita pour écrire à M. de Longueuil que si les Sauvages de son poste avaient le dessein de venir le rejoindre de ne pas différer à les faire partir. Il leur donnait rendez-vous à Stioto entre le 9 et le 12 d'août.

Le 7 juillet, M. de Contrecœur, capitaine en second du détachement, partit avec les officiers subalternes et tous les canots pour aller faire le portage de Niagara, qui était un des plus rudes et des plus longs de tout le trajet.

Le 14 juillet, l'expédition entrait dans le lac Erié.

---

(1) Aujourd'hui Ogdensburg.

Le 22 juillet, on campait sur le bord du lac Chatakoin (1).

Les 23 et 24 juillet, le détachement passa le lac puis la rivière Chatakoin.

Le 25 juillet, avant de se mettre en marche, M. de Céloron assembla en conseil de guerre ses officiers et les Sauvages. La veille, on avait trouvé des cabanes abandonnées avec tant de précipitation que les ustensiles et les vivres n'avaient pas même été enlevés. De l'avis de tous, il fut décidé d'envoyer M. de Joncaire rejoindre ces sauvages et leur donner trois branches de porcelaine pour les inviter à se rassurer.

Le 29 juillet, à midi, M. de Céloron entrait enfin dans la Belle-Rivière (Ohio) (2). C'est là que le rôle effectif du chef de l'expédition commençait.

Il prit possession au nom du roi de France de la Belle-Rivière, et de toutes celles qui y tombaient. Puis il fit attacher à un arbre les armes du Roi, frappées sur une feuille de fer-blanc. Enfin, une plaque de plomb fut enterrée au pied d'un chêne rouge, par les 42° 5′ 23″. Elle portait pour inscription :

"L'an 1749, du règne de Louis XV, roy de France, nous Céloron, commandant d'un détachement envoyé par monsieur le marquis de la Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour rétablir la tranquillité dans quelques villages sauvages de ces cantons, avons enterré cette plaque au confluent de l'Ohio et Detchadakoin ce 29 juillet près de la rivière Oyio, autrement Belle Rivière, pour monument du renouvellement de possession que nous avons pris de la dite rivière Oyio et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusque aux sources des dites rivières, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les précédents rois de France et qu'ils s'y sont maintenus

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Yjadakoin.
(2) Cette partie de l'Ohio est maintenant appelé Alleghany.

par les armes et par les traités spécialement par ceux de Riswick, d'Utrecht et d'Aix la Chapelle."

Le même jour, M. de Céloron passa la village de Kanaouagon (aujourd'hui Conewango). Après échange de civilités, il invita les habitants de ce village à se rendre au village de la Paille Coupée pour entendre ce qu'il avait à leur dire de la part de leur père Onon-thio.

Le lendemain, 30 juillet, M. de Céloron se rendait à la Paille Coupée. Ce village était habité par des Iroquois. Il y eut là présentation de branches de porcelaine et échanges de discours par l'entremise de M. de Joncaire, qui était adopté par les Iroquois et possédait bien leur langue. Les Iroquois, orateurs habiles, firent des compliments à M. de Céloron. " Nous sommes charmés, lui firent-ils dire, que notre Père Ononthio t'ait choisi pour nous faire savoir ses intentions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous te connaissons ; tu nous as gouverné à Niagara, et tu sais que nous n'avons fait que ta volonté." Ils lui promirent aussi de ne jamais recevoir d'Anglais chez eux.

Le 2 août, M. de Céloron rencontra les Loups. Il leur ordonna, au nom du roi de France, de chasser les Anglais de leurs terres. Les Loups se rebiffèrent un peu. " Examinez, Père, la situation dans laquelle nous sommes. Si vous faites retirer les Anglais, qui nous donnent nos besoins, et particulièrement le forgeron qui raccommode nos fusils et nos haches, nous allons rester sans secours et exposés à mourir de faim et de misère dans la Belle Rivière. Aie pitié de nous, mon Père, tu ne peux nous donner pour le présent nos besoins ; laisse-nous au moins pour cet hiver ou du moins jusqu'à ce que nous allions en chasse, le forgeron et quelqu'un qui puisse nous aider ; nous te promettons qu'au printemps les Anglais se retireront."

Le lendemain, 3 août, le détachement continua sa route jusqu'au village de la Rivière aux Bœufs. Ses habitants, à part cinq ou six Iroquois, avaient gagné les

bois. M. de Céloron leur parla comme il l'avait fait la veille aux Loups, puis il se rembarqua. Le soir, il fit attacher les armes du Roi à un arbre et il fit enterrer une plaque de plomb dont l'inscription était la même qu'il avait placée à l'entrée de la Belle Rivière. Il en dressa ensuite le procès-verbal suivant :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général du Canada, dans la Belle-Bivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la rive méridionale de l'Ohio, à 4 lieues au-dessous de la Rivière aux Bœufs, vis-à-vis d'une montagne pelée et auprès d'une grosse pierre sur laquelle on voit plusieurs figures assez grossièrement gravées, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu, à un arbre, les arbres du Roy. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, fait à notre camp le 3 août 1749."

Le 6 août, M. de Céloron arrivait au village d'Attigné (1), où M. Chabert de Joncaire l'avait précédé pour rassurer ses habitants. Ceux-ci cependant n'en avaient pas moins pris la fuite.

Le même jour, le détachement passa à l'ancien village des Chaouanons, abandonné depuis 1045. M. de Céloron rencontra en cet endroit six (2) Anglais avec cinquante chevaux et environ cent cinquante paquets (3) de pelleteries. Il les somma par écrit de se retirer dans leur pays. Les Anglais, par peur ou autrement, convinrent qu'ils n'avaient aucun droit de commercer sur ce territoire et promirent de n'y plus revenir. M. de Céloron leur remit la lettre suivante pour le gouverneur de la Pennsylvanie :

---

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Atigné.
(2) Le Père de Bonnécamps dit cinq.
(3) Le Père de Bonnécamps dit une quarantaine.

" Ayant été envoyé, avec un détachement, dans ces quartiers par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour réconcilier entre elles quelques nations sauvages, qui s'étaient brouillées à l'occasion de la guerre qui vient de finir, j'ai été très surpris de trouver des négociants de votre gouvernement dans ce pays, sur lequel l'Angleterre n'a jamais eu aucune prétention. Je les ai traités avec toute la douceur possible, quoique je fusse en droit de les regarder comme des interlopes et des gens sans aveu, leurs entreprises étant contraires aux préliminaires de la paix signée depuis plus de quinze mois.

' J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien, à l'avenir, défendre ce commerce, qui est contre les traités, et faire avertir vos négociants qu'ils s'exposent beaucoup, s'ils reviennent dans ces contrées, et qu'ils ne doivent imputer qu'à eux les malheurs qui pourront leur arriver. Je sais que notre commandant général serait très fâché d'en venir à quelques violences, mais il a des ordres très précis de ne point laisser des négociants étrangers dans son gouvernement."

Le 7 août, M. de Céloron entrait au village du Rocher Ecrit, habité par des Iroquois. Ceux-ci avaient une vieille femme pour chef. Elle était, paraît-il, entièrement dévouée aux Anglais. M. de Céloron rencontra encore six négociants anglais au Rocher Ecrit. Il leur fit la même sommation qu'il avait faite à leurs compatriotes la veille.

Le 8 août, le détachement arriva à Chiningué, village iroquois assez considérable. Trois pavillons français et un pavillon anglais flottaient sur les cabanes. M. de Céloron fit dire aux Iroquois d'abattre ce pavillon anglais ou qu'il le ferait ôter lui-même. On s'empressa de se rendre à son ordre. Ici encore il y eut présentation de cadeaux et échanges de civilités. Toujours habiles, les Iroquois dirent à M. de Céloron : " Tu as dû remarquer par les pavillons, que tu as vus sur notre

village, que notre cœur est entièrement français. Les jeunes gens, sans en connaître la conséquence en avaient mis un, qui t'avaient déplu. Sitôt que nous l'avons su, tu l'as vu tomber ; il n'avait été mis que par parade et pour divertir la jeunesse, sans penser que la chose pût te déplaire ".

M. de Céleron resta quatre jours dans ce village. Il fut sur le qui-vive tout le temps, car les habitants, au dire de M. de Joncaire, étaient perfides et auraient attaqué les Français s'ils en avaient eu la chance.

Le 12 août, M. de Céloron rencontra encore des Anglais ; seulement, il ne put rien tirer d'eux, parce qu'ils ne parlaient ni ne comprenaient le français et que l'expédition ne comptait personne parlant l'anglais.

Le 13 août, M. de Céloron fit attacher à un arbre les armes du Roi et enterrer une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Kanououara, est-sud de la Belle Rivière. Le procès-verbal suivant en fut dressé :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un gros orme, à l'entrée de la Rivière et sur la rive septentrionale de Kanououara, qui se décharge à l'Est de la rivière Oyo, une plaque de plomb et fait attacher, dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foi de quoi avons dressé et signé avec MM. les officiers le présent procès-verbal. A notre camp, le 13 août 1749."

Le 15 août, M. de Céloron fit enterrer sa quatrième plaque à l'entrée de la rivière Yenanguakouan et en dressa le procès-verbal qui suit :

" Le 15 août 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit la

rivière Oyo, accompagné des principaux officiers du détachement, avons enterré au pied d'un érable, qui forme un trépied avec un chêne rouge et un orme, à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, sur la rive occidentale de cette rivière, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal avec MM. les officiers. A notre camp, le 15 août 1749 (1) ".

Les 16, 17 et 18 août, le détachement passa plusieurs belles rivières dont tout le monde ignorait les noms.

Ce dernier jour, une cinquième plaque de plomb fut enterrée à l'entrée de la rivière Chinondaista. (2) On dressa là un procès-verbal de la prise de possession :

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un orme, sur la rive méridionale de l'Oyo et la rive orientale de Chinondaista, une plaque de plomb, et avons, dans le même lieu, appliqué à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec MM. les officiers. A notre camp, le 18 août 1749." (3)

---

(1) Vers 1815, des petits garçons se baignant dans la rivière Muskingum trouvèrent la quatrième plaque enterrée par M. de Céloron. Elle est maintenant dans le musée de la American Antiquary Society. Mais cette plaque avait dû être déposée à l'embouchure de la rivière Venango, au-dessus de Pittsburg dans l'état de Pennsylvanie. On trouvera dans le second volume d'un ouvrage publié à Cambridge en 1836 et intitulé *Archæologia Americana* une étude de M. De Witt Clinton sur la découverte de cette plaque.

(2) Aujourd'hui Great Kanawha.

(3) La cinquième plaque enterrée par M. de Céloron fut retrouvée par un enfant en 1848. On en trouvera une gravure dans l'ouvrage *Olden Times*, (vol. 1er, p. 288).

Le 21 août, un conseil de guerre décida de prévenir les Sauvages de Styotok [1] de l'arrivée prochaine du détachement dans leur bourgade. MM. de Joncaire et de Niverville accompagnés de deux chefs sauvages furent délégués pour cet objet. Les habitants de Styotok, paraît-il, étaient très mal disposés.

C'est le lendemain, 22 août, que le détachement parvint à Styotok. Les chefs du village invitèrent M. de Céloron d'entrer dans la cabane du conseil pour leur transmettre le message de leur père Onontbio. Le chef du détachement français, qui venait d'apprendre qu'ils avaient reçu la veille ses délégués, MM. de Joncaire et de Niverville, avec des coups de fusils et des menaces, ne s'en laissa pas imposer. Il leur répondit que ce n'était pas à lui d'aller à eux mais à eux d'aller à lui, qu'il les attendait le lendemain dans son camp pour entendre la parole de leur père.

Le 22 [2] août, ils se décidèrent en rechignant à se rendre au camp français. M. de Céloron leur parla assez rudement, comme ils le méritaient. " Quand M. de Longueuil a passé par ici pour aller aux Chicachas, leur dit-il, tu fus au-devant de lui, et, par toutes sortes d'endroits, tu lui marquas la bonté de ton cœur et tes sentiments. Il ne t'avait pourtant pas fait avertir de son arrivée, mais tu avais, dans ce temps-là, le cœur français, et, aujourd'hui, tu te laisses corrompre par l'Anglais, qui habite avec toi continuellement et qui, sous prétexte de te donner quelques secours, ne cherche qu'à te perdre. Fais réflexion aux justes reproches que je te fais et défais-toi de ces mauvaises gens, qui seront, si tu n'y prends garde, la ruine de sa nation."

Le 30 août, M. de Céloron fit enterrer sa dixième et dernière plaque de plomb à l'entrée de la rivière à la Roche. Comme aux autres endroits il en dressa un procès-verbal :

---

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Sinioto.
(2) Le Père de Bonnécamps dit le 23.

" L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la pointe formée par la rive droite de l'Ohio et la rive gauche de la Rivière à la Roche, une plaque de plomb et attaché à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi, avons dressé et signé avec MM. les officiers, le présent procès-verbal."

Il y avait tellement peu d'eau dans la rivière à la Roche que l'expédition prit treize jours à la remonter.

Le 13 septembre, M. de Céloron arrivait au village de la Demoiselle, habité par des Miamis. Il attendit là pendant cinq jours un interprète miamis, qu'il avait demandé à M. de Raymond. L'interprète n'arrivant pas, il se décida le 17 septembre, à parler aux Miamis par le moyen d'un Iroquois qui parlait bien leur langue. Il conseilla aux Miamis d'abandonner le village de la Demoiselle pour revenir à leur ancienne bourgade de Kiskakou.

Le 26 septembre, le détachement arrivait à Kiskakon, habité par les Miamis. Ce poste était commandé par M. de Raymond. M. de Céloron était rendu au point extrême de son voyage.

Le 27 septembre, commençait le voyage de retour. M. de Céloron manquant de pirogues, une partie de son monde revint par terre jusqu'au bas du Détroit où ils arrivèrent le 6 et le 8 octobre. Là, on trouva des canots et des vivres pour tout le monde.

Le 19 octobre, l'expédition campait à Niagara.

La traversée du lac Ontario dura quatorze jours, à cause de l'impétuosité du vent.

Le 6 novembre, on était au fort Frontenac.

Le trajet du fort Frontenac à Montréal se fit en trois jours.

Le 12 (1) novembre, M. de Céloron était auprès de M. de la Jonquière, à Québec, pour lui rendre compte de l'expédition dont l'avait chargé M. de la Galissonière.

Pendant les cinq mois et dix-huit jours qu'avait duré cette campagne, malgré les fatigues, la mauvaise chère, les dangers des rapides, etc., M. de Céloron n'avait perdu qu'un seul homme, noyé, au début du voyage, au coteau du Lac.

A l'estime du Père de Bonnécamps, aumônier de l'expédition, " grand mathématicien ", lequel avait donné une extrême attention à la route, le trajet avait été de 1200 lieues. M. de Céloron et ses officiers estimaient cependant avoir fait plus que cela.

En conclusion, M. de Céloron déclarait :

" Tout ce que je puis dire, c'est que les nations de ces endroits sont très mal disposées pour les Français et dévouées entièrement à l'Anglais. Je ne sais par quelle voie on pourra les ramener. Si l'on emploie la violence, ils seront avertis et prendront la fuite. Ils ont un grand asile chez les Têtes Plates, dont ils ne sont pas beaucoup éloignés. Si l'on y envoie en commerce, nos négociants ne pourront jamais donner nos marchandises au prix de l'Anglais par la quantité de frais qu'ils sont obligés de faire."

Le Père de Bonnécamps revint de cette expédition avec une très haute opinion de M. de Céloron.

" Pour ce qui est de M. de Céloron, écrivait-il à M. de la Galissonière le 17 octobre 1750, c'est un homme attentif, clairvoyant, actif, ferme, pliant à propos, fécond en ressources et plein de résolution ; un homme enfin, fait pour commander. Je ne suis pas flatteur et je ne crains point que ce que je dis me fasse passer pour l'être (2) ".

---

(1) Le Père de Bonnécamps dit le 18.

(2) M. Parkman, dans son ouvrage *Montcalm and Wolfe* (édition Champlain, vol. I, pp. 39 et seq.), donne un bon aperçu de l'expédition de M. Céloron de Blainville. Seule-

Pendant que M. de Céloron mettait la dernière main aux préparatifs de son expédition dans la vallée de l'Ohio, le roi le nommait, pour la seconde fois, au commandement du poste de Détroit, mais cette fois avec le titre de major. Sa commission, signée le 1er mai 1749, ne parvint à Québec qu'à la fin de l'été de la même année.

Le 13 mai 1749, le président du Conseil de Marine faisait part à MM. de la Jonquière et Bigot de la nomination de M. de Céloron. Son salaire était fixé à 1200 livres. Une gratuité de 3000 livres, à prendre sur le fonds des congés, lui était aussi accordée.

Le président du Conseil de Marine entretenait en même temps le gouverneur et l'intendant des nombreux avantages qu'offrait le poste de Détroit. Les commandants de ce poste, disait-il, n'ont jamais essayé d'établir des colons ou des habitants dans les environs. Ils n'avaient pas d'autre but que la traite. MM. de Beauharnois et Hocquart, autrefois, avaient proposé de nommer des commandants permanents au Détroit, qui n'auraient aucun intérêt dans le commerce. M. de la Galissonière était de la même opinion. Il fallait maintenant essayer de mettre ce projet à exécution.

---

ment il le nomme tout le temps Céloron de *Bienville*, croyant, sans doute, qu'il appartenait à la famille LeMoyne de Bienville. Le *Journal* de M. de Céloron est conservé aux archives de la Marine à Paris. Il a été publié par M. Margry, dans son ouvrage *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, vol. VI, pp. 666-726. Une traduction anglaise en a été publiée par le Révérend M. A. A. Lambing, dans les *Catholic Historical Researches*, 1885-1886. La *Relation du voyage de la Belle Rivière fait en 1749*, par le Père de Bonnécamps a été publié dans les *Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXIX, p. 150. M. l'abbé Auguste Gosselin a cité cette relation presque en entier dans son étude sur le Père de Bonnécamps, publiée dans les Mémoires de la Société Royale du Canada, en 1894 et 1895. Sur l'expédition de M. de Céloron on peut aussi consulter *Magazine of American History*, mars 1878, article de L.-O.-H. Marshall; *Transactions American Antiquarian Society*, vol. II; Darlington, *Gists Journal*, p. 274.

C'est pourquoi M. de Céloron était choisi comme commandant de Détroit (1).

Le commandement de Détroit était un des emplois militaires les plus recherchés de toute la colonie.

Un mémoire anonyme écrit à peu près vers cette époque fait la description suivante du poste de Détroit au moment où M. de Céloron en prenait le commandement.

" L'enceinte du fort est assez considérable, et peut contenir cent cinquante à deux cents maisons ; l'église paroissiale est desservie par les Récollets; les Jésuites ont de l'autre côté de la rivière une mission assez bien bâtie ; il y a deux lieues de terrain le long de la rivière établie par des habitants ; le climat en est très doux; les fruits de l'Europe, et les légumes y viennent à merveille. Les bois sont remplis de vignes qui portent en abondance d'excellents raisins, quelques-uns même qui tiennent du muscat; on y trouve aussi des pêches, des groseilles, et une espèce de fruit qui par sa ressemblance se nomme citron, mais qui n'en a ni la grosseur ni le goût ; les bois sont encore garnis de bêtes fauves, de quantité de dindes sauvages, dont la grosseur l'emporte sur les nôtres, mais qui ne se laissent pas attraper si aisément, étant farouches, et courant avec beaucoup de légèreté : il y a encore beaucoup de cailles et de faisans, en sorte que c'est un pays abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y croît aussi beaucoup d'herbes médicinales... " (2)

De son côté, le Père de Bonnécamps qui passa au Détroit en 1750 trouva charmante la situation du fort et de tout le pays environnant.

" J'ai demeuré trop peu de temps au Détroit pour pouvoir vous en faire une description exacte, écrivait-il à M. de la Galissonière le 17 octobre 1750. Tout ce

(1) Minutes des lettres, ordres du roi et dépêches (3e partie). Canada. Série B. Vol. 89. Folio 80 et 89.

(2) *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 11.

que je puis vous en dire, c'est que la situation m'a paru charmante. Une belle rivière passe au pied du fort ; de vastes campagnes, qui ne demandent qu'à être cultivées, s'étendent à perte de vue. Rien de plus doux que le climat. A peine y compte-t-on deux mois d'hiver. Les fruits d'Europe et surtout les blés y viendraient beaucoup mieux qu'en plusieurs cantons de la France. C'est la Touraine et la Beauce du Canada. De plus on doit regarder le Détroit comme un des postes les plus importants de la colonie ; il est à portée de donner du secours à Michillimakinac, à la Rivière Saint-Joseph, à la Baie, aux Miamis, aux Ouiatanous et à la Belle Rivière, supposé qu'on y fasse des établissements. Ainsi on ne saurait y jeter trop de monde ; mais où le prendre ce monde ? Ce n'est pas au Canada. Les colons que vous y envoyates l'année dernière se sont contentés de manger la ration que le Roi leur donnait ; quelques-uns même d'entre eux, emportés par leur légèreté naturelle, ont quitté le pays et sont allés chercher fortune ailleurs. Combien de pauvres laboureurs en France seraient charmés de trouver un pays qui leur fournirait abondamment de quoi les dédommager de leurs travaux et de leurs sueurs. Le Fort du Détroit est un quarré long ; je n'en sais pas les dimensions, mais il m'a paru grand....." (1)

M. de Céloron garda le commandement du Détroit un peu plus de trois années.

Il fut relevé et remplacé en 1754 par M. Daneau de Muy.

L'auteur anonyme que nous venons de citer explique ainsi sa disgrâce :

" La conduite hautaine du sieur de Céloron porta les habitants à faire des plaintes contre lui, et celle qu'il tint à ce sujet, avec les généraux, les obligea d'écrire contre lui et de le relever, c'est ce qui arriva sous M. Duquesne... C'était une perte pour le corps

(1) *Correspondance générale*, Canada.

des officiers canadiens, car il était brave, intelligent et capable de commander ; il eut des ennemis qui le perdirent, et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biais qu'il fallait pour les détruire [1] ".

Les plaintes des administrés du sieur de Céloron ne furent pas les seules raisons qui amenèrent son remplacement par M. Daneau de Muy.

En 1751 et 1752, M. de la Jonquière avait porté des plaintes sérieuses contre M. de Céloron. Il se plaignait surtout qu'il n'avait pas exécuté les ordres qu'il lui avait donnés de détruire les Miamis et autres rebelles [2].

Le gouverneur Duquesne nomma M. de Céloron à la majorité de Montréal. Nommé en 1753, il n'entra cependant en charge qu'au milieu de 1754.

Le 10 octobre 1754, le gouverneur Duquesne écrivait au ministre, M. de Machault :

" J'ai l'honneur de vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez jugé à propos de différer le remplacement qu'il y avait à faire dans cette colonie, ce qui me donne aujourd'hui occasion de ne proposer que des sujets bien connus et dont la plupart se sont distingués à la rivière Oyo (Ohio).

" Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander l'année dernière de vous proposer un sujet pour remplacer la lieutenance de Roy des 3-Rivières et ayant quelques raisons de me contenter de la conduite du sieur de Céloron, je l'ai relevé ce printemps pour remplir la majorité de Montréal qui devait vacquer par l'avancement du sieur de Noyan, et la raison qui m'a fait presser de faire revenir ce major commandant au Détroit a roulé en partie sur le peu de confiance que

---

(1) *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 12.
(2) *Correspondance générale*, vol. 97, folio 162 ; Richard, *Rapport sur archives pour 1901*, p. 155 ; O'Callaghan, *Documentary History of the State of New-York*, vol. X, pp. 242, 245, 246, 248, 249, 251.

j'avais en cet officier pour les mouvements dont son poste devenaient susceptible par le passage du détachement au Portage de la Demoiselle.

" Comme il me fallait au Détroit un commandant sur lequel je puis compter, je me félicite d'avoir fait choix du sieur De Muy, qui est le meilleur officier de cette colonie et à qui je connaisse plus de valeur, de talents, de probité et plus de capacités pour un établissement de cette importance.

" Je veux bien croire que le sieur de Céloron aurait exécuté mes ordres, mais son exemple de désobéissance vis-à-vis monsieur le marquis de la Jonquière ne m'avait point du tout tranquillisé sur les opérations délicates qui devaient rouler sur luy.

" D'ailleurs, le Détroit me paraissait si bouleversé par les plaintes que je reçus de toute part que, quand même je n'aurais pas espéré qu'il fut placé à Montréal, j'aurais été forcé de le relever en attendant vos ordres, au lieu que le calme y règne à présent et qu'en vérité le sieur De Muy y a fait des prodiges.

" Je croirais, monseigneur, manquer à la délicatesse de mes sentiments si, après avoir instruit des défauts du sieur de Céloron, je vous laissais ignorer toutes les qualités que cet officier possède et que j'ai remarquées en luy dans les questions que je luy ai fait :

" 1° Il connait parfaitement la colonie et il est ce qu'on appelle officier.

" 2° Son esprit et son expérience le mettent en état, quand il voudra de bien instruire un général.

" On s'est aperçu que la leçon qu'il vient d'essuyer a beaucoup diminué de la hauteur de son esprit, contre lequel il m'a promis d'être en garde le reste de sa vie, ce qui m'engage à vous demander pour luy l'expectative de la première majorité du gouvernement vacante et comme il est toujours payé en qualité de major, je vous prie de vouloir bien accorder le brevet de major commandant du Détroit au sieur de Muy, et en cas

que cette augmentation d'appointements fasse un obstacle, ce dernier ne jouira des appointements de major que lorsque le sieur de Céloron sera placé." (1)

Le 15 mai 1755, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Vaudreuil que le commandement du Détroit ne serait pas enlevé à M. de Céloron pour le présent, mais qu'il était entendu qu'il serait donné à M. de Muy aussitôt qu'un nouveau commandement aurait été trouvé pour M. de Céloron. En attendant M. de Muy devait agir comme major de Détroit.

Le marquis de Montcalm écrivait dans son *Journal*, à la date du 17 juin 1758 :

" Les sauvages des environs du Détroit, ainsi que les habitants, redemandent par colliers M. Dumas, à qui on doit la justice d'avoir toujours bien rempli parmi ces nations, malgré ce que les Canadiens voudraient persuader qu'un Français n'entend pas à mener ces nations. Le poste du Détroit exige un homme de tête, vaut à un galant homme six mille livres de rente et exige qu'on en fasse un gouvernement particulier. Grande brigue dans la colonie pour cette place. Les vœux de la colonie seraient qu'on y renvoyât M. de Céloron, disgracié sous MM. de la Jonquière et Duquesne et qui ne paraît pas prendre faveur sous celui-ci " (2).

M. de Céloron décéda à Montréal le 12 avril 1759, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé le surlendemain en la chapelle Saint-Joseph.

Il avait épousé, à Montréal, le 30 décembre 1724, Marie-Madeleine Blondeau, fille de Maurice Blondeau et de Suzanne Charbonnier dit Lamoureux. (3)

---

(1) *Correspondance générale*, volume 99, folio 273.

(2) *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, p. 369.

(3) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*) la dit "veuve de Charles-Joseph LeGardeur de Repentigny." L'acte de mariage dit simplement "âgée de 21 ans."

Elle décéda à Montréal le 1er juin 1733.

En secondes noces, à Montréal, le 13 octobre 1743, M. de Céloron se maria à Catherine Eury de la Pérelle, fille de François Eury, sieur de la Pérelle, major de l'île Royale, et de Charlotte Aubert de la Chesnaye.

En février 1760, le Roi accordait à madame de Céloron une pension de 300 livres. Elle ne toucha jamais un sou de cette pension, étant restée en Canada, devenue terre anglaise. Par lettre, en date du 17 septembre 1775, madame de Céloron cédait ses droits à la pension à ses deux fils, Pierre-Joseph II et Paul-Louis.

Onze ans après la mort de son mari, elle demanda son admission chez les Sœurs de Charité, à Montréal.

Nous lisons dans la *Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité :*

" Madame d'Youville l'année qui précéda sa mort, reçut une autre sœur, Catherine La Pérelle, veuve Céloron, qui ne se rendit pas moins utile à la communauté. Cette dame, née à Louisbourg, avait placé, parmi les pensionnaires de l'Hôpital-Général, ses deux demoiselles qui puisèrent auprès de Mme d'Youville le goût de la piété et le dévouement envers les malheureux. Car l'aînée ne quitta l'hôpital que pour se consacrer au service des malades, parmi les sœurs de l'Hôtel-Dieu, où elle fit en effet profession et devint même dans la suite supérieure ; et l'autre entra dans la communauté des sœurs grises. Mais Dieu l'ayant appelée à lui avant qu'elle eût achevé son noviciat, sa mère s'offrit elle-même pour prendre sa place, et Mme d'Youville, qui connaissait à fond son mérite et ses vertus, la reçut avec joie malgré son âge un peu avancé. " Mme Céloron est sœur grise, écrivait-elle le 22 septembre 1770, et a la robe depuis six mois. Elle n'est pas jeune, mais elle est bonne et d'une vertu peu commune." La sœur La Pérelle, car c'est ainsi qu'elle fut appelée dans la communauté, joignait d'ailleurs aux vertus de son état une bonne éducation et un esprit cul-

tivé. Elle fit profession le 3 juillet 1771. Son mérite distingué la fit nommer dans la suite maîtresse des novices, et dans l'exercice de cette charge importante, qu'elle occupa l'espace de quatorze ans, elle servit très utilement la maison jusqu'à sa mort, arrivée le 3 novembre 1797. Ce fut la dernière des sœurs que Mme d'Youville reçut à la profession."

M. de Céloron eut quinze enfants, cinq de son premier mariage et dix du second :

I

Pierre-Joseph Céloron de Blainville [1]

Né à Montréal le 4 août 1726.

En 1741, son père obtenait pour lui une expectative d'enseigne en second.

Il fut fait enseigne en second l'année suivante.

Le 1er mai 1749, il était promu enseigne en pied.

Cette même année 1749, M. de Céloron accompagnait sen père dans son voyage de l'Ouest.

En 1755, il devenait lieutenant.

En février et mars 1757, M. de Céloron fit partie de l'expédition de M. Rigaud de Vaudreuil contre le fort Georges.

En 1759, M. de Céloron était en garnison au fort Frontenac.

Le 24 avril 1759, le gouverneur de Vaudreuil écrivait, de Montréal, au chevalier Benoit, commandant du fort Frontenac :

" Vous permettrez à M. de Céloron de descendre en cette ville. M. son père est mort, et sa présence est nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. Je lui écris de profiter de la première occasion. Ayez attention, je vous prie, qu'il ne descende personne de la Présentation, à moins que ce ne soit indispensable pour leur guérison."

---

[1] Il porta le nom de Céloron, comme son père.

Le 27 septembre 1759, M. de Céloron était envoyé avec cinquante hommes sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent pour reconnaître les positions des Anglais (1).

Un document officiel de 1761 donne la note suivante sur M. de Céloron. Cette appréciation est éloquente dans sa concision :

" Pauvre et brave ".

C'est la même année qu'il fut fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Un *Etat général de la noblesse canadienne* dressé en novembre 1667, nous apprend que M. Céloron de Blainville, habitait alors la Touraine.

Le 4 avril 1767, le président du Conseil de Marine demandait à M. de Sabrevois, major, commandant les officiers canadiens établis en Touraine, des informations sur Pierre-Joseph Céloron de Blainville.

Une lettre du chevalier de Repentigny, datée de l'île de Rhé, le 15 août 1769, et adressée au ministre de la marine, recommandait chaudement M. de Céloron, capitaine dans le régiment de Saint-Domingue, et qui, depuis un an, est en congé en Touraine pour le rétablissement de sa santé.

Il fut fait droit à cette requête car un brevet pour tenir rang de major dans les troupes des colonies fut délivré à Pierre-Joseph de Céloron le 1er septembre 1769.

Le 28 avril 1774, le président du Conseil de Marine écrit à M. de Céloron qu'il a reçu sa lettre l'informant de la mort de M. de Sabrevois, autrefois major de ville au Canada, qui était chargé des paiements des pensions aux officiers du Canada retirés en Touraine. Il ne peut lui accorder cette charge parce qu'elle va être abolie.

Au moment de la revision des titres de noblesse, M.

---

(1) *Journal des Campagnes de Lévis*, pp. 221, 225.

de Céloron produisit ses titres devant Antoine-Marie D'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse, et obtint, à la date du 5 mars 1781, un certificat de noblesse. Il résidait alors à Tours.

Il comparut également à l'assemblée de la noblesse de France, en Touraine, en 1789.

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Tours, Elisabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve de Jean-Baptiste-Michel-René Préjent, seigneur du Breüil et autres lieux.

II

Maurice-Régis Céloron de Blainville

Né à Montréal le 19 mars 1728.

En 1744, par ordre de M. de Beaucours, gouverneur particulier de Montréal, il était envoyé au fort Saint-Frédéric, en qualité de volontaire, sous les ordres de M. de Céloron, son père.

En 1745, par ordre de M. Hocquart, intendant du Canada, il était employé aux écritures dans les bureaux de Montréal.

En 1747, il est employé au bureau des constructions à Québec.

En 1750, M. Céloron de Blainville s'engage à Brest. Il s'embarque sur le *Léopard*, commandé par M. de Rosily, capitaine de vaisseau, pour la Martinique.

En 1755, il s'embarque sur le vaisseau l'*Espérance*, commandé par M. de Bonville, capitaine de vaisseau, pour aller à Louisbourg. L'*Espérance* fut capturée après un violent combat livré au vaisseau anglais l'*Orford*, et conduit à Plymouth.

M. Céloron de Blainville suivit l'exemple de son chef, M. de Bonville, et il refusa de donner sa parole. Pendant une longue et dure détention de 24 mois, il s'appliqua avec tant de zèle à seconder son chef dans les multiples occupations que lui créaient ses compagnons de captivité (tous les équipages français détenus

dans les prisons de Plymouth), que M. de Bonville lui obtint du Roi, en même temps qu'un avancement, une pension annuelle de 200 livres, plus une gratification extraordinaire de 800 livres, pour le dédommager des pertes et dépenses occasionnées par sa détention en Angleterre (1). Cette campagne lui avait occasionné une perte de seize mille livres.

En 1760, M. Céloron de Blainville servait dans les batteries de Lurt et de Cornouailles.

En 1762, il s'embarque sur le vaisseau le *Sceptre*, commandé par M. de Marinière.

En 1764, M. Céloron de Blainville sert dans l'arsenal de Brest.

En 1766, il est sous-commissaire de la Marine au quartier de Concarveau.

Le 18 avril 1778, un brevet de pension de mille livres, signé du Roi et contresigné de M. de Sartine, daté de Versailles, était accordé à M. Céloron de Blainville, alors commissaire de la Marine au Conquet, et qui reçut ainsi l'autorisation de se retirer du service.

Le 1er avril 1779, la pension viagère de 200 livres et la pension de 1000 livres (réduite par suite des retenues faites au profit des invalides de la Marine) payées à M. de Céloron de Blainville sont converties en un brevet de pension sur le trésor royal.

Le 19 juin 1793, par décret de la Convention Nationale, scellé le 20 juillet suivant, il est accordé à M. Céloron de Blainville une pension annuelle et viagère de 1020 livres.

Huit années plus tard, le 13 Brumaire an X (4 novembre 1801), les deux pensions de M. Céloron de Blainville sont converties en solde de retraite et fixée à 1020 francs.

Nous ignorons la date de la mort de M. Céloron de Blainville.

---

(1) Lettre de M. de Moras, ministre de la marine, à M. Hocquart, intendant de la marine à Brest, 24 décembre 1757.

III

Jean-Baptiste Céloron de Blainville

Né à Montréal le 15 septembre 1729.

Il servit dans le détachement des troupes de la marine.

Après la conquête, il resta ici.

En 1778, George-Rogers Clark obtenait de l'état de la Virginie la permission d'enrôler quelques hommes. On lui donna des provisions et quelque argent. Avec 300 volontaires, il s'empara, au nom du Congrès, de Kaskaskia, puis de Cahokia et enfin de tout l'Illinois.

Haldimand fut très affecté de la perte de l'Illinois. Il prit immédiatement des mesures pour le reprendre.

Sa première démarche fut de demander l'aide des sauvages Ouiatanon. M. de Céloron, qui était aimé de ces sauvages, fut envoyé auprès d'eux avec des ceintures et des messages d'amitiés.

M. de Céloron rendit d'abord de grands services à Haldimand et à la cause anglaise, puis, pour des raisons que nous ignorons, il passa du côté des Américains. (1)

Nous perdons ses traces à partir de ce moment.

IV

Madeleine-Suzanne Céloron de Blainville

Née à Montréal le 11 octobre 1730.

Décédée au même endroit le 2 février 1731.

---

(1) *Collection Haldimand*, vol. II, pp. 224, 228, 229, 230 et seq.

V

Pierre-Hyacinthe Céloron de Blainville

Né à Montréal le 26 mai 1732.

C'est celui qui fut connu sous le nom de chevalier de Céloron.

En juin 1751, il était fait enseigne en second. (1)

Quatre ans plus tard, en 1756, il était promu enseigne en pied.

En 1760, il obtenait le grade de lieutenant.

Le 22 septembre 1767, le président du Conseil de la Marine informait le chevalier de Céloron qu'il avait donné à un autre la compagnie qu'il lui destinait à cause de son état de santé.

Le 15 septembre 1769, le président du Conseil de Marine écrivait de nouveau au chevalier de Céloron et l'informait que comme ses blessures le faisaient beaucoup souffrir, le roi lui permettait de se retirer du service. (2)

Dans une note officielle datée de 1771, nous lisons :

" Cet officier blessé cruellement en 1760 au fort Levy fut obligé de rester en Canada où les suites de ses blessures l'ont conduit à des opérations qui l'ont tenu sous les fers des chirurgiens pendant deux ans sans ressources pour payer les frais de sa maladie. Il avait chargé M. de Céloron, son frère, de solliciter ici les arrérages de son traitement pour le mettre à même de s'acquitter en Canada et revenir en France." (3)

---

(1) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, partie I, p. 153.

(2) *Rapport sur archives pour 1905*, partie I, pp. 384 et 398.

(3) Renseignement fourni par M. l'abbé Amédée Gosselin.

VI

Marie-Catherine-Françoise Céloron de Blainville

Née à Montréal le 15 août 1744.

Elle fut la vingtième supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 25 mai 1809, après 47 ans de profession (1).

VII

Pierre-Joseph Céloron de Blainville

Né à Montréal le 1er juin 1747.

Il entra dans les troupes de la marine servant dans la Nouvelle-France comme cadet à l'aiguillette, le 1er juin 1759.

Il prit part aux dernières batailles entre les Anglais et les Français. Fait prisonnier de guerre en 1761, il fut conduit à la Nouvelle-York.

Transféré en France, M. Céloron de Blainville résida à Monthléry chez son grand'père maternel, pendant quelques années.

Le 14 juillet 1767, il était fait sous-lieutenant dans la Légion de Saint-Domingue. Il passa dans cette colonie la même année.

Le 13 septembre 1770, il était promu lieutenant.

Deux années plus tard, le 19 août 1772, il passait en la même qualité de lieutenant dans les Grenadiers ou Régiment du Cap.

Le 16 octobre 1778, M. Céloron de Blainville était promu capitaine, puis, le 15 octobre 1783, capitaine de chasseurs.

---

(1) Dans notre *Famille de Salaberry*, pp. 130-144, on trouvera treize lettres de la mère de Céloron adressées à son cousin, M. de Salaberry, père du héros de Châteauguay.

UNIVERSITAS S. PAULI, 233 MAIN, OTTAWA

En 1785, il était aide-major dans la Place du Cap ; le 11 janvier 1787, il prenait rang de major dans les troupes de la colonie ; en septembre de la même année, on le voit major de place à Jérémie ; puis l'année suivante, en août, major au fort Dauphin.

M. Céloron de Blainville comparut à l'assemblée de la noblesse au Cap Saint-Domingue le 13 avril 1789 au moment de la nomination des députés aux Etats Généraux (1).

Le 5 février 1792, il recevait le brevet de lieutenant-colonel et, le 31 décembre de la même année, il cessait, pour cause d'infirmités, d'être en activité de service.

M. Céloron de Blainville avait reçu, le 3 janvier 1788, la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il revint en France, et se fixa à Tours. La Convention Nationale, par décret en date du 3 Prairial an 3, lui octroya une pension annuelle et viagère de 6000 livres, réduite provisoirement à 3000 livres.

M. Céloron de Blainville demanda et obtint, le 5 Frimaire an 5, son admission à l'Hôtel des Invalides, à Paris, avec le traitement de chef de brigade.

Il avait pris part aux campagnes de 1759 et 1760 au Canada, de 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783 à la Nouvelle-Angleterre, et de 1791 et 1792 à Saint-Domingue, en tout à neuf campagnes de guerre.

M. Céloron de Blainville demanda l'emploi de capitaine d'une compagnie de militaires vétérans et fut, à deux reprises, l'objet d'un rapport favorable du ministre de la guerre, mais fut écarté par le Directoire Exécutif, comme ancien chevalier de Saint-Louis, suspect d'avoir été agent de la police royale à Paris. Cette accusation était ridicule et il n'eut pas de misère à démontrer qu'elle était matériellement impossible.

Les lettres écrites par M. Céloron de Blainville à

---

(1) LaRoque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes en 1789*, vol. 2, p. 5.

cette occasion sont simples et dignes. Elles tranchent sur le style déclamatoire de l'époque. Il y avait du courage à écrire de la sorte, alors que chacun protestait, en termes hyperboliques, de son attachement au nouvel ordres de choses.

Pierre-Joseph Céloron de Blainville mourut aux Invalides le 6 Pluviôse, an XI.

Il avait épousé Catherine-Henriette Dauvergne, et laissa un fils. On ignore ce qu'il devint.

VIII

Marie-Madeleine Céloron de Blainville

Née à Montréal le 29 août 1748.

Décédée novice à l'Hôpital-Général de Montréal le 10 décembre 1768.

IX

François-Marie Céloron de Blainville

Né à Montréal le 13 novembre 1749.

En 1771, étant sans emploi, il s'était retiré chez M. Fleury de la Gorgendière, à Saint-Domingue (1).

X

Marie-Victoire-Françoise Céloron de Blainville

Née à Montréal le 18 octobre 1750.

Décédée au même endroit le 13 juin 1751.

XI

Anonyme

Né et décédé à Détroit le 12 janvier 1752.

( ) Note de M. l'abbé Amédée Gosselin.

XII

Paul-Louis Céloron de Blainville

Le continuateur de la lignée.

XIII

Marie-Charlotte Céloron de Blainville

Née à Détroit le 31 mars 1754.
Décédée au même endroit le 12 juin 1754.

XIV

Jacques-Philippe Céloron de Blainville

Né à Montréal le 8 août 1755.
Décédé à la Longue-Pointe le 25 août 1755.

XV

Marie-Amable Céloron de Blainville

Née à Montréal le 15 décembre 1757.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Détroit le 2 mars 1753.

Lorsque le Canada passa sous la domination de l'Angleterre, il suivit en France ses frères et sœurs.

Le 3 mai 1774, il entrait dans la compagnie des cadets gentilshommes à Rochefort.

Le 15 juin 1775, M. Céloron de Blainville obtenait une commission de sous-lieutenant au Régiment Colonial de la Martinique. Il passa dans cette colonie dans l'automne de la même année.

En 1776, M. Céloron de Blainville commandait un détachement de vingt-cinq hommes à bord d'un vaisseau de guerre français, chargé de protéger l'arrivée des bâtiments américains aux Etats-Unis contre les vaisseaux de guerre anglais qui croisaient continuellement dans les eaux de la Martinique.

M. Céloron de Blainville voyant le peu de chances qu'il avait d'être promu à cause du grand nombre de ses camarades plus anciens qui devaient naturellement passer avant lui, se décida à prendre du service dans l'armée américaine. Le lieutenant-général comte d'Argout, commandant en chef des Iles sous le Vent, lui donna une lettre de recommandation pour le général Washington, et M. Bingham, chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Pierre, île de la Martinique, lui rendit le même service auprès du Congrès des Etats-Unis.

Le 15 février 1777, M. Céloron de Blainville rece-

vait sa commission de capitaine de hussards dans la légion de Pulasky.

Le 8 mars suivant, il rejoignait l'armée de Washington dans le New-Jersey.

M. Céloron de Blainville a tracé lui-même brièvement sa campagne aux Etats-Unis. Suivons-le :

" A été employé major de la Brigade commandée par M. de la Roche Fernay, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous les ordres du major-général Saint-Clair, commandant en chef l'armée du Nord, pour s'opposer à l'expédition qui était partie du Canada et qui a eu lieu dans le mois de juillet 1777, sous les ordres du lieutenant général Burgoyne. Il était de la retraite de Ticondéroga sur le lac Champlain, ordonnée par le marquis de Lafayette.

" A été envoyé par le marquis de Lafayette conjointement avec MM. de Gouvion, de Launay et le chevalier de Luce pour établir des forts chez les six nations sauvages nommées Toscorores et Onéidas, et sont revenus avec deux cents sauvages rejoindre l'armée américaine le 4 août 1777.

" Etait employé à l'armée commandée par le major-général Gates qui a fait mettre bas les armes à 5,000 hommes de troupes anglaises et hessoises, à Saratoga, sur la rivière du Nord, en 1778, et il fut blessé d'un coup de bayonnette à la jambe gauche. Il agissait alors comme capitaine dans le 4ème régiment de l'Etat de New-York, commandé par le colonel Benjamin Vere Livington.

" A rejoint l'armée que commandait le marquis de Lafayette, qui poursuivait celle du général Clinton dans sa retraite de Philadelphie à New-York et qui perdit une partie de son arrière-garde et ses bagages dans l'action qui eut lieu au mois de juillet 1778 dans le Montmouth.

" Etait de l'expédition de Savannah, dans la Georgie, commandée par le comte d'Estaing. Fut légèrement

blessé d'un coup de feu à la tête. L'affaire ayant manqué, le comte d'Estaing se retira. Le major-général Lincoln commandait l'armée américaine. Il fit sa retraite à Charlestown, ville métropolitaine de la Caroline du Sud, y fut attaqué par une armée bien supérieure à la sienne, laquelle était commandée par le major-général Clinton, et, enfin, après quarante jours de tranchées ouvertes, fut obligé de capituler. Les officiers, prisonniers de guerre, ont été relégués à Hodrel's Point où nous avons été treize mois assez mal traités.

" A rejoint, après le temps où tous les prisonniers furent échangés, l'armée du marquis de Lafayette, en Virginie, et a été de cette expédition jusqu'à la reddition de l'armée anglaise, commandée par le vicomte milord Cornwallis, qui capitula et mit bas les armes devant l'armée américaine commandée par le général Washington et le comte de Rochambeau, commandant les forces auxiliaires de Sa Majesté Très Chrétienne ".

Après la guerre, M. Céloron de Blainville retourna dans les Indes Occidentales. Le 3 mars 1783, il était nommé capitaine aide-major à Saint-Christophe. Cette colonie ayant été rendue aux Anglais par le traité de paix, il obtint un traitement de cent pistoles par an jusqu'à son remplacement.

Le 26 février 1784, il passait capitaine aide-major du fort Saint-Louis et ville de Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe. Il servit en cette qualité jusqu'au mois de décembre 1793.

Les horreurs de la Révolution se firent sentir même à la Guadeloupe.

Dans un tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, au mois de décembre 1792, nous voyons le nom de M. de Céloron, major de place (1).

Le 19 septembre 1792, une nouvelle, venue de la

(1) A. Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, tome II, p. 477.

colonie anglaise de Montserrat, représentait les Autrichiens et les Prussiens comme maîtres de Paris et Louis XVI comme remis en possession de tout le pouvoir, de toute l'autorité royale. On peut croire à l'allégresse de l'élément royaliste de la Guadeloupe !

La frégate, la *Calypso*, qui était en rade de la Basse-Terre, hissa le drapeau blanc, le salua de vingt-et-un coups de canon, puis mit à la voile pour porter la bonne nouvelle à la Martinique. Or, il y avait trois jours que la Royauté était abolie en France !

En plusieurs endroits, on brûla le drapeau tricolore. L'Assemblée coloniale, réunie sous la présidence de Hurault de Gaudecourt, jura fidélité au roi et lui vota une adresse, etc.

Courte joie que plusieurs payèrent de leur tête, et d'autres, par l'expatriation et la perte de leur fortune.

En octobre 1792, la gabare la *Bienvenue*, qui était en relâche à l'île Saint-Christophe, fut enlevée par une expédition dirigée par Mallevaut, commandant de la *Calypso*, avec cinquante-six volontaires.

Le 26 décembre 1792, le gouverneur, le vicomte d'Arrot, prend position à Saint-Jean, près de la Pointe-à-Pitre, avec toutes les troupes qu'il peut réunir, en attendant les frégates la *Calypso* et la *Royaliste* de la Martinique. Dépourvu d'artillerie, il dut battre en retraite devant les forces républicaines. Il s'embarqua en janvier 1793 pour l'île anglaise de la Trinité, où il fut peu après rejoint par la plupart des officiers du bataillon du Forez et du régiment de la Guadeloupe.

Dès lors commença ce que les révolutionnaires appelaient le grand œuvre de la régénération, tâche qui consistait à renverser et à détruire. Le pillage des propriétés et les exécutions capitales désolèrent le pays.

Paul-Louis Céloron de Blainville, pour sauver sa vie, dût faire comme ses frères d'armes et chercher un refuge dans l'île de la Trinité.

La date exacte de son retour à la Guadeloupe n'est

pas connue. Mais il y était le 4 mars 1807, date à laquelle il fut nommé capitaine-adjoint à l'état-major général de la colonie.

Le 1er Messidor, an 11, M. Céloron de Blainville était fait sous-commissaire civil de la Garde Nationale de la commune des Abymes.

Le 1er Prairial, an 13, il devenait commissaire commandant aux Abymes.

M. Céloron de Blainville avait obtenu, le 29 juillet 1778, le brevet de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Il était déjà chevalier de l'Ordre de Cincinnatus.

M. Céloron de Blainville avait épousé Blanche-Céleste-Reserchan de Godmans. Elle lui donna un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS-GEORGES CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 janvier 1788.

Il fut successivement nommé aux fonctions d'assesseur au Conseil Supérieur de la Guadeloupe le 26 janvier 1816, conseiller à la Cour Royale, et avocat-général près la Cour d'Appel de cette colonie, le 14 novembre 1827.

Le 5 décembre 1828, il était fait major du quartier de la Goyave (Guadeloupe), puis le 20 décembre 1830, commandant du même quartier.

M. Céloron de Blainville résigna ses fonctions de magistrat, lorsque, de gratuites, elles devinrent rétribuées.

En 1832, il abandonna également ses fonctions de commandant du quartier de la Goyave pour se consacrer exclusivement à la gestion de ses propriétés.

M. Céloron de Blainville décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 novembre 1847.

Il avait épousé, au Petit-Bourg (Guadeloupe) le 18 juin 1822, Marie-Adélaïde, fille de messire François-Henri de Vernon, marquis de Bonneuil, et de Marie-Amélie de Céloron.

Elle décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 février 1855.

Ils eurent un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville
5ème génération : P.-L.-M. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS-MAXIME CÉLORON DE BLAINVILLE

Né au quartier de la Goyave (Guadeloupe) le 20 mai 1831.

Il dirigea pendant quelques années le journal *Le Commercial.*

Il entra ensuite dans l'administration coloniale et fut successivement directeur de l'intérieur des établissements français de l'Inde et gouverneur intérimaire de cette colonie (juin 1882 à octobre 1887), gouverneur de Mayotte et des îles Comores (octobre 1887 à juillet 1888).

M. Céloron de Blainville fut nommé en cette même année 1888 lieutenant-gouverneur de la Cochinchine. Il fut envoyé en cette qualité en mission au Japon pour traiter certaines questions intéressant l'Indo-Chine française.

Il mourut le 19 mai 1889, à Yokohama, et fut inhumé dans le cimetière européen de cette ville, où la colonie lui fit élever un tombeau portant cette inscription : "La Cochinchine à son lieutenant-gouverneur."

Il était chevalier de la Légion d'honneur (1886), grand officier de l'Etoile d'Anjouan, de l'Ordre Royal du Cambodge et de l'Ordre Impérial du Dragon de l'Annam.

M. Céloron de Blainville avait épousé, le 6 juin 1866, à la Basse-Terre (Guadeloupe), Marie-Louise, fille de Jean-Pierre-Louis Achard et de Louise-Antoinette Peyre-Ferry.

Elle est décédée à Pondichéry (Inde française) le 11 avril 1890.

De leur mariage sont nés :

I

Georges-Amédée-Gaston Céloron de Blainville

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 mai 1867.

Administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Résident de France au Cambodge.

Il est commandeur de l'Etoile d'Ayonam, officier du Dragon d'Annam et de l'Ordre royal du Cambodge. Il a aussi été décoré du Kim-Khanh d'Annam et de la médaille de Norodan.

II

Jeanne-Hélène-Adèle Céloron de Blainville

Née le 16 août 1870.

Mariée à M. Lucien Gallois-Montbrun.

III

Paul-Louis-Marie Céloron de Blainville

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 3 février 1872.

Sous-lieutenant d'infanterie de marine le 20 mars 1896 ; lieutenant le 17 mars 1898 ; capitaine d'infanterie coloniale le 12 octobre 1903.

Il est décoré de la médaille coloniale (agrafe " Afrique occidentale "), et du Kim-Khanh d'Annam.

M. de Blainville a servi au Tonkin, à deux reprises.

Il a aussi fait les campagnes de Cosamence (Sénégal) et de la côte d'Ivoire (1901 à 1903).

Il a été cité à l'ordre du jour à deux reprises différentes. Les beaux certificats donnés à un vaillant descendant de Canadien-Erançais ont leur place ici.

" Ordre général n° 26.

" Le général commandant supérieur des troupes adresse des félicitations officielles aux officiers, sous officiers, caporaux et soldats dont les noms suivent, qui ont rendu des services signalés dans le Baoulé (Côte d'Ivoire).

.....

" Le lieutenant Céloron de Blainville, de l'Infanterie Coloniale, à l'état-major hors cadre.

" Pendant les opérations contre les Aglos (Baoulé, Côte d'Ivoire, 3 janvier 1902), a, en maintes circonstances, fait preuve d'une grande énergie et de beaucoup d'initiative, particulièrement le 26, dans le commandement de l'arrière-garde.

" A, en outre, exécuté dans des conditions difficiles et souvent dangereuses le levé de l'itinéraire suivi par la colonne."

" Ordre général n° 20 (6 juin 1903).

" A la suite des opérations qui ont eu lieu dans le Baoulé Militaire (Côte d'Ivoire) pendant le 2e semestre 1902, le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française est heureux de porter à la connaissance des corps et services et des troupes placées sous son commandement, qu'en raison de leur brillante conduite et des qualités d'endurance, de travaux et de valeur militaire dont ils ont maintes fois fait preuve, il cite à l'ordre du jour des troupes de l'Afrique occidentale française, avec demande d'inscriptions au *Bulletin officiel :*

" Le lieutenant Céloron de Blainville.

" Déjà félicité pour l'énergie et l'initiative dont il avait fait preuve pendant les opérations entreprises

dans le Baoulé (Côte d'Ivoire) dans le courant du 1er semestre 1902, s'est fait distinguer par les mêmes qualités pendant l'insurrection des Nigbans, dans le courant du 2e semestre et a eu un rôle important dans la prise du massif de l'Ourombo Bocca et dans la dispersion des rebelles qui s'étaient rassemblés dans ce réduit ".

M. Céloron de Blainville sert actuellement au 8e Régiment d'Infanterie Coloniale, à Toulon.

IV

HENRI-LUCIEN CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 20 juin 1873.
Délégué de la Trésorerie de l'Indo-Chine au Territoire de Quan-Tchéou-Wan (Chine).

V

MARTHE-MARIE-JULIENNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née le 18 mai 1879.
Mariée à M. Paul Faciolle.

Québec : Imprimerie de *L'Événement*

LA FAMILLE

DES CHAMPS DE BOISHEBERT

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LÉVIS

1906

Tiré à 100 exemplaires numérotés

N° .....

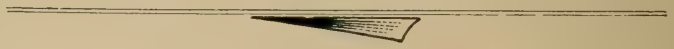

La famille des Champs de Boishébert

La famille des Champs est très ancienne en Normandie.

Un de ses membres fit la troisième croisade. (1)

Le premier des Champs sur qui on a des données certaines est Gilles des Champs, qui fut évêque de Coutances et cardinal. Etant encore professeur de théologie, il avait assisté comme théologien au concile de Coutances et avait collaboré avec le célèbre Jean Gerson et le cardinal Pierre D'Ailly à un ouvrage intitulé : *Des trois voies pour faire cesser le schisme.* Le roi Charles VII l'employa comme ambassadeur auprès du pape Clement VII et de l'empereur Wenceslas de Pologne. Il lui confia ensuite la charge de grand aumônier de la cour. Gilles des Champs représenta son souverain au concile de Pise, et mourut le 15 mars 1413. Ses restes reposent dans la cathédrale de Rouen.

I. Robert des Champs, frère du cardinal des Champs, fut seigneur de Tourville en Caux, et maire de Rouen en 1382. De son mariage avec Jeanne Mustel, il eut trois fils :

1° Robert des Champs continua la liguée.

2° Gilles des Champs remplaça son oncle comme professeur de théologie, et, le 9 mars 1434, fut nommé

(1) On trouve également le nom d'un Boishébert dans la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant.

doyen du chapitre de la cathédrale de Rouen. Lorsque les Anglais se rendirent maîtres de cette ville, le chanoine des Champs devint leur ami. En 1438, une réaction s'opéra à Rouen contre les Anglais. Gilles des Champs fut la première victime du ressentiment populaire. Il fut jeté en prison et il y mourut de chagrin le 13 octobre 1438.

3° Jacques des Champs reçut de Henri V, roi d'Angleterre, l'office de l'argenterie des bois en la forêt de Conches, dépendant de la généralité de Paris.

II.—Robert des Champs, écuyer, fut seigneur d'Esnitot,de Cabourg,d'Igneaumare et du Mesnil-Tournant. Il obtint du roi de France Charles VII, en 1437, des lettres patentes par lesquelles il recevait 500 livres tournois sur les biens confisqués à Jean Marcel et à Simon de la Mote, habitants de Rouen, qui avaient favorisé le parti des Anglais. Il fut nommé, en 1452, conseiller à la cour, et lieutenant au gouvernement de Montivilliers. Robert des Champs laissa trois fils :

1° Jean des Champs, écuyer, seigneur d'Esnitot,qui exerça, lui aussi, la charge de lieutenant au gouvernement de Montivilliers. Il épousa, avant le 5 juillet 1501, Marguerite de Plaimbleu.

2° Adam des Champs, qui continua la lignée.

3° Robert des Champs, seigneur d'Escures.

III.—Adam des Champs, écuyer,seigneur de Grengues, fut procureur du roi en la vicomté de Montivilliers, et mourut avant le 15 février 1534. Il eut de son mariage avec Marie d'Escrépintot :

1° Pierre des Champs, qui continua la lignée.

2° Adam des Champs.

IV.—Pierre des Champs, écuyer, seigneur de Grengues et de Loriot, remplaça son père comme procureur

du roi en la vicomté de Montivilliers. Il se démit de cette charge le 27 avril 1566, en faveur de son cousin germain Jean Tirel, écuyer, licencié en droit et avocat au Parlement. Il était mort le 4 septembre 1573. Il avait épousé Marie, fille aînée de noble homme Nicolas de la Mare, seigneur de Montlévêque, de Beuzeville, etc., etc., et qui lui donna :

1° Guillaume des Champs, écuyer, seigneur de Beuzeville-la-Guérard.

2° Antoine des Champs, qui continua la lignée.

3° Perrette des Champs mariée par articles sous seings privés du 24 octobre 1564 à noble homme François le Pougneur, écuyer, seigneur de Limezy.

4° Isabeau des Champs mariée au sieur du Putz et de Cassave au Béars.

V.—Antoine des Champs, écuyer, seigneur de Grengues, de Beuzeville-la-Guérard et de Montlévêque en partie. Le 4 septembre 1573, il vendit moyennant la somme de 400 livres le fief et seigneurie de Grengues à Guillaume le Seillier, sieur d'Auberville. Il mourut avant le 30 août 1603. Il avait épousé, par articles sous seings privés du 2 janvier 1565, Marie, fille de noble homme Charles le Grand, seigneur de la Haye. Il se remaria, par articles sous seings privés du 25 novembre 1575, avec Marie de Bailleul, veuve de Charles le Bouteillier, seigneur de la Bouteillerie, de Roquefort et des Landres. Il eut plusieurs enfants :

1° Charles des Champs, qui continua la lignée.

2° Antoine des Champs,avocat en Parlement. Il fut marié à Marguerite de Bennetot.

3° Nicolas des Champs, avocat en Parlement. Il épousa Jeanne de Houel.

4° Marie des Champs mariée à Guillaume Dedes, conseiller du roi et son premier avocat au siège présidial de Caux.

VI.—Charles des Champs, écuyer, seigneur de Boishébert, de Beuzeville-la-Guérard, des Landres et du fief Hancelin, patron honoraire des paroisses de Hautot-le-Valois, d'Anvronville et de Roquefort,obtint les 26 et dernier février 1598 deux certificats, l'un du lieutenant-général pour le roi au baillage de Caux, et l'autre du duc de Montpensier,portant qu'il avait servi Sa Majesté en ses armées, avec armes et équipages convenables à sa qualité. Il donna son aveu au roi le 22 mars 1602 du fief de Boishébert relevant de Sa Majesté, à cause de la vicomté de Caudebec. Il mourut avant le 12 janvier 1621. Il avait épousé, par articles sous seings privés du 28 avril 1586, Suzanne, fille de noble homme Charles le Bouteillier et de dame Marie de Bailleul. Elle décéda avant le 18 mai 1654. Elle avait eu :

1° Antoine des Champs, seigneur de Boishébert, etc, qui épousa Françoise, fille de Charles de Pelletot, chevalier, et de Marie de Clercy.

2° Adrien des Champs, écuyer, seigneur de la Bouteillerie et de Roquefort. Il épousa Jeanne Asselin, mais mourut sans enfants le 3 mars 1654.

3° Jean des Champs qui continua la lignée.

4° Isabeau des Champs mariée à Pierre Clouet, sieur de Rucquemare, conseiller du roi en son siège présidial de Caudebec.

5° Suzanne des Champs, mariée à Jean des Pommares ou d'Espommares, écuyer, seigneur de Bourdemare.

6° Charlotte des Champs mariée à Guillaume Com-

poinctz, écuyer, seigneur du Bosquesnay, lieutenant en l'élection de Montivilliers.

7° Marguerite des Champs mariée, par articles sous seings privés du 17 avril 1628,à Jean Le Canu,écuyer, sieur de Fréderuc.

8° Marie des Champs. Elle fit profession religieuse au monastère des Hospitalières de Dieppe sous le nom de Saint-Joachim. En 1643, elle se décida,avec la permission de ses supérieures, à passer dans la Nouvelle-France pour venir renforcer les héroïques fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle rendit de grands services à cette communauté. La mère Juchereau de Saint-Ignace en fait beaucoup d'éloges. " Le 1er mai 1690, écrit-elle, la mère Marie des Champs de Saint-Joachim mourut âgée de 79 ans. Ce qu'on admirait en elle le plus, c'était sa rare humilité dans laquelle elle s'est perfectionnée jusqu'à la mort d'une manière qui a beaucoup édifié tous ceux qui l'ont connue : cette belle vertu qui n'est jamais seule dans une âme, lui en avait fait acquérir un grand nombre d'autres. Son exactitude, sa dépendance dans les moindres choses, sa ferveur au service des malades ne s'est jamais ralentie, sa grande dévotion était au verbe incarné, à la très-sainte Vierge, et à l'archange saint Michel. Elle s'est acquittée très religieusement de tous les emplois dont on l'a chargée, et surtout de celui d'hospitalière qu'elle a exercé 11 ans. " (1)

VII.—Jean des Champs, seigneur de Costecoste, de Montaubert, des Landres, paroisse de Clipponville, évêché de Rouen, fut nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi le 14 janvier 1629 en considération des services que ses ancêtres et lui avaient rendus aux rois et à Sa Majesté depuis son avénement au

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 216.

trône. Il épousa, par articles sous seings privés du 3 juin 1626, Élizabeth ou Isabeau, fille d'Adrien de Bin et de Marie Clouet. On le trouve qualifié noble seigneur dans un acte du 10 octobre 1662, et il mourut avant le 9 août 1677, ayant eu de son mariage les enfants qui suivent :

1° Charles des Champs mort sans avoir été marié.

2° Antoine des Champs, religieux bénédictin. Le 2 octobre 1654, son père lui faisait donation de la tierce partie de ses biens situés dans le baillage de Caux, à partager avec ses autres frères. Il mourut avant le 1er août 1670.

3° Adrien des Champs, qui continua la descendance.

4° Jean-Augustin des Champs, écuyer, sieur de Costecoste, chevalier commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, de Jérusalem. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R. Mgr le prince de Condé. Il obtint par provisions du 23 mars 1685, la commanderie de Dampmartin, nommée ci-devant la maladrerie de Dampmartin, située dans l'étendue du grand prieuré de Normandie, diocèse de Meaux, et nouvellement érigé en commanderie par lettres patentes du roi du mois de décembre précédent, en considération des bons et fidèles services qu'il avait rendus au roi dans les troupes et armées. Cette commanderie avait alors 900 livres de revenu. Il fit son testament le 27 juillet suivant par lequel il demandait à être enterré dans le cimetière de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris. Il mourut sans avoir été marié avant le 28 février 1687. Il avait été gouverneur de Mgr le duc de Bourbon.

5° Jean-Baptiste-François des Champs. C'est lui qui passa dans la Nouvelle-France.

6° Pierre des Champs mourut religieux à l'abbaye de la Trappe.

7° Nicolas des Champs était diacre et chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournay en Flandre le 9 août 1677 et fit son testament le 17 novembre 1698.

8° Suzanne des Champs mourut religieuse à l'abbaye de Bondeville.

9° Jeanne des Champs fut religieuse à l'abbaye de Port-Royal.

10° Anne des Champs mourut sans alliance le 23 septembre 1713.

11° Marie des Champs mourut aussi sans s'être mariée le 24 septembre 1713.

VIII.—Adrien des Champs est qualifié de chevalier, seigneur de Costecoste, des Landres, de Cliponville, d'Hardenville et de Montaubert. Il épousa, le 1er août 1670, Anne, fille de noble homme maître Charles Boullays, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier au baillage et siège présidial de Rouen, et de dame Madeleine Hébert. Ils eurent deux enfants :

1° Charles-Adrien des Champs, qui suit.

2° Antoine des Champs dit le chevalier de Costecoste. Il fut capitaine dans un régiment de dragons.

IX.—Charles-Adrien des Champs fut chevalier, seigneur de Costecoste, d'Hardenville, de Boishébert, de Montlévêque et de Cliponville, seigneur et patron honoraire d'Anvronville et de Hautot-le-Valois. Il épousa, par articles sous seings privés du 9 mai 1713, Marie-Elizabeth, fille de Jacques de Quiros, écuyer, sieur de Coquereaumont, conseiller du roi, auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, et de noble dame Marie Boullard. Ils eurent un fils :

X.—Antoine-Adrien-Joseph des Champs de Boishébert qui épousa,par articles sous seings privés du 31 octobre 1741, noble demoiselle Catherine-Elizabeth-Marie-Gabrielle, fille de Gédéon Auber, chevalier, seigneur de Beaumousel, de Beuzeville, etc., et de dame Marie-Françoise de Parey-de-Combray. Ils eurent un fils et une fille :

1o François-Adrien des Champs de Boishébert.

2o Charlotte-Antoinette des Champs de Boishébert mariée à son cousin Charles des Champs, sieur de Boishébert et de Raffetot, qui se distingua pendant les guerres de la conquête au Canada.

XI—François-Adrien des Champs de Boishébert né le 15 mai 1748. Il fut reçu page du roi en 1762, et entra ensuite comme lieutenant au régiment de cavalerie royale où il parvint au grade de capitaine. Il épousa, en 1772,Gabrielle,fille de M. Chauvin d'Offranville, chevalier de Saint-Louis,maréchal de camp des armées du roi, et de dame Asselin. De leur mariage naquirent cinq enfants :

1o Raoul des Champs de Boishébert, qui suit.

2o Antoine-Adrien des Champs de Boishébert né le 27 mars 1784,membre du conseil général de la Seine Inférieure. Il épousa,le 28 mars 1811, Adèle,fille de M. Esprit de Piperey,chevalier de Saint-Louis,conseiller au parlement de Normandie, et de dame Carel de Thibouville.Enfants : A. Adrien-Siméon-Paul des Champs né le 29 février 1812 et décédé le 6 novembre 1862. Il avait épousé, le 7 février 1848, Léopoldine Guy Du Val d'Angoville qui lui donna un fils,Jean des Champs de Boishébert marié à Mlle Courcelles. (1) B. Raoul-Alexandre des Champs de Boishébert né le 14 avril

(1) Leur fils, Paul-Sébastien-Guy-Marie, a épousé, en mai 1901, Marie-Anne de Bovel, fille du général de ce nom.

1814,marié le 22 septembre 1840,à Ernestine de Mire. (1) C. Marie-Frédéric des Champs de Boishébert né à Cliponville le 29 septembre 1819. Marié à Aglaé, fille de Joseph Chauffer de Saint-Martin et de dame Bouglier. (2) D. Marie-Charles-François des Champs de Boishébert né le 22 décembre 1827, marié le 17 novembre 1851 à Mlle Fromont de Bouaille. (3) Il est décédé le 21 mai 1900. E. Marie-Louise-Caroline des Champs de Boishébert née le 30 mars 1813, mariée le 7 juiller 1830 à Hippolyte Desson de Saint-Aignan. F. Marie-Thérèse-Juliette des Champs de Boishébert née le 25 mai 1815, mariée le 1er février 1841, à Frédéric de Grieu d'Estimauville. G. Gabrielle-Pauline-Antoinette des Champs de Boishébert née le 24 décembre 1817, mariée le 20 novembre 1849 à Henri Dulong. H. Marie-Elise-Caroline-Emilie des Champs de Boishébert née le 30 janvier 1826, mariée le 22 juin 1849 à Ernest Fillimin.

(1) Enfants : 1. Adrien-Joseph-Emile. Décédé 2. Marie Alexandre-Gaston marié à Jeanne de Bras de Fer. D'où : Marthe mariée à Joseph de Burgault ; Henri marié à Marie Revel de Belleville, et Roger.

(2) Enfants : 1. Joséphine-Adèle-Adrienne mariée à Henri Collet de Cantelou. 2. Marie-Blanche mariée à Maurice du Bos. 3. Marie-Frédéric décédé en bas âge. 4. Antoine-Marie-Charles-Raoul marié à Marie Criquet. 5. Alexandre-Marie-Adrien.

(3) Enfants : 1. Emerence-Marie-Alix. Religieuse de Marie-Réparatrice, à Tournay. 2 Ignace-Marie-Charles-Antoine marié à Clotilde de Riperey. 3. Berthe-Pauline-Marie-Germaine mariée à Maurice de Graveron. 4. Pauline-Adèle-Antoinette-Marie. Décédée. 5. Marie Alexandre-George-Emériс. 6. Marie-Frédéric-Joseph-George. 7. Marie-Frédéric-Louis. 8. Marie-Eugénie-Cécile-Adèle. 9. Marie-Louise-Léonie-Gabrielle. 10. Charles-Marie-Rodolphe. 11. Maurice-Raymond. Il est missionnaire dans la Gambie Anglaise.

3o Marie-Anne-Joséphine des Champs de Boishébert mariée, en 1798, à Henri-Charles LeRègue,comte de Germiny, qui fut pair de France, préfet, député de la Seine-Inférieure, etc. Elle décéda le 12 avril 1851.

4o Adrienne des Champs de Boishébert mariée au comte Raoul de Germiny.

5o Honorine des Champs de Boishébert née le 13 août 1793 et mariée à Raoul Haguet de Saint-Vulfran.

XII.—Raoul des Champs de Boishébert né en 1784. Il épousa Mlle Thorel de Bonneval qui lui donna :

1o Adrien des Champs de Boishébert, qui suit.

2o Radulphine des Champs de Boishébert mariée à Hyppolite de Saint-Victor. (1)

3o Elise des Champs de Boishébert décédée à Etennemare le 24 mai 1894.

XIII.—Adrien des Champs de Boishébert né le 1er mars 1807. Il avait épousé, en 1834, Mlle Quesnel. D'où :

1o Marie-Raoul-Gabriel des Champs de Boishébert né le 16 décembre 1835. Marié, le 11 décembre 1862, à sa cousine germaine,Marie-Adrienne-Robert de Saint-Victor. Ils ont eu deux enfants. M. des Champs de Boishébert habite le château d'Offranville (Seine Inférieure).

2o Marie-Adrien-Ernest des Champs de Boishébert né au château d'Offranville le 20 décembre 1841.Marié, le 7 juin 1870, à Marie-Cécile Duclos. De ce mariage sont issus trois enfants. M. des Champs de Boishébert habite le château de Ry (Seine Inférieure).

3o Bathilde des Champs de Boishébert.

Armes des des Champs de Boishébert : *D'argent à trois perroquets de sinople passant et contourné, onglé et becqueté de gueule.*

(1) Aïeul de M. R.-R. de Saint-Victor, agent de publicité du *Soleil*, à Québec.

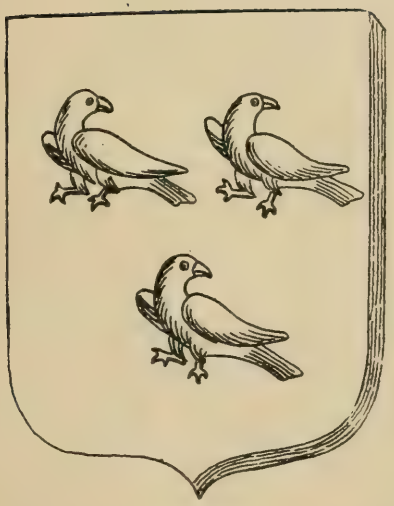

Armes de la famille des Champs de Boishébert

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DES CHAMPS DE LA BOUTEILLERIE

Le premier des Champs qui passa dans la Nouvelle-France avait pour père Jean des Champs, seigneur de Costecoste, de Montaubert, des Landres, paroisse de Cliponville, évêché de Rouen.

Il vint ici dans le régiment de Carignan-Salières.

Lorsque ce régiment fut licencié en 1670, M. des Champs décida de se fixer dans la Nouvelle-France.

Dans une lettre du 2 novembre 1671, après avoir parlé de l'établissement de M. des Champs au Canada, l'intendant Talon ajoute :

" Si les gens de cette qualité prennent aisément cette route,bientôt le Canada se remplira de personnes capables de le bien soutenir. "

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. des Champs, au nom du roi de France, deux lieues de front sur une lieue de profondeur, sur le bord du Saint-Laurent, de chaque côté de la rivière Ouelle.

Cette concession était faite à la charge de la foi et hommage.

Le nouveau seigneur transporta dans sa seigneurie plusieurs familles d'habitants qu'il fit venir des terres et seigneuries appartenant à ses parents, et attira encore d'autres familles d'ailleurs.

" La carrière de M. des Champs de la Bouteillerie, remarque M. l'abbé Casgrain, fut semée de bien des

incidents dont le récit serait aujourd'hui d'un vif intérêt. Outre l'expédition qu'il fit avec son régiment, sous le commandement du marquis de Tracy, contre les cantons iroquois, il est bien probable qu'il commanda ou accompagna avec plusieurs de ses censitaires des partis de guerre alors très-fréquents, soit contre les tribus ennemies, soit contre les colonies anglaises. Malheureusement, aucun souvenir de ces entreprises aventureuses n'est parvenu jusqu'à nous. " (1)

M. des Champs de la Bouteillerie décéda à la Rivière-Ouelle le 16 décembre 1703,et fut inhumé dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

Il avait épousé, à Québec, le 24 octobre 1672, Catherine-Gertrude, fille de Nicolas Macard dit Champagne et de Marguerite Couillard.

Ellle décéda le 21 novembre 1681, et fut inhumée à l'Islet.

En secondes noces, à la Rivière-Ouelle, le 5 avril 1701, M. des Champs de la Bouteillerie avait épousé Jeanne-Marguerite Le Chevalier, veuve de Robert Levesque, et fille de Jean Le Chevalier et de Marguerite Romian. Elle décéda à la Rivière-Ouelle le 25 novembre 1716.

M. des Champs de la Bouteillerie n'eut pas d'enfants de son second mariage. Il avait eu cinq enfants de son union avec Catherine-Gertrude Macard :

I

Jean-Baptiste-François des Champs de la Bouteillerie

Né à Québec le 27 septembre 1673.

(1) *Une paroisse canadienne au XVIIe siècle*, p. 171.

En 1690, il était au séminaire du Cap Tourmente établi par Mgr de Laval. (1)

II

Charles-Joseph des Champs de la Bouteillerie

Né à la Rivière-Ouelle le 31 juillet 1674. (2)

Mgr de Laval l'ordonna prêtre le 15 avril 1702.

Il desservit successivement l'Islet, Saint-Augustin de Portneuf et Saint-Joachim.

En 1712, Mgr de Laval le nomma chanoine du chapitre de la cathédrale de Québec.

Pris de maladie, M. des Champs de la Bouteillerie se fit transporter à l'Hôtel-Dieu de Québec où il mourut le 24 février 1726. Il fut inhumé le lendemain dans la cathédrale, au milieu du chœur.

III

Jean-Baptiste des Champs de la Bouteillerie

Né à la Rivière-Ouelle le 6 juillet 1676. (3)

Il entra dans l'armée et fut tué au service de la France.

IV

Henry-Louis des Champs de Boishébert

Le continuateur de la lignée.

V

Jean-François des Champs de la Bouteillerie

Né à la Rivière-Ouelle le 20 novembre 1681. (4)

Décédé en bas âge.

---

(1) Ernest Myrand, *Phips devant Québec*, p. 261.

(2) L'acte de baptême est au registre de Québec, à la date du 18 août 1674.

(3) L'acte de baptême est au registre de Québec, à la date du 12 août 1676.

(4) Baptisé à l'Islet.

1ère génération : J. B.-F. des Champs de la Bouteillerie
2ème génération : H.-L. des Champs de Boishébert

HENRY-LOUIS DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Né à la Rivière-Ouelle le 7 février 1679. (1)

Il se destina à la carrière militaire et entra, tout jeune, dans le détachement des troupes de la marine.

En 1706, il était fait enseigne.

En 1711, l'amiral sir Hovenden Walker vint avec une flotte considérable pour faire le siège de Québec. On sait que huit de ses transports se brisèrent sur l'île aux Oeufs, et que plus de 900 de ses hommes périrent.

L'intendant Bégon fit un marché avec le sieur Riverin pour retirer le plus d'effets possibles du naufrage des Anglais. L'enseigne de Boishébert fut chargé, par le gouverneur de Vaudreuil, de surveiller les intérêts du roi dans ce sauvetage. Il s'acquitta parfaitement de cette opération difficile.

En 1712, le gouverneur de Vaudreuil ayant eu avis de plusieurs endroits que les Anglais avaient encore l'intention de venir attaquer Québec, fit travailler avec vigueur aux fortifications de la capitale. Deux

(1) Son acte de baptême fut cependant inscrit dans les registres de Québec.

tours bastionnées furent construites, l'une dans la courtive du bastion Saint-Jean et l'autre au-dessus du palais de l'intendant. On fit une muraille de six pieds de hauteur et de deux pieds d'épaisseur le long de la côte du Palais," depuis la redoute du bourreau jusqu'à la grange de l'hôpital." On termina aussi la tenaille de la maçonnerie de la redoute du Cap aux Diamants jusqu'à celle du moulin du Pont, soit une longueur de 160 toises. Ces travaux coûtèrent 60,000 livres. Ils furent faits sous la direction de l'ingénieur de Beaucours, aidé de M. de Boishébert.

" J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière en faveur des sieurs de Boishébert, Dupuy, enseignes, et du sieur Frérot, ancien lieutenant réformé, mandait,le 14 novembre 1713,le gouverneur de Vaudreuil au ministre. Je leur rends la même justice cette année, et vous prie de vouloir bien vous souvenir d'eux dans la promotion de l'année prochaine." (1)

Cette demande ne demeura pas sans effet puisque, en 1715, M. de Boishébert fut promu lieutenant.

Les sieurs Peire, Vitré et Hazeur avaient obtenu de MM. de Callières et Champigny en 1700, le privilège exclusif de la pêche aux marsouins dans les lieux de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Pointe-aux-Alouettes et autres endroits du fleuve Saint-Laurent. En 1705, ce privilège fut prolongé pour quinze ans en faveur de MM. Hazeur et Peire. Il devait donc expirer en 1720.

Le frère du sieur Peire, décédé, prit de l'avance, et, en 1719, demanda la prolongation du privilège de la pêche aux marsouins pour dix autres années.

M. de Boishébert pria aussi le Conseil de marine de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 34, c. 11.

lui accorder le même privilège pour la pêche qui se faisait en face de sa seigneurie de la Rivière-Ouelle.

Le Conseil de marine embarrassé demanda à MM. de Vaudreuil et Bégon leur avis sur ces demandes.

Le 26 octobre 1719, ils marquaient en réponse que M. de Boishébert, qui demandait que le privilège pour la pêche des marsouins, dans l'étendue de sa seigneurie, lui fut accordé à l'expiration de celui du sieur Peire, se fondait sur ce que Peire avait renoncé à la succession de son frère, et que, cependant, il avait continué à jouir de ce privilège, et sur ce que M. de la Bouteillerie, père de M. de Boishébert, avait dépensé environ 50,000 francs pour l'établissement de sa terre dont il ne retirait que 900 francs de revenu, et aussi sur les services qu'il rendait comme lieutenant des troupes.

La renonciation du sieur Peire à la succession de son frère montrait que les pertes qu'il avait faites pour l'établissement de cette pêche se montaient, le 9 septembre 1707, à 61,116 francs. Comme il était le premier qui avait entrepris cette pêche au Canada, il y avait fait des dépenses considérables pour achats de cordages, filets et autres ustensiles de pêche. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il se rendit compte qu'on pouvait faire cette pêche sans filets, en faisant seulement un parc avec des perches.

D'un autre côté, la dépense de M. de la Bouteillerie n'avait eu d'autre objet que l'établissement de sa terre, n'en ayant fait aucune qui eut rapport à la pêche en question.

MM. de Vaudreuil et Bégon terminaient comme suit :

" Comme des six pêches que le sieur Peire a établis, il n'y en a que deux dans la seigneurie du sieur de Boishébert, ils estiment qu'en considération des services de ce dernier, qui est bon officier, et des pertes et

dépenses du sieur Peire, il convient de leur accorder le privilège de ces six pêches et des autres qu'ils pourront établir, pour en jouir conjointement et par moitié pendant dix années, en remboursant par le sieur de Boishébert la moitié du prix des hangars, logements et ustensiles de pêches qui se trouveront aux lieux où elles sont établis, suivant l'estimation qui en sera faite par des arbitres dont ils conviendront."

Le 27 février 1720, le Conseil de marine décidait de suivre l'avis de MM. de Vaudreuil et Bégon. (1)

Le 18 mars 1721, le roi accordait à MM. de Boishébert et Peire, le privilège exclusif des pêches établies aux îles de Kamouraska et autres lieux du fleuve Saint-Laurent, pour en jouir conjointement et par moitié, jusques et compris l'année 1729, à condition que le sieur de Boishébert remboursât au sieur Peire la moitié du prix des hangars, logements et ustensiles qui se trouvaient aux lieux où les pêches étaient établies.

Le roi leur donnait en même temps en commun une gratification de 400 livres. (2)

Le 27 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de marine :

" J'ai l'honneur d'informer le Conseil qu'ayant fait faire l'exercice du canon tous les dimanches et les fêtes de cet été dernier aux soldats canonniers, l'émulation a pris à plusieurs jeunes gens de Québec d'essayer aussi à tirer, ce que leur ayant été permis, ils y ont si bien réussi que je puis assurer le Conseil que j'ai à présent au moins cinquante canonniers aussi capables qu'il s'en puisse trouver en aucun endroit.

" Je continuerai l'été prochain à faire faire cet exer-

(1) *Nouvelle-France. Documents historiques.* Vol. I, p. 153.

(2) Cette gratification leur fut payée jusqu'en 1732.

cice pour lequel on n'emploie que de vieille poudre à canon qui se gâterait entièrement pour peu qu'on la gardât plus longtemps.

" Le sieur Gaillard, commissaire d'artillerie qui commande seul le détachement des canonniers, ayant baissé par son âge avancé et ne se trouvant plus en état de les bien discipliner, il me paraît qu'il serait nécessaire de mettre à la tête de ce détachement un officier capable pour les entretenir dans une bonne discipline et soulager le sieur Gaillard.

" Et comme le sieur de Boishébert, lieutenant qui depuis ... ans, sert en qualité d'aide-major de Québec a les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi, j'ai l'honneur de le proposer pour cela et de prier très humblement le Conseil de lui accorder une commission de lieutenant d'artillerie en ce pays, sans cependant qu'il y ait des appointements." (1)

Le 22 avril 1727, M. de Boishébert obtenait une expectative de capitaine.

Le 14 mai 1728, M de Lignery devenait major de Trois-Rivières, et le Conseil de marine donnait sa compagnie à M. de Boishébert. (2)

C'est à la fin de cette même année 1728 que M. de Beauharnois confia à M. de Boishébert le commandement de Détroit. Il y resta jusqu'au 10 juin 1734. L'acte le plus important de son administration à Détroit fut de régulariser les titres de propriété de la plupart des habitants. Ceux-ci s'étaient établis sur une simple permission du commandant et on comprend que n'étant pas propriétaires du fond ils n'étaient guère porté à améliorer leur culture. Le changement

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 44, c. 11.

(2) En 1728, M. de Boishébert était en France. Il devait revenir à bord de l'*Eléphant*, mais il tomba malade de la petite vérole à Blois et dût retarder son retour au pays.

opéré par M de Boishébert augmenta le nombre des concessionnaires. Le Conseil de marine fut très satisfait de l'œuvre accomplie par M. de Boishébert à Détroit et lui fit des éloges mérités.

Le 15 octobre 1720, M. de Beauharnois demandait la croix de Saint-Louis pour M. de Boishébert. Le ministre lui fit répondre qu'il ne pouvait la lui accorder parce que plusieurs capitaines plus anciens que lui ne l'avaient pas. Il devait mourir sans obtenir cette récompense qu'il avait pourtant bien gagnée.

M. de Boishébert décéda à Québec le 6 juin 1736. (1)

Il avait épousé, à Montréal, le 10 décembre 1721, Louise-Geneviève, fille de Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, et de Marie-Charlotte Denys.

Elle décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 15 octobre 1769. " La fortune de sa famille, nous disent les annales de cette communauté, avait subi le choc des événements ; mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à la fin, elle fit à l'Hôpital-Général tout le bien que lui permettaient ses modestes ressources."

Madame de Boishébert avait eu cinq enfants :

I

Claude-Louis des Champs de Boishébert

Né à Montréal le 22 septembre 1722.
Décédé au même endroit le 3 juin 1723.

(1) " Les services qu'avait rendus son père, dit l'abbé Casgrain (*Une paroisse canadienne*, p. 180) aussi bien que ses mérites personnels, lui valurent le poste de gouverneur de Louisbourg." M. l'abbé Casgrain fait erreur. M. de Boishébert n'a jamais été gouverneur de Louisbourg.

II

Louise-Charlotte des Champs de Boishébert

Née à Québec le 1er septembre 1724.

Mariée, à Québec, le 30 juin 1745, à Pierre Roch de Saint-Ours, sieur D'Eschaillons, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, fils de Jean-Baptiste de Saint-Ours et de Marguerite LeGardeur de Repentigny.

M. de Saint-Ours, sieur D'Eschaillons, mourut à Montréal, le 24 septembre 1782.

Sa veuve décéda au même endroit le 22 mai 1795.

III

Louise-Geneviève des Champs de Boishébert

Née à Québec le 7 octobre 1725.

Mariée, à Québec, le 6 janvier 1743, à Charles-François Tarieu de Lanaudière, lieutenant dans les troupes, fils de Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade et de Marguerite de Verchères.

Pendant les dernières années du régime français, le salon de madame de Lanaudière fut un des plus recherchés de la capitale. " La petite rue du Parloir, dit M. l'abbé Casgrain,était un des principaux centres où se réunissait le beau monde de Québec ; deux salons surtout y étaient recherchés : celui de madame de Lanaudière et celui de madame de Beaubassin, toutes deux étaient renommées pour leur élégance et leur esprit. Les charmes de la conversation de madame de Beaubassin semblent avoir eu particulièrement de l'attrait pour Montcalm, car son salon était celui qu'il fréquentait le plus souvent. Ailleurs, comme chez l'intendant, ou chez madame Péan, il se désennuyait, quelquefois il s'étourdissait ; chez madame de Lanaudière,il s'intéressait,mais chez madame de Beaubassin, il s'attachait. La condescendance ou

la politesse l'entraînaient ailleurs ; ici c'était l'amitié." (1)

Madame de Lanaudière décéda à Québec le 4 juillet 1762, et fut inhumée dans l'église des Ursulines.

M. de Lanaudière se remaria, le 12 janvier 1764, à Marie-Catherine, fille de Charles LeMoyne, baron de Longueuil, et de Catherine-Charlotte Le Gouès.

Il mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 1er février 1776, et fut inhumé dans l'église de ce monastère.

IV

Charles des Champs de Boishébert et de Raffetot

Le continuateur de la lignée.

V

Angélique-Josephte des Champs de Boishébert

Née à Montréal le 20 mars 1728.

Le 31 août 1745, elle faisait profession à l'Hôpital-Général de Québec sous le nom de Sainte-Geneviève.

La mère Sainte-Geneviève mourut le 4 octobre 1757, à l'âge de 30 ans, après douze ans de profession religieuse.

" Elle embrassa les pratiques de la vie religieuse avec une ferveur et un courage qui édifiaient toutes ses compagnes. De si heureux commencements présageaient ce qu'elle serait dans la suite. Elle avait un bon cœur et un esprit droit, ennemi de tout artifice. Elle était bienfaisante et charitable, non moins que généreuse et désintéressée, aimant à faire plaisir et à rendre service, dût-elle se gêner beaucoup pour cela." (2)

(1) *Montcalm peint par lui même. Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome VIII, p. 14.

(2) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 341.

1ère génération : J.-B.-F. des Champs de la Bouteillerie
2ème génération : H.-L. des Champs de Boishébert
3ème génération : C. des Champs de Boishébert et de Raffetot

CHARLES DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ET DE RAFFETOT

Né à Québec le 7 février 1727.

Il entra au service en 1742, à l'âge de 15 ans, en qualité de sous-aide-major, dans la garnison de Québec.

En 1743, il fut détaché au fort Saint-Frédéric, sous les ordres du sieur de Fonville. Les préparatifs de guerre que faisaient les Anglais sur les frontières fournirent à cet officier la première occasion d'essayer les talents militaires du jeune de Boishébert. Il l'envoya à la tête de 25 hommes, vers la rivière de Sarasto, pour reconnaître les préparatifs de l'ennemi. Il s'acquitta de cette mission avec succès. La course était de 60 lieues. Cependant, il revint au bout de 12 jours avec tous les renseignements qu'on pouvait désirer sur les préparatifs des Anglais.

Le gouverneur de Beauharnois informé des travaux des Anglais, envoya un corps de 500 hommes sous la conduite du sieur Marin pour les détruire. M. de Boishébert fit cette expédition en qualité d'aide-major. Le village de Sarasto fut brulé, de même que les magasins et bâtiments élevés par les Anglais. 150 ennemis furent tués et autant furent faits prisonniers.

En 1746, M. de Boishébert accompagna son oncle, M. de Ramezay, dans son expédition en Acadie. On apprit, en arrivant à la Baie Verte, que les Anglais avaient au port LaJoie, dans l'île Saint-Jean, une

Charles des Champs de Boishébert et de Raffetot

frégate de 24 canons, la *Shirley*, et un autre vaisseau de 16 canons, et qu'ils voulaient faire une descente dans cet endroit.

M. de Ramezay donna ordre à M. de Boishébert d'aller s'assurer de la vérité de ce rapport. Il s'embarqua dans un canot d'écorce et malgré une mer très forte, s'acquitta très rapidement de sa mission. Il rendit à son chef un compte exact de la force des vaisseaux et du nombre d'hommes que les Anglais avaient débarqués dans l'île. M. de Ramezay se décida aussitôt à envoyer M. de Saint-Pierre, avec 500 hommes, pour attaquer ceux qui étaient descendus à terre. M. de Boishébert fut encore de ce détachement. Le camp ennemi fut surpris et attaqué si vivement, que, de 200 hommes qui le composaient, il ne s'en sauva qu'un seul ; le reste fut pris ou tué.

M. de Boishébert prit ensuite part au siège de Port-Royal sous M. de Ramezay. Mais la flotte commandée par le marquis de la Jonquière n'ayant pu aider à l'assaut de la ville, l'armée canadienne dût se retirer à l'approche de l'hiver. Elle se rendit d'abord aux Mines, puis à Beaubassin.

Dans le cours de l'hiver, les Anglais s'emparèrent du village des Mines. M. de Ramezay organisa un parti de 250 Canadiens pour aller attaquer et déloger les Anglais qui étaient au nombre de 600. L'attaque se fit à quatre heures du matin. Après une lutte acharnée qui dura jusqu'à trois heures de l'après-midi, les Anglais capitulèrent. M. de Boishébert s'était couvert de gloire dans cette occasion.

Dès que la saison le permit M. de Ramezay et sa petite armée reprirent la route de Québec.

Au mois d'août 1747, M. de la Galissonnière, qui venait relever le marquis de Beauharnois, donna à M. de Boishébert le commandement d'un vaisseau parle-

mentaire pour aller à la baie de Gaspé échanger quelques prisonniers.

Un des premiers soins de M. de la Galissonnière fut d'assurer le commerce des pays d'en haut, où les Sauvages, alliés des Anglais, attaquaient souvent les traiteurs français. Il détacha, pour l'exécution de ce dessein, 600 hommes sous la conduite du sieur de Celoron.

M. de Boishébert fut employé dans le détachement qui se porta de Montréal au Détroit. Pendant que les troupes séjournaient au Détroit, 60 Sauvages pillèrent une habitation française et firent plusieurs prisonniers. MM. de Courtemanche et de Boishébert se mirent à la tête de 150 hommes et poursuivirent ces brigands. Ils leur tuèrent 10 hommes, en prirent 15 et recouvrèrent les prisonniers français.

M. de la Galissonnière ayant résolu de s'opposer au projet formé par les Anglais de rétablir au bas de la rivière Saint-Jean un fort qui avait été détruit en exécution du traité d'Utrecht, jeta les yeux sur M. de Boishébert pour exécuter ce dessein.

Il lui donna 180 soldats et miliciens. Le voyage se fit en raquettes de Québec à la rivière Saint-Jean. Le 28 avril 1749, il était rendu au hâvre de Ménacoche, et y arborait le pavillon de la France. Le capitaine Rouse, commandant d'une petite escadre anglaise, essaya de lui en imposer, mais de Boishébert lui répondit qu'il ne commencerait par les hostilités, mais qu'il n'abandonnerait pas non plus le terrain qu'il avait ordre d'occuper.

Peu après, M. de Boishébert reçut ordre de M. de la Galissonnière d'aller à Beaubassin pour engager les Acadiens de se donner à la France, et les prévenir qu'on leur envoyait à Chédaïk un commandant qui les soutiendrait.

M. de Boishébert commanda à la rivière Saint-Jean jusqu'en 1751.

Au mois d'octobre 1751, le marquis de la Jonquière, pour donner à M. de Boishébert des preuves de la confiance et de la satisfaction qu'il avait de sa conduite, le chargea de porter ses dépêches à la Cour. Le Roi honora le jeune officier d'un gratification de 2000 livres. Il revint au Canada l'année suivante.

Au commencement de 1753, le marquis Duquesne, qui avait succédé à M. de la Jonquière, envoya un corps de troupes à la Presqu'île, pour y construire un fort. M. de Boishébert conduisit l'avant-garde composée de 500 hommes. Il essuya de grandes fatigues, et contribua beaucoup à l'exécution de ce dessein, par l'attention qu'il eut de ménager les vivres pour le lieu où on devait séjourner, et d'en retirer la plus grande partie des mains des soldats, pour en faire un magasin dans la baie de Quinté. Le fort fut bâti ; une garnison y fut laissée, et M. de Boishébert revint à Québec.

M. Duquesne envoya, l'année suivante, M. de Boishébert sur la rivière Saint-Jean, où il lui confia le commandement du fort de La Tour. Un des articles de ses instructions était de lever le plan des hâvres situés depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à Boston. Il s'en acquitta promptement, parcourant la côte en chaloupe, déguisé en pêcheur.

En 1755, après avoir pris le fort de Beauséjour, le général Monckton détacha 1500 hommes pour aller s'emparer du fort La Tour. Les Acadiens et les Sauvages, effrayés de la prise de Beauséjour, refusèrent de soutenir la garnison du fort La Tour. Elle n'était que de 60 hommes. Il eut été impossible, avec cette poignée de monde, de résister à l'ennemi. M. de Boishébert fit transporter toutes ses munitions au haut de la rivière, puis il fit sauter sa petite place. Retranché sur les hauteurs, il attendit les ennemis.

Ceux-ci, malgré leur prodigieuse supériorité, n'osèrent entreprendre de l'y forcer, et ils se rembarquèrent.

M. de Boishébert voyant qu'avec les faibles moyens laissés à sa disposition il ne pouvait rien faire contre les Anglais, s'occupa à transporter dans le gouvernement de Québec et à l'île Saint-Jean une partie des habitants de l'Acadie.

Il se dévoua à cette tâche pendant deux années. Avec sa petite troupe il harcelait les Anglais afin de donner aux pauvres Acadiens le temps de fuir avec leur peu de bien. M. de Drucour, gouverneur de l'île Royale, et M. Dubois de Lamothe, chef d'escadre, rendirent à la Cour un témoignage si avantageux de ses services que le roi lui accorda, le 15 février 1758, la croix de Saint-Louis.

En 1758, les Anglais firent encore le siège de Louisbourg. M. de Vaudreuil envoya M. de Boishébert au secours de cette place. Ses officiers et ses hommes firent des prodiges de valeur, mais les Anglais étaient tellement supérieurs en nombre qu'il dût se retirer après leur avoir fait subir le plus de dommage possible.

En 1759, M. de Boishébert prit une part brillante à la défense de Québec. A la fatale journée du 13 septembre, il se leva de son lit de douleur—il était sérieusement malade depuis plusieurs semaines—pour aller se mettre sous les ordres du marquis de Montcalm.

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, le chevalier de Lévis chargea M. de Boishébert du commandement des grenadiers. Là encore, il se conduisit en héros.

Enfin, lorsque le pays fut passé aux mains des Anglais, M. de Boishébert s'embarqua pour la France avec la plupart des officiers et soldats qui avaient ré

sisté si longtemps à l'armée anglaise beaucoup plus nombreuse et pourvue de tout en abondance.

Après avoir prodigué sa santé et ses forces pour la défense du Canada, M. de Boishébert, en arrivant en France, fut jeté à la Bastille. Il était accusé avec une cinquantaine de ses compagnons d'armes d'avoir pris part aux prévarications de l'intendant Bigot. Le procès dura quinze mois, mais M. de Boishébert fut déchargé de l'accusation. (1)

M. de Boishébert, fatigué et affaibli par ses nombreuses campagnes, abandonna l'armée et vécut ensuite dans la commune de Raffetot, non loin de Rouen, dont il était le seigneur. Il y vivait encore en 1783. Nous n'avons pu nous procurer la date de sa mort, les registres de cette commune ayant été détruits pendant la Révolution.

M. des Champs de Boishébert et de Raffetot avait épousé à Cliponville, bailliage de Caudebec (Normandie), le 7 septembre 1760, sa cousine Charlotte-Antoinette, fille de messire Antoine-Adrien des Champs, chevalier, seigneur de Boishébert, seigneur haut justicier et patron honoraire de Cliponville, Anvronville, Hautot-le-Valois, etc, etc, et de noble dame Marie-Catherine-Elizabeth-Gabrielle Auber.

De ce mariage naquit un fils : (2)

---

(1) Nous avons pris nos renseignements sur la carrière de M. de Boishébert dans le mémoire présenté par son procureur, M. Clos, à la commission présidée par M. de Sartine.

(2) M. l'abbé Daniel (*Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 287), dit au sujet de Charles des Champs de Boishébert : " Etant passé en France à la conquête, il donna en mariage une de ses demoiselles à M. Henri-Charles LeBègue de Germigny, d'abord pair de France en 1819, puis préfet en 1826." M. l'abbé Casgrain (*Une paroisse canadienne*, p. 182) fait la même remarque. On a vu (p. 12) qu'ils font erreur.

1ère génération : J.-B -F. des Champs de la Bouteillerie
2ème génération : H. L. des Champs de Boishébert
3ème génération : C. des Champs de Boishébert et de Raffetot
4ème génération : R.-C. G. des Champs de Raffetot

ROCH-CHARLES-GABRIEL DES CHAMPS DE RAFFETOT

Né à Saint-Sulpice de Paris le 18 juin 1762.

Le 16 septembre 1774, il entrait en qualité de volontaire au régiment royal étranger, cavalerie.

Il épousa une demoiselle de Toulesmesnils qui lui donna deux enfants :

1° Henriette des Champs de Raffetot qui devint la marquise de Tardieu de Mallersaye.

2° Roch des Champs de Raffetot qui épousa Agathe Grandin, et mourut sans postérité.

APPENDICE

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DES CHAMPS DE LA BOUTEILLERIE

M. Benjamin Sulte nous communique la note suivante au sujet du premier des Champs qui vint s'établir dans la Nouvelle-France :

" Parlant de l'année 1672, qui fut remarquable par le grand nombre de concessions de terres en seigneuries, M. l'abbé Faillon (III,346) dit : " Le roi avait déjà fait une concession de mille arpents de terre, située entre les Trois-Rivières et Montréal, en faveur d'un gentilhomme normand du pays de Caux, le sieur de la Bouteillerie, qui, dans le dessein de s'y établir et de la mettre en valeur, s'embarqua à Dieppe, à la fin du mois de juin 1671, sur le navire le *Saint-Jean-Baptiste*, conduisant pour cela avec lui deux charpentiers, deux maçons et quatre manœuvres. Mais il parait qu'arrivé en Canada, il craignit de s'établir sur des terres si exposées aux incursions des barbares et renonça à sa concession pour se fixer sur une autre où il n'eût pas les mêmes dangers à courir. Du moins, le 29 octobre de l'année suivante 1672, il obtint de M. Talon deux lieues de terre de front au bord du fleuve Saint-Laurent, savoir : une lieue au dessus et une lieue au dessous de la rivière Ouelle, cette rivière y comprise, sur une lieue et demie de profondeur, et ce fut là qu'il s'établit."

" Cette note a été imprimée en 1866. Je ne l'ai pas remarquée dans le temps, n'en ayant aucun besoin.

" En 1880,M. l'abbé Casgrain disait dans *Une paroisse Canadienne* (pp. 17, 31) que des Champs de la Bouteillerie était officier au régiment de Carignan.

" En 1882, dans le tome IV, p. 48, de l'*Histoire des Canadiens-Français*, j'ai répété cela, pensant bien que M. Casgrain avait étudié son homme. Or, depuis vingt-cinq ans que je guette partout les noms des officiers du régiment en question, je n'ai point rencontré celui de des Champs, et je suis persuadé qu'il n'était ni militaire ni autre chose qu'un simple particulier. Le fait d'avoir accepté des terres au-dessus des Trois-Rivières avant que de venir dans le pays montre qu'il ne se rendait pas compte de la situation puisqu'il craignait les Iroquois et n'eut rien de plus pressé, une fois ici, que d'abandonner cette concession pour une autre au bas de Québec.

" M. Casgrain a fait comme tant d'autres : il a rattaché son personnage au régiment de Carignan parce que c'est de bon ton.

" A la page 92 de *Une paroisse Canadienne*, M. Casgrain nous donne les noms des premiers habitants de la seigneurie de la Bouteillerie et y ajoute le lieu de leur origine. Ainsi : Guillaume Lissot y est marqué comme étant venu de 1681 à 1690 et tout droit de Lisieux en Normandie pour se fixer sur la terre de la Bouteillerie. Cependant, Lissot était à Québec avant M. des Champs,puisqu'il s'y était marié en janvier 1670. C'est de Québec qu'il passa à la Bouteillerie quelques années plus tard. Tout le tableau de M. Casgrain est incorrect : il a été fait pour grossir le mérite du sieur des Champs."

INDEX

Auber, Marie-Catherine-Elizabeth-Gabrielle.. .. 33
Beaucours, M. de 20
Beauharnois, M. de 23, 24, 27
Bégon, L'intendant 19
Boishébert, Angélique-Josephte des Champs de.... 26
" Antoine-Adrien 33
" Charles 26, 27, 28
" Charlotte-Antoinette 33
" Claude-Louis 24
" Henry-Louis 17, 19
" Louise-Geneviève 25
" Louise-Charlotte 25
Bouteillerie, Charles-Joseph des Champs de la... 17
" Jean-Baptiste 15
" Jean-Baptiste-François 16, 37
" Jean-François 17
Callières, M. de 20
Casgrain, L'abbé H.-R. 15, 24, 25, 33, 37
Champigny, M. de 20
Couillard, Marguerite 16
Courtemanche, M. de 30
Denys, Marie-Charlotte 24
Des Champs, Jean 15
Drucour, M. de 32
Dupuy, Le sieur 20
Duquesne, M. 31
Fonville, Le sieur de 27
Frérot, M. 20

Gaillard, M. 23
Galissonnière, M. de la 29
Grandin, Agathe 35
Hazeur, M. 20
Jonquière, M. de la 30
Lanaudière, Charles-François Tarieu de 25
LeChevalier, Jeanne-Marguerite 16
Le Gouès, Catherine-Charlotte 26
Levesque, Robert 16
Lévis, Le chevalier de 32
Lignery, M. de 23
Longueuil, Marie-Catherine LeMoyne de 26
Macard dit Champagne, Catherine-Gertrude. ... 16
Mallersaye, La marquise Tardieu de 35
Marin, M. de 27
Montcalm, M. de 25
Péan, Madame 25
Peire, M. 20, 22
Raffetot, Henriette des Champs de 35
" Roch 35
" Roch-Charles-Gabriel des Champs de ... 35
Ramezay, M. de 27
" Louis-Geneviève de 24
Repentigny, Marguerite LeGardeur de 25
Riverin, Le sieur 19
Saint-Ours, Jean-Baptiste de 25
" " Pierre-Roch de 25
Saint-Pierre, M. de 29
Sulte, Benjamin 37
Talon, L'intendant 15
Toulesmesnils, Mlle de 35
Vaudreuil, Le gouverneur de 19, 21, 22
Verchères, Marguerite de 25
Walker, Sir Hovenden 19

LA FAMILLE

ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

A mon frère Charles
Pierre Geo

LÉVIS
—
1905

UNIVERSITAS S. PAULI, 233 MAIN, OTTAWA

Mademoiselle Marie-Louise Villeneuve nous a fourni une bonne partie des renseignements qui nous ont permis de compléter le présent ouvrage. Nous tenons à la remercier ici de l'aide efficace qu'elle nous a donnée.

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

No 16

J.-A. K.-LAFLAMME,
IMPRIMEUR,
QUEBEC.

ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIERE (1)

Le premier Rocbert de La Morandière qui vint s'établir dans la Nouvelle-France était né en 1668, à Saint-Étienne d'Estrechy, évêché de Sens, en Champagne.

Il était fils de Abel Rocbert de La Morandière, lieutenant en la prévôté d'Estrechy et notaire royal, et de Marie Pothier.

Étienne Rocbert de La Morandière avait exercé la charge de procureur du Roi à la prévôté de la marine du Havre de Grâce.

C'est en 1690 qu'il passa dans la Nouvelle-France.

(1) Un de ses frères, Jacques-Urbain Rocbert de La Morandière, vint aussi dans la Nouvelle-France. Il fut écrivain du Roi, secrétaire de l'intendant Raudot, etc. Il mourut à Montréal le 18 mars 1710. Il ne s'était pas marié. Le 10 novembre 1707, M. Raudot père informait le ministre que son fils lui servait de secrétaire, et qu'il employait le jeune Rocbert de La Morandière pour lui aider : " Nous avons pris seulement auprès de nous pour ce qu'il ne peut pas faire, le sieur de La Morandière, frère de M. Rocbert, garde-magasin de Montréal, qui est un fort honnête homme très capable d'autres emplois, mais qui n'a pas encore toute la capacité qui lui serait nécessaire pour celui-ci ne l'ayant fait que depuis le départ de Barrossy, et ainsi il n'est pas encore en état de nous soulager l'un et l'autre dans bien des choses, lesquelles naturellement pourraient rouler sur son compte ; nous lui donnons notre table et nous lui faisons payer six cents livres par le trésorier." (Correspondance générale, Canada, vol. 26, c. 11).

Il servit d'abord comme secrétaire de François Clairambault, sieur Daigremont, commissaire de la marine, subdélégué de l'intendant à Montréal.

En 1692, l'intendant Champigny sollicitait du ministre un brevet de garde-magasin pour M. Rocbert de La Morandière.

"Je vous prie, monseigneur, écrivait-il le 21 septembre de cette année, d'envoyer deux commissions de garde-magasins de Québec et de Montréal, remplies, celle de Québec, du sieur Chéron, et celle de Montréal, du sieur Rocbert. Ce sont deux garçons fidèles et fort sages qui travaillent autant bien que je le puisse souhaiter." (1)

Le 6 septembre 1705, vers les sept heures du soir, les deux frères Etienne et Jacques-Urbain Rocbert de La Morandière se promenaient sur la rue Notre-Dame, à Montréal. Vis-à-vis l'apothicairerie de l'hôpital, ils rencontrèrent le sieur de la Gauchetière avec lequel Jacques-Urbain s'arrêta à causer. Pendant ce temps, Etienne continua son chemin jusqu'au coin de la maison d'un nommé Roy, cabaretier. Là, deux chevaux parurent tout à coup venant à un grand train. Afin de les détourner de leur course, car il aurait été écrasé, La Morandière leva sa canne. Ces chevaux appartenaient à M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et étaient conduits par un soldat nommé Pierre Paillardier dit La Marine. Celui-ci sauta de cheval, et ne se contentant pas d'injurier La Morandière en le traitant de *B*..... et de *Malheureux*, il lui lança des pierres qu'il ramassa dans la rue. La Morandière, son frère et la Gauchetière, accourus au bruit de la dispute, parvinrent à réduire le soldat à l'impuissance. Puis ils continuèrent leur chemin. Arrivé à un autre

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12, c. 11.

coin de rue, Etienne Rocbert de La Morandière fut de nouveau attaqué par le soldat La Marine qui le prit à la cravate en s'écriant : "A moi, le voilà le B..... Il faut qu'il meure lui ou moi." Là encore, les deux frères purent se débarrasser des attaques de ce forcéné.

Ils allaient traverser la rue, pour entrer chez M. de Ramezay dans le but de lui raconter ce qui venait de se passer, lorsqu'un autre soldat, Jean Dutartre dit Laverdure, poussé par le nommé La Marine, se jeta sur Etienne Rocbert de La Morandière, lui arracha sa canne et l'en frappa à plusieurs reprises. Le jeune homme sortit son épée pour parer les coups, et le soldat, en essayant de s'emparer de cette arme comme il avait fait de la canne, s'enferra lui-même si profondément qu'il en mourut deux jours plus tard.

Les deux frères furent jetés en prison quoique le soldat Laverdure eut déclaré, sur son lit de mort, par acte passé devant notaire, qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même du malheur qui lui était arrivé.

Le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant de Beauharnois s'unirent pour demander la grâce des deux frères. Le 19 octobre 1705, ils écrivaient au ministre :

"Il est arrivé, monseigneur, une triste affaire au sieur Rocbert, garde des magasins de Montréal. Ayant été insulté par un homme qui servait M. de Ramezay et qui ramenait ses chevaux de l'abreuvoir, après quelques paroles dites de part et d'autre on est venu aux coups de bâton.

"Le sieur Rocbert accompagné de son frère, ayant mis l'épée à la main pour parer ces coups, cet homme s'étant jeté sur lui pour le désarmer s'est enfilé et est mort de sa blessure, ainsi, monseigneur, que vous verrez par les informations que nous avons l'honneur de joindre ici. Nous vous supplions, monseigneur, de vouloir bien lui faire obtenir sa grâce de Sa Majesté et nous vous le demandons avec d'autant plus d'instances que c'est un très honnête homme, qui

sert fort bien et depuis longtemps, et qui, en sa vie, n'a eu d'affaire avec personne." (1)

Au mois de juillet 1706, le roi accordait à Etienne Rocbert de La Morandière les lettres de rémission suivantes :

"Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

"Nous avons reçu l'humble supplication d'Etienne Rocbert, notre garde-magasin en la ville de Montréal en la Nouvelle-France, et de Jacques-Urbain Rocbert de La Morandière, notre écrivain, son frère, tous deux demeurants au dit Montréal, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant que le 6 septembre de l'année dernière 1705, sur les sept heures du soir, le dit Jacques-Urbain Rocbert ayant proposé au dit Etienne Rocbert, son frère, de s'aller promener au bord de l'eau, ils sortirent de leur logis et rencontrèrent vis-à-vis l'apothicairerie de l'hôpital le sieur de la Gauchetière avec lequel le dit Jacques-Urbain Rocbert s'arrêta à causer et pendant ce temps-là le dit Etienne Rocbert continua son chemin jusqu'au coin de la maison du nommé Roy, cabaretier, deux chevaux parurent tout d'un coup au coin de cette maison venant de l'abreuvoir par la rue de Pacaud courant de toute leur force en sorte que le dit Etienne Rocbert se trouvant surpris et extraordinairement reserré par ces deux chevaux contre cette maison tout ce qu'il put faire pour éviter qu'ils ne lui passassent sur le corps fut avec sa canne de détourner ces chevaux qui étaient conduits par le nommé La Marine, soldat de la compagnie de Mantecht, le dit La Marine étant descendu de son cheval à dix ou douze pas de là, insulta le dit Etienne Rocbert par plusieurs injures outrageantes en le traitant de B..... et de malheureux et se jeta en même temps sur des pierres qui étaient de l'autre côté de la rue rangées le long de la muraille du dit hôpital pour lui en jeter, mais le dit Etienne Rocbert pour l'en empêcher et éviter d'en être blessé s'était jeté sur lui le dit La Marine dans ce

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 22, c. 11.

moment saisit le dit Etienne Rocbert à la cravate sur quoi le dit Jacques-Urbain, son frère, ayant quitté le dit la Gauchetière, accourut pour secourir le dit Etienne Rocbert son frère, il fit quitter prise au dit La Marine et le dit la Gauchetière ayant joint le dit Etienne Rocbert lui demanda s'il s'était apperçu que le dit La Marine soldat était domestique du sieur de Ramezay. Le dit Etienne Rocbert lui ayant répondu que non il le pria puisque cela était ainsi de faire retirer ce soldat lequel devant le dit la Gauchetière continuait toujours ses injures en faisant de nouveaux efforts pour se jeter sur le dit Etienne Rocbert. Enfin le dit la Gauchetière après plusieurs prières ayant fait retirer le dit La Marine le dit Etienne Rocbert dit au dit Jacques-Urbain Rocbert son frère : " Allons chez M. de Ramezay lui faire nos excuses et en même temps l'informer de toutes les injures que ce soldat nous a dites," et s'étant mis en devoir d'y aller comme ils étaient au coin de la rue du sieur Cavelier, vis-à-vis la maison du sieur Rupalays, le dit La Marine accourut sur le dit Etienne Rocbert, et le prit à la cravate s'écriant tout haut : " A moi, à moi, voilà le B..... Il faut qu'il meure, lui ou moi," et secouant le dit Etienne Rocbert d'une force extraordinaire le dit Jacques-Urbain Rocbert, son frère, fut obligé de se jeter sur le dit La Marine pour les séparer. Le dit Etienne Rocbert ayant continué son chemin et s'étant avancé jusque vis-à-vis la maison de Biron, boulanger, pour aller chez le sieur de Ramezay qui demeure de l'autre côté de la rue, un autre soldat nommé Jean Dutartre dit Laverdure, de la compagnie du dit sieur de Ramezay, se jeta sur le dit Etienne Rocbert à corps perdu en le chargeant de coups sans lui donner le temps de se reconnaître, lui arracha la canne que le dit Etienne Rocbert tenait à sa main dont il le chargea de plusieurs coups sans lui en avoir donné aucun sujet en sorte que le dit Etienne Rocbert se voyant ainsi maltraité et outragé de la sorte n'ayant plus que son épée pour se défendre il ne put s'empêcher de la tirer pour parer les coups de canne que le dit Laverdure lui donnait, et comme il s'avançait toujours sur le dit

Etienne Rocbert pour le charger en voulant se jeter sur lui pour lui arracher son épée ainsi qu'il avait fait de sa canne le dit Laverdure s'enferra lui-même dans l'épée du dit Etienne Rocbert dont il fut si dangereusement blessé qu'il en mourut, du depuis quoi que le dit Etienne Rocbert n'eut aucun dessein de l'en frapper ne l'ayant tirée que pour parer les coups de canne qu'il lui donnait. Ce qui est si véritable que le dit Laverdure avant sa mort, pour décharger sa conscience par acte passé par devant les notaires royaux de la juridiction royale de Montréal, le 8 septembre dernier, dûment légalisé cy-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie aurait fait sa déclaration qu'il se serait enferré lui-même dans l'épée du dit Etienne Rocbert avec lequel il n'avait jamais eu aucun différent. Néanmoins comme il en a été informé par le bailli du dit Montréal tant contre le dit Etienne Rocbert que contre le dit Jacques-Urbain Rocbert, frères suppliant, ils nous ont très humblement fait supplier de leur vouloir accorder, savoir au dit Etienne Rocbert nos lettres de grâce et rémission, et au dit Jacques-Urbain Rocbert, nos lettres de pardon sur ce nécessaires, à ces causes voulant préférer miséricorde à rigueur de justice de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main quitté et remis, quittons et remettons au dit Etienne Rocbert et pardonné et pardonnons au dit Jacques-Urbain Rocbert son frère, le fait et cas tel qu'il est ci-dessus exposé avec toute peine, amende et offense corporelle, civile et criminelle qu'ils pourraient avoir pour raison de ce encourues envers nous et justice, mettons au néant tous décrets, défauts, contumace, sentences et arrêts qui pourraient être intervenus contre les suppliants, les remettons et restituons en leur bonne renommée et en leurs biens non d'ailleurs confisqués satisfaction préalablement faite à partie civile si fait n'a été, et s'il y échet imposons sur ce silence perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts présents et à venir et à tous autres. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Conseil Supérieur de Québec

dans le ressort duquel le fait et cas ci-dessus est arrivé que ces présentes nos lettres de grâce et rémission, et pardon, ils aient à entériner et de leur contenu faire jouir et user les suppliants pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant, faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires à la charge par les suppliants de se représenter par devant vous pour l'entérinement des présentes dans le temps de six mois à peine d'être déchus de l'effet d'icelles car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

" Donné à Versailles au mois de juillet l'an de grâce mil sept cent six et de notre règne le soixante quatrième."

LOUIS

Ces lettres de rémission furent en effet entérinées par le Conseil Supérieur de Québec le 6 décembre 1706. Etienne Rocbert de La Morandière fut en même temps condamné à employer dix livres à faire dire des messes pour le repos de l'âme de sa victime et d'aumôner pareille somme de dix livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (1)

MM. Raudot père et fils, écrivant au ministre le 19 octobre 1709, font un bel éloge de M. Rocbert de La Morandière :

" Ils se donnent l'honneur de vous marquer qu'ils sont très contents des sieurs Desnoyers et de La Morandière, gardes-magasins de Québec et de Montréal, qui ont très bien servi et se sont parfaitement bien tirés de la quantité d'affaires qu'il y a eu toute l'année à ces deux magasins, lesquels sont causes qu'ils ne peuvent vous envoyer les comptes de ces magasins, ce qu'ils feront l'année prochaine.

" Le dit sieur de La Morandière a été le plus occupé tout l'été, ayant été obligé de subvenir au

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de Québec*, vol. V, pp. 456, 464, 465, 914.

défaut du sieur Daigremont qui a été malade longtemps d'un rhumatisme qui l'a empêché d'agir et dont il n'est pas encore bien remis." (1)

Le 1er mai 1711, les paroissiens de Notre-Dame de Montréal élisaient M. Etienne Rocbert de La Morandière marguillier.

En 1720, M. Rocbert de La Morandière, considérant que ses appointements n'étaient pas suffisants pour lui permettre de faire vivre sa famille convenablement, demanda au ministre de les augmenter.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre le 26 octobre 1720 :

" Nous envoyons aussi les placets des sieurs Foucault et Rocbert, gardes magasins du roi à Québec et à Montréal, pour une augmentation d'appointements, ceux de 600 livres qu'ils ont n'étant pas suffisants pour les faire subsister avec leur famille ; le conseil de marine a eu égard à la représentation que nous lui avons faite sur ceux du contrôleur qui n'étaient que de 500 livres et les a reglés à 1000 livres, par les mêmes raisons exposées par ces deux gardes magasins qui sont l'un et l'autre bons sujets et fort attachés à leurs fonctions, nous vous supplions de vouloir bien leur accorder les mêmes appointements qu'au contrôleur."

Le conseil de marine consulté sur le placet de MM. Rocbert de La Morandière et Foucault répondit :

" Le Roi n'a point augmenté en France les appointements, il ne le peut faire au Canada ; c'est ce qu'ils doivent faire entendre à ceux qui les prient d'écrire en leur faveur et ne pas citer des exemples qui ne sont point pareils à ceux qu'ils proposent ; la place de contrôleur à Québec n'avait que 500 livres parce qu'elle était occupée par un homme qui avait une pareille somme comme greffier du conseil, ce qui faisait 1000 livres, sans cela elle aurait eu d'avantage et la place de contrôleur est regardée différemment de celle de garde magasin et n'a pas les mêmes revenant bons. On sait

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 30, c. 11.

que le sieur Rocbert a bien servi, que le sieur Foucault est bon sujet, mais on ne peut faire pour eux, ce qui est proposé."

Sa Majesté ayant ordonné, en 1729, une imposition sur les communautés et les propriétaires de Montréal pour aider les travaux d'enceinte et de défense de cette ville, des représentants des communautés, des négociants et des artisans se réunirent pour lui adresser d'humbles remontrances. Le sieur Rocbert de La Morandière représentait les Sœurs de la Congrégation dans cette réunion. (1)

En 1730, M. Rocbert de La Morandière, sentant le poids des années, demanda à être mis à la demi-solde.

MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre le 22 octobre 1730:

"Le sieur Rocbert, garde magasin à Montréal, qui sert depuis quarante ans dans cette colonie, vous supplie de vouloir bien lui accorder la demi solde et à son fils la place de garde magasin. Le premier a toujours servi avec beaucoup de zèle et d'exactitude dont il a donné des preuves dans les occasions du service qui requérait de la diligence et une activité comme la sienne. Si vous lui accordez cette grâce, il ne se croira pas pour cela dispensé de se prêter dans toutes les occasions pour le bien du service. A l'égard de son fils, M. Hocquart connait son travail, et il a l'honneur de vous assurer qu'il est capable de remplacer le père." (2)

Le ministre permit à M. Rocbert de La Morandière de prendre sa retraite, mais il ne lui accorda pas la demi-solde.

---

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 132.

(2) Correspondance générale, Canada, 1730, vol. 52, c. 11.

Le 15 octobre 1731, M. Hocquart écrivait au ministre :

"J'ai remis au sieur Rocbert, père, le congé absolu qu'il vous avait demandé, et au fils le brevet de garde magasin que vous lui avez procuré à la place de son père. Ce dernier a été bien mortifié de n'avoir reçu aucune autre marque de satisfaction après 40 années de service, en considération desquels il vous supplie de lui accorder la demi-solde." (1)

L'intendant Hocquart, qui connaissait les états de services de M. Rocbert de La Morandière, essaya de réparer l'injustice du ministre à l'égard de ce vieux serviteur public. Le 17 septembre 1736, il le commettait et établissait pour exercer les fonctions de son subdélégué à Montréal sous les ordres de M. Michel, et pendant son absence de la ville. (2)

Un mois plus tard, le 23 octobre 1736, M. de La Rouvillière, commissaire de la marine, ordonnateur en toute la Nouvelle-France, donnait à M. Rocbert de La Morandière une commission pour faire les fonctions d'ordonnateur en la ville de Montréal. (3)

A partir de 1737, nous perdons les traces de M. Rocbert de La Morandière. Il n'est pas impossible qu'il soit repassé en France.

Il avait épousé, à Montréal, le 25 septembre 1695, Elizabeth, fille de feu Jacques DuVerger, marchand bourgeois de la ville de Loches en Touraine, et de Marthe Boisseau, de Saint-Ours, évêché de Tours.

Elle décéda à Montréal le 6 septembre 1730.

Enfants : I Marie-Isabelle-Elizabeth ; II Louis-Joseph-Marie ; III Nicolas ; IV Etienne ; V François-Bernardin ; VI Anne-Geneviève.

---

(1) Correspondance générale, Canada, 1731, vol. 55, c. 11.
(2) Ordonnances des intendants, vol. 24, folio 106.
(3) Idem, vol. 25, folio 1.

I

MARIE-ISABELLE-ELIZABETH ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Montréal le 27 juillet 1696.

Mariée, à Montréal, le 19 décembre 1718, à Claude Michel Bégon, (1) écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie et lieutenant de vaisseau, major de Québec, lieutenant du Roi à Montréal, gouverneur de Trois-Rivières, fils de Michel Bégon, magistrat, intendant de Rochefort, LaRochelle, etc.

M. Bégon mourut à Montréal le 1er mai 1748.

Enfants :

I. Marie-Catherine-Elizabeth Bégon

Née à Montréal le 28 octobre 1719.

Mariée, à Montréal, le 17 novembre 1737, à Honoré Michel de Villebois, sieur de La Rouvillière, conseiller du Roi et commissaire ordonnateur pour le gouvernement de Montréal, fils de Jean-Baptiste de Villebois, conseiller du Roi à Bordeaux, et de Anne de Rostan.

Elle décéda à Montréal le 21 septembre 1740, laissant un fils :

Honoré-Henri-Michel de Villebois de La Rouvillière né à Montréal le 25 octobre 1738.

II. Marie-Louise-Geneviève Bégon

Née à Montréal le 20 janvier 1721.

Décédée à Montréal le 3 janvier 1722.

III. Claude Bégon

Né à Montréal le 6 juin 1724.

---

(1) Frère de l'intendant.

II

LOUIS-JOSEPH-MARIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 6 août 1697.

Il fut d'abord employé dans les bureaux du subdélégué de l'intendant à Montréal.

En 1731, il remplaçait son père comme garde-magasin du Roi à Montréal.

Le 13 juin 1737, le gouverneur de Beauharnois lui faisait une concession de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur, du côté de l'ouest, dans le lac Champlain, à prendre en descendant une demi lieue au-dessous de la rivière Bacquet et en remontant deux lieues et demie au-dessus de la dite rivière. (1)

Il décéda à Montréal le 19 octobre 1743.

Il avait épousé, à Montréal, le 1er octobre 1731, Marie-Marguerite, fille de feu Charles Petit de Le Villiers, capitaine d'une compagnie franche du détachement de la marine, et de Madeleine Gaultier de Varennes.

Elle se remaria, à Montréal, le 16 novembre 1744, à Antoine Chapt de LaCorne de la Colombière.

De son premier mariage étaient nés :

I. Louis-Joseph-Etienne R. de La Morandière

Né à Montréal le 9 juillet 1732.
Décédé à Montréal le 19 juillet 1732.

II. Etienne-Joseph-René R. de La Morandière

Né à Montréal le 23 avril 1734.
Décédé à Montréal le 31 octobre 1734.

---

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 190.

III. Marguerite-Charlotte R. de La Morand.

Née à Montréal le 19 décembre 1735.

Mariée, à Québec, le 6 novembre 1755, à Jacques-Joseph LeMoine des Pins, marchand, veuf de Marguerite Guyon, et fils de René-Alexandre LeMoine des Pins et de Marie-Renée Le Boulanger.

IV. Marie-Elizabeth-Catherine R. de La Mor.

Née à Montréal le 6 mars 1742.

III

NICOLAS ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 6 août 1699.
Décédé à Montréal le 30 août 1699.

IV

ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Le continuateur de la lignée.

V

FRANÇOIS-BERNARDIN R. DE LA MORAND.

Né à Montréal le 20 mai 1702.
Décédé à Montréal le 8 juillet 1719.

VI

ANNE-GENEVIÈVE R. DE LA MORANDIÈRE

Née à Montréal le 23 avril 1704.

Mariée, à Montréal, le 8 juin 1726, à Jean-Baptiste LeGardeur, écuyer, sieur de Tilly, brigadier de messieurs les gardes de la marine, de la compagnie de Rochefort, âgé d'environ 27 ans, fils de Jean-

Baptiste LeGardeur de Tilly, chevalier de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du Roi, et de dame Jeanne-Elizabeth Girard, du diocèse de LaRochelle.

M. Le Gardeur de Tilly parvint au grade de capitaine de vaisseau et mourut à bord de l'*Inflexible* le 3 mars 1755.

Enfants :

I. Marie-Anne Le Gardeur de Tilly

Née à Montréal le 10 avril 1727.

II. Armand Le Gardeur de Tilly

Né à Rochefort le 14 janvier 1733.

Il fut contre-amiral, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus. Il commandait la frégate la *Concorde* en 1778 quand il soutint une lutte glorieuse contre la frégate anglaise la *Minerve* qu'il força d'amener son pavillon. Ce fait d'armes lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Sa rencontre avec la frégate anglaise le *Congrès*, l'année suivante, ne fut pas moins brillante. Après trois heures d'un feu très vif, le bâtiment ennemi percé à sa flottaison, se vit contraint de fuir et le capitaine de Tilly fut blessé d'un coup de mousquet. Appelé au commandement de l'*Eveillé*, de 64 canons, il se distingua par plusieurs actions d'éclat. Le 9 février 1779, M. Le Gardeur de Tilly, commandant l'*Eveillé*, et ayant à ses ordres la *Gentille*, la *Surveillante*, capitaines de Villeneuve, Cillard et de la Villebrune, ainsi que le cutter la *Guêpe*, appareillait de Newport pour la baie de Chesapeake. Il y arrivait le 18, et le même jour repoussait la flotte d'Arnold dans la rivière Elizabeth, prenait un sloop chargé de farine, s'emparait du corsaire le *Earl Cornwallis*, de 16 canons et de 50 hommes, du corsaire la *Revange*, de

12 canons et de 20 hommes, de trois pièces, et d'un autre corsaire de 8 canons et de 25 hommes. Le lendemain, 19, il donnait la chasse au *Romulus*, de 44 canons et de 260 hommes, ainsi qu'à un gros brick qui avait à son bord 59 réfugiés de la Virginie. Il s'empara de ces deux navires. Le *Romulus* avait à son bord 100,000 louis sterlings destinés à la solde des troupes d'Arnold. Le 3 mars, M. de Tilly rentrait à Newport avec toutes ses prises et son butin aux acclamations de la foule qui le reçut comme un héros. (1) Il se retira du service avec le grade de contre-amiral en 1792. Jeté dans les cachots de la Terreur, il recouvra sa liberté après le 9 thermidor et se retira dans sa terre de la Salle, près Rochefort, où il mourut le 1er janvier 1812.

Il avait épousé Jeanne-Rosalie Magnan de Montaigu dont il eut :

1° Jean-Pierre Le Gardeur de Tilly. Officier de marine et chevalier de Saint-Louis. Décédé à Echillais, Charente-Inférieure, en 1850. De son mariage avec Estelle Aymer de la Chevallerie, il eut deux fils :

A. Théodule Le Gardeur de Tilly né à Echillais le 3 octobre 1806. Marié, à Saintes, le 29 juillet 1832, à Marie-Thérèse-Aglaé Girard du Demaines. Il décéda à Echillais le 25 août 1876

B. Charles-Mélanie Le Gardeur de Tilly né à Echillais en 1809. Marié, le 29 juillet 1835, à Philippine-Hermine Arnault de Nanclos. Il est décédé à La Valette, Charente, le 12 mars 1847.

2° Alexandre Le Gardeur de Tilly. Officier de

(1) Faucher de Saint-Maurice, *Notes pour servir à l'histoire des officiers de la marine et de l'armée française qui ont fait la guerre de l'indépendance américaine*, p. 238.

marine. Décédé à Saintes le 5 mars 1858. Il se maria, à Saintes, le 24 octobre 1808, à Angélique-Hélène de Turpin de Jouhé (1), puis, en secondes noces, à Saintes, le 14 février 1838, à Séraphine de Beaumont. Il avait eu de son premier mariage :

A. Elise Le Gardeur de Tilly née à Champagne le 1er septembre 1809. Mariée, à Saintes, le 20 mai 1829, à Sigisbert de Laage. Décédée au château de Forgette le 11 juillet 1887.

B. Jules Le Gardeur de Tilly né à Champagne le 30 novembre 1810. Décédé en bas âge.

C. Gaspard Le Gardeur de Tilly né à Champagne en octobre 1811. Décédé au Chantreau, près Saintes, le 6 janvier 1830.

D. Céleste Le Gardeur de Tilly né au Chantreau en 1812. Décédée à Saintes en bas âge.

E. Henri Le Gardeur de Tilly né au Chantreau en 1815. Décédé en bas âge.

F. Alexandrine Le Gardeur de Tilly née au Chantreau. Décédée à Rochefort en bas âge.

G. Marie-Estelle Le Gardeur de Tilly née au Chantreau le 30 mars 1820. Mariée, à Saintes, le 10 janvier 1838, à Gustave de Pichon, officier de carabiniers. Décédée à Blanquefort le 31 décembre 1877.

H. Marie-Antoinette-Florence Le Gardeur de Tilly née au Chantreau le 26 juin 1822. Mariée à Saintes, le 21 avril 1841, à Stanislas de Montalembert de Cers. Décédée à Saintes le 19 décembre 1888.

I. Marie-Hippolyte Le Gardeur de Tilly né à Saintes le 9 juin 1825. Marié, à La Roche-sur-Yon,

(1) Elle mourut en odeur de sainteté. Sa vie a été publiée à Bordeaux en 1879.

le 28 octobre 1860, à Elizabeth Roussel de la Myvais. Il est décédé au Chantreau le 7 juin 1885.

3° Etienne-Marie Le Gardeur de Tilly. Il fut capitaine de vaisseau. Il mourut au Chantreau en janvier 1830. Il ne s'était pas marié.

III. Le chevalier.... Le Gardeur de Tilly

Il servit comme second à bord de la frégate la *Concorde* commandée par son frère.

Il périt dans le combat contre la frégate anglaise la *Minerve* à Saint-Domingue le 22 août 1778.

ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIERE

Né à Montréal le 22 février 1701.

En 1719, il entrait comme cadet dans les troupes de la marine.

En 1724, M. Rocbert de La Morandière était nommé sous-ingénieur dans le gouvernement de Montréal.

M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, eut avis, au printemps de 1729, qu'il se tramait un complot entre les Iroquois et les sauvages alliés des Anglais pour attaquer les établissements des environs de Montréal. Ils devaient commencer leur grande incursion par l'extermination des Français qui étaient dans les postes de Niagara et du fort Frontenac. Le gouverneur donna aussitôt ordre à M. Rocbert de La Morandière de visiter le gouvernement de Montréal pour faire construire dans les côtes des forts en pierres où les habitants et leurs familles pourraient se retirer en cas d'attaques (1).

M. Rocbert de La Morandière a dressé lui-même un état des courses qu'il fit en 1729 et en 1730, par ordre de M. de Beauharnois :

"Le 20 juin 1729, j'ai été commandé par monsieur le marquis de Beauharnois pour aller tracer et commencer le fort au bout de l'île au-dessus de Montréal.

---

(1) Lettre de Beauharnois au ministre, 25 octobre 1729. Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.

" Le 24 du dit (mois), j'ai été tracer et fait commencer le fort de la Pointe Claire.

" Le 26, j'ai été à la côte de Sainte-Geneviève sur le bord de la rivière des Prairies y tracer un fort et le faire commencer.

" Le 28, j'ai été au haut de la côte de Lachine y tracer un fort.

" Le 1er juillet, j'ai été au haut de la côte de la rivière des Prairies pour y tracer et faire commencer un fort.

" Le 3 du dit (mois), j'en ai tracé et fait commencer un deuxième au milieu de la dite côte.

" Le 5 du dit (mois), j'en ai tracé et fait commencer un troisième au bas de la dite côte.

" Le 8, j'ai été au bas de l'île Jésus du côté du sud y tracer et faire commencer un fort.

" Le 10, j'en ai tracé un deuxième au haut de l'île du même côté.

" Le 13, j'ai été au bas de l'île Jésus du côté du nord y tracer un fort.

" Le 16, j'ai été au haut de la dite île du même côté en tracer et faire commencer un deuxième.

" Le 20, j'ai été au bas de la côte de La Chesnaye y tracer et faire commencer un fort.

" Le 22, j'en ai tracé un deuxième au haut de la dite côte et l'ai fait commencer.

" Le 25, J'ai été à Terrebonne y tracer et faire commencer un fort.

" Le 3 août, j'en ai tracé et fait commencer un à la Pointe-aux-Trembles.

" Le 8, j'ai été au bas de l'île de Montréal y tracer et faire commencer un fort.

" Le 10, j'ai été à Repentigny y tracer et faire commencer un fort.

" Le 13, j'en ai tracé et fait commencer un à la côte de Saint-Sulpice.

" Le 16, j'ai été à LaValtrie y tracer et faire commencer un fort.

" Le 18, j'ai été à Lanoraie y tracer et faire commencer un fort.

" Le 20, j'en ai tracé et commencé un à la côte de Daubré (?)

" Le 21, j'ai tracé et commencé un fort à Dorvilliers.

" Le 23, j'ai tracé et commencé un fort à la côte de Berthier.

" Le 24, j'ai été à l'île Dupas y tracer et faire commencer un fort.

" Le 26, j'ai été à Sorel y tracer et faire commencer un fort.

" Le 29, j'ai été à cinq lieues dans la rivière de Richelieu pour y tracer et faire commencer un fort sur la côte du nord de la dite rivière dans le haut de la seigneurie de Saint-Ours.

" Le 2 septembre, j'ai été à Saint-Ours sur le bord du fleuve Saint-Laurent y tracer et faire commencer un fort.

" Le 6, j'ai tracé et fait commencer un fort à Contrecœur.

" Le 9, j'ai été à Verchères y tracer et faire commencer un fort.

" Le 11, j'ai tracé et fait commencer un fort au cap Saint-Michel.

" Le 14, j'ai été au bas de la côte de Varennes y tracer et faire commencer un fort.

" Le 16, j'en ai tracé et fait commencer un deuxième au haut de la dite côte.

" Le 20, j'ai été au village de Boucherville où j'en ai tracé et fait commencer l'enceinte.

" Le 25, j'ai été à la côte de la Prairie de Saint-Lambert y tracer et faire commencer un fort.

" En 1730, j'ai été par ordre de monsieur le marquis de Beauharnois visiter et faire achever tous les forts des côtes de ce gouvernement dont est parlé ci-devant où j'ai été deux mois et demi." (1)

La pièce suivante nous donne en détail l'ouvrage fait par M. Rocbert de La Morandière en 1731 :

" Je suis parti de Montréal le 11 avril pour aller faire achever le fort de Boucherville et suis revenu le 20 du dit (mois).

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.

" Je suis parti de Montréal le 1er de mai pour aller visiter les réparations des forts Frontenac et de Niagara et en faire faire quelques-unes des dites réparations, et suis arrivé le 20 de juin.

" Je suis parti de Montréal pour aller faire construire un fort à la Pointe aux (à la) Chevelures le 16 d'août et en suis arrivé le 20 novembre, ce qui fait en total 121 journées."(1)

Dans l'été de 1740, le marquis de Beauharnois, gouverneur-général de la Nouvelle-France, envoya M. Rocbert de La Morandière réparer le fort Niagara dont les piquets tombaient en ruine, et ensuite au fort Frontenac pour le mettre en état de soutenir un siège(2).

En 1743, le sieur Sylvain, médecin du roi à Montréal, eut de graves démêlés avec M. Guiton de Maurepos, juge au même lieu. Celui-ci obtint même un décret de prise de corps contre M. Sylvain. Le capitaine de garde à qui on s'adressa, selon l'usage, pour l'exécution de ce décret, était ce jour là, par une curieuse coïncidence, M. de Varennes, beau-frère de M. Sylvain. Il refusa main-forte. Comme la garde ne devait être levée que le lendemain, M. Sylvain eut le temps de faire enlever les meubles de sa maison, puis de se mettre en lieu sûr. M. de Varennes alla encore plus loin. Le lendemain, M. de Lavaltrie, qui avait relevé la garde, voulut prêter main-forte. M. de Varennes souleva tous les officiers contre M. de Lavaltrie. Le roi ne tarda pas à être informé de ce manque sérieux à la discipline. Il résolut de faire un exemple. Le 24 mars 1744, il cassait le sieur de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 54, c. 11.

(2) Lettre de M. de Beauharnois au comte de Maurepas, 31 octobre 1740. Correspondance générale, Canada, vol. 73, c. 11.

Varennes, donnait sa compagnie à un autre, et il interdisait pour trois mois les sieurs Duplessis, Faber et Rocbert de La Morandière pour conduite irrégulière en cette occasion (1).

En 1744, M. Rocbert de La Morandière fut de nouveau envoyé au fort Niagara par le gouverneur de Beauharnois. Cette fois toutes les palissades de l'enceinte furent réparées et doublées de façon à mettre cette place dans un meilleur état de défense. Ces importants travaux ne furent terminés qu'à la fin de l'automne (2).

En 1748, M. de la Galissonière envoya M. Rocbert de La Morandière réparer le fort Frontenac et faire rapport sur la condition de l'artillerie dans ce fort (3).

Le 10 octobre 1748, MM. de la Galissonière et Bigot écrivaient au ministre en faveur de M. Rocbert de La Morandière :

" Sur le compte qui vous fut rendu par MM. de Beauharnois et Hocquart en 1743 et 1744 des voyages faits pour le service par le sieur Rocbert de La Morandière, sous-ingénieur à Montréal, vous eûtes la bonté de lui procurer une gratification extraordinaire de 200 livres pour chacune de ces deux années. Cet officier, dans l'espérance que cette gratification lui avait été continuée pour les années suivantes, a touché de bonne foi des mains du trésorier, qui le croyait toujours employé, pareille somme de 200 livres pendant les années 1745, 1746 et 1747, ce qui fait un objet de 600 livres dont le dit sieur de La Morandière se trouve aujourd'hui redevable à la caisse, n'étant point porté

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 148.

(2) Lettre de M. de Beauharnois au comte de Maurepas, 8 octobre 1744. Correspondance générale, Canada, vol. 81, c. 11.

(3) Correspondance générale, Canada, vol. 91, c. 11.

sur les états du roi de ces trois années pour aucune gratification. Sa situation qui n'est pas à beaucoup près gracieuse, les peines et soins qu'il s'est donnés depuis le commencement de la guerre pour mettre les forts du Roi en état de défense méritent, à notre avis, que vous lui procuriez la remise de cette somme. M. Bigot a suspendu jusques à la réception de vos ordres la retenue qu'en voulait faire le trésorier sur les appointements de cet officier, persuadés que nous sommes, Monseigneur, que vous voudrez bien avoir égard à nos représentations. Nous nous flattons même que vous lui ferez accorder la même gratification de 200 livres pour la présente année, avec d'autant plus de raison qu'il a été envoyé au fort Frontenac où il a employé une partie de l'été à faire faire à ce fort les réparations nécessaires pour le mettre à l'abri des incursions de l'ennemi. M. de la Galissonière l'a encore chargé du détail de l'artillerie à Montréal dont il s'est acquitté jusqu'à présent à sa satisfaction (1)."

L'abbé Picquet, sulpicien, proposa, en 1748, à M. de la Galissonière d'aller fonder, à l'embouchure de la rivière Souékatsi (aujourd'hui Oswégatchie) un établissement pour grouper et convertir les Iroquois que l'on pourrait détacher du parti anglais. M. Picquet s'y rendit de bonne heure au printemps de 1749 et fonda sa mission à laquelle il donna le nom de La Présentation.

C'est M. Rocbert de La Morandière qui fut choisi comme ingénieur pour diriger la construction du fort et des édifices de La Présentation.

Le 1er avril 1749, MM. de la Galissonière et Bigot réservaient, par une ordonnance, 20 arpents de terre de front sur 30 de profondeur de chaque côté de la rivière Saint-Jean, au-dessus de Chambly. Ils enjoignaient en même temps à M. Rocbert de La Morandière de se transporter au fort Saint-Jean pour planter

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 91, c. 11.

des poteaux aux extrémités de ce terrain (1).

M. Dollier de Casson avait projeté, en 1700, de pratiquer un canal de Lachine à Montréal. Les travaux avaient été commencés sous la direction de Gédéon de Catalogne, officier dans les troupes de la marine et arpenteur royal. La mort de M. Dollier de Casson arrivée le 27 septembre 1701 interrompit cette entreprise. M. de Breslay tenta de continuer les travaux mais dût les abandonner. En 1717, le séminaire de Saint-Sulpice essaya encore de compléter le canal. Il y dépensa vainement 20,000 francs.

En 1749, M. Rocbert de La Morandière soumit au gouverneur de la Galissonière un plan très élaboré pour terminer le canal Lachine.

Après avoir pratiqué une coupe du Saint-Laurent dans la rivière Saint-Pierre, on devait se servir de cette rivière et du lac Saint-Pierre jusqu'à l'endroit appelé "Moulin du Lac." Les eaux du lac Saint-Pierre se déchargeaient dans le Saint-Laurent par le ruisseau Saint-Pierre. Le séminaire de Saint-Sulpice avait fait creuser un petit canal à partir de ce ruisseau Saint-Pierre pour amener l'eau au *Moulin du Séminaire*. D'après le plan de M. Rocbert de La Morandière ce canal devait être élargi et creusé davantage. Le canal en question dont le coût n'était pas très élevé aurait rendu de grands services à la navigation.

Le départ de M. de la Galissonière de la Nouvelle-France empêcha, malheureusement, l'exécution de ce projet (2).

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 154.

(2) On conserve à la bibliothèque du Parlement, à Ottawa, une copie du plan de M. Rocbert de La Morandière. Nous en devons une copie à l'obligeance de notre ami, M. Régis Roy.

M. Rocbert de La Morandière avait rendu de précieux services à la colonie. Les gouverneurs-généraux, à différentes reprises, avaient fait son éloge au ministre de la marine. Cependant, il n'avait pu obtenir l'avancement auquel il avait droit. En 1750, il se rappela de nouveau au bon souvenir de M. de Rouillé.

Il lui écrivait du fort de La Présentation le 4 octobre 1750 :

" Permettez-moi, s'il vous plaît, avec le respect que je dois à Votre Grandeur de lui représenter qu'il y a vingt-quatre ans que j'ai été nommé de la Cour enseigne en second en expectative, remplacé il y a vingt et un ans et que j'ai servi avec l'approbation de mes supérieurs qui ont paru être contents de mes services. Il y a bientôt six ans, à ce que je pense, que je suis lieutenant. Vous voyez, Monseigneur, que dans ce nombre d'années je n'ai pas fait grand chemin vers mon avancement. Je sais cependant que messieurs les gouverneurs-généraux qui ont été ici pendant le temps ont bien voulu s'employer pour moi en cour, et ont rendu un vrai témoignage d'une conduite, j'ose le dire, irréprochable. Depuis vingt-quatre ans je n'ai pas cessé d'être occupé pour aller dans tous les postes dépendant de ce gouvernement en qualité de sous-ingénieur pour y faire construire les forts et réparations que messieurs mes supérieurs m'ont ordonné. Je suis à présent au fort de La Présentation ainsi nommé par M. l'abbé Picquet qui est environ à quarante-cinq lieues de Montréal dans la rivière de Catarakoui. Ce petit fort est situé sur l'entrée d'une petite rivière que les Iroquois nomment Choie Katji au sud-est de la grande rivière de Catarakoui. Le fort est bâti à droite de l'entrée de la petite rivière Chouckatji qui est rapide dans bien des endroits surtout à son entrée. Ce fort est composé de quatre maisons en forme de redoute à machicoulis et fait un carré joint par quatre courtines de pieux de cèdre de douze pieds hors de terre. Les maisons ou redoutes sont

de pièces sur pièces sur un solage de pierre élevé au-dessus du rez-de-chaussée à la hauteur de cinq pieds. Sitôt que je serai de retour à Montréal j'aurai l'honneur d'en envoyer le plan et vue à Mess. Le Pays avec toutes les remarques que j'y ai faites et ferai, lesquels sans doute auront l'honneur de vous en rendre compte.

"Je ne comprends pas, Monseigneur, par quel malheur je me vois privé des grâces que bien d'autres officiers, faits depuis moi, ont joui. J'en vois quelques uns faits capitaines, desquels je suis l'ancien. Je n'ai cependant aucun reproche à me faire. Il est certain que je crois avoir mieux rempli mes devoirs que beaucoup qui ont obtenu plus que moi, mais c'est sans doute faute que j'aie eu des patrons qui aient représenté mes services et témoignage de ma conduite. Je supplie donc, Monseigneur, votre Grandeur, de vouloir bien avoir égard à mes justes demandes. Accordez-moi, s'il vous plaît, la première compagnie vacante pour ce pays-ci. Je tâcherai de mériter cette grâce par tous les soins possibles à m'appliquer à mon service et vous en aurai une continuelle obligation. Je prierai toujours le Seigneur qu'il conserve la santé de Votre Grandeur (1)."

Les services de M. Rocbert de La Morandière si longtemps ignorés eurent enfin leur récompense en 1753. Il reçut le brevet de capitaine dans les troupes de la marine. Il obtint aussi la même année le brevet d'ingénieur royal.

En 1755, M. Rocbert de La Morandière prit part à la bataille de la Monongahéla (2).

Le 15 mai 1758, l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, M. Pontleroy, attirait l'attention du ministre sur les services de M. Rocbert de La Morandière :

"J'ose vous demander une grâce, Monseigneur,

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 96, c. 11.

(2) Sulte, *Histoire de la milice canadienne-française*, p. 45.

c'est celle de vouloir bien accorder une augmentation d'appointements ou une gratification annuelle à M. Rocbert de La Morandière, ingénieur du Roy en cette colonie. Il sert depuis 1719 qu'il fut fait cadet, sous-ingénieur en 1724, ingénieur et capitaine en 1753. Cet officier s'est toujours acquitté de son mieux de ce dont il a été chargé, a été employé à la construction de différents forts de cette colonie. Il est chargé de famille et ne jouit que des bienfaits du Roy, qui tant en appointements d'ingénieur que ceux de capitaine montent à 1630 livres par année."

La fin de la domination française ne permit pas au roi de France de faire jouir M. Rocbert de La Morandière de ses faveurs.

Etienne Rocbert de La Morandière décéda à Montréal le 25 novembre 1760.

Il avait épousé, à Montréal, le 15 janvier 1730, Marguerite, fille de Louis Hingue de Puygibault, lieutenant en pied, et de Marguerite Gaultier de Varennes.

Elle se remaria, à Montréal, le 9 septembre 1768, à Charles-Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur.

Enfants du mariage de Etienne Rocbert de La Morandière et de Marguerite Hingue de Puygibault :

I Marguerite-Elizabeth-Ursule ; II René-Etienne-Marie ; III François-Abel-Etienne ; IV Louise-Antoinette-Marguerite ; V Honoré-Etienne-Emmanuel ; VI Jean-Archange.

I

MARGUERITE-ELIZABETH-URSULE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Montréal le 25 novembre 1730.

Mariée, à Montréal, le 19 janvier 1751, à Daniel-Marie de Joncaire, écuyer, sieur de Chabert et de Claussonne, lieutenant d'infanterie, fils de feu Thomas

de Joncaire, écuyer, officier dans les troupes et interprète, et de Madeleine Le Guay de Beaulieu.

M. de Joncaire fut interprète du Roi chez les Iroquois. Aucun officier n'avait plus de zèle pour le bien du service, et il était l'homme le plus accrédité, le plus essentiel de l'Amérique pour ménager les Sauvages, et bien au-dessus de Johnson pour la confiance que les nations avaient en lui. En 1759, il commandait le fort du Portage sur le chemin de Niagara. Après la guerre il se retira à Détroit.

Madame de Joncaire mourut à Détroit le 21 janvier 1773.

M. de Joncaire mourut au même endroit le 5 juillet 1774.

Enfants :

I. Philippe-Daniel de Joncaire de Chabert

Né à Montréal le 2 décembre 1752.

Il décéda à Détroit le 30 avril 1793.

Il avait épousé, à Détroit, le 12 février 1783, Judith, fille de Claude Gouin, arpenteur pour le Roi, et de Marie Cuillerier-Beaubien.

De leur mariage naquit :

Judith de Joncaire de Chabert, née à Détroit le 22 novembre 1783.

II. François de Joncaire de Chabert

Il eut l'honneur de représenter le comté de Wayne à la législature du territoire de l'Ohio en 1801.

Il avait épousé, à Détroit, le 10 avril 1780, Marie Chesne, fille de Charles Chesne et de Marie-Anne Becquet.

Ils eurent :

1° Marguerite de Joncaire de Chabert née à Détroit le 26 février 1781.

2° Marie-Catherine de Joncaire de Chabert née à Détroit le 29 janvier 1783.

3° François de Joncaire de Chabert né à Détroit le 17 octobre 1784.

4° Georges de Joncaire de Chabert né à Détroit le 27 mars 1793.

5° Philippe de Joncaire de Chabert né à Détroit le 21 octobre 1795.

III. Jacques-Noel de Joncaire de Chabert

Né au Bout de l'île de Montréal le 31 mars 1762. Décédé au même endroit le même jour.

IV. Angélique-Marguerite de Jonc. de Chabert

Née à Détroit le 8 septembre 1770.

II

RENÉ-ETIENNE-MARIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 15 septembre 1733.

III

FRANÇOIS-ABEL-ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Le continuateur de la lignée.

IV

LOUISE-ANTOINETTE-MARGUERITE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Montréal le 31 décembre 1736.

Décédée à l'Hôpital-Général de Québec le 14 mai 1791. Inhumée dans le cimetière des pauvres de l'Hôpital-Général.

V

HONORÉ-ÉTIENNE-EMMANUEL ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 1er janvier 1740.

Il servit contre les Américains en 1775.

Le 3 juillet 1788, il demandait au gouvernement de lui donner des terres en récompense des services qu'il avait rendus dans la dernière guerre.

Nous ignorons où et quand il mourut.

Le 12 février 1795, sa veuve vendait à Alex. Ellice 950 acres de terre sur la rivière Châteauguay.

Le 12 mai 1796, la veuve Rocbert de La Morandière demandait au gouvernement sa patente pour ces terres afin de pouvoir compléter la vente ci-haut mentionnée (1).

VI

JEAN-ARCHANGE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 2 août 1743.

Décédé à Montréal le 15 août 1743 (2).

(1) Renseignements fournis par M. F.-J. Audet.

(2) L'acte de sépulture lui donne, par erreur, l'âge de "quatorze ans." C'est "quatorze jours" qu'il aurait fallu écrire.

Première génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Deuxième génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Troisième génération : Frs-Abel-Et. Rocbert de La Morandière

FRANCOIS-ABEL-ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Montréal le 17 octobre 1735.

Il fut lieutenant dans les troupes de la marine.

En 1764, Ralph Burton, gouverneur de Montréal, le nomma capitaine de la deuxième compagnie d'un corps de 300 hommes envoyé contre Pontiac qui assiégeait Détroit.

En 1775, il fut au nombre des gentilshommes canadiens qui volèrent à la défense du fort Saint-Jean. Fait prisonnier, il fut amené aux Etats-Unis. Il fut détenu prisonnier à Albany pendant plusieurs mois avec M. Antoine Juchereau Duchesnay. Les autres prisonniers canadiens étaient détenus à New-Jersey(1).

Le 26 janvier 1781, M. Rocbert de La Morandière offrait ses services au gouverneur Haldimand :

" Je n'ai pas offert à Votre Excellence mes services vu l'état paisible de cette colonie où ses soins l'ont mis, mais j'imagine que la guerre pourrait devenir plus vive et que le roi aurait besoin de ses bons sujets. En cette qualité j'ose offrir à Votre Excellence les miens et la supplie humblement de m'accorder de l'emploi dans le service militaire ou de colonel des milices et de l'inspection de la partie du sud.

" Comme je fais ma résidence dans le centre de cette partie, cet emploi me flatterait beaucoup. Si elle juge à propos de m'honorer de ce grade, je tâcherai

(1) L'abbé Verreau, *Invasion du Canada*, pp. 324, 325.

de le remplir avec ce zèle qu'une juste reconnaissance anime.

"J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

ROCB. LA MORANDIÈRE

Varennes, ce 26 janvier 1781"(1).

M. Rocbert de La Morandière décéda à Varennes, le 11 mars 1783.

Il avait épousé, à Varennes, le 25 mai 1766, Louise-Charlotte, fille de François-Augustin Bailly, sieur de Messein, écuyer, et de Marie-Josephte de Goutin.

Après la mort de son mari, le colonel de Longueuil s'intéressa à son sort et obtint pour elle une pension annuelle de vingt-cinq louis. Le premier paiement lui en fut fait en 1786, et elle lui fut servie jusqu'à sa mort(2).

Elle décéda à Verchères le 25 mars 1810.

Ils eurent : I Abel-Etienne-Augustin ; II Marie-Anne-Julie ; III Marie-Charlotte-Adélaïde ; IV Laurent-Michel-Etienne.

I

ABEL-ETIENNE-AUGUSTIN ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Le continuateur de la lignée.

II

MARIE-ANNE-JULIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Varennes le 22 mai 1768.

(1) *Collection Haldimand*, vol. III, p. 100.

(2) M. de Beaujeu, *Documents inédits sur le colonel de Longueuil*, p. 23.

Mariée, à Varennes, le 17 avril 1792, à Joseph-Marie Crevier DuVernay, écuyer, veuf d'Archange L'Huillier, et fils de Jacques Crevier-DuVernay, notaire royal, et de Marie-Anne Tétreau.

M. DuVernay se noya dans le Saint-Laurent, entre Verchères et Saint-Sulpice, le 21 août 1820, en même temps que son gendre, M. Langevin. Tous deux revenaient de Saint-Sulpice dans un léger canot. M. Langevin laissa tomber son aviron dans le fleuve. En voulant le ressaisir, il fit pencher le canot et tomba lui-même à l'eau. M. DuVernay avait voulu contre-balancer le poids de son compagnon en s'appuyant sur l'autre bord du canot ; de sorte que ce poids étant enlevé par la chute de M. Langevin, le canot se renversa de l'autre côté et jeta M. DuVernay par-dessus bord. Les corps des deux victimes furent retrouvés à Lanoraie, et ils furent inhumés dans le cimetière de cette paroisse le 26 août 1820.

Marie-Anne-Julie (Robiche) Rocbert de La Morandière se remaria, à Verchères, le 29 juillet 1822, à Joseph Beauchamp.

Elle mourut à Verchères le 23 juin 1824.

De son premier mariage naquirent :

I. Marie-Hortense Crevier DuVernay

Née à Verchères le 23 mars 1793.

Mariée, à Verchères, le 9 février 1807, à Paschal Langevin, officier de milice, fils de François Langevin et de Barbe Tétreau-Ducharme.

M. Langevin se noya le 21 août 1820. Il n'avait pas eu d'enfants.

Sa veuve se remaria à Verchères, le 8 octobre 1821, à Etienne Gauvreau, écuyer, fils de Etienne Gauvreau, marchand, et de Angélique Mailloux. M. Gauvreau

mourut à Verchères le 20 janvier 1858. Madame Gauvreau mourut à Verchères le 14 avril 1863. De son second mariage étaient nés :

1° Joseph-Etienne Gauvreau né à Verchères le 11 août 1822, et décédé au même endroit le 27 août 1822.

2° Etienne-Bruneau Gauvreau né à Verchères le 11 juin 1824. Il fut instituteur. Il avait épousé à Verchères, le 14 janvier 1850, Louise Paquet-Lavallée. Il décéda à Pittsfield, Massachusetts. Enfants :

A. Joseph-Etienne-Arthur Gauvreau né à Verchères le 8 novembre 1850.

B. Marie-Louise-Hortense Gauvreau née à Verchères le 8 août 1852.

C. Clotilde Gauvreau née à Saint-Charles le 30 janvier 1854.

D. Marie-Louise-Françoise Gauvreau née à Saint-Simon le 20 janvier 1856.

E. Marie-Marguerite Gauvreau née le 31 mars 1858.

F. François-Xavier-Marie-Joseph Gauvreau né le 8 mai 1860.

3° Marie-Angélique-Sarah-Reine (Reinette) Gauvreau née à Verchères le 18 mai 1827. Mariée, au même endroit, le 17 novembre 1857, à Pierre Chicoine, fils de Joseph Chicoine, cultivateur, et de Josephte Dalpé-Pangeau. Madame Chicoine décéda à Verchères le 4 avril 1889. Elle avait eu sept enfants :

A. Marie-Josephte-Hortense Chicoine née à Verchères le 2 octobre 1859. Décédée au même endroit le 3 juin 1876.

B. Marie-Anne Chicoine née à Verchères le 13 décembre 1861. Décédée au même endroit le 17 octobre 1863.

C. Joseph-Pierre-Etienne Chicoine né à Verchères le 9 février 1863. Il a été ordonné prêtre à Montréal le 28 août 1887. M. l'abbé Chicoine est actuellement curé de la paroisse canadienne Saint-Antoine, à Worcester, Mass., E. U.

D. Marie-Louise Chicoine née à Verchères le 8 novembre 1864. Décédée au même endroit le 5 septembre 1865.

E. Pierre-Antoine-Emile Chicoine né à Verchères le 22 janvier 1866. Marié, à Saint-Jacques de Montréal, le 7 novembre 1893, à Adèle Marcoux. Elle est décédée à Montréal le 12 octobre 1898. M. Chicoine est mort à Montréal le 10 mai 1905. Pas d'enfants.

F. Joseph-Arthur Chicoine né à Verchères le 10 janvier 1867. Décédé au même endroit le 4 juin 1867.

G. François-Xavier-Vital Chicoine né à Verchères le 2 juin 1869. Décédé au même endroit le 8 janvier 1876.

II Marie-Anne-Julie (Jositte) Crevier DuVernay

Née à Verchères le 18 avril 1794.

Mariée, à Verchères, le 27 avril 1820, à Pierre Fortin, écuyer, fils de François Fortin, arpenteur juré, et de Marie Brunet-Dauphiné.

M. Fortin décéda à Laprairie le 7 juin 1868.

" Il était le type du citoyen paisible et chrétien, d'une charité au-dessus de tout éloge. Non content de donner largement de son modeste revenu, il payait de sa personne. Avec son ami M. Jacques Villeneuve, écuyer, il était le soutien des pauvres du village. Tous deux n'épargnaient ni argent, ni démarches lorsqu'il fallait soulager un malheureux. Sa droiture, son intégrité et ses hautes qualités du cœur et de l'esprit lui avaient gagné l'estime de ses concitoyens."

Madame Fortin mourut chez les Sœurs de la Providence, à Laprairie, le 25 avril 1873.

C'était une femme remarquablement pieuse et charitable. Elle fut sincèrement regrettée de tous les déshérités de la fortune.

Elle avait eu dix enfants :

1° Marie-Julie Fortin née à Verchères le 11 septembre 1820. Decédée au même endroit le 20 janvier 1821.

2° Marie-Louise Fortin née à Verchères le 30 octobre 1821. Décédée au même endroit le 26 novembre 1821.

3° Marie-Julie Fortin née à Verchères le 10 novembre 1822. Décédée au même endroit le 26 décembre 1822.

4° Pierre-Etienne Fortin né à Verchères le 4 décembre 1823. Après avoir fait son cours classique au collège de Montréal, il prit son inscription à l'Université McGill, dont il sortit en 1845 avec le degré de docteur en médecine. Il pratiquait depuis deux ans à Laprairie lorsqu'éclata à la Quarantaine de la Grosse Ile parmi les émigrés, l'épidémie de 1847. Il s'empressa dans cette circonstance de se mettre à la disposition du gouvernement et servit comme médecin des hôpitaux jusqu'au moment où il fut lui-même atteint du typhus qui le conduisit aux portes du tombeau. En 1849, le parlement fut incendié à Montréal et l'émeute se rendit pour ainsi dire maîtresse de la ville. Le docteur Fortin, qui était de retour à Laprairie, offrit spontanément ses services pour le maintien de l'ordre. Le gouvernement de l'époque n'eut certes pas à regretter de les avoir acceptés. Le souvenir de son magnifique corps de police à cheval est encore vivace dans tous les esprits. En 1852, cédant aux

justes plaintes qui venaient de toutes les parties du golfe et comprenant enfin l'importance d'une protection pour les pêcheries canadiennes, le gouvernement se décida à équiper un vaisseau pour cet objet. La charge de magistrat stipendiaire fut offerte au docteur Fortin laissé dans l'inactivité depuis le licenciement de son corps de cavalerie. M. Fortin accepta, et c'est en cette qualité qu'il fit, la même année, sa première croisière dans le golfe. Le bâtiment qu'il montait—une goélette ordinaire—ne convenait guère au service, mais ce ne fut qu'au bout de trois ans d'instances qu'il put obtenir du gouvernement la construction de la fine voilière qu'il rêvait et à laquelle il fit donner lui-même ce nom de *La Canadienne* connu jusque dans le hameau le plus reculé des régions qui bornent le golfe. Pour se mettre en état de rendre plus de services aux pêcheurs, M. Fortin se livra à une étude sérieuse de l'histoire naturelle, de la faune marine particulièrement. Au bout de quelques années, le magistrat devenu naturaliste avait décrit plus de 80 espèces d'animaux marins et de poissons qui fréquentent le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Au docteur Fortin revient l'honneur d'avoir organisé un système de protection efficace pour nos pêcheries. Les observations qu'il a faites pendant ses seize années de service dans le golfe ont été d'un prix inestimable pour le pays. L'établissement de sémaphores, le magnifique système de télégraphe maritime qui rend de si importants services lui reviennent à lui seul et suffiraient pour lui donner dans l'histoire une place d'honneur. Elu député de Gaspé à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative en 1867, M. Fortin se consacra tout entier à ses nouveaux devoirs. Cette partie de la province qu'on s'était habitué à nommer le

district inférieur ne tarda pas à changer d'aspect dès qu'il eût M. Fortin pour représentant. Chemins de colonisation de près de 200 milles de longueur, ponts jetés sur les principales rivières, route maritime, ligne télégraphique de 270 milles reliant tous les villages des comtés de Gaspé et de Bonaventure, phares sur les points les plus dangereux des côtes du golfe, chemin de fer Intercolonial, et de la baie des Chaleurs, etc, sont autant d'entreprises auxquelles M. Fortin a indissolublement lié son nom, soit pour en avoir pris l'initiative ou les avoir appuyées de toutes ses forces. M. Fortin fut successivement commissaire des terres de la Couronne à Québec et président de l'Assemblée Législative. A dater du coup d'Etat du 2 mars 1878, il se consacra exclusivement aux affaires fédérales et ne cessa de siéger à Ottawa jusqu'aux élections générales de 1887. Il fut l'un des fondateurs de la Société de géographie de Québec et il en fut le premier président. De 1867 à 1874, il fut président du comité spécial de la navigation et des pêcheries de la Chambre des Communes. Il fut membre de la Société Royale du Canada. M. Fortin fut appelé au Sénat du Canada le 13 mai 1887 pour y représenter la division de Kennebec. En cette circonstance, les ministres ne considérèrent pas si le titulaire appartenait à la division même qu'il était chargé de représenter dans la chambre haute ; ils jugèrent que les hommes de sa valeur appartiennent à tout le pays. L'honorable M. Fortin mourut à sa résidence de Laprairie le 15 juin 1888, après une maladie longue et douloureuse qu'il souffrit avec la résignation d'un vrai chrétien. L'honorable M. Fortin avait eu une fille :

Marie-Suzanne Fortin née à Laprairie le 5 septembre 1848. Mariée, à Laprairie, le 1er février 1877,

à François-Joseph Bisaillon, avocat, conseil du Roi, fils de Hypolite Bisaillon, de Laprairie, et de Marie-Josephte Hébert. M. Bisaillon est un des avocats les plus distingués du barreau de Montréal. Issus : *A.* Hector-Roannès Bisaillon né à Montréal le 3 janvier 1878. Avocat. Il a épousé, à Montréal, le 15 janvier 1902, Hectorine, fille de Henri Barbeau et de Joséphine Varin. Ils ont deux enfants. *B.* Pierre-Roannès Bisaillon né à Montréal le 17 mai 1880. Agent de publicité. Il a épousé, à Montréal, le 7 janvier 1904, Jeanne, fille de Emile Lefort, négociant, et de Azélie de Couagne. Ils ont une enfant. *C.* Béatrice Bisaillon née à Montréal le 15 janvier 1882.

5° Anonyme né et décédé à Verchères le 9 mars 1825.

6° Marie-Apolline-Rosalie Fortin née à Verchères le 24 février 1826. Mariée, à Laprairie, le 14 janvier 1850, à Alfred Gariépy, gérant de banque. Elle est décédée à Montréal le 9 novembre 1879. Enfants :

A. Marie-Emélie-Rosalie Gariépy née à Laprairie le 30 avril 1851. Mariée, à Montréal, le 22 octobre 1873, au docteur Emery Lalonde, ancien député de Vaudreuil, régistrateur de Montréal-Est. D'où : *A.* Rosalie Lalonde née à Sainte-Marthe le 18 août 1874. Elle s'est mariée, à Rigaud, le 16 juillet 1901, à Stephen McMillan, voyageur de commerce. Ils ont eu trois enfants dont un est décédé. *B.* Joseph-Alfred-Emery Lalonde né à Sainte-Marthe le 10 décembre 1876. Décédé au même endroit le 15 mars 1877. *C.* Marie-Louise-Béatrice Lalonde née à Rigaud le 28 octobre 1878. Décédée au même endroit le 23 octobre 1882.

B. Marie-Juliette-Hortense Gariépy née à Laprairie le 11 avril 1853. Décédée à Montréal le 1er août 1854.

C. Marie-Juliette-Hortense Gariépy née à Montréal le 6 janvier 1855. Mariée, à Montréal, le 8 avril 1875, à son cousin Charles Glackmeyer (1).

D. Marie-Louise Gariépy née à Montréal le 25 septembre 1857. Mariée, à Montréal, le 28 novembre 1882, à Louis-Napoléon Desjardins, manufacturier, de Papineauville. D'où : *A.* Marie-Rosalie-Béatrice Desjardins née à Rigaud le 10 janvier 1884. Décédée au même endroit le 30 avril 1884. *B.* Marie-Louise-Emma Desjardins née à Rigaud le 11 avril 1885. Décédée à Papineauville le 10 septembre 1885. *C.* Louis-Napoléon Desjardins né à Papineauville le 12 août 1886. *D.* Jean-Marie Desjardins né à Papineauville le 27 juin 1888. *E.* Marie-Hermine Desjardins née à Papineauville le 7 novembre 1890. *F.* Joseph-Anselme Desjardins né à Papineauville le 11 août 1892. Décédé au même endroit le 10 décembre 1892. *G.* Marie-Juliette Desjardins née à Papineauville le 24 novembre 1893. *H.* Marie-Arabella Desjardins née à Papineauville le 16 mars 1895. Décédée au même endroit le 9 août 1895. *I.* Joseph-Alfred Desjardins né à Papineauville le 17 octobre 1897. Décédé au même endroit le 20 novembre 1897. *J* Denis-Alfred Desjardins né à Papineauville le 8 juin 1898. Décédé au même endroit le 8 juillet 1898. *K.* Marie-Lucienne Desjardins née à Papineauville le 19 septembre 1899. *L.* Pierre-Joseph Desjardins né à Papineauville le 3 juin 1901. Décédé au même endroit le 4 octobre 1901.

E. Marie-Juliette-Eugénie Gariépy née à Montréal le 19 mars 1860.

F. Marie-Joséphine-Elizabeth Gariépy née à Montréal le 8 janvier 1862.

(1) Pour leurs enfants voir plus loin.

G. Marie-Caroline-Hermine Gariépy née à Montréal le 4 octobre 1864. Mariée, à Montréal, le 3 février 1886, au docteur André Séguin. Il est décédé à Rigaud le 2 août 1890. Pas d'enfants.

H. Denis-Alfred Gariépy né à Montréal le 14 janvier 1866. Il est établi à Kalispell, Montana, Etats-Unis. Il a épousé, à Montréal, le 22 octobre 1887, Marie-Hermine Demers. Enfants : *A.* Marie-Hermine Gariépy née à Montréal le 3 août 1888. *B.* Marie-Marguerite Gariépy née à Frenchtown, Montana, le 14 janvier 1890. *C.* Joseph-Alfred Gariépy né à Kalispell le 10 février 1891. *D.* Marie-Béatrice Gariépy née à Kalispell le 12 avril 1892. *E.* Frédéric Gariépy né à Kalispell le 10 janvier 1894.

I. Marie-Juliette Gariépy née à Montréal le 20 mars 1868. Décédée au même endroit le 12 juillet 1869.

J. Marie-Malvina Gariépy née à Montréal le 10 mai 1870.

7° Joseph-Ludger Fortin né à Verchères le 17 juin 1828. Décédé au même endroit le 14 août 1828.

8° Marie-Marguerite-Julie (Juliette) Fortin née à Verchères le 30 mai 1830. Mariée, à Laprairie, le 20 novembre 1855, à Joseph-Pierre-Edouard Villeneuve, évaluateur en chef à la douane de Montréal. M. Villeneuve mourut à Montréal le 8 octobre 1880. Il avait fait ses études au collège de Montréal. Durant l'invasion des féniens en 1870, il servit comme capitaine de volontaires. C'était une âme loyale, un ami sûr, une nature généreuse. Une mort prématurée vint le ravir à l'affection de ses enfants, leur laissant un nom honoré de tous, sans peur et sans reproche. Enfants :

A. Marie-Philomène-Juliette-Mélanie Villeneuve

née à Laprairie le 19 août 1856. Décédée à Montréal le 19 juin 1859.

B. Marie-Reine-Victoria-Hortense Villeneuve née à Montréal le 24 mai 1858. " Une de nos meilleures cantatrices canadiennes-françaises. Elle étudia sous Guillaume Couture. La souplesse merveilleuse de sa voix lui a fait une réputation au pays. Mademoiselle Villeneuve a toujours généreusement prêté son concours pour les œuvres de charité."

C. Joseph-Pierre-Edouard-Alfred Villeneuve né à Montréal le 9 mai 1860. Commis au bureau du trésorier de la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario. Il a épousé, à Montréal, le 8 novembre 1883, Marie-G., fille de Georges-Henry Kernick, député-protonotaire de la Cour Supérieure à Montréal, et de Marie-Joséphine Roy. Issus : *A.* Joseph-Georges-Edouard Villeneuve né à Montréal le 31 décembre 1885 ; décédé à Montréal le 19 septembre 1886. *B.* Marie-Joséphine-Juliette Villeneuve née à Montréal le 12 mai 1887. *C.* Marie-Louise-Hortense-Catherine Villeneuve née à Montréal le 24 novembre 1890 ; décédée à Montréal le 13 août 1891.

D. Joseph - Jacques - Alphonse Villeneuve né à Montréal le 4 janvier 1864. Il est contrôleur-général et trésorier de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario. Il a fait la campagne du Nord-Ouest en 1885 comme officier dans le 65e. M. Villeneuve a épousé, à l'église Saint-Patrice, Montréal, le 13 juillet 1891, Annie-Kinsley, fille de Michel Bolger et de Mary Bolger. Enfants : *A.* Marie - Juliette - Anne Villeneuve née à Montréal le 24 avril 1893. *B.* Geralda-Hortense-Joséphine Villeneuve née à Montréal le 23 avril 1895. *C.* Marguerite - Flora - Cécile Villeneuve née à Montréal le 6 décembre 1898.

E. Marie-Louise-Philomène-Juliette Villeneuve née à Montréal le 13 décembre 1865. Décédée à Laprairie le 7 juin 1867.

F. Marie-Louise-Philomène-Juliette-Margot Villeneuve née à Laprairie le 15 juillet 1867.

G. Joseph-Pierre-Jean-Baptiste Villeneuve né à Montréal le 24 juin 1869. Ingénieur. Il habite Near Lake, E. U. Il a épousé, à Montréal, le 18 juin 1894, Clara Henley, fille du capitaine Henley. Issue : Marie-Anne-Clara-Antoinette Villeneuve née à Montréal le 20 novembre 1896.

H. Joseph-Jacques-André-Bâby Villeneuve né à Montréal le 7 octobre 1871.

9° Marie-Reine-Hortense Fortin née à Laprairie le 15 juillet 1834. Mariée, à Laprairie, le 7 février 1853, à Denis LeDuc, négociant. Il mourut à Montréal le 7 octobre 1869. En secondes noces, à Montréal, le 14 mars 1874, elle se maria à Oscar Martel, violoniste de Son Altesse Royale la princesse Louise. Elle est décédée à Montréal le 20 février 1899. Elle avait eu cinq enfants de son premier mariage et deux de son second :

A. Denis LeDuc né à Montréal le 29 avril 1854. Ingénieur civil. Il réside à Denver, Colorado, E. U. Il a épousé, à Montréal, en 1883, Georgette, fille de L.-J. Telmosse, négociant. Madame LeDuc est décédée à Denver le 4 décembre 1898, laissant une fille : Georgette LeDuc.

B. Hortense-Léocadie LeDuc née à Montréal le 25 mars 1859. Mariée, à Montréal, le 24 mars 1882, à Frantz-Henri Jehin-Prume, veuf de Rosita del Vecchio. Jehin-Prume était né à Spa, Belgique, et était le fils d'un peintre distingué. Il fut le violoniste du roi de Belgique. Madame Jehin-Prume s'est remariée,

à Londres, à Charles Maxwell-Heddle. Elle est décédée à Londres le 24 novembre 1898.

C. Napoléon LeDuc né à Montréal le 7 février 1861. Marié, à Montréal, le 5 octobre 1886, à Joséphine, fille de L.-J. Béliveau et de Marguerite LaRue. M. LeDuc décéda à Aiken, Caroline du Sud, le 4 novembre 1889. Il laissait un fils : Paul-Napoléon LeDuc né à Montréal le 29 janvier 1889. (1).

D. Graziella LeDuc née à Montréal le 20 janvier 1863. Mariée, à Paris, France, le 11 avril 1895, au marquis de Biliotti.

E. Albert LeDuc né à Montréal le 21 octobre 1864. Comptable. Marié à Laure Fauteux.

F. Charles-Marie-Oscar Martel né à Montréal le 13 août 1874. Il porte le titre de comte de la Chesnaye. Il a épousé à Colorado Springs, Colorado, le 12 janvier 1900, Madeleine Leslie Desmond. Ils ont eu une fille : Marie-Paulette Martel née à Westmount le 20 novembre 1901 ; décédée à Montréal le 25 juillet 1902.

G. Marie-Cordélia-Hortense Martel née à Montréal le 17 juillet 1876. Mariée, à Montréal, le 3 octobre 1895, à Jean-Baptiste-Alexandre Boudreau, gérant de banque. Enfants : *A.* Marie-Hélène Boudreau née à Philadelphie le 20 décembre 1896. *B.* Lucienne Boudreau née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 6 avril 1900. *C.* Marie-Antoinette-Blanche Boudreau née à Fraserville le 3 mai 1902 ; décédée à Fraserville le 3 octobre 1902. *D.* Marie-Blanche-Annie Boudreau née à Westmount le 9 novembre 1903.

(1) Madame LeDuc née Béliveau s'est remariée, à Montréal, le 22 septembre 1902, à l'honorable sénateur Shehyn, de Québec.

10° Marie-Louise-Philomène-Juliette Fortin née à Laprairie le 27 juin 1837. Mariée, à Laprairie, le 29 août 1857, à Julien Brosseau, capitaine du vapeur traversier *L'Aigle*, fils de Julien Brosseau et de Eméreence Robidoux. M. Brosseau a été l'organisateur et le premier lieutenant-colonel du 85e régiment d'infanterie. Il est actuellement régistrateur du comté de Laprairie. Madame Brosseau est morte subitement à Laprairie le 2 juillet 1887. M. Brosseau s'est remarié, à Trois-Rivières, le 8 octobre 1889, à Marie-Anne-Alphonsine, fille de Jean-Baptiste Normand et de A. Panneton, et veuve de J.-F.-T. Bureau. Du mariage Brosseau-Fortin sont nés :

A. Joseph-Denis-Julien Brosseau né à Laprairie le 20 octobre 1858. Il est comptable et agent, et demeure à New-York. Il a épousé, à Montréal, le 17 novembre 1880, Azalie, fille de Jacques Marcil et de Célina Tremblay. Enfants : *A.* Julien Brosseau né à Montréal le 5 décembre 1881 et décédé à New-York le 23 juillet 1895. *B.* Maximilien Brosseau né à Mexico le 23 mai 1885. Il réside avec son père.

B. Joseph-Pierre-Alphonse-Georges Brosseau né à Laprairie le 26 février 1861. Il habite le Chili. Il a épousé, à Montréal, le 29 décembre 1877, Valérie, fille de Joseph Adam et de Virginie Berthiaume. Issus : *A.* Joseph-Julien-George Brosseau né à Montréal le 4 octobre 1879. *B.* Marie-Clara-Fleur-Ange Brosseau née à Montréal le 5 juillet 1882. Mariée, à Montréal, le 15 mai 1902, à Willie-J. Wight. *C.* Marie-Hélène-Blanche Brosseau née à Montréal le 15 août 1885.

C. Pierre-Ivon-Marie-Louis-Joseph Brosseau né à Laprairie le 27 janvier 1863. Il est comptable à New-York. Il a épousé, à Kansas City, le 16 avril

1887, Marie-Rose, fille de Isidore Lussier et de Alida Brunelle. Enfants : *A.* Yvon-Julien Brosseau né à New-York le 5 novembre 1889. Décédé au même endroit le 16 juin 1890. *B.* Henri-Richard Brosseau né à New-York le 14 mai 1891. *C.* Yvon-Oscar Brosseau né à New-York le 13 octobre 1892. *D.* Louis-Amédée Brosseau né à New-York le 7 décembre 1895. *E.* Léon-Arthur Brosseau né à New-York le 21 septembre 1869. *F.* Alida-Léona Brosseau né à New-York le 17 août 1902. *G.* Emile Brosseau né à New-York le 20 septembre 1904.

D. Richard-Casimir-Arthur Brosseau né à Laprairie le 17 avril 1865. Il était teneur de livres à l'Hôpital Roosevelt, à New-York. Il est décédé subitement dans cette ville le 10 novembre 1898. Il s'était marié, à New-York, en 1889, à Alice Richardson, mais ne laissa pas d'enfants.

E. Marie-Joseph-Ulric Brosseau né à Laprairie le 5 avril 1867. Marchand à Montréal. Il a épousé, à Brooklyn, le 11 avril 1893, Joséphine, fille de François Duhamel et de Marie-Mathilde Gosselin. Pas d'enfants.

F. Pierre-Edmond-Victor Brosseau né à Laprairie le 5 avril 1867. Décédé au même endroit le 1er novembre 1867.

G. Pierre-Edmond-Roch Brosseau né à Laprairie le 2 février 1869. Décédé au même endroit le 16 février 1869.

H. Marie-Louise-Philomène-Julienne-Maria Brosseau née à Laprairie le 5 mars 1870. Mariée, à Laprairie, en octobre 1890, à Amédée Lafond, docteur en médecine, et, en secondes noces, à Montréal, le 15 septembre 1902, à Joseph Forget-Despatie, architecte. Pas d'enfants.

I. Marie-Elmire-Philomène Brosseau née à La-

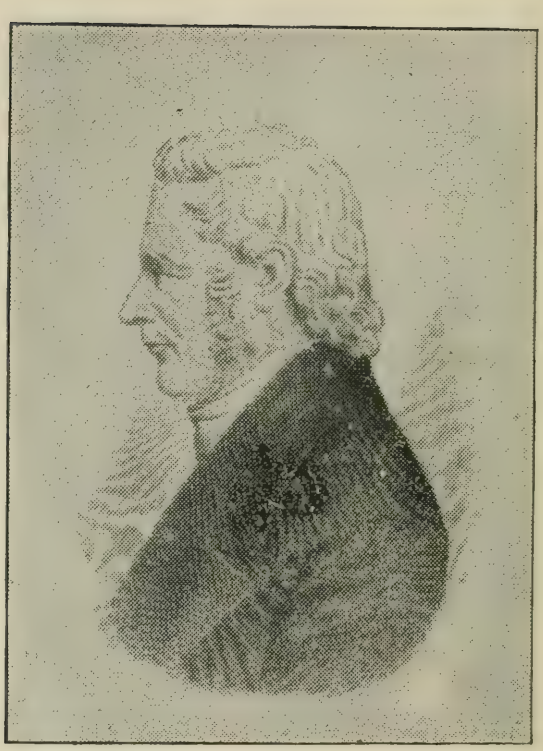

JOSEPH-LUDGER CREVIER-DUVERNAY

prairie le 2 février 1873. Décédée au même endroit le 28 mars 1875.

J. Jean-Louis Brosseau né à Laprairie le 28 mars 1875. Décédé au même endroit le 17 juin 1875.

K. Marie-Angelina Brosseau née à Laprairie le 16 mai 1876. Mariée, à Laprairie, le 7 février 1903, à Joseph-Pierre Hubert, comptable. Ils ont un enfant : Marie-Madeleine Hubert née à Laprairie le 5 décembre 1903.

L. Anonyme né et décédé à Laprairie le 22 septembre 1878.

M. Jean-Louis Brosseau né à Laprairie le 7 février 1880. Il est manufacturier et réside à Montréal. Il a épousé, à New-York, en 1901, Léa Guérin. Ils ont un enfant : Marie-Jeanne-Philomène Brosseau née à Montréal le 3 décembre 1903.

III. Ignace-Eucher Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 12 juillet 1795.
Décédé au même endroit le 1er septembre 1795.

IV. Marie-Séraphine Crevier-DuVernay

Née à Verchères le 22 août 1796.
Décédée au même endroit le 14 septembre 1796.

V. Marie-Aglaé Crevier-DuVernay

Née à Verchères le 19 août 1797.
Décédée au même endroit le 2 septembre 1797.

VI. Joseph-Ludger Crevier-Duvernay

"Né à Verchères le 22 janvier 1799.

"Après avoir reçu l'instruction qu'on donnait alors dans les écoles élémentaires des campagnes, il vint à Montréal en juin 1813, comme employé au journal le *Spectateur* publié par Chs-B. Pasteur. Quatre ans plus tard, en juin 1817, il commençait aux

Trois-Rivières, la publication d'un journal sous le titre de la *Gazette des Trois-Rivières* qui subsista jusqu'en 1822. Il publia en 1823, dans la même ville, le *Constitutionnel* qui eut deux années d'existence. En 1826, il établit dans la ville des Trois-Rivières, le journal l'*Argus*, et, en 1827, il alla se fixer à Montréal et s'entendit avec l'honorable A.-N. Morin pour fonder la *Minerve* sur un pied de permanence. Depuis cette époque le nom de M. Ludger Duvernay a toujours figuré d'une manière proéminente dans les grandes luttes politiques du Canada.

" La *Minerve* commença dès lors vigoureusement la guerre qu'elle a toujours soutenue depuis contre les abus, et M. Duvernay fut fréquemment victime de son zèle patriotique à défendre les intérêts du peuple. Il fut arrêté pour la première fois en 1828, en compagnie de M. Jocelyn Waller. Il imprimait alors, concurremment avec la *Minerve*, le *Canadian Spectator* dont M. Waller était l'éditeur. Ils furent arrêtés tous deux, sur accusation de libelle, sur la déposition d'un ou deux individus. Cette première persécution eut l'effet d'attirer les yeux et les sympathies du peuple sur lui. Des assemblées publiques déclarèrent que la conduite qu'on avait tenue envers ces messieurs était une tyrannie et une violation des droits du sujet anglais et de la liberté de la presse.

" En 1832, M. Duvernay fut arrêté de nouveau par ordre du Conseil Législatif, pour avoir publié dans la *Minerve*, un écrit qui représentait le Conseil Législatif comme une " grande nuisance " dont il fallait débarrasser le pays. Messieurs les conseillers décidèrent par une résolution que c'était un libelle diffamatoire contre cette branche de la législature, et ordonnèrent en même temps l'arrestation de M. Duvernay et du docteur Daniel Tracey, éditeur du *Vindicator* qui avait publié un article dans le même sens. Ils furent tous deux traduits à la barre du Conseil, et condamnés par leurs accusateurs. Ils demeurèrent dans la prison de Québec pendant toute la session qui se tenait alors. Ce fut le signal d'un mouvement général d'indignation dans la presse et dans le public

contre la conduite du Conseil, et de sympathie pour MM. Duvernay et Tracey. On organisa des assemblées et des processions dans Québec et dans Montréal pour leur procurer un triomphe éclatant. Plus que cela encore : ils reçurent chacun deux médailles d'or, l'une de la part des habitants de Québec, et l'autre de la part des citoyens de Montréal, comme témoignage de sympathie dans les souffrances qu'ils avaient endurées pour la cause populaire.

"Mais l'acte qui perpétuera, sans doute, mieux que tout autre, le souvenir de M. Duvernay, dans la mémoire de ses compatriotes, c'est la fondation de la Société nationale des Canadiens-Français, la Société Saint-Jean-Baptiste. C'est lui qui en avait conçu le premier l'idée, et qui, par son activité, réussit à la mettre à exécution. C'est en 1834 que le jour de Saint Jean-Baptiste fut célébré pour la première fois comme fête nationale. Avant cette époque, c'était par dérision et par moquerie que les ennemis de notre origine appliquaient le nom de Jean-Baptiste à nos compatriotes, mais en le faisant adopter par l'association nationale, M. Duvernay l'a rendu respectable et l'a fait respecter de tous. A lui tout le mérite du succès qu'a obtenu notre association jusqu'aujourd'hui, personne ne peut le contester. Il s'est même souvent et presque tous les jours imposé des sacrifices pour obtenir ce but louable et patriotique. Aussi la reconnaissance éternelle de l'association Saint-Jean-Baptiste lui est acquise ; elle en a donné un témoignage éclatant en se chargeant des frais de ses funérailles et en ordonnant que rien ne fut épargné pour les rendre pompeuses.

"L'attribution de la feuille d'érable comme emblême nationale est aussi l'ouvrage de M. Duvernay. Cet emblême qui a été adopté partout, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, par les lettres et par l'iconologie, immortalisera son souvenir.

"En 1836, M. Duvernay fut soumis à une nouvelle épreuve, et emprisonné une troisième fois pour l'expression de ses opinions dans la presse. On se souvient de la mort de M. Collins, de froid et de pri-

vations dans la prison de Montréal. Une enquête fut ordonnée et le géolier et le shérif convaincus d'une négligence coupable. Dans le terme de la cour le plus prochain le procureur-général soumit au grand jury une accusation de meurtre contre le géolier. Comme il n'y avait pas alors de loi du jury, le shérif était libre de composer le jury comme il l'entendait. Le géolier étant le subalterne du shérif, il était important pour celui-ci qu'on ne trouvât pas d'accusation fondée contre le premier, et il se trouva que sur les 24 personnes qui composaient ce jury, 16 étaient de la cité de Montréal, amis du shérif. En parlant de la procédure, la *Minerve* dit que le grand jury était un "jury trié." On ordonna tout de suite une prise de corps contre M. Duvernay pour mépris de cour, et il fut condamné à 30 jours d'emprisonnement et 20 louis d'amende. Cette fois encore ses accusateurs et ses juges furent victimes de leur propre haine, car l'opinion se prononça énergiquement en faveur de M. Duvernay. Il fut accompagné à la prison par un immense concours de citoyens. On s'était procuré un magnifique carosse, dans lequel plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée prirent place à côté de M. Duvernay. Ce nouvel emprisonnement valut à M. Duvernay de nouvelles sympathies et rendit son nom plus cher encore à ses compatriotes. On le considérait comme un martyr de la bonne cause.

"L'année suivante, en mai 1837, M. Duvernay fut élu, par acclamation, représentant du comté de Lachenaie, et comme tous les patriotes les plus distingués de ce temps là, il fut forcé de s'expatrier au commencement de novembre de cette même année. Son nom était sur la liste des proscrits pour cause politique.

"Il se réfugia avec sa famille aux Etats-Unis, et la publication de la *Minerve* fut suspendue à partir du 16 novembre 1837.

"Il fixa son séjour à Burlington, mais il visita les principales villes de l'Union, pour assister aux assemblées qui se faisaient alors pour sympathiser avec les exilés canadiens. Il fut reçu partout avec les plus grands témoignages de respect et de considé-

ration ; à Philadelphie surtout on avait annoncé sa présence au moyen de placards qui invitaient les habitants de la ville et du comté à se réunir en assemblée pour l'entendre et venir en aide aux réfugiés du Canada.

" En 1838, M. Duvernay annonçait, dans un prospectus, qu'il allait commencer la publication d'un journal français, près des frontières, dans les intérêts du Canada, et dans le printemps de 1839, le *Patriote Canadien* paraissait à Burlington. Comme M. Duvernay était déjà bien connu dans les Etats-Unis et respecté de tous, la nouvelle entreprise fut saluée avec acclamation par toute la presse de l'Union.

" Enfin l'Union des Canadas ayant été décrétée par le gouvernement anglais, et le principe du gouvernement responsable accepté par la province unie, la paix fut rétablie, et les proscrits politiques purent revenir en sûreté dans leur patrie.

" M. Duvernay revint s'établir à Montréal en 1842, et recommença la publication de la *Minerve* dans le mois de septembre pour la défense des idées libérales-réformistes. Tout en approuvant le système de gouvernement représentatif qu'on venait d'accorder au pays, il n'a jamais cessé de protester contre les iniquités de l'acte d'Union.

" Durant toute sa carrière politique M. Duvernay ne s'est jamais séparé un seul instant de la masse de ses compatriotes. Depuis son retour dans le pays, il a soutenu avec énergie le système de gouvernement que nous possédons actuellement, et combattu les ministères qui ne le mettaient pas effectivement en pratique.

" Rendu à cette période d'une vie orageuse et de travaux incessants, M. Duvernay se trouvait encore avec une fortune négative, son imprimerie ayant été vendue durant son exil.

" Néanmoins, il comptait assez sur la Providence pour ne jamais perdre courage, et le soin de ses intérêts privés a toujours été pour lui une affaire secondaire, une affaire de nulle importance, qu'il oubliait totalement en présence des affaires publiques et des

intérêts de son parti. Il s'est toujours associé de tout cœur aux œuvres utiles, méritoires et charitables. On peut dire qu'il était véritablement patriote, ami de l'humanité et de toutes les institutions qui ont pour but d'améliorer l'intelligence des hommes, d'adoucir les misères humaines et de "rendre le peuple meilleur." M. Duvernay mourut à Montréal le 28 novembre 1852 (1)."

M. Duvernay avait épousé, à la Rivière-du-Loup (en haut), le 14 février 1825, Marie-Reine, fille du capitaine Augustin Harnois et de Josephte Desjarlais.

Elle mourut à Montréal le 24 mai 1844.

De leur mariage étaient nés :

1° Julie-Hortense Duvernay née à Trois-Rivières le 30 octobre 1825. Décédée au même endroit le 20 septembre 1826.

2° Marie-Reine-Joséphine Duvernay née à Verchères le 11 février 1827. Mariée, à Montréal, le 30 mai 1848, à Charles Glackmeyer, avocat, greffier de la cité de Montréal. Il est décédé à Montréal le 9 avril 1892. Madame Glackmeyer décéda au même endroit le 3 septembre 1899. Enfants :

A. Marie-Reine-Joséphine-Henriette Glackmeyer née à Montréal le 2 juillet 1849. Décédée au même endroit le 13 février 1859.

B. Charles Glackmeyer né à Montréal le 10 février 1853. Financier. Il a épousé, à Montréal, le 8 avril 1875, sa cousine Marie-Juliette-Hortense, fille de Alfred Gariépy et de Marie-Apolline-Rosalie Fortin. Ils ont eu dix enfants : *A.* Frédéric Glackmeyer né à Montréal le 31 mars 1876. *B.* Hortense Glackmeyer née à Montréal le 17 mai 1878 ; décédée au même endroit le 14 mai 1891. *C.* Henri Glack-

(1) Le *Journal du dimanche*, 24 juin 1884. Article de M. Raphaël Bellemare.

meyer né à Montréal le 4 février 1880. *D.* Henriette Glackmeyer née à Montréal le 14 février 1882 ; décédée au même endroit le 16 mai 1887. *E.* Albert Glackmeyer né à Montréal le 24 mai 1884 ; décédé au même endroit le 30 avril 1892. *F.* Albert-Charles-Gustave Glackmeyer né à Montréal le 30 mai 1886 ; décédé au même endroit le 6 juin 1887. *G.* Blanche Glackmeyer née à Montréal le 8 avril 1888. *H.* Marie-Donalda-Béatrice Glackmeyer née à Montréal le 6 septembre 1890 ; décédée au même endroit le 25 janvier 1894. *I.* Charles Glackmeyer né à Montréal le 19 avril 1893. *J.* Louis-Frédéric-Albert Glackmeyer né à Montréal le 24 août 1895.

C. Marie-Virginie-Hortense Glackmeyer née à Montréal le 3 juillet 1857. Décédée au même endroit le 30 décembre 1857.

D. Arthur Glackmeyer né à Montréal le 4 décembre 1858. Décédé au même endroit le 28 janvier 1864.

E. Auguste Glackmeyer né à Montréal le 24 octobre 1860. Décédé à Montréal le 26 octobre 1900. Il avait épousé, à Montréal, le 14 mai 1889, Augusta LaRue, fille de Edouard LaRue et de Elise O'Keeffe. Ils ont eu trois enfants : *A.* Eugène Glackmeyer né à Montréal le 12 janvier 1891. *B.* Eugénie Glackmeyer née à Montréal le 25 septembre 1892. *C.* Corinne Glackmeyer née à Montréal le 10 juillet 1899.

F. Marie-Joséphine Glackmeyer née à Montréal le 25 décembre 1850. Décédée à Québec le 21 octobre 1883. Inhumée à Montréal.

G. Adèle-Victorine Glackmeyer née à Montréal le 2 février 1855. Mariée, à Montréal, le 2 juin 1885, à Gustave Brault, marchand. Elle est décédée à Montréal le 21 avril 1903, laissant un fils : Gustave Brault né à Montréal le 15 mars 1886.

H. Marie-Henriette Glackmeyer née à Montréal le 22 février 1863. Décédée au même endroit le 9 février 1864.

I. Frédéric-Arthur Glackmeyer né à Montréal le 29 juillet 1865. Décédé au même endroit le 26 septembre 1866.

J. Eugénie Glackmeyer née à Montréal le 19 avril 1867. Décédée au même endroit le 6 mars 1868.

3° Ludger-Alphonse Duvernay né à Montréal le 14 septembre 1828. Décédé à Montréal le 25 novembre 1829.

4° Marie-Louise-Célina Duvernay née à Montréal le 27 février 1830. Décédée à Montréal le 17 juin 1895.

5° Ludger-Napoléon Duvernay né à Montréal le 21 octobre 1831. Décédé à Montréal le 2 mars 1833.

6° Louis-Joseph-Napoléon Duvernay né à Montréal le 4 juin 1833. Il fut un des propriétaires de la *Minerve*, puis régistrateur-conjoint pour la division Est de Montréal. Décédé à Montréal le 18 juillet 1879. Célibataire. "Peu d'hommes politiques ne connaissaient pas Duvernay, le débonnaire et généreux Duvernay, qui mit pendant vingt-cinq années, sans réserve comme sans arrière pensée, au service du parti conservateur le journal qu'il possédait en commun avec son frère. C'était une forte nature politique, comprenant ses devoirs de citoyen comme ses devoirs de partisan. Esprit droit et honnête, vigoureux à l'occasion, énergique sans entêtement, il voyait juste et exécutait promptement. Il était essentiellement organisateur, soit pour le combat, soit pour la célébration de la victoire, et ses aptitudes se révélaient dans les moindres détails. Ce qui sortait des mains ou de la direction de Duvernay était rarement défectueux. Quelque fussent les exigences ou les besoins, il était l'homme du moment, saisissant l'idée dominante au passage et lui donnant sans effort, sans hésitation des développements étonnants. Il avait

pour lui le tact et le goût. Il ne risquait pas sans prévoyance et il n'exécutait pas sans avoir mûrement réfléchi. Les obstacles ne lui étaient de rien. Il lui importait peu de voir, au départ, la route libre ou obstruée, décidé qu'il était à franchir la barrière. Si la besogne était simple, il ne l'accomplissait que mieux ; si elle était difficile, il travaillait davantage.... Duvernay n'était pas seulement un homme politique intelligent et un partisan fidèle ; c'était encore un brave et bon ami, doux et complaisant pour tout le monde, n'ayant rien à lui et prêt à tout sacrifier pour quelqu'un de son cercle. Sa bourse était ouverte pour tous les besoins. La Providence lui a ménagé une mort édifiante. Il s'est éteint lentement, muni de tous les secours de la religion, apportant dans sa tombe les profonds regrets d'une légion d'amis et pas un seul reproche d'ennemis(1)."

7° Marie-Adèle-Victorine Duvernay née à Montréal le 14 avril 1835. Mariée au docteur Ovide Pelletier, qui décéda à Sainte-Marthe de Vaudreuil le 18 août 1873. Madame Pelletier mourut à Montréal. Issus :

A. Marie-Louise-Pelletier née à Sainte-Marthe de Vaudreuil le 13 mars 1858. Mariée, à Montréal, le 13 juin 1883, à Joseph-Edmour Chagnon, avocat, ex-zouave pontifical. Elle décéda à Longueuil le 2 février 1885, laissant un fils : Marie-Joseph-Edmour Chagnon, né à Longueuil le 25 décembre 1884 et décédé au même endroit en juin 1885.

B. Ludger Pelletier né à Sainte-Marthe le 5 juin 1862. Décédé au même endroit le 8 mars 1867.

C. Joseph-Denis-Hector Pelletier né à Sainte-Marthe de Vaudreuil le 31 janvier 1867. Décédé au même endroit le 1er février 1867.

D. Ludger-Napoléon-Auguste Pelletier né à

(1) La *Minerve*, 19 juillet 1879.

Sainte-Marthe de Vaudreuil le 15 février 1868. Décédé à Montréal.

8° Ludger-Denis Duvernay né à Montréal le 23 août 1836. Il décéda à Montréal le 10 avril 1895. Célibataire. Nous lisons dans la *Minerve* du 11 avril 1895 : "Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort presque subite de M. Denis Duvernay, assistant greffier des bills privés à la Chambre des Communes d'Ottawa. M. Duvernay a succombé à une hémorrhagie cérébrale, après une journée de maladie. Mardi soir il s'est senti indisposé, mais rien ne laissait prévoir un dénouement aussi rapide et personne pas plus que M. Duvernay lui-même n'attacha d'importance à ce malaise peu grave en apparence. L'état du malade devint très critique durant la nuit, à tel point qu'hier matin on dût faire venir le Dr Aubry, de la rue St-Antoine, un ami du défunt, qui, après examen, jugea à propos de faire conduire M. Duvernay à l'hôpital Notre-Dame, où il est mort hier après-midi. La carrière de M. Denis Duvernay, fils de M. Ludger Duvernay, fondateur de la *Minerve* et de la Société St-Jean-Baptiste, est bien connu de tout le public montréalais. Il a été longtemps propriétaire de notre journal en société de MM. Napoléon Duvernay, son frère, et C. Dansereau, actuellement maître des postes, à Montréal. Il a fondé l'ancien *National* de Montréal, dont tout le monde a gardé le souvenir. C'est lui qui a créé l'arbre généalogique de la société St-Jean-Baptiste pour laquelle il entretenait une affection et une admiration toute filiale. M. Duvernay est mort à l'âge de 58 ans. Il était célibataire. C'est le dernier survivant de la famille Duvernay."

VII. Alexandre-Donat Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 3 mars 1800.
Décédé au même endroit le 28 juillet 1800.

VIII. Jacques-Edouard Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 3 février 1801.
Décédé au même endroit le 2 avril 1801.

IX. Jean-Baptiste-Norbert Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 24 janvier 1802.
Décédé à Verchères le 7 mars 1807.

X. Jean-Baptiste-Gualbert Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 25 octobre 1803.
Décédé au même endroit le 3 décembre 1803.

XI. Marie-Anne Crevier-DuVernay

Née à Verchères le 5 mars 1805.
Décédée au même endroit le 3 septembre 1805.

XII. Paschal-Philippe Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 1er mai 1806.
Décédé au même endroit le 21 mai 1806.

XIII. Joseph-Cyprien Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 30 juin 1807.
Décédé au même endroit le 4 septembre 1807.

XIV. Etienne-Anselme Crevier-DuVernay

Né à Verchères le 14 août 1808.
Décédé au même endroit le 10 septembre 1808.

XV. Justine Crevier-DuVernay

Née à Verchères le 1er novembre 1809.
Décédée au même endroit le 4 novembre 1809.

III

MARIE-CHARLOTTE-ADÉLAIDE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Varennes le 9 décembre 1770.

Mariée, à Varennes, le 8 juillet 1794, à Donat-Alexandre Marchand, de Verchères, fils de Louis Marchand et de Marguerite Boucher de Niverville.

Elle décéda à Verchères le 10 août 1822.

M. Marchand décéda à Verchères le 11 mai 1841, à l'âge de 80 ans.

Enfants :

I. Marie-Charlotte Marchand

Née à Verchères le 28 juin 1795.

Décédée célibataire à Sainte-Geneviève en 1873.

II. Marie-Adélaïde Marchand

Née à Verchères le 12 décembre 1796.

Décédée en bas âge.

III. Marie-Marguerite Marchand

Née à Verchères le 15 août 1798.

Mariée, à Verchères, le 18 mai 1824, à Pierre Lamoureux, de Saint-Ours, fils de Pierre Lamoureux et de Marie-Anne Degré.

IV. Louis-Alexandre Marchand

Né à Verchères le 3 juillet 1800.

Marié, à Verchères, le 24 janvier 1826, à Marguerite Crevier-DuVernay, veuve de Louis Thibault.

V. Joseph-Etienne Marchand

Né à Verchères le 20 avril 1802.

Marié, à Verchères le 29 avril 1828, à Charlotte Dansereau, fille de Joseph Dansereau et de Catherine Trudeau.

VI. Ursule Marchand

Née à Verchères le 12 juin 1804.

Décédée au même endroit le 11 novembre 1804.

VII. François-Xavier Marchand

Né à Verchères le 22 septembre 1805.

VIII. Charles Marchand

Né à Verchères le 5 janvier 1808.

Décédé à Saint-Paul l'Hermite le 20 mars 1872.

Il avait épousé, à Repentigny, le 16 janvier 1832, Emilie, fille de François Prudhomme et de Victoria Dufort.

Elle décéda à Saint-Paul l'Hermite le 7 décembre 1872.

Elle avait eu :

1° Charles Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 10 juin 1833. Décédé à Montréal le 18 avril 1895.

2° Ludger Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 30 juin 1834. Décédé à Aylmer.

3° Majoric Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 27 novembre 1835. Avocat. Il mourut à Montréal le 4 décembre 1868. Il avait épousé, à Montréal, le 11 août 1862, Malvina, fille de François Lemire et de Mary-Rosamond Richardson. C'est madame Marchand qui a fondé, à Montréal, la célèbre Académie Marchand. Madame Marchand a eu quatre enfants :

A. Antonia-Gabrielle Marchand née à Montréal le 13 juin 1863. Mariée à Henri-E. Morin, surintendant de l'*Union Mutuelle*. Ils ont un fils : Paul Morin.

B. Jean-Denis-Médéric Marchand né à Montréal le 7 janvier 1865. Décédé au même endroit le 3 mars 1871.

C. Donat-Alfred Marchand né à Montréal le 10 octobre 1866. Architecte. Il est à l'emploi du département des chemins de fer et canaux du gouvernement du Canada. Il a épousé, à Montréal, le 25 septembre 1888, Béatrice, fille de Zénophile-Joseph Laurier et de Sophronie Glackmeyer. Ils ont eu quatre enfants : *A.* Jean-Donat Marchand né à Montréal le 17 juillet 1889. Décédé au même endroit le 16 janvier 1892. *B.* Médéric-Gaspard-Lucien Marchand né à Montréal

le 14 avril 1893. *C.* Antonia-Malvina-Béatrice Marchand née à Montréal le 2 mai 1899. Décédée à Montréal le 8 avril 1905. *D.* Marie-Rosamond-Jeanne Marchand née à Montréal le 26 janvier 1902.

D. Lucien Marchand né à Montréal le 2 octobre 1868. Décédé à Boston le 19 novembre 1891.

4° Hermine Marchand née à Saint-Paul l'Hermite le 28 décembre 1836. Décédée au même endroit le 30 juin 1899.

5° Edmond Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 9 avril 1838. Décédé à Montréal le 11 août 1889.

6° Sévère-Gaspard Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 7 septembre 1839. Décédé au même endroit le 8 février 1840.

7° Virginie Marchand née à Saint-Paul l'Hermite le 7 novembre 1840.

8° Emilie-Dule Marchand née à Saint-Paul l'Hermite le 25 février 1842. Décédée an même endroit le 5 juin 1842.

9° Sévère-Gaspard Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 30 avril 1843. Décédé au même endroit le 23 novembre 1898.

10° Camille Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 18 août 1844. Décédé à Montréal le 25 avril 1891.

11° Albert-Hector Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 16 juillet 1846.

12° Emilie Marchand née à Saint-Paul l'Hermite le 28 janvier 1850. Décédée au même endroit le 9 février 1879.

13° Vitaline Marchand née à Saint-Paul l'Hermite le 5 février 1852. Décédée au même endroit le 6 mars 1892.

14° Omer-Alexandre Marchand né à Saint-Paul l'Hermite le 8 décembre 1853. Marié, à Repentigny, le 19 août 1879, à Maria-Mathilde Ratelle.

IV

LAURENT-MICHEL-ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Varennes le 10 août 1772.

En 1794, le gouverneur Dorchester recevait l'ordre de lever un régiment au Canada. Ce ne fut cependant qu'à la fin de 1795 que l'organisation du *Royal Canadian volunteers* (le *Royal Canadien*) put être complète. L'un des deux bataillons de ce régiment fut entièremont composé de Canadiens-Français. M. LeMoyne de Longueuil en fut fait lieutenant-colonel, et M. de Salaberry reçut le grade de major. Il y avait en outre huit capitaines, dix lieutenants et dix enseignes.

M. Rocbert de La Morandière reçut un brevet d'enseigne.

Le *Royal Canadien* fut en garnison à Montréal, à Sorel, à Saint-Jean d'Iberville et à Québec.

Le 1er octobre 1801, la paix d'Amiens était signée. L'Angleterre n'ayant plus besoin de troupes licencia plusieurs de ses régiments. Le *Royal Canadien* fut licencié en septembre 1802, et ses officiers furent mis à demi-paye.

M. Rocbert de La Morandière mourut à Montréal le 25 février 1837, "dans les sentiments de piété et de résignation qui caractérisent l'homme dont la vie fut toujours sans reproche." (1)

Il ne s'était pas marié.

(1) La *Minerve*, 27 février 1837.

Première génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Deuxième génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Troisième génération : Frs-Abel-Etienne Rocbert de La Morandière
Quatrième génération : Etienne-Augustin Rocbert de La Morandière

ETIENNE-AUGUSTIN ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Varennes le 2 mai 1767.

Il fut d'abord à l'emploi de la *North American fur Company*. Comme les Indiens le voyaient toujours écrire ils le surnommèrent *Wegibirge*, ce qui signifie l' "écrivain." Ses fils et ses petits-fils furent appelés *Wegibirgesag*, "les petits écrivains."

Il fit ensuite le commerce de fourrures à son compte sur une grande échelle dans le Haut-Canada.

Il reçut 400 acres de terres à Penetanguishene pour services rendus pendant la guerre de 1812-13.

M. Rocbert de La Morandière est le fondateur de Shebaonaning maintenant Killarney, près de la Grande île Manitouline, lac Huron. La première messe en cet endroit fut dite dans sa maison par le Père J.-B. Proulx en 1834.

Il décéda à Killarney le 1er mai 1859, et fut inhumé dans le cimetière de la mission catholique de Wikwemikong, île Manitouline.

Il avait épousé à Mackinaw, Michigan, en 1800, une belle sauvagesse de la nation des Outaouais, du nom de Josephte Sai-sai-go-no-kwe. Ce nom, en langue indienne, signifie, "la femme de la neige qui tombe." Elle était nièce et fille adoptive du chef Kitchi Bashigigan—Big Gun. Elle était proche parente du célèbre chef Tecumseh.

JOSEPHTE SAI-SAI-GA-NO-KWE

Josephte Sai-sai-ga-no-kwe décéda à Killarney le 20 novembre 1868, à l'âge de 85 ans.

Elle avait eu dix enfants :

I

JOSEPHTE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Kalamazoo, Michigan, en 1801.

Elle fut mariée d'abord à Thomas Prior, puis au capitaine Peck, du steamer *Gore*.

Elle décéda au Sault-Sainte-Marie.

Josephte Rocbert de La Morandière n'eut pas d'enfant avec M. Peck. De son premier mariage, elle eut deux fils et une fille : James, Thomas et Julia. Tous trois se sont mariés et ont eu des enfants qui habitent le Sault Sainte-Marie.

II

JULIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Kalamazoo, Michigan, le 16 mai 1803.

Mariée, à Drummond Island, le 28 juillet 1825, à Jean-Baptiste Rousseau, fils de Dominique Rousseau, de Montréal.

Elle est décédée au Sault Sainte-Marie le 19 mai 1903. (1).

Ils eurent six enfants :

I. Charlotte Rousseau

Née à Penetanguishene le 4 novembre 1828.

Marié, au Sault Sainte-Marie, Michigan, le 22 juin 1847, à Séraphin Lalonde.

II. Edward Rousseau

Né à Killarney le 21 septembre 1835.

Marié, au Sault Sainte-Marie, Michigan, le 21 janvier 1858, à Suzanne Fréchette.

(1) Elle a vu sa cinquième génération.

III. William Rousseau

Né à Penetanguishene en juin 1836.

Marié, à l'île Saint-Joseph, en 1856, à Marie-Anne Rocbert de La Morandière, fille de Charles Rocbert de La Morandière et de Josephte Shepherd.

Noyé à l'île Saint-Joseph.

IV. Elizabeth Rousseau

Née à Goskewang, île Saint-Joseph, le 4 mars 1838.

Mariée, à l'île Saint-Joseph, le 31 octobre 1862, à Gardner Olinsted.

V. John Rousseau

Né à Goskewang, île Saint-Joseph, le 4 juillet 1840.

Décédé au même endroit le 16 décembre 1849.

VI. Sophie Rousseau

Née à Goskewang, île Saint-Joseph, le 30 septembre 1843.

Décédée au même endroit le 22 décembre 1849.

III

ALEXIS ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Mackinaw le 6 juillet 1806.

Il épousa, à Penetanguishene, en 1829, mademoiselle L'Aigle, du Nipissing. Elle mourut en 1834.

Il se remaria, en 1842, à Wickmemikong, à Angélique Hughes.

M. Rocbert de La Morandière mourut à Killarney le 6 mars 1900.

Deux enfants naquirent de son premier mariage ; il en eut cinq de son second :

I. Adélaïde Rocbert de La Morandière

Née en 1830.

Mariée, au Sault Sainte-Marie, à William Grignon.

II. Pauline Rocbert de La Morandière

Née en 1832.

Mariée à Daniel Plummer.

Elle est décédée depuis plusieurs années.

III. Alexandre Rocbert de La Morandière

Née à Killarney le 18 juillet 1843.

Il a épousé, à Wickmemikong, le 3 décembre 1866, Marie Flamand.

Enfants :

1° Jacques-Alexis Rocbert de La Morandière né à Killarney le 4 septembre 1867. Décédé au même endroit le 4 septembre 1871.

2° .....Rocbert de La Morandière né à Killarney le 27 novembre 1868. Décédé au même endroit le 3 février 1869.

3° Marie Rocbert de La Morandière née à Killarney le 25 novembre 1869. Mariée, en 1875, à Antoine Sagima.

4° Joseph Rocbert de La Morandière né à Killarney le 9 août 1871.

5° Louise-Esther Rocbert de La Morandière née à Killarney le 9 août 1873.

6° Marie-Adélaïde Rocbert de La Morandière née à Killarney le 21 août 1875.

7° Marie-Philomène Rocbert de La Morandière née à Killarney le 14 janvier 1878.

8° George-Jean-Baptiste Rocbert de La Morandière né à Killarney le 16 janvier 1880. Décédé au même endroit en avril 1880.

9° Marie-Frances Rocbert de La Morandière née à Killarney le 18 décembre 1885. Décédée au même endroit en juin 1886.

10° Pauline Rocbert de La Morandière née à Killarney le 3 mai 1881.

11° George-Antoine Rocbert de La Morandière né à Killarney le 27 février 1882.

IV. Joseph Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 5 avril 1845.
Célibataire.

V. Louis-Basile Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 4 mars 1847.
Décédé au même endroit en novembre 1855.

VI. .....Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 20 février 1849.
Décédé au même endroit en septembre 1851.

VII. Marie-Philomène Rocb. de La Morandière

Née à Killarney en 1853.
Mariée, à Killarney, le 28 novembre 1904, à Alfred Egan.

IV

ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Mackinaw en 1808.

Il s'établit à Grand Haven, Michigan.

Il est mort vers 1887 à Newago, Michigan.

Il avait eu trois enfants dont deux moururent en bas âge. L'autre, Alexis Rocbert de La Morandière, fut tué dans la guerre entre le Mexique et les Etats-Unis.

V

MARIE-ADÉLAIDE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Mackinaw le 10 octobre 1810.
Mariée, à Penetanguishene, le 15 septembre 1832,

à Régis Rivard-Loranger(1), fils de Alexis Rivard-Loranger et de Josephte Gélinas, de Yamachiche.

Elle décéda à Ontonagon, Michigan, le 25 janvier 1882.

M. Loranger mourut au même endroit le 13 mai 1888.

Ils avaient eu dix enfants :

I. Alexandre Rivard-Loranger

Né à Sangeen, Ontario, le 20 avril 1833.

Marié, à Ontonagon, le 17 février 1866, à Mary, fille de Henry Deitrich et de Mary Ziegler.

Enfants :

1° George-H. Loranger né à Rockland, Michigan, le 1er décembre 1866.

2° Charlotte Loranger née à Superior, Wisconsin, le 27 mai 1871.

3° Clara-E. Loranger né à Détroit, Michigan, le 13 septembre 1875. Décédée à Calumet, Michigan, le 17 janvier 1877.

4° Frédéric-W. Loranger né à Calumet le 1er avril 1877. Décédé à Houghton, Michigan, le 20 février 1898.

5° Joséphine Loranger né à Hancock, Michigan, le 8 août 1880.

II. Catherine Rivard-Loranger

Née à Penetanguishene le 5 janvier 1835.

Mariée, à Ontonagon, le 12 juillet 1867, à John Kirby.

M. Kirby est décédé à Colorado le 17 mars 1897.

Enfants :

1° Addie Kirby née à Duluth, Minnesota, le 7

(1) Né le 7 mars 1807. Oncle des juges Thomas et Onésime Loranger.

février 1871. Décédée au même endroit le 20 mars 1873.

2° Catherine Kirby née à Duluth le 6 juin 1874. Mariée, à Duluth, le 9 juin 1896, à John Foran.

III. Stephen Rivard-Loranger

Né à Penetanguishene le 14 juillet 1837.

Il est trésorier de la ville de Ontonagon.

Il a épousé, à Ontonagon, le 3 janvier 1870, Eliza-A. Patterson, fille de George Patterson.

Enfants :

1° James-Louis Loranger né à Ontonagon le 19 novembre 1871. Marié, à Ashland, Wisconsin, en octobre 1898, à Ida Guyer. Ils ont quatre enfants :

A. Stephen Loranger né à Ashland, Wisconsin, le 6 novembre 1899.

B. Dora Loranger née à Ontonagon le 1er octobre 1900.

C. Margaret Loranger née à Ontonagon le 2 avril 1902.

D. Ellen Loranger née à Ontonagon le 6 octobre 1903.

2° Eva-Maude Loranger née à Ontonagon le 17 février 1873. Décédée au même endroit le 20 janvier 1904.

3° Clément-Stephen Loranger né à Ontonagon le 19 mars 1875. Décédé au même endroit le 21 novembre 1898.

4° Thomas-Maurice Loranger né à Ontonagon le 18 septembre 1876.

5° Violet-Leona Loranger née à Ontonagon le 30 juin 1883.

6° Donald-Cameron Loranger né à Ontonagon le 31 janvier 1885.

IV. Harriett Rivard-Loranger

Née à Penetanguishene le 4 février 1840.

Mariée, à Duluth, Minnesota, le 24 octobre 1873, à Henry-A Kichiili.

Enfants :

1° George Kichiili né à Duluth le 18 novembre 1874.

2° Wilfred Kichiili né à Duluth le 10 avril 1876.

3° Hale Kichiili né à Duluth le 4 août 1878. Marié, à Duluth, le 19 mars 1904, à Anne Jeffrey.

4° Adélaïde Kichiili née à Duluth le 8 janvier 1880.

5° Louisa Kichiili née à Duluth le 4 décembre 1881.

V. Régis Rivard-Loranger

Né à Penetanguishene le 20 mai 1842.

Décédé en bas âge.

VI. Jacques Rivard-Loranger

Né à Penetanguishene le 2 mars 1844.

Il s'occupa d'exploitations de mines.

M. Loranger décéda à Franklin Mines, Michigan, le 20 février 1879.

" Comme fils et frère il fut respectueux et aimant, comme père et époux il fut bon et affectionné, comme ami et citoyen il fut hautement estimé par tous ceux qui le connurent."

Il s'était marié, à Calumet, Michigan, le 28 septembre 1870, à Kate McLean.

Enfant :

John-S. Loranger né à Ontonagon le 14 juin 1874.

VII. Adélaïde Rivard-Loranger

Née à l'île Manitouline le 1er mars 1847.

Mariée, à Ontonagon, le 10 décembre 1869, à Arno Jaehnig.

Enfants :

1° Frank Jaehnig né à Duluth le 19 septembre 1870.

2° Walter Jaehnig né à Duluth le 31 août 1872.

3° Catherine Jaehnig née à Duluth le 27 décembre 1873. Mariée, à Calumet, Michigan, le 24 novembre 1895, à John Vivian.

4° May-Selma Jaehnig née à Pewabic Mine le 6 novembre 1876.

5° Belle Jaehnig née à Pewabic Mine le 27 décembre 1878.

6° Adélaïde Jaehnig née à Franklin le 9 décembre 1880.

7° Gladys Jaehnig née à Franklin le 25 janvier 1883.

8° Mildred Jaehnig né à Franklin le 11 septembre 1886.

VIII. Thomas Rivard-Loranger

Né à l'île Manitouline le 9 juillet 1849.

Décédé en bas âge.

IX. George Rivard-Loranger

Né à l'île Manitouline le 26 décembre 1851.

Marié, à Ontonagon, le 17 juillet 1873, à Daniella, fille de Edwin Ellis et de Martha Baker.

Issus :

1° Zoé-N. Loranger née à Cliff Mine, comté d'Houghton, Michigan, le 21 juin 1874. Mariée, le 4 septembre 1901, à Jason-S. Holbrook.

2° Egbert-F. Loranger né à Calumet, Michigan, le 21 avril 1879.

3° Madge-W. Loranger né à Calumet, Michigan, le 22 mai 1883.

X. Louis Rivard-Loranger

Né à l'île Manitouline le 12 janvier 1853.

Marié, à Boulder, Colorado, le 28 septembre 1883, à May Hough.

Issus :

1° Irène Loranger née à Boulder, Colorado, le 7 mai 1885.

2° Neil Loranger né à Boulder, Colorado, le 22 décembre 1886.

3° Dora Loranger née à Boulder, Colorado, le 18 avril 1891.

VI

CHARLOTTE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Mackinaw en 1812.

Elle se maria à M. Farling, puis à M. Bernard Saint-Germain.

Elle décéda à Détour, Michigan, laissant deux fils de son second mariage.

VII

THADDEUS ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à l'île Drummond en 1814.

Il fut longtemps interprète du gouvernement.

Il décéda à Saginaw, Michigan, le 21 décembre 1897.

Il avait épousé, à Penetanguishene, en 1837, Josette, fille de James Farling et de Nancy Fraser.

Madame Rocbert de La Morandière décéda Saginaw le 2 décembre 1900.

Enfants :

I. Frédéric-Louis Rocbert de La Morandière

Né en 1844.

Décédé.

II. Alexandre Rocbert de La Morandière
Né en 1846.
Décédé.

III. Arselene Rocbert de La Morandière
Né en 1848.
Décédé.

IV. Samuel Rocbert de La Morandière
Décédé.

V. Julia-Elisabeth Rocbert de La Morandière
Née en 1854.
Réside à Saginaw.

VI. Catherine Rocbert de La Morandière
Réside avec sa sœur à Saginaw.

VIII

CHARLES ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Le continuateur de la lignée.

IX

JACQUES ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à l'île Drummond en 1818.
Décédé à Penetanguishene en janvier 1837.
Non marié.

X

FRÉDÉRIC ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Spanish River le 15 août 1828.

Il se fixa à Cape Croker, Lac Huron, où il est directeur de la poste, interprète des Sauvages, etc.

Il a épousé, à la mission de Wickmemikong, île Manitouline, le 20 août 1868, Mary Matchisibi, de Milwaukee, Michigan.

En secondes noces, à Southampton, Ontario, le

16 octobre 1895, il a épousé Mary Grandville. Elle est décédée à Cape Croker, le 2 juin 1902.

De son premier mariage il a eu :

I. William-Ernest Rocbert de La Morandière
Né à Cape Croker le 16 juin 1870.

II. Régis-Lucien Rocbert de La Morandière
Né à Cape Croker le 22 mars 1872.
Décédé à Cape Croker le 9 mars 1885.

III. Christine Rocbert de La Morandière
Née à Cape Croker le 24 mai 1874.

IV. Francis-Joseph Rocbert de La Morandière
Né à Cape Croker le 3 mars 1876.
Décédé à Cape Croker le 2 septembre 1881.

V. Rose-Agnès Rocbert de La Morandière
Née à Cape Croker le 10 mars 1878.

VI. George-Hiram Rocbert de La Morandière
Né à Cape Croker le 27 juillet 1880.

VII. Louis-Félix Rocbert de La Morandière
Né à Cape Croker le 7 octobre 1882.

Première génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Deuxième génération : Etienne Rocbert de La Morandière
Troisième génération : Frs-Abel-Etienne Rocbert de La Morandière
Quatrième génération : Etienne-Augustin Rocbert de La Morandière
Cinquième génération : Charles Rocbert de La Morandière

CHARLES ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Mackinaw en juin 1816.

Il est interprète des Sauvages de l'île Manitouline.

Il habite la ferme du Rocher Rouge, à Killarney.

Il a publié dans la *Revue Canadienne* de 1870 (p. 346) une intéressante étude sur l'île Manitouline.

Il épousa, à Penetanguishene, en juillet 1835, Josephte Shepherd, fille de John-James Shepherd. Elle est décédée à Killarney le 22 août 1879. Elle avait eu onze enfants :

I

SAMUEL ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Killarney en mars 1836.

Décédé à French River en bas âge.

II

JACQUES ROCBERT DE LA MORANDIERE

Né à Killarney le 15 octobre 1837.

Mort du choléra à Penetanguishene en 1849.

III

MARIE-ANNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Killarney le 19 décembre 1839.

Mariée, au Sault Sainte-Marie, en 1856, à William Rousseau, fils de Jean-Baptiste Rousseau, ci-

devant de Montréal, et de Julie Rocbert de La Morandière.

Elle décéda en 1867.

IV

GENEVIÈVE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à Wickmemikong le 28 janvier 1842.

Mariée, à Moïse Lalonde, du Sault Sainte-Marie.

Elle décéda le 4 septembre 1901.

V

PIERRE-RÉGIS ROCB. DE LA MORANDIÈRE

Né à Wickmemikong le 2 juillet 1844.

Il demeure avec son père à la ferme du Rocher Rouge, à Killarney.

Il a épousé, à Wickmemikong, le 19 août 1867, Virginie, fille de Ferdinand Roque, ci-devant de Boucherville, et de Marguerite Recollet.

Sept enfants sont nés de ce mariage :

I. CHARLES-NAPOLÉON ROCB. DE LA MORANDIÈRE

Né à Killarney le 25 octobre 1868.

Ingénieur de marine.

II. JULIE-ELIZABETH ROCB. DE LA MORANDIÈRE

Née à Killarney le 8 juillet 1870.

Mariée, à Wickmemikong, île Manitouline, le 16 juillet 1899, à Olivier Proulx, fils de Jean-Baptiste Proulx, et petit-fils de Philémon Proulx.

Enfants :

1° Charlotte-Marcelle Proulx née à Killarney le 25 février 1900.

2° Marie-Adélaïde Proulx née à Killarney le 7 avril 1901.

3° Joseph-Arthur-Ambroise Proulx né à Killarney le 30 juillet 1902.

4° Berthe-Marguerite-Virginie Proulx née à Killarney le 27 août 1903.

III. Charlotte Rocbert de La Morandière

Née à Killarney le 23 février 1872.

Elle est religieuse dans l'ordre de Saint-Joseph de Fort William, Lac Supérieur.

IV. Thaddeus Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 16 avril 1874.

Il réside avec son père.

V. Adélaïde-Rosalie Rocb. de La Morandière

Née à Killarney le 26 mars 1876.

Mariée, à Killarney, le 23 septembre 1902, à H. A. Loosemore, de Spring Leeke, Michigan, maintenant de Cutler, Ontario.

Enfant :

Joseph-Vernon-Régis Loosemore né à Cutler le 19 mars 1904.

VI. Marguerite Rocbert de La Morandière

Née à Killarney le 8 juillet 1878.

Mariée, à Killarney, le 19 février 1900, à George-James Pitfield, de Sarnia, Ontario.

Enfants :

1° George-James-Stanislas Pitfield né à Killarney le 13 novembre 1900.

2° William-Thaddeus Pitfield né à Killarney le 20 août 1902.

VII. Josephte Rocbert de La Morandière

Née à Killarney le 15 avril 1881.

VI

ADÉLAIDE-ROSALIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à l'île Saint-Joseph le 20 janvier 1847.

Mariée, à Wikmemikong, le 20 juin 1870, à Alexandre Proulx, fils de Louis-Basile Proulx, ci-devant de Boucherville. (1)

VII

DOMINIQUE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à l'île Saint-Joseph le 17 mars 1849.

Marié, à Wikmemikong, le 21 janvier 1879, à Josette Assinimey.

Pas d'enfants.

VIII

CHS-ALFRED ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à l'île Saint-Joseph le 1er avril 1851.

Marié, à Wikmemikong, le 11 janvier 1879, à Elizabeth Solomon.

Enfants :

I. Albert Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 6 janvier 1880.

Décédé.

II. Henry Rocbert de La Morandière

Né à Killarney le 13 février 1881.

III. Marie-Elizabeth Rocb. de La Morandière

Née à Killarney le 28 mai 1882.

IV. Virginie Rocbert de La Morandière

Née à Killarney le 6 novembre 1883.

(1) Il était le frère de l'abbé Jean-Baptiste Proulx, fondateur de la mission de Wikmemikong (1836).

V. Geneviève Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 4 juillet 1885.
Décédée.

IX

CATHERINE-SOPHIE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Née à l'île Saint-Joseph le 23 avril 1853.

Mariée, à Killarney, le 18 janvier 1875, à Jean-Baptiste Roque, fils de Ferdinand Roque.

X

FRÉDÉRIC ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à l'île Saint-Joseph le 22 octobre 1855.
Célibataire.

XI

ETIENNE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

Né à Killarney le 1er mai 1859.

Marié, à Killarney, le 27 décembre 1883, à Daïsse Proulx, fille de Jean-Baptiste Proulx, et petite-fille de Philémon Proulx.

Enfants :

I. Emma Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 22 août 1879.

II. Elizabeth Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 22 août 1882.

III. William Rocbert de La Morandière
Né à Killarney le 15 septembre 1884.

IV. Geneviève Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 13 décembre 1885.

V. Edmond-Albert Rocbert de La Morandière
Né à Killarney le 11 décembre 1887.

VI. Jean Rocbert de La Morandière
Né à Killarney le 6 août 1889.

VII. Charlotte Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 7 janvier 1891.

VIII. Joséphine Rocbert de La Morandière
Née à Killarney le 22 mai 1894.

IX. Jacques-Richard Rocb. de La Morandière
Né à Killarney le 21 juin 1896.

X. Louis-Joseph Rocbert de La Morandière
Né à Killarney le 11 mai 1898.

XI. Samuel-Isaac Rocbert de La Morandière
Né à Killarney le 1er décembre 1899.

XII. Marie-Geneviève Rocb. de La Morandière
Née à Killarney le 7 septembre 1901.

APPENDICE

PHILIPPE D'AMOURS DE LA MORENDIÈRE

On a souvent confondu Philippe D'Amours de la Morendière avec les membres de la famille Rocbert de La Morandière.

Il était fils de Mathieu D'Amours, seigneur des Chaufours, et de Marie Marsolet, et naquit à Québec le 7 février 1680.

Il entra jeune dans le détachement des troupes de la marine.

Le 28 octobre 1709, l'intendant Raudot demandait au ministre de le nommer enseigne.

En 1717, M. D'Amours de la Morendière était choisi pour aller servir comme lieutenant à la Louisiane. Le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de marine le 20 avril 1717 :

" Il croit qu'il lui sera impossible de faire partir les sieurs de la Longueville et de la Morendière destinés pour servir de lieutenants à la Louisiane, à cause des risques qu'il y a dans la route, plusieurs Français ayant été tués par les Sauvages du côté du Mississipi par où il faudrait qu'il passassent ; d'ailleurs il leur en coûterait plus de deux mille écus pour se faire mener et ils ne sont nullement en état de faire cette dépense. Sur ce que le Conseil lui a marqué de leur faciliter leur voyage sans qu'il en coutât rien au Roi, il leur a offert de leur permettre de mener deux canots chargés de marchandises ; mais ils n'ont pu trouver personne qui ait voulu se charger de cette affaire. Le sieur de la Longueville, neveu de M. de Lépinay, gouverneur de la Louisiane, lui demande eu cas qu'il

ne puisse pas y passer par le Canada de lui permettre de passer en France pour de là aller joindre son oncle.

" A l'égard du sieur de la Morendière, qui n'est point en état de faire cette dépense, il assure qu'il n'a guère de meilleur officier que lui. Il a fait la charge de major dans l'expédition contre les Renards et il y a servi avec tant de distinction que le sieur de Louvigny lui en a rendu un compte très avantageux. Il est témoin que dans la dernière guerre il n'a pas manqué un parti et même qu'il a été blessé, il mériterait un meilleur sort que celui qu'il a.

" Ces deux enseignes étaient enseignes en Canada lorsqu'on les a proposé pour lieutenants à la Louisiane."

Le Conseil de Marine répondit à M. de Vaudreuil le 26 juin 1717 :

" Il a approuvé que vous ayiez permis aux sieurs de la Morendière et de la Longueville, officiers désignés pour la Louisiane, de prendre avec eux les hommes nécessaires pour les mener à destination, et il est ordonné que ces officiers se rendent là cette année."

Le 12 octobre 1717, M. de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine :

" Par ma lettre du 20 avril, j'ai eu l'honneur d'informer le Conseil de l'impossibilité qu'il y avait alors de faire partir les sieurs de la Longueville et de la Morendière pour se rendre à la Louisiane, ne se trouvant point de voyageurs qui osassent entreprendre de les y conduire au travers des terres, à cause de la trop grande dépense qu'il fallait faire pour cela et des risques qu'ils auraient courus ; cette impossibilité a duré jusqu'à ce que les voyageurs soient revenus des pays hauts. Depuis leur retour le sieur de la Longueville en a trouvé un qui s'est chargé de le conduire jusque chez les Kaskakias où il trouvera des occasions pour se rendre à sa destination. Par le marché qu'ils ont fait ensemble, ce voyageur s'est chargé de toute la dépense de ce voyage tant pour les canots et les hommes qui les mènent que pour les vivres dont ils ont besoin, en sorte qu'il n'en coûte rien au roi.

"Le sieur de la Morendière ne s'étant pas trouvé en état de faire ce voyage, je l'ai fait partir dans le mois de septembre pour aller commander à la Baie. Je supplie le Conseil de trouver bon que je le garde en ce pays, parce que j'ai dessein de l'employer à la découverte de la Mer de l'Ouest, selon les nouvelles que j'aurai l'année prochaine du sieur de la Noue qui est allé établir un poste dans la rivière de Germanistegouya ne voyant point ici d'officier qui convienne mieux que le dit sieur de la Morendière pour seconder le dit sieur de la Noue dans l'exécution de cette découverte."

M. D'Amours de la Morendière devint lieutenant en 1726.

En 1738, il était nommé commandant chez les Miamis.

M. D'Amours de la Morendière mourut avant le mois de février 1747.

MARIE-ANGÉLIQUE ROBERT

"Joseph-Augustin Bâby Chenneville, dit une publication récente, épousa le 10 mai 1742, Marguerite-Angélique, fille de Louis-Joseph Rocbert de La Morandière et de Angélique Bénard."

Erreur.

C'est Angélique Robert, fille de Joseph Robert, originaire de la Nouvelle-Angleterre, et de Angélique Bénard, que M. Bâby Chenneville épousait en 1742.

INDEX

PAGES

Assinimey, Josetté 79

Bailly de Messein, Louise-Charlotte 34
Beaubien, Marie-Cuillerier 30
Beauchamp, Joseph 35
Becquet, Marie-Anne 30
Bégon, Claude-Michel 13
Béliveau, Joséphine 46
Biliotti, Marquis de 46
Bisaillon, François-Joseph 41
Boisseau, Marthe 12
Bolger, Annie-Kinsley 44
Boucher de Niverville, Marguerite 59
Boudreau, Jean-Baptiste-Alexandre 46
Brault, Gustave 55
Brosseau, Jean-Louis 49
— Julien 47

Chagnon, Joseph-Edmour 57
Chicoine, L'abbé Joseph-Pierre-Etienne 37
— Pierre 36
Contrecœur, Charles-Claude-Pierre Pécaudy de 29
Couagne, Azélie de 41
Couture, Guillaume 44

Dansereau, Charlotte 60
Deitrich, Mary 69
Desjardins, Louis-Napoléon 42
Desjarlais, Josephte 54
Desmond, Madeleine Leslie 46
Duchesnay, Antoine Juchereau 33
Duhamel, Joséphine 48
Duverger, Elizabeth 12
Duvernay, Joseph-Ludger Crevier 49
— Louis-Joseph-Napoléon 56
— Ludger-Denis 58
— Joseph-Marie Crevier 35
— Marie-Adèle-Victorine 57
— Marie-Anne-Julie (Jositte) 37
— Marie-Hortense 35

Ellis, Daniella 72

Fauteux, Laure 46
Fortin, Marie-Apolline-Rosalie 41
— Marie-Louise-Philomène-Juliette 47
— Marie-Marguerite-Julie (Juliette) 43
— Marie-Reine-Hortense 45
— Marie-Suzanne 40

PAGES

Fortin, Pierre 37
— L'hon. Pierre-Etienne 38
Forget Despatie, Joseph 48

Gariépy, Alfred 41
Gauvreau, Etienne 35
Girard, Jeanne-Elizabeth 16
Glackmeyer, Adèle-Victorine 55
— Charles 42, 54
Gouin, Judith 30
Goutin, Marie-Josephte de 34
Guyon, Marguerite 15

Harnois, Marie-Reine 54
Hubert, Joseph-Pierre 49

Jaehnig, Arno 71
Joncaire, Daniel-Marie de 29
— Philippe-Daniel de 30

Kernick, Marie-G. 44
Kichiili, Henry-A. 71
Kirby, John 69

LaCorne de La Colombière, Antoine Chapt de 14
Lafond, Amédée 48
Lalonde, Emery 41
La Morandière, Abel R. de 3
— Abel-Etienne-Augustin R. de 34, 64
— Adélaïde-Rosalie R. de 78
— Alexandre R. de 67
— Alexis R. de 66
— Anne-Geneviève R. de 15
— Charles R. de 74, 76
— Charlotte R. de 73, 78, 81
— Dominique R. de 79
— Etienne R. de 3, 15, 20, 68, 80
— Etienne-Augustin R. de 34, 64
— Etienne-Joseph-René R. de 14
— François-Abel-Etienne R. de 31, 33
— François-Bernardin R. de 15
— Frédéric R. de 74, 80
— George-Antoine R. de 68
— George-Jean-Baptiste R. de 67
— Honoré-Etienne-Emmanuel R. de 32
— Jacques-Alexis R. de 67
— Jacques-Urbain R. de 3, 4, 6
— Jean-Archange R. de 32
— Joseph R. de 67, 68
— Josephte R. de 65
— Julie R. de 65, 77
— Laurent-Michel-Etienne R. de 63

PAGES

La Morandière, Louis-Basile R. de 68
— Louis-Joseph-Etienne R. de 14
— Louise-Antoinette-Marguerite R. de 31
— Louise-Esther R. de 67
— Marguerite-Charlotte R. de 15
— Marie-Adélaïde R. de 67, 68
— Marie-Anne R. de 76
— Marie-Frances R. de 67
— Marie-Isabelle-Elizabeth R. de 13
— Marie-Philomène R. de 67, 68
— Nicolas-Robert R. de 15
— Pauline R. de 67
— Pierre-Régis R. de 77
— René-Etienne-Marie R. de 31
— Thaddeus R. de 73, 78
Langevin, Paschal 35
Larue, Augusta 55
LaRouvillière, Honoré-Michel 12, 13
Lavallée, Louise Paquet 36
LeDuc, Albert 46
— Denis 45
Lefort, Jeanne 41
LeMoine des Pins, Jacques-Joseph 15
L'Huillier, Archange 35
Loranger, Adélaïde 71
— Alexis 69
— Harriett 71
— Jacques 71
— Régis-Rivard 69
— Stephen 70

Mailloux, Angélique 35
Marchand, Charles 60
— Donat-Alexandre 59
— Donat-Alfred 61
— Joseph-Etienne 60
Martel, Oscar 45
Martel de la Chesnaye, Charles-Marie-Oscar 46
Matchisibi, Mary 74
Maxwell-Heddle, Charles 46
McMillan, Stephen 41
Morin, Henri-E 61

Normand, Marie-Anne-Alphonsine 47

Olinstead, Gardner 66

Pelletier, Marie-Louise 57
Petit de LeVilliers, Marie-Marguerite 14
Pitfield, George-James 78
Plummer, Daniel 67

PAGES

Proulx, Alexandre 79
— Le Père J. B. 64
Prume, Frantz-Henri Jehin 45
Puygibault, Louis Hingue de 29

Robidoux, Emérence 47
Roque, Jean-Baptiste 85
Rostan, Anne de 13
Rousseau, Charlotte 65
— Elizabeth 66
— Jean-Baptiste 65

Sagima, Antoine 67
Saint-Germain, Bernard 73
Sai-sai-ga-no-kwe, Josephte 64
Shehyn, L'honorable sénateur 46
Shepherd, Josephte 66, 76

Telmosse, Georgette 45
Tétreau, Marie-Anne 35
Tilly, Alexandre Le Gardeur de 17
— Charles-Mélanie L. de 17
— Elise L. de 18
— Jean-Baptiste L. de 15

Varennes, Madeleine Gaultier de 14
— Marguerite Gaultier de 29
Vecchio, Rosita del 45
Villeneuve, Jacques 37
— Joseph-Jacques-Alphonse 44
— Joseph-Jacques-André-Bâby 45
— Joseph-Pierre-Edouard 43
— Joseph-Pierre-Edouard-Alfred 44
— Joseph-Pierre-Jean-Baptiste 45
— Marie-Louise-Philomène-Juliette-Margot 2, 45
— Marie-Philomène-Juliette-Mélanie 43
— Marie-Reine-Victoria-Hortense 44

Wight, Willie-J 47

Ziegler, Mary 69

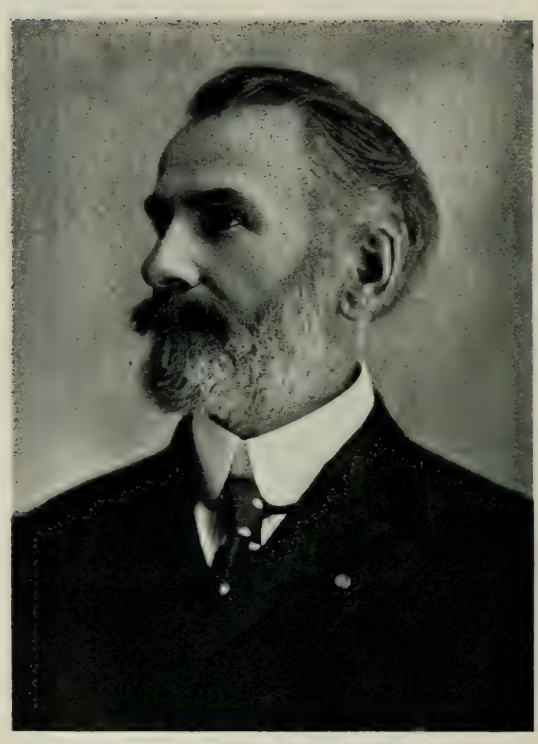

PIERRE GEORGES ROY.

INDIANA HISTORICAL SOCIETY PUBLICATIONS
VOL. 7. No. 1.

Sieur de Vincennes Identified

BY
PIERRE-GEORGES ROY

Charles-Joseph Roy, ptre.
curé,
Saint-Gérard-de-Wolfe
P.Q.

INDIANAPOLIS
C. E. PAULEY & COMPANY

Avec salutations
Pierre Roy

INTRODUCTORY

On November 3, 1672, the Canadian fief of Vincennes was granted to Francois Bissot. On his death it passed to his son, Jean Baptiste Bissot, who died at the Indian village of Ki-ki-on-ga, the site of Fort Wayne, in 1719. From that date there has been found no official record of the ownership in Canada until 1749, when it passed by judicial decree to Joseph Roy. It is an interesting coincidence—for Indiana, a happy coincidence—that the centennial year of Indiana's statehood should have been made more memorable by the identification of the Sieur de Vincennes, who succeeded Jean Baptiste Bissot, and who founded the first permanent settlement in Indiana, by a descendant of Joseph Roy. Ever since Americans began the study of the early French history of this region, the identity of this Sieur de Vincennes has been almost as mysterious as that of the Man in the Iron Mask, or the author of the Letters of Junius. Judge Law, the first American who undertook any systematic investigation of the history of Vincennes, stated that he signed his name "Francois Morgan de Vinsenne"; but Morgan is not a Canadian or French name, and the fief was in the Bissot family until 1749. But a sister of Jean Baptiste Bissot married Seraphin Margane, which is the French name most nearly approaching "Morgan", and it has generally been assumed that a son or grandson of hers must have been our Sieur de Vincennes. It has remained for M. Pierre-Georges Roy, an erudite Canadian writer, to unearth the conclusive documentary evidence that our founder was Francois Bissot, a son of Jean Baptiste Bissot, who was in the French military service at the same time as his father; and that this Francois Bissot's godfather was his uncle Francois Margane. This clears the mystery, it being evident that Francois Bissot as-

sumed his godfather's name, as was often done by the early Canadians, to distinguish himself from his father, who signed his name "Bissot de Vinsenne". The same document also establishes the fact that the first French post in Indiana was built at Fort Wayne in 1722, and gives us a definite point for the beginning of European settlement within our borders, although this post was not permanent, the post having been destroyed by the Indians in 1747.

Pierre-Georges Roy, to whom Indiana is indebted for this information, was born at Levis, across the St. Lawrence from Quebec, October 23, 1870. He is the son of the Notary Leon Roy and Marguerite de Lavoye, being the twelfth child in a family of fourteen. One of his elder brothers was the distinguished J. Edmond Roy, President of the Royal Society of Canada, and author of the History of the Seigneury of Lauzon. M. Leon Roy was able to give his family good educations, and Pierre-Georges graduated in turn from the College of Levis, the Seminary of Quebec, and the University of Laval. Literary by inclination, his first venture was the establishment, in 1890, of Le Glaneur, a magazine for young people, which was continued for two years. He then entered journalistic work on the Quotidien, at Levis, and the Canadien, at Quebec, and established Le Moniteur, at Levis, In 1894 he was made deputy Clerk of the Court of Appeals at Quebec, in which office he remained for twenty years, meanwhile continuing his historical and literary researches. In 1895 he established Le Bulletin des Recherches Historiques, which has been, and still is, the great arena for Canadian historical discussion, and is the recognized organ of the Societe des Etudes Historiques. In addition to editorial work, M. Roy is the author of numerous publications among which, with their dates of issue, are the following:

La Réception de Mgr le Vicomte D'Argenson, 1890; Premier Voyage de Jacques Cartier au Canada, 1890; Oraison

Funebre du Comte de Frontenac, 1895; Les Troubles de L'Eglise du Canada en 1728, 1897; La Neuviéme Législature de Québec, 1897; Guide de Levis, 1898; Bibliographie de la Poésie Franco-Canadienne, 1900; La Famille Taschereau, 1901; Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, 1901; Sainte-Julie de Somerset, 1901; La Dixieme Legislature de Quebec, 1901; Sainte-Antoine de Tilly, 1902; La Famille, Frémont, 1902; La Famille Juchereau Duchesnay, 1903; La Famille D'Estimauville de Beaumouchel, 1903; La Famille Taché, 1904; La Famille Godefroy de Tonnancour, 1904; Un Procés Criminel a Quebec au 17e Siecle, 1904; Oraison Funébre de Mgr de Pontbriand, 1905; La Famille D'Irumberry de Salaberry, 1905; La Famille Rocbert de la Morandière, 1905; La Famille des Champs de Boishebert, 1906; La Famille Panet, 1906; Oraison Funèbre de Mgr Briand, 1906; Les Noms Géographiques de Québec, 1906; La Famille Renaud D'Avéne des Meloizes, 1907; La Famille Aubert de Gaspè, 1907; La Famille Boisseau, 1907; La Famille Adhémar de Lantagnac, 1908; La Famille Jarret de Verchéres, 1908; La Famille Mariauchau D'Esgly, 1908; La Famille Céloron de Blainville, 1909; La Famille de Ramezay, 1910; Autour de la Buvette, 1910; Le Grand Menteur, 1911; La Famille Bailly de Messein, 1911; La Famille des Bergéres de Rigauville, 1912; La Famille Faribault, 1913; La Famille Bécard de Grandville, 1914; La Famille Viennay-Pachot, 1915; La Famille Foucault, 1915; La Famille Glackemeyer, 1915; La Famille Chavigny de la Chevrotiér, 1,16; La Famille Margane de Lavaltrie, 1917; La Famille Guillimin, 1917; Inventaire D'une Collection de Pieces Judiciaires, Notariales, etc., etc., 2 vols. 1917; La Glaneur, 2 vols.; Le Moniteur, 2 vols; Le Bulletin des Recherches Historiques, 23 vols, (1) 1895-1917.

These works are historical with the exception of Autour de la Buvette and Le Grand Menteur, which are temperance arguments, M. Roy being a stalwart prohibitionist. Among

the recognitions of his literary work have been his election to the Royal Society of Canada in 1904, the decoration of Officier de L'Instruction Publique from the French Government in 1905, the degree of Doctor of Letters from the University of Laval in 1906, and the appointment of Federal Archivist of Quebec in 1915. For putting it in touch with M. Roy, the Indiana Historical Society is indebted to Hon. Merrill Moores, who visited Quebec in the summer of 1916, and learned that M. Roy had made a collection of documents concerning the Bissot family. Mr. Moores says of his visit:

"I went to Quebec for the purpose of finding a representative of the Roy family, who I supposed would be still in possession of the seignory. I went to Buffalo and down by boat to Quebec, and was told by a priest on the boat that a lawyer and also a historian, brothers who belonged to the Roy family, which had possessed the seignory, were still living in Levis, across from the city of Quebec, the one being named Edmond and the other Georges. I crossed to Levis and made inquiries as to both of these gentlemen, and found that the lawyer, who had been a man of prominence, was dead. I then, with some difficulty, located the house of the man I had been told was a college professor and historian. His house was temporarily vacant, but a neighbor told me that I would find him at his country house to the east of Levis. Being unable to get a cab, I took a trolley car as far as it went and learned from a grocer where the country house was, and started across a tremendous meadow in the direction of the country house. In crossing the meadow I met a gentleman walking toward the city of Levis with a boy and a girl, of about eleven and nine years old. I spoke to the gentleman in English and asked to be directed to the residence of Mr. Roy. He told me in French that he was Mr. Roy, and he and I walked back to Levis together He told me that the seignory was several miles to the east

of where I had met him, and that his country house was only about half a mile east of there, and was on land which had belonged to the seignors, and was on the site of the old family tannery. Returning, he showed me where the bakery of the original Roy had been located. This had long ago disappeared. It seems that Bissot was the principal tanner and Roy the principal baker in early colonial days. I had an invitation from Mr. Roy who took me to his office at 23 Rue St. Louis, Quebec (which is a part of the old mansion occupied by the Duke of Kent, father of Queen Victoria, at the time when he was Governor General of Lower Canada). I had a very delightful visit with Mr. Roy, who, as I say, offered to drive me out to the old fief. But Congress was in session and I had to go back and could not get out. I have a promise from him, however, to show me the fief on my next visit to Quebec. It is between 600 and 700 acres, and is quadrangular in shape, being perhaps a quarter of a mile on the river and running back a considerable distance to the south of the river. It is directly south of the Isle d' Orleans. It is in the county of Bellechasse. The village of Beaumont is, I think, on the fief. The old fief now belongs to a Quebec lawyer named Grahame. I think his name is Stuart Grahame. Mr. Roy has written a great deal of Canadian history, particularly with regard to old Canadian families and early trials. He is not a lawyer, but is a professor in Laval University, and is Public Archivist of the Province. His cousin, Alfred Valère Roy, is the Liberal member of the Legislative Assembly for Quebec for the constituency of Levis; and another relative is Camille Roy, secretary of Laval University. Another is Paul Eugene Roy, auxiliary bishop of Quebec. Still another, Phillippe, is Commissioner of Canada, in France, and has been and possibly still is a Senator in the Canadian Senate."

The Society is indebted to Mrs. Charles W. Moores for the translation of M. Roy's documents, which were in French; and also to Miss Belle Noble Dean, for typewriting the translation.

The translations follow.

J. P. DUNN,
Secretary, Ind. Hist. Soc.

SIEUR DE VINCENNES IDENTIFIED

Pont-Audemer, Place of the Origin, In France, of the Bissots of Vincennes.

The town of Pont-Audemer is today the chief place of the district of the department of l'Eure. Its population is a little more than six thousand souls. The actual town of Pont-Audemer is situated on the site of an ancient military post on the Roman road from Lillebonne to Lisieux.

After the Norman conquest, Pont-Audemer formed the endowment of an important Norman family. One of the lords of the town, Onfroi, built the walls and the castle. In 1122 the town was burned by Henry I of England, and the castle suffered a siege of seven weeks. In 1203 the seigniory of Pont-Audemer was confiscated by Richard the Lion-hearted. Then it was attached to the duchy of Normandy by John Lackland. The next year Pont-Audemer submitted to Philip Augustus, who established and extended its communal liberties. In the thirteenth and fourteenth centuries many provincial councils were held at Pont-Audemer, notably in 1244, 1257, 1259, 1260, 1265, 1267, 1269, 1279, 1286, 1291, 1305, 13321. In the fourteenth century likewise many of the Norman states held their councils at Pont-Audemer.

On the second of February, 1353, John the Good, among other domains abandoned the viscounty of Pont-Audemer to the king of Navarre, Charles the Bad. This town was then by many seiges disputed between the troops of Navarre and the royal armies. In 1378 Du Guesclin and admiral Jean de Vienne took possession of it and razed the walls and the castle. Charles the Third the Noble, son of Charles the Bad, re-

nounced his rights over Pont-Audemer in consideration of a sum of ready money. In 1418 Pont-Audemer fell into the power of the English. In the following year, Dunois re-occupied it in the name of the king of France. During the religious wars the town was taken and retaken several times by the protestants and the catholics.

Pont-Audemer was in the middle ages an important port. It is said to have furnished sixty ships to the expedition of William the Conqueror. Pont-Audemer is now no more than a little river port frequented annually by about five hundred ships of different tonnage. Since the eleventh century the inhabitants of the town have been engaged successfully in the manufacture of fabrics and the preparation of leather. The making of paper was already flourishing in the fifteenth century. These three industries have continued at Pont-Audemer until our time. Francois Bissot de la Rivière, who introduced tanneries so successfully in New France, had been then in a good school.

Pont-Audemer still possesses some beautiful monuments. Notably the church of Saint-Oeun, whose choir goes back to the eleventh century; the church of Notre-Dame du Pré, where Francois Bissot de la Rivière was baptized, of which there remains a nave which is considered to go back to the twelfth century; the church of Saint-Germain la Campagne, which has also a nave of the eleventh century.*

*This information about Pont-Audemer is taken from The History of the Town of Pont-Audemer, from the Dictionaire Historique du Department de L'Eure and from the Grande Encyclopedie.

GENEALOGY OF THE FAMILY BISSOT DE VINCENNES.

Francois Bissot de la Riviere.

Francois Bissot de la Rivière was originally from Pont-Audemer, a town of ancient Normandy, which today forms a part of the department of l'Eure. Born in the parish of Notre-Dame des Prés, he was a son of "the honorable man", Jean Bissot du Gommer and of Marie Assour. Bissot went to New France before 1639. He died at the Hotel-Dieu of Quebec on the 26th of July, 1673, age fifty-nine years, and was buried in the cemetery of the hospital.

On the 25th of October, 1648, Francois Bissot de la Rivière married at Quebec, Marie Couillard, daughter of Guillaume Couillard and of Guillemette Hébert. Two years after the death of Francois Bissot de la Rivière, on the 7th of September, 1675, at Quebec, Marie Couillard married again, Jacques de Lalande-Gayon, son of Pierre de Lalande-Gayon and of Marie d'Arasne, of the town of Bayonne. Madame de Lalande died at Saint-Pierre in the island of Orleans on the 22d of June, 1703, and was buried the next day in the cemetery of this parish. Jacques de Lalande-Gayon, after the death of his wife, was certainly settled in France for six years.* From the marriage of François de la Rivière and of Marie Couillard were born twelve children:

*Jacques deLalande-Gayon, however, went to Quebec in 1704, probably to arrange the inheritance of his wife but he soon returned to France. From the marriage of Jacques de Lalande-Gayon and of Marie Couillard there was born at Quebec a son on the 26th of June, 1677: Jacques-Marie de Lalande-Gayon. He became captain of vessel in the service of the king of Spain. By his will, received at Bayonne on the 3rd of August, 1753, before the notary Duclercq, he gave to his nephew, Louis de Lafontaine, the eldest son of M. de

1—*Jean-Francois Bissot.*

Born at Quebec the 6th of December, 1649; died in the same place on the 25th of November, 1653. He was buried the next day in the chapel of St. Joseph of the parish church, on the right side of the altar.

2—*Louise Bissot.*

Born at Quebec the 25th of September, 1651; married at Quebec the 12th of August, 1668, to Séraphin Margane de Lavaltrie, lieutenant of a company of a regiment of Ligniéres, son of Sebastien Margane and of Denise Tonnot, of the parish of Saint-Benoit, town and archbishopric of Paris.

M. Margane de Lavaltrie died at Montreal May 16, 1699, and was buried the next day in the parish church. Madame de Lavaltrie survived her husband almost thirty-four years before she died at Montreal, March 1, 1733.* From their marriage eleven children were born: five sons and six daughters. Two of their sons were killed in the service of the king. Another, after having lived in Labrador for many years and having raised a family, became a priest. The one who continued the line died at an advanced age after having served under the crowns of France and England. The daughters all made distinguished marriages. The family Margane de Lavaltrie died out among us at the beginning of the nineteenth century.

M. Benjamin Sulte (Le Regiment de Carignan, p. 85) makes her die in 1691.

3—*Genevieve Bissot.*

Born at Quebec May 25, 1653; married at Quebec June 12, 1673, to Louis Maheu, son of the late René Maheu and the

Lafontaine de Belcour and of Charlotte Bissot, all his property, his rights and law suits which he might have in Canada, on condition that he lend assistance and aid to his sister with whom the said testator recommended him to live on good terms and with friendship. M. de Lalande-Gayon valued the property he left in this manner to Louis de Lafontaine at the sum of eight thousand livres.

late Marguerite Corriveau. M. Maheu died in his house in the lower town of Quebec November 24, 1683, and was buried on the 26th in the parish cemetery. M. J. Edmond Roy elates an annoying adventure which happened to the widow Maheu; "Nicolas Daneau Sieur de Muy, captain of a company of infantry, and who was to be later appointed governor of Louisiana, courted her. He had promised marriage and the terms of the betrothal had been solemnly agreed upon, when one fine day suddenly the amorous one disappeared. It was learned in the spring of 1687 that he was about to marry at Boucherville a granddaughter of Pierre Boucher, the old governor of Trois-Rivières. In spite of the protestations of the discarded beauty, M. de Caumont, then missionary at Boucherville, married the faithless one to Mlle. Marguerite Boucher. A law suit was begun in the court of the provost at Quebec, and the priest who had celebrated the marriage was summoned to explain himself. They were summoned to the bishop's court, the pledges of the fickle officer were seized. The situation threatened to become more and more complicated when, to avoid too great a scandal, it was decided that M. de Muy should pay a compensation of 350 livres to the widow, and that the affair should be forgotten.*

We after that lose sight of the widow Maheu.

On April 4, 1869, the Covereign Council rendered an important judgment in a law suit begun by Francois Vianney Pachot, merchant of Quebec, against the widow Maheu. She had obtained the possession of the effect of the renunciation which she had made to the common possession which had existed between her and her late husband. She was, how-

*Historie de la seigneurie de Lauzon, vol. 1, p. 250. Concerning Nicolas Daneau de Muy consult the Bulletin Des Recherches Historiques, vol. X, p. 345.

ever, sentenced to give back the sum of 240 livres and 10 deniers into the sum total of the personal effect of the said common possession.†

4—*Catherine Bissot.*

Born at Quebec March 6, 1655. Married at Saint-Joseph de la Pointe-Levy Nov. 27, 1670, to Etienne Charest, son of the late Pierre Charest and of Renée Marle of the parish of Sainte-Radegonde, city and bishopric of Poitiers. Madame Charest died at Saint-Joseph de la Pointe-Levy in 1694.* M. Charest died at the same place May 5, 1699, and was buried the next day in the parish church. Of the marriage of Etienne Charest and Catherine Bissot were born ten children. One of them, Etienne Charest, was, in 1763, sent to England as a deputy of the people to beg the king of Great Britain to grant his new subjects a bishop to be governor of the church of Canada. The family Charest left Canada in 1765.

5—*Claire-Francoise Bissot.*

Born at Quebec April 13, 1656. Married at Quebec October 7, 1675, to Louis Jolliet, son of the late Jean Jolliet and of Marie d'Abancourt. Louis Jolliet died between May and September, 1700, on one of the Mingan islands or on the island of Anticosti. We know nothing definite on this point. Madame Jolliet died at Quebec March 1, 1710, and was buried the next day at the parish church.

Of the marriage of Louis Jolliet and Claire-Francoise Bis-

†Jugements et Deliberations Du Conseil Souverain, vol. 111, p. 313.

*The act of the burial of Madame Charest cannot be found in the register, but an entry made in the account book of the vestry board allows no doubt of the date of her death. In the giving in of the account of the church warden Guillaume Albert for 1694: "I have received from M. Charest fourteen pounds which he owes for the burial of his wife." The following year the church warden received thirty-four pounds, the balance of the exepense of this burial." (A note of M. Edmond Roy.)

sot there were born seven children. Their two sons Jean-Baptiste Jolliet de Mingan and Charles Jolliet d' Anticosti, have numerous descendants in the province of Quebec. Louise Grignon, the daughter of Jean Grignon, who married Marie Genevieve Jolliet, the eldest daughter of Louis Jolliet, became the wife of the baron of Castelnau.

6—*Marie Bissot.*

Born at Quebec July 3, 1657; married at Quebec December 5, 1682, to Claude Porlier, merchant, son of the late Claude Porlier and of Marie-Madeleine Sylvain, of the parish of Saint-Sévérin, city and archbishopric of Paris.

M. Porlier died at Quebec July 31, 1689, and was buried in the parish church. Marie Bissot married again at Quebec, February 26, 1691, Jacques Gourdeau, of Beaulieu, son of Jacques Gourdeau de Beaulieu, citizen, and Eléonore de Grandmaison. Madame Gourdeau de Beaulieu died at Quebec July 23, 1719, and was buried in the parish church the next day. M. Gourdeau de Beaulieu died in his turn July 2, 1721.*

Marie Bissot had children by her two marriages. The Porlier family died out among us about the middle of the nineteenth century. The Gourdeau are still numerous in the district of Quebec. Colonel Gourdeau ex- sub minister of the Marine, is descended from Jacques G. de B. and Marie Bissot.

7—*Guillaume Bissot.*

Born at Quebec September 16, 1661.

In the inventory of the property of François Bissot de la Rivière made April 27, 1676, by the notary Becquet, it is

*Neither Mgr. Tanguay nor the registers of Notre Dame of Quebec mention the death of M. Gourdeau. We have found this information in a request addressed to the Superior Council of Quebec in October, 1732, by Jacques G. de B., son of Jacques G. de B. and of Marie Bissot, to obtain some letters of inheritance without liability to debts beyond assets descended.

said that Louis Jolliet is the guardian of the minor Bissots among others Guillaume fifteen years old.

On the other hand, in the census by name of the colony of New France made in 1681, there is no mention of Guillaume Bissot. From which one can conclude that he died between 1676 and 1681.

8—*Charles-Francois Bissot.*

Born at Quebec February 5, 1654.

He was married at Montreal, February 28, 1699, to Anne-François Forestier, daughter of Antoine Forestier, surgeon, and of Marie-Madeleine Cavelier. M. Bissot carried on business at Mingan for twenty years. In 1705 he turned his energies toward the island of Terre Neuve where he had rented the fief and seigniory of Port-à-Choix in order to carry on there fishing and trading. We lose sight of him from this time. It is possible that he died at Terre-Neuve and also his wife and François Forestier. We know of one child Marie Madeleine Bissot born at Montreal December 5, 1699; died at Lachine March 22, 1718.

9—*Marie-Charlotte Bissot.*

Marie-Charlotte Bissot, born at Quebec June 4, 1666. Married at Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, February 25, 1686, to Pierre Benac, a native of Bayonne, merchant of Quebec. In 1690 M. Benac was controller general of the farms of the king in New France. M. Benac returned to France toward the end of the 17th century. His wife followed him there since our parish registers nowhere mention her burial.

Father Paul du Poisson, Jésuit, traveling in Louisiana in the summer of 1727, wrote to his confère father, Louis Patouillet: "We left the Chapitoulas on the 29th. Although a larger canoe had been sent us, and in spite of the new arrangement of our party, we had almost as much discomfort

as before. We had only two miles to go that day in order that we might spent the night at Cannes Boulées, at the house of M. de Benac, director of the concession of M. D'Artagnan. He received us with friendship and regaled us with a Mississippi carp which weighed thirty-five pounds."

Could this M. de Benac who received so well the missionary Jésuit be our Benac? At all events we have no trace of M. Benac or of his wife after their departure from Canada.

10—*Jean-Baptiste Bissot de Vincennes.*

Known by the name Jean; was born at Quebec January 19, 1668. He was an officer in the troops of the detachment of the Marine; and died among the Miamis in 1719.

M. Bissot de Vincennes married at Montreal, September 19, 1696, Marguerite Forestier, daughter of Antoine Forestier, surgeon, and of Marie-Madeleine Cavelier. Madame Bissot de Vincennes died at Montreal September 27, 1748, and was buried the next day in the parish church. Of the marriage of Jean Baptiste Bissot and Marguerite Forestier there were born seven children:

(1) Marie-Louise Bissot de Vincennes—Born at Montreal June 20, 1697; married at Quebec, June 4, 1741, to Nicolas Boisseau, chief clerk of the provost of Quebec, widower of Marie-Anne Pagé de Quercy. She died at Quebec June 14, 1766. M. Boisseau died in the same place February 9, 1771.

(2) Claire-Charlotte Bissot de Vincennes—Born at Quebec May 6, 1698; a nun of the congregation of Notre-Dame, under the name of Soeur de l'Ascension. Died at Montreal April 25, 1773, and was buried on the 27th in the chapel of the Infant Jesus of the parish church.

(3) François-Marie Bissot de Vincennes—Born at Montreal June 17, 1700. Officer in the troops of the detachment of the Marines. Founder of the post of Vincennes. Burned

to death by the Chicksaws on the Mississippi* on the 25th of March, 1736.

He had married in 1733 ———— Longpré, daughter of Philippe Longpré of Kaskaskia. Of this marriage were born two daughters, Marie Therese, who became the wife of M. de L'Isle and Catherine.

(4) Marguerite-Catherine Bissot de Vincennes—Born at Montreal September 10, 1701. Died at the Hotel-Dieu at Quebec May 3, 1767, and was buried the next day in the convent cemetery.

(5) Catherine Bissot de Vincennes—Born at Montreal October 11, 1704. Died at the general hospital of the Gray Sisters at Montreal September 20, 1778, and was buried the 22d in the cemetery near the parish church.

(6) Michel Bissot de Vincennes—Born October, 1706. Died at Montreal January 10, 1709.

(7) Pierre Bissot de Vincennes—Born at Montreal August 27, 1710. Died in the same place August 29, 1710.

11—*Jeanne Bissot.*

Born at Quebec April 10, 1671. Married at Quebec April 7, 1687, to Philippe Clement du Valult de Valrennes, captain of a company of the troops of the detachment of the Marine, son of the late Antoine C du V. de V. and of Françoise De Coeur of the parish of Saint-Germain de la Potherie, bishopric of Beauvais. May 1, 1698, M. de Valrennes, weakened in consequence of his severe campaigns, obtained his discharge. He left for France with his wife in the autumn of 1698.

Madame de Valrennes was still living in 1708, since on the sixth of June of that year the minister wrote to M. l'Abbé de Mignon to ask him if the widow Valrennes whom

*According to the most probable opinion M. de Vincennes and his companions were burned near Fulton in Lee County, Miss.

he had recommended to him was French or Canadian, and if she was of noble family.

12—*Francois-Joseph Bissot.*

Born at Quebec May 19, 1673. Married at Quebec February 4, 1698, to Marie Lambert-Dumont, daughter of the late Eustache Lambert-Dumont, who when he was living was a citizen and merchant of Quebec, and of Marie Vanneck. M. Bissot died at Quebec December 11, 1737, and was buried the next day in the parish church under his pew. Madame Bissot died at Quebec May 3, 1745, and was also buried in the parish church. Of their marriage there were born nine children:

(1) Louise-Claire Bissot—Born at Quebec June 23, 1701. Married at Quebec, May 13, 1726, to Jean Fournel, son of Jean Fournel and of Marthe Crespin of the parish of Saint Caparacy, bishopric of Agen. M. and Mme. Fournel died in France.

(2) Charlotte Bissot—Born at Quebec April 30, 1704. Married at Quebec, October 24, 1728, to Jacques de Lafontaine de Belcour, son of Jean de Lafontaine, officer of the king and of Bernardine Jouin, of the parish of Versailles. She died at Quebec November 21, 1749, and was buried the next day in the parish church. M. de Lafontaine de Belcour died at Quebec June 18, 1765. They had several children. A number of their descendants still live in the district of Quebec.

(3) François-Etienne Bissot—Born at Quebec May 26, 1708. Died in the same place February 7, 1726. Buried in the parish cemetery.

(4) Jean Bissot—Born at Quebec November 30, 1711. Died in the same place December 1, 1711. Buried in the parish cemetery.

(5) Joseph Bissot—Born at Quebec September 4, 1713.

Died at Saint-Augustine November 3, 1713. Buried in the parish cemetery.

(6) Marie Bissot—Born at Mingan December, 1715. Died at Quebec August 18, 1720. Buried the next day in the parish cemetery.

(7) Louise Bissot—Born at Mingan August, 1718. Died at Quebec November 9, 1730. Buried the next day in the parish cemetery.

(8) Angelique Bissot—Born at Quebec December 12, 1719. Married at Quebec, September 17, 1737, to Jean Baptiste Poitevin de la Salmonais, son of the nobleman Henri Poitevin-Desorme and of the late Jeanne-Olive Arsan, of the parish of Saint Malo. This union was of short duration. In the autumn of the same year 1737 M. Poitevin de la Salmonais set sail for Martinique on the ship Le Prudent, commanded by Charles Cotterelle of Maine. He died in the course of this voyage. Of this marriage there was born a posthumous child, Marie Angelique Poitevin de la Salmonais, born at Quebec the 11th of July, 1738. After the death of her husband the widow Poitevin went to France to obtain the allowance of her matrimonial rights. On September 3, 1743, by the intervention of Jacques de Lafontaine, her brother-in-law, she demanded from the Lieutenant General of the Provost of Quebec to call together an assemblage of her relatives in order to select from among them a guardian and to allow her to remarry. The assemblage of her relatives took place the next day and the widow Poitevin de la Salmonais received permission to marry a second time the sieur Alexander-Jean Devaux, receiver of customs at Saint Malo, "or with any other who presented himself and suited her". In 1745 she was still a widow and lived at Rouen.

(9) Marie-Charlotte Bissot—Born at Mingan March 4,

1722. Married at Quebec, October 3, 1736, Jean-Pierre-François Vederic, the son of François Vederic and of Julie Houet, of the parish Notre-Dame de Havre de Grâce, the diocese of Rouen.

The census of the parish of Quebec in 1744 shows us that François Vederic navigator, thirty-five years old, and his wife Marie Bissot lived at that time at Quebec. The census gives them one child, Jacques François, seven years old. We then lose sight of M. Vederic. The widowed Mme. Vederic retired to the convent hospital of Quebec. She died in this hospital June 7, 1772, and was buried the next day in the cemetery of the nuns of the convent.

FRANCOIS BISSOT DE LA RIVIERE.

(Grandfather of François-Marie Bissot de Vincennes.)

The presence of François Bissot, sieur de la Rivière, is noticed for the first time in an act of notary of 1647. He might possibly have come to Canada before this year. Ferland, who is so conscientious an investigator that one rarely finds him at fault, gives the name of Bissot in a list of colonists who came to Canada between 1641 and 1647, without giving precise information about it.*

François Bissot came originally from Pont-Audemer, a town of ancient Normandy, which now forms part of the department de l'Eure. His family lived in the parish of Notre-Dame des Prés. They were of good bourgeois stock, since the documents of the period speak of the father of François Bissot, Jean Bissot, sieur du Gommer, as "an honorable man."

*M. l'abbé Ferland is mistaken. Bissot was already in Quebec in 1639. July 2, 1639, he was present when the Jesuits took possession of the island Aux Ruaux. See the Bulletin des Recherches Historiques, Vol. II, p. 88.

Bissot first placed his estate on the coast of Lauzon, on point Lévy. This seigniory, conceded since 1636, was still wild and uncultivated. The exploration which Father Druillettes made along the right bank of the St. Lawrence in 1646, in going up the river from the falls of the Chaudière in order to get to New England, seems to have given the first impulse toward establishments opposite Quebec.

The first house was built on Point-Lévy the same year that Father Druillettes returned, 1647. Bissot had gone into partnership with one of his Norman compatriots, the famous interpreter, Guillaume Couture, to begin the development of his land. In the summer of 1647 one could have seen the former companion of Father Jogues wielding the axe in the midst of the great forests which then covered the coast. By autumn he had felled a certain number of trees and finished a little hut, a rustic dwelling made of roughly hewn timber. Bissot, who had contributed to the expense and furnished the material for construction, arranged with Couture to pay him two hundred livres for his work and to allow him possession of the clearing until Michaelmas 1648. (Agreement signed November 4, 1647. Greffe Claude Lecoustre.)

October 15, 1648, Jean de Lauzon, who then lived in Paris, granted to these two first copyhold tenants the regular titles of concession. The estates of Bissot and of Couture were neighboring. They each contained two hundred surface acres, five acres of frontage on the river and forty acres of depth inland. A little brook which flowed headlong into the river near Indian Cove twenty paces from the station of the Intercolonial separated the two estates. Couture lived on the right bank of the brook; Bissot occupied the left. The brook was held in common by the two colonists.

Between the two farms a road eighteen feet wide was

to run toward the great royal road projected all the way to the river. Jean Bourdon, engineer and surveyor, had already traced its limits himself in 1647. Bissot was to pay to his seignior each year twelve deniers of quit rent for each acre cultivated and changed into arable land or into meadow land, and to send to the fiscal agent at Michaelmas twenty-five salted and well seasoned eels. He had to have his land tilled within three years under penalty of revocation of the title. On his side the seignior reserved the right of repurchase in case of sale according to the custom of Normandy.

Bissot went to France in 1649 and returned from there in July. On August 9, 1653, Bissot was named deputy in the syndic body of Quebec to represent there the post of Lauzon. The seignior of Lauzon, absent from the country, could not fulfil toward his tenants the obligations which the feudal régime imposed upon him. Since 1655 Bissot had had a mill on Point Lévy where the colonists could bring their grain to be ground. The brook which separated the estate of Bissot from that of Couture turned the mill stone. In order to have all the property rights of this stream of water, Bissot arranged with Couture that he would grind his grain gratuitously for twenty years.

Bissot de la Rivière, while he was clearing his land on Point-Lévy, lived most of the time in Quebec. In the census of 1667 one finds on the farm at Lauzon three servants: Jean Guay, twenty-eight years old; Martin l'Enfilé, twenty-nine years old; Pierre Perrot, thirty-two years old.

He seems to have wished to group around his colonial estate people from Normandy. Guillaume Couture, with whom he had originally contracted a partnership for clearing the land was Norman like himself and possessed, in France, land situated at la Haye-Aubraye, fifteen kilometres from Pont-Audemer. Among the compatriots of Bissot set-

tled on Point-Lévy there was Louis Bégin, the ancestor of Cardinal Bégin, who was originally from Lieurey, a little parish in the suburbs of Pont-Audemer. François Becquet, who bought a piece of land in Lauzon, April 6, 1660, was a nephew of François Bissot. He came from Notre-Dame des Préaux, a parish situated six kilometres from Pont-Audemer. The families Lebieux, Chartier, Pourveau came likewise from Normandy.

A letter from Governor Jean de Lauzon, dated Paris, March 8, 1664, gives to Bissot a new concession of ten acres of land fronting along the river St. Lawrence and forty in depth. This concession touched on one side the rives des Etchemins and on the other side Jean Adam. It took in all the islands situated at the mouth of this river and the rights of hunting and fishing. M. de Lauzon said in his letter that he wished in this way to recompense Bissot for the good services which he had rendered to the people of the seigniory.

Bissot, representing the tenants of Lauzon in the syndic body, had indeed renedered them considerable service, but the family of Lauzon owed him still more recognition. For it was he who had discharged the obligation of building a common mill, since the seigniory, sparsely settled, could not yet yield a sufficient revenue to grind its own grain. He took part also in the organization of seigniorial justice. He was made fiscal agent toward the end of 1650 and succeeded Charles Sevestre as provost judge. Bissot filled this last office until his death.

After the death of the governor of Lauzon and the tragic disappearance of most of the members of his family, he took the seigniory by farm-hold, in partnership with Eustache Lambert, and gave himself up to its development. In 1668, when the metropole ordered that the seignors render faith and homage and make the avowal and enumeration of their lands,

Bissot presented himself to the controller and demanded allowance for the minors of the Lauzon family.

In the autumn of 1672, November 2, Bissot obtained in his turn a seignioral domain in the neighborhood of Lauzon. This property consisting of seventy acres of frontage and a mile of depth was bordered on the east by the seigniory of Beaumont, which Talon granted on the same day to Couillard des Ilets de Beaumont. It is this seigniory acquired in 1672 by Bissot which has since carried the name of Vincennes. Bissot began clearing in 1670. November 24th of this same year he sold to Jean Poliquin four acres of frontage and forty acres of depth in a place called la Petite-Pêche. The brook of la Petite-Pêche crossed the ancient domain of Vincennes, already inhabited by the family Faucher de Saint-Maurice and had for a long time turned the wheel of an old community mill built by the seignior Joseph Roy, father-in-law of this Corpron, a partner of Bigot, who stored grain there when Quebec suffered a most dreadful famine.

Formerly Pont-Audemer, the ancestral town of Bissot, was noted for its maritime fisheries, and its fishers had no equal in the salting of herring. Bissot all the time he was cultivating his lands and clearing the forests of Canada wanted to exploit the immense resources of our great river. In the autumn of 1630 he formed a partnership with Simon Guyon, Courville, Lespinay, de Tilly and Godefroy to go after seals near Tadoussac. Beside fishing for seals the partners desired to attract the savages at Tadoussac and to trade there in beaver skins. Godefroy went to France to obtain the right of this fishery from the company and to associate M. Rozée for an eighth partner. Courville, Lespinay and Simon Guyon had made a voyage on the Saguenay in the month of October to enter into an alliance with the savages, and they had

brought back from this first excursion about three hundred beaver skins.

On the 4th of March, 1663, M. d'Avaugour leased the trading rights of Tadoussac for two years to François Bissot, la Tesserie, des Cartes, Le Gardeur, de Tilly, Desprès, Juchereau de la Ferté, Damours, Charron, Bourdon, Juchereau de Saint-Denis (Judgments et Deliberations du Conseil Souverain, t. 1. p. 11), but this lease was broken in the October following by M. de Mésy.

Bissot, seeing the kingdom of the Saguenay closed to him, directed his attention toward the desert regions of Labrador, where up to this time only the Spaniards in company with the Basques had dared to fish.

In the winter of 1661, on February 25th, Bissot obtained from the Company of New France the island aux Oeufs, situated below Tadoussac toward the Pellean mountains of the north coast about forty miles from Tadoussac, with the right of hunting and of establishing on the land in whatever place he would find most convenient still fishing for seal, whales, porpoises and other kinds of fish from the island aux Oeufs to Sept-Iles and in la Grande-Anse, in the country of the Esquimaux where the Spaniards were still fishing. He obtained at the same time the right to take, in these places, the woods and the land necessary to establish his estate there.

It is this island, so celebrated for the shipwreck of the fleet of the English admiral Walker, on which Bissot began to put down the foundations of his first establishment for still fishing. It is nothing but a sterile rock, barren of all vegetation, about three-quarters of a mile long. In the crevices of the granite rocks they built huts for the fishers.

Bissoa had first established himself on the island aux Oeufs in order to protect his property from the incursions

of the savage Esquimaux, the fiercest and most barbarous of men. Later he carried his settlement to the extreme end of the harbor of Mingan, and there constructed a little fort of logs. Bissot directed these distant developments from Quebec. Each spring his ships laden with outfits for fishing and merchandise for trading left the little capitol, and only returned once, when the season was finished.

During the year 1668 Bissot began a tannery on Point-Lévy, on the land which he had obtained in 1648 from the seignior de Lauzon. The brook which was the border line between the farms of Couture and of Bissot and which turned the wheel of the mill was damaged. A large wooden canal carried the water from it and took it to the tanning vats. The intendent Talon during the year 1668 increased the "denier" of the king to be employed in the construction of the buildings necessary to this new enterprise to a sum of 3,268 livres. This advance considerable for the time was later reimbursed in large part by the Bissot heirs.

The community to aid Bissot in his enterprise lent him besides a sum of 1,500 livres at ten per cent. interest. This tannery, the first which one could have seen in Canada, had a great success. Much was expected of it, and the first attempts succeeded perfectly. From the second year the profits realized surpassed all expectations.

Bissot had set going three projects: the cultivation of the land, fishing and the making of leather. All three kept pace with each other, and Bissot was in a way to make his fortune. The little hut which he had had built by Couture in the autumn of 1647 had disappeared long ago to make room for a long, comfortable house. Beautiful golden harvests covered the meadows. The mill wheel turned constantly on the little babbling brook. The land produced grain as if

by enchantment. The meadows of l'Etchemin furnished fertile pasturage. Down there on the heights of Cape Saint-Claude the seigniory of Vincennes began to be populated. Each autumn on St. Martins day there was brought to the great white house hidden under the elms of Point-Lévy fat capons, eels and the quit rent money. The road which led to the Bissot dwelling became a sort of bridge d'Avignon where everyone had to pass to go to the river and to the town. A considerable business was also done there.

The development of the still fishing of Labrador went marvelously. This sort of industry was considered one of assured profits. Talon wrote, that it was so, to the king in 1671, informing him of the success of Bissot. The seal fishery exploited by Denis, Bissot and Riverin produced enough oil for local consumption and for exportation not only to France but to the Antilles. Talon, who wished to establish favorable relations with these colonies, sent them shipments of fish, of peas, of clap boards and of planks.

François Bissot de la Rivière died at Quebec on Sainte Annés day, July 26, 1673. He was buried in the cemetery of l' Hotel-Dieu.[1]

CHARLES-FRANCOIS BISSOT.

(Uncle of François-Marie Bissot de Vincennes.)

Born at Quebec, February 5, 1664, of the marriage of François Bissot de la Rivière and Marie Couillard.

On November 3, 1672, M. Talon, intendant, granted to François Bissot de la Rivière for his sons Jean Baptiste Bissot de Vincennes and Charles-François Bissot (1), a fief of seventy acres of land fronting on a mile of depth along the

[1] J. Edmond Roy. *Francois Bissot, vcin de la Riviere, pp.* 31 et seq.

river St. Lawrence, from the land belonging to the Sieur de la Citiere to the land not yet conceded. This formed the fief or seigniory of Vincennes.

On May 16, 1689, Charles-François Bissot, heir to an eighth in the succession from his father, sold to Etienne Charest, his brother-in-law, all that belonged to him and was to revert to him of the land, buildings, mills, and tannery of Point-Lévy. This sale was made for a thousand livres.

On March 5, 1694, Charles-François Bissot, heir to an eighth of the land situated on the river of the Etchemins, sold to Pierre Benac, his brother-in-law, the part and portion belonging to him and reverting to him in the said land of the river of the Etchemins. This sale was made for forty livres. M. Benac was, however, to pay the seigniorial due which might be charged to the said portion.

On March 21, 1695, Louis Marchand, part seignior of the seigniories of Vincennes and Mingan, granted to Charles-François Bissot, also part seignior of the seigniory of Vincennes, dwelling on the coast of Lauzon, permission to carry on trade, traffic and business in the land and seigniory of Mingan and dependant places as well as fishing for cod and other fish, for the space of three consecutive years beginning in the spring of 1695, and also for all the time that the said sieur Marchand should be absent from Quebec in the country of the Ottawas, where he intended going the following spring, in case that he should stay there longer than the said three years. In return, M. Bissot was to pay him for each year a sum of fifty livres.

On November 9, 1695, Charles-François Bissot, François Joseph Bissot, Louis Jolliet and Charles Jolliet formed a partnership for the space of five years to go to Mingan and carry on business on the property of the late Francois Bissot de

la Rivière from the island aux Oeufs to the Bay des Espagnols.

On April 25, 1697, Charles-François Bissot and the other heirs of François Bissot de la Rivière leased and farmed out the seigniory of Mingan to Louis Jolliet for five years. After the death of Louis Jolliet in 1700 Charles-François Bissot and François-Joseph Bissot formed a partnership with the sons of the discoverer to continue the enterprise at Mingan. In 1703 François Hazeur advanced a sum of four thousand livres to the partners in the business at Mingan to load the ship Le Rosaire with merchandise necessary for their business.

On May 9, 1705, Charles-François Bissot and Joseph Guion du Rouvray formed a partnership for eighteen months to exploit at a common profit and a half of the loss or profit the fief and seigniory of Port à Choix in the island of Newfoundland, belonging to M. Hazeur, councillor in the Sovereign Council. The partners were to carry on at Port à Choix traffic, trading with the savages and commerce in fish.

It was understood that Joseph Guion Rouvray was to spend the winter at Port à Choix with a man whom M. Bissot was to send him in his stead, while he returned with their ship to Quebec in the autumn of 1705 and to return in the spring of 1706. Since his haste and the lack of time did not allow M. Bissot to find the man in question, it was understood that Guion de Rouvray should spend the winter alone at Port à Choix with four hired men and a young boy. As compensation M. Guion de Rouvray was to be paid from the whole sum before it was divided an amount which should be decided by two of their friends.

The same day Charles-François Bissot and Joseph Guion de Rouvray acknowledged that they owed to François Bissot

and to François and Jean Jolliet the sum of 300 livres for the freightage of the merchandise, victuals and tools which they had loaded on the ship the Saint Rosaire belonging to them and sailing to Port à Choix. It was understood that the Saint Rosaire was to touch at Mingan on the way to Port à Choix. Charles François Bissot was, however, to take 60 pounds of these 300 livres to recompense himself for the pain and care which he would take in guiding the said ship.

This is the last known mention of Charles-François Bissot. As we have just seen he ought to have returned from Port à Choix in the spring of 1706. Did he die during this voyage? We are led to believe that he did, since on March 30, 1708, his brother François-Joseph Bissot and Joseph Guion de Rouvray formed a partnership to exploit a new settlement on the island of Newfoundland. His name does not figure in this partnership, in spite of the fact that since 1695 the two brothers had always been associated in all their enterprises.

JEAN-BAPTISTE BISSOT DE VINCENNES

(Father of François-Marie Bissot de Vincennes.)

Born at Quebec, January 19, 1668, of the marriage of François Bissot de la Rivière and Marie Couillard. He was baptized the 21st of the same month by M. Henry de Bernieres, curé de Quebec. His godfather was M. Jean Talon, intendant of New France, and his godmother Guillemette-Marie Hébert, widow of Guillaume Couillard.

On November 3, 1672, the intendant Talon granted to François Bissot de la Rivière for his sons Jean Baptiste Bissot de Vincennes (godson of M. Talon) and ———— Bissot, seventy acres of land frontage, a mile of depth on the river

St. Lawrence from the land belonging to the Sieur de la Citière to the land not yet conceded in fief and seigniory. This is the fief or seigniory of Vincennes. This concession was made under the ordinary conditions; to bring faith and homage to the chateau St. Louis, at Quebec, to hold or cause to be held faith and place, to preserve the oak woods suitable for the construction of vessels, to give information concerning the mines and minerals and to leave open roads necessary for passage, etc., etc., M. Talon declared that he granted this seigniory to M. Bissot de la Rivière to give to his son Jean Baptiste Bissot de Vincennes and ———— Bissot more opportunity for establishing themselves.*

On November 10, 1676, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes entered the seminary at Quebec to pursue his education there. The archives of the seminary say in regard to him: "not being fit for the ecclesiastical state, he left November 18, 1680." The seminary of Quebec was obliged to sue the guardian of the young Bissot de Vincennes in order to be paid the price of his board and lodging. October 19, 1682, correcting a judgment of the Provost of Quebec, the Sovereign Council ordered Louis Jolliet, guardian of Jean-Baptiste Bissot de Vincennes to pay to the seminary of Quebec two years and a half of board at the rate of 230 livres a year and eighteen months at the rate of 150 livres a year.

On October 20, 1687, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes showed to the Sovereign Council that, having reached the age of twenty years, and being on the point of going to France for a situation, it was necessary for him to have the government of his own property. He asked them to grant him his letters of the right of majority. The Sovereign Council ordered immediately the relatives of the young Bissot, paternal

*Pieces et Documents Relatifs a La Tenure Seigneuriale, p. 297.

as well as maternal, to meet before the lieutenant general of the provost court to decide if he was capable of controlling and administering his property.*

What was this employment that Jean- Baptiste Bissot de Vincennes went to seek in France? The ambition of the sons of good family under the French régime was to serve as officers in the troops of the detachment of marines. In 1687 our old friend the intendant Talon held a place of confidence at court. We have no written proof of it, but is it not reasonable to presume that the young Bissot went to France to obtain the high influence of his godfather to enter the army?

On October 25, 1694, Jean-Baptiste Bissot sold to Louis Marchand all the rights which he might have in the land and seigniory of Mingan, not only his share in his father's estate, the late François Bissot de la Rivière, of whom he was an eighth heir, but also that which he might have later after the death of his mother, plus the free half in the land and seigniory of Vincennes. This sale was made under the charge of rights and duties under which things sold could be charged for the future and the price of 2,500 livres which the purchaser Marchand promised to pay, 1,000 livres in one year, 1,000 in two years and 500 in three years.*

On March 21, 1695, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, eighth part heir in the succession of the late François Bissot de la Rivière, his father, sold to Etienne Charest, his brother-in-law, all that belonged and reverted to him in the land,

*Jugements Et Deliberations Du Conseil Souverain, vol. 111, p. 189.

*Acte de Chambalon, October 25, 1694. There was evidently a subsequent transaction between Louis Marchand and Jean-Baptiste Bissot, since the latter remained in possession of the seigniory of Vincennes, and since 15 years later, July 10, 1709, he sold his rights in the seigniory of Mingan to Francois Bissonnet, wig maker of Montreal.

Lauzon. M. Bissot de Vincennes reserved for himself only buildings, mill and tannery of Point Levy and on the coast of the part which belonged to him in the seven islands and the land along the river of the Etchemins. This sale was made under the charge of the quit rent, the rents and the seignioral rights under which things sold could be charged toward the seignior of the place, and to acquit the seller of the standing debts of the succession of his father that could be claimed from him. M. Charest paid him moreover a sum of 500 livres.* The act of sale called M. Jean-Baptiste Bissot de Vincennes "ensign in the detachment of the Marine in this country."

*Acte de Genaple, 21 Mars, 1695.

In 1696 the military authorities of the colony gave to the minister their opinion about the officers who served in the troops of the detachment of the Marine. M. de Vincennes was sub-ensign and the postscript "Good Officer" was added to his name.†

The governor of Frontenac had always been of the opinion that the best means of making the tribes of the west fight against the Iroquois was to keep up garrisons at Michilimakinac and at the posts which were dependent on it. He wrote to the minister if these garrisons are deserted, it will be impossible to control these tribes. In September, 1696, the ambassadors of the different tribes of the west met M. de Frontenac at Quebec. He spoke to the delegates of each one of these tribes through interpreters and dismissed them saying to them: "I do not at all wish that you should return to your home empty handed. Here are guns, powder and balls which I give you. Make good use of them. They are not for slaying beef and the roe buck, but they are to kill the Iroquois

†L'abbe Daniel, Apercu Sur Quelques Contemporains, p. 44.

who lack much more than you powder and lead. Remember that there is nothing but war which can make true men noteworthy, and war it is which brings it about that I recognize you by your name. Nothing pleases me so much as to see the face of a warrior. This is what I give you. You can go when you will."

Then profiting by the favorable disposition of the tribe, a little later M. de Frontenac sent M. d'Ailleboust d'Argenteuill to Michilimakinac and M. de Vincennes to the Miamis. The latter was to command the latter post.* M. de Vincennes received thus his first command, but it is evident that he had already made several journeys among the Miamis and that he had even lived for a time among them.

On November 14, 1704, M. de Ramezay, governor of Montreal, wrote to minister Pontchartrain: "There is reason to presume that the Sr. de Vincennes, petty officer, who was sent this summer to the Miamis by way of the Detroit river with three canoes laden with merchandise and brandy under the pretext of going to patch up the quarrels of the savages, and of others there which had been settled by M. de la Mothe, spoke of the same disorders. Whereas Sr. Rabiston, who descended from Detroit with fifteen men met the said Sr. de Vincennes ten miles from Montreal, and who on his arrival informed M. de Vaudreuil that he carried more than four hundred jugs of brandy, of which he made a great boast. It would have been easy to remedy this if the Sr. de Vincennes had exceded his orders. He only had to send a canoe to look for him which could have reached him in a day since the Sr. de Vincennes was at the bottom of a cedar-covered hill, where it was necessary to make portages of everything that was in

*De la Potherie, Histoire De L'Amerique Septentrionale, Vol. 111, p. 309.

the canoes, which brought it about that he could not advance. But instead of going to the source to prevent his wrong doing he contended himself by feigning to be very angry. Since this affair caused much comment he said publicly that he would have him punished on his return. You will notice, Monseigneur, if you please, that brandy sells at Michilimakinac for forty and fifty francs a jug; Vincennes would therefore thus have gained 20,000 livres or 10,000 ecus. He ran little risk of losing his rank of petty officer in a place where little was heard of the court. Since M. de Vaudreuil's administration may be extremely prejudicial to the colony it is none the less so for the government. One might almost say that there will be no more peace. The Jesuits have refound their kingdom.*

On November 14, 1704, M. de Lamothe-Cadillac sent to Minister Pontchartrain a memoir on the establishment of Detroit. Lamothe-Cadillac used the method of question and answer. The minister was supposed to inquire and Lamothe-Cadillac replied. In spite of its interest this memoir is too long to be reproduced here in its entirety. We will content ourselves in taking out of it the passages which relate to M. de Vincennes.

"Answer. It is easy to see, Monseigneur, that you wish to be instructed. I admire your patience which never tires concerning that which relates to the service of the king. If that which I have had the honor to relate to you merits any attention the things of which you are about to be informed deserve all your attention. This now is the very plan which has been made to destroy Detroit, however I would not dare go on if you did not order me to do it.

"Question. You may do it and count on my protection

*Archives du Canada. Correspondence Generale, Vol. 22.

provided only that you make no false accusation and do not alter the truth in any respect.

"Answer. I never depart from that principle. I have never had any patron saint other than the truth itself, and I have such great confidence in her that I believe myself invincible as long as I fight under her standards. I am about then to expose to you the facts on which you can draw whatever conclusions please you. The public has drawn its own."

Then M. de Lamothe-Cadillac speaks of M. de Tonty, of M. d'Ailleboust de Manthet and of M. de la Decouvert. He then goes on to M. de Vincennes.

"The fourth case is that the Sieur de Vincennes was sent to the Miamis with an order to go to Detroit, being sent to Sr. de Tonty, the said Sr. de Vincennes having three canoes laden with merchandise and more than four hundred jugs of brandy, under the pretext of going to terminate the war begun by the Miamis-Ouyatatanon against the nations settled at Detroit and against the Iroquois. Observation on the fourth act.

This quarrel being settled both M. the Governor General and the intendant were informed that it was not natural to send ensigns to settle the differences between nations in a post where there was a commandant named by the court. That is why, there being a question about the sending of Sr. de Vincennes, he told me that M the Governor General had his share in the merchandise which he was carrying. I declared to him as I talked to him that he had replied to me that he would discharge him because he had not permitted him to take more than two canoes.

The twelfth fact is that the Sr. de Vincennes was actually at Detroit with four hundred jugs of brandy where he had a cabaret, having been the precursor of M. de Louvigny, major

of Quebec, brother-in-law of de Lino superintendent de Nolan, a dishonest clerk, a relative of Chatellereau, another clerk of Detroit and the Cr. de Louvigny who was himself convicted of having disobeyed the order of the king by an arrest of the council. The said Sr. de Vincennes has also been precursor of Sr. Vincelot a sub-delegate of M. l'Intendent, who informed me that in spite of my order not only had brandy not been spared to corrupt the savages but they had not done what they had been desired to do. This pretended sub-delegate was a first cousin of Seignior Pinaud who is my partner and belonging to a race of which I have already spoken.*

November 16, 1704, M. de Vaudreuil wrote to Minister Pontchartrain: "I know Mgr. that your intention and the welfare of the service of the king demands that neutrality with the Iroquois nations be maintained as much as is possible. I dare moreover to assure you that I give to it every care, and that I moreover dare to hope to succeed in spite of all the efforts which the English are making to embroil them with us, having found the secret of persuading the upper nations, our allies, to begin war with them in order to oblige us to declare ourselves and to take part. Since this affair is of the utmost importance, we have believed, Sr. de Beauharnois and I, that we ought not to neglect anything which would arrest the consequences of it, and following this plan we have had the honor to inform you in our common letter that we sent Sr. Vaillant and Sr. de Jonquaire to the Sonnontouans, and that I sent Sr. Vincennes to the Miamis, to whom I gave my orders and speeches to make to them for me. Sr. de Vincennes was formerly commandant among the Miamis by

*Archives du Canada, Correspondance generale, vol 22; O'Callaghan, Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, vol. IX, p. 759.

whom he was very much loved; for this reason I chose him in preference to another to make this nation realize the wrong they had done in attacking the Iroquois, our allies and theirs, without any other object. We permitted, Sr. de Beauharnois and I, the Sr. de Vincennes to take with him certain goods and six men and two canoes to make more speed.

Sr. de Lamothe coming from Detroit informed us that he had met Sr. de Vincennes with three canoes and two men in addition. This disobedience to the orders which I had given him made me decide immediately to punish him, and since he is a petty officer in the troops I resolved to discharge him, and even asked M. the intendant to obtain some information on the advice which had been given us. I still remain Mgr., of this opinion, if the generous action which he has just done in Detroit and of which we told you in our letter does not oblige me to write to you in his favor and demand grace for him."

Speech of the Marquis de Vaudreuil sent to the Miamis of the river St. Joseph through the agency of M. de Vincennes:

"1. I arrive here, my brothers, to represent your father, to tell you that he is surprised that the Miamis, whom he regarded as the most obedient of his children, have disobeyed his orders. Tell me then, are you drunk; have you lost your mind?

"Ought you not to remember what we said when we made a general peace with all the nations, that in the future you would hunt peaceably, and that you would take the Iroquois for your brothers, and that you would have but one fire, one dish, one belt, one knife, and that you would drink together the same soup every time that you met? You have however broken your word; you have reddened the earth with the blood

of the Iroquois. I come then to demand of you why you have broken your word, since he received you so well last winter in his hunting cabins.

"2. I know, my brothers, that you received the first blow, but you knew well enough that it was not the Iroquois who had struck, but those brothers of the wolves, the English, and when the Iroquois had struck you you ought to have come to complain as you had all decided. You ought to have imitated the Iroquois who allowed themselves to be struck by you without defending themselves, and were content to carry their complaint to their father Onontio.

"3. I come to bring back to you the mind which you have lost and to show you your own interests. In order to appease your father, begin by sending me instantly all the Iroquois prisoners which are with your nation, and above all those which were taken last winter.

"4. Take also the necessary measures to satisfy your brother the Iroquois. He has a right to complain of you, and you know well enough the wrong which you have done. Do it in such a way that I may hear no more talk about it, because I cannot be prevented from executing the terms of the peace which you ought to remember. Reflect on this speech."*

Nov. 17, 1704, MM. de Vaudreuil and de Beauharnois wrote to Minister Pontchartrain: "The neutrality of the Iroquois being, Mgr., the subject in this country, to which we ought to give the closest attention, in order to preserve tranquility, we have believed that we ought to neglect nothing in order to content these nations and to hold them in our interest. Since the Tsonnontouans seemed to us the most devoted to the French we judged it fitting to send to them Sr.

*Archives du Canada, Correspondance, generale, vol. 22.

de Jonquaire and Father Vaillant. Sr. de Vaudreuil detached Sr. de Vincennes, officer, who had formerly been in command of the Miamis, and by whom he was still loved, to find out the reasons they had had for attacking the Tsonnontouans, our allies and theirs, and to make them give to the latter the satisfaction which was their due. * * *

"Sr. Tonty, Mgr., who is in command at Detroit in the absence of Sr. de Lamothe, advised us four days ago that a Ottawa chief named Campanie who had taken out the party against the Iroquois at Missilimakinac and who had made the prisoners which he had taken from the Iroquois, and that attack on Fort Frontenac had passed his fort with six he had even had the effrontery to give the death-cry outside the fort with the apparent design of causing the savages who are of his nation to declare themselves for him. Sr. de Tonty realizing the slight which he was putting the French by this action, and knowing moreover our intentions judged it proper, Mgr., to send Sr. de Vincennes to this savage, the same man whom Sr. de Vaudreuil had detached to go to the Miamis in order to settle the war which had just been kindled between these two nations. He at the head of twenty Frenchmen brought back four of their prisoners, although almost thirty Ottawas from the fort had gone there to take the part of their people. Sr. de Tonty received the two others the next day and this affair was more advantageous to us because without counting our obligations to the Iroquois it made all the nations realize that we could not allow anyone to mistreat our allies in our presence. In addition to the fact that at the same time there were at Detroit some Miamis who had come to take back three of their prisoners, as the Sr. de Vaudreuil had commanded them, and to whom it was of consequence to make known that they were not the only ones whom we obliged to make satisfaction.

"The action of the Sr. de Vincennes seems so fine that in spite of the advice which had been given to Sr. de Vaudreuil and de Beauharnois that he had disobeyed the orders written in his pass-port, and concerning whom Sr. de Vaudreuil had begged Sr. de Beauharnois to get information before forming himself the resolution to take from him on his return the rank of petty officer which had been bestowed upon him. They could not but see the need they had of him on account of the influence which he had over the minds of the savage Miamis, the services which he had rendered and the deed which he had just done. They must show you, Mgr., that they hope that you will approve their intention of pardoning him."

October 19, 1705, Governor de Vaudreuil wrote to the minister: "I had the honor last year of bringing to your attention the fact that I regarded the continuation of peace with the Iroquois as the principal affair of this country, and since it is on this principle that I have always worked, it is also this which obliged me to send Sr. Jonquaire to the Tsonnontouans, Sr. de Vincennes to the Miamis, and which obliged me last spring to send Sr. de Louvigny to Missilimakinac to bring back from there prisoners which these savages had taken from the Iroquois at Fort Frontenac in the autumn. * * *

"The Iroquois chiefs arrived at Montreal about the beginning of August and staid there until the 14th, when, having no news, I resolved to send them away and to send them back their prisoners for this purpose. * * *

"The Iroquois started to return to their country when Sr. de Vincennes arrived and told me that he had come down with one of the chiefs of Missilimakinac who was sending him ahead to find out if they could appear before me in order that they might confess their shortcomings, and detail the

manner in which they pretended to give satisfaction to the Iroquois. The speeches of the one and the others with my reply will give you information of all that passed at Montreal during their stay until they went away entirely content, after I had given them all a banquet to renew their ancient alliance. It gave me indeed a veritable satisfaction to have accomplished your orders."

June 9, 1705, the minister blamed M. de Vaudreuil severely for having sent M. de Vincennes among the Miamis and M. de Louvigny to Missilimakinac, since both of them carried on commerce openly. M. de Louvigny, said the minister, had been punished, and M. de Vincennes ought to be likewise. Far from doing it they had kept in a dungeon for six months the man named Neveu, who had denounced him.*

June 17, 1705, the king had a letter written to M. de Vaudreuil: "His majesty has seen what he has written on the subject of the Sr. de Vincennes. His majesty desires that in consideration of the good action which he has done in rescuing the Iroquois from the hands of the Ottawas who had taken them prisoner, that they pardon the offense which he committed in carrying brandy in defiance of Sr. de Vaudreuil on the voyage which he had made at his orders to the Miami."

June 9, 1706, Minister de Pontchartrain wrote to M. de Vaudreuil: "The acknowledgment which you make of having permitted Srs. de Manthet, de la Decouverte and Vincennes to take with them some merchandise on the voyages which they gave made for you in the upper country is sufficient to have given reason to the belief that they have carried on commerce, above all, the said Sr. de la Decouverte, who is

*Edouard Richard, Supplement du Rapport du Dr. Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899, p. 375.

an arrant traitor. Therefore, I beg of you to refrain as much as you can from sending him into this country, since the service demands absolutely that you choose for sending there people of whose fidelity you are sure."

June 30, 1707, Minister Pontchartrain finding that without doubt M. de Vincennes had been sufficiently punished, wrote to M. de Vaudreuil to reestablish him in his duties: "I have seen that to which you call my attention in relation to the subject of the commerce which it is pretended that the Srs. de Louvigny and de Vincennes have carried on among the Miamis and the Missillimakinacs. I hope that what I have written to you about it will cause you to give more attention to the conduct of those whom you send to distant posts, and that his majesty will receive no more complaints about their trading. His majesty desires that you restablish Vincennes in his duties of petty ensign which you have taken away from him.*

July 10, 1709, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes sold to François Bissonnet, merchant wig maker, living at Montreal, the part and contingent portions reverting to him in the entire extent of the concession belonging to his father and mother situated on the river St. Lawrence, from l'Ile aux Oeufs to Blanc-Sablons, with all the islands of Mingan and others contained in all of the said extent. This sale was made under the charges and reversions which this portion of the concession could owe to the king at each change of ownership, and for the sum of 150 livres.

In 1712 the Foxes formed a plot with the Five Nations and the English to drive the French from Detroit. The Mascoutins and Kikapous were also of the party. M. de Du Buisson commanded at Detroit replacing M. de La Forest, successor to M. Lamonthe-Cadillac, retained at Quebec. This

*Archives du Canada, Serie B. 29, 1.

officer was brave and experienced, but he had under his order only thirty French; and to crown the disaster, the Ottawas and the Hurons, their intimate friends at Detroit, had not yet returned from their hunting expedition. The situation was critical. On May 13, 1712, M. de Vincennes arrived at Detroit from among the Miamis. He was a powerful aid to M. Du Buisson. The two brave officers conquered the Foxes, but after much weariness and prodigies of valor on the part of the little garrison under their orders. In a letter dated Detroit, June 15, 1712, M. Du Buisson relates the whole event to M. de Vaudreuil.

"As I have believed that it was of great consequence to inform you of the state of this post, by a canoe, as quickly as possible. I have requested M. de Vincennes to make this voyage, having assured him that this would be pleasing to you, persuaded, as I am Mgr., that you are very solicitous to know what goes on here. The fatigue I undergo day and night in consequence of the public and private councils that I hold with the Indians preventing me from sending you a detailed account of all the circumstances. M. de Vincennes has promised to forget nothing which has passed in order to communicate it all to you.

"The destruction of two Mascoutin and Outagamie villages is one of the principal reasons which induces me to send this canoe. God has permitted these two audacious nations to perish. They had received many presents and some belts from the English to destroy the post of Fort Pontchartrain, to cut our throats and those of some of our allies, of whom the Hurons and Ottawas lived on the Detroit river. Then these wretches were to go back among the English and to devote themselves to them in order to continually to do harm. It is said that the band of Ouinetouan and that of Makate-

mangouas have been received among the Iroquais and have established a village among them. This information has been brought by three canoes of Ottagamies who have been defeated by the Chippeways, within four leagues of this post. I fear much for the safety of M. de Laforest, because being no doubt upon his march to this place, he may fall in with some of these bands of the hostile Ottagamies who have joined the Iroquois. The band of the great chief, Lamyma and that of the grand chief Pemoussa came early in the spring and encamped, in spite of my opposition, about fifty paces from my fort, never willing to listen to me, speaking always with much insolence and calling themselves the masters of all this country. It was necessary for me to be very mild having as you know, M., but thirty Frenchmen with me, and wishing to keep with me eight of the Miamis who were with M. de Vincennes, and also to sow our grain and pasture our cattle. Besides, the Ottawas and Hurons had not come in from their winter hunt. I was thus exposed every day to a million insults. The fowls, pigeons and other animals belonging to the French were killed without their daring to say a word, and for myself I was in no condition openly to declare my intentions. One of them entered my fort to stab one of the inhabitants named la Jeunesse and a grown daughter of Roy, another inhabitant. I could then no longer restrain myself, but took arms to prevent their accomplishing their wicked intention. I compelled them to retire immedately, in order not to give them time to increase their party, since they also were waiting for the Kickapoos, their allies, that they might together execute their nefarious project and be strong enough to retire, fearing nothing, to the English and Iroquois. These wretches waited but for a favorable moment to set fire to the fort and to over-power us. It was an entirely different matter when

they learned that the Mascoutins who had wintered on the headwaters of the St. Joseph had been killed, to the number of 150 souls, mens, women and children, by Saguisma, a war chief of the Ottowas and Pottawatamies. They immediately determined to set fire to an Ottawa cabin which was near the gate of my fort. I was informed of their intention by an Ottagami Indian named Joseph, who long since left his people and devoted himself entirely to the French. It was from him I learned all that passed in the village of the Ottagamies and the Mascoutins. He had the honor to be presented to you, M., last year at Montreal. He informed me also that I was to be burned in my own fort, and I immediately sent a French canoe to the winter hunting ground of the Ottawas and the Hurons to request them to hasten and come to join me. I sent also another canoe to the other side of the lake to invite the Chippaways, the Mississagues and the Amiquois to join my party.

The church and M. Mallet's house were outside the fort, and all the grain supply of our savages was stored there. The contrary winds which blew all the time prevented all the savages who were our allies from arriving, which troubled me much, as I felt myself hard pressed. I encouraged the few Frenchmen who were with me immediately to bring the wheat into the fort. And it was well we did so, for two days later I would have had no supplies except for the moment, and it would have been necessary to skirmish in order to take possession of it, and much of it would even have been pillaged from us. The most important thing was to pull down as quickly as possible the church, the storehouse and some other houses which were near my fort, and so close that the enemy could have succeeded in setting fire to the fort whenever they wanted to. And besides it was important to clear the place in order

to defend ourselves in case of an attack which very soon took place. We must return a thousand thanks to the Lord. We should have been lost if I had not formed this intention. I put on the best countenance I could, encouraging the French, who were in consternation, believing themselves surely lost. The fear I entertained, that some accident might happen to the French who had not yet arrived and the necessity of sowing our grain and pasturing our cattle, prevented me from refusing them permission to enter my fort to trade, for fear they should suspect that I knew their pernicious object. The only thing I could do was to tell them that I apprehended that the Miamis, who knew that I permitted them to remain so near, would make war upon me, and therefore I was about to repair my fort. They did not appear to give much credit to my assertions.

It was necessary to fire our guns occasionally in order to get some logs which were outside the fort and of which they had taken possession. I set about, as quickly as possible, to repair the fort, with those which I succeeded in taking away from them. And I succeeded in strengthening it perfectly well with material from the houses. I employed a ruse to obtain possession of a pigeon-house which they wished to keep, which might have given us much trouble and caused us much loss of life. I placed it immediately opposite their fort and pierced it with loop holes. I mounted two swivels on two great logs of wood to serve as cannon in case of necessity.

The 13th of May, While I was impatiently waiting the arrival of my allies, whom I had sent out to find, who were the only aid I could expect, M. de Vincennes, arrived from among the Miamis with seven or eight Frenchmen. He brought me no news of the savages whom I was awaiting, which gave me much trouble, as I now did not know on what Saint to call.

But heaven watched over our preservation, and when I least expected it there entered a Huron all breathless who said to me: "My father, I ask to speak to you in secret. I am sent to you by our old men." There were then in their villages but seven or eight men, it seems that everything which happened was miraculous, for all the others, arrived two hours afterwards and the Ottawas also. The messenger said "God has pity on you. He desires that your enemies and ours should perish. I bring you news that four men have just arrived at our fort, not daring to enter yours on account of the Ottagamies and Mascoutins who surround you. Makisabie, war chief of the Pottawatamies the brother of Tekamasinon and two others desire to speak to you. I begged M. de Vincennes to meet them and he recognized the four Indians. He came an hour later to reply to me and told me on the part of Makisabie that 600 men would soon arrive to aid me, and to eat those miserable nations who had troubled all the country. That it was necessary to keep myself on guard against being surprised by the Ottagamies and Mascoutins who might learn of the arrival of this assistance.

I begged M. de Vincennes to return to the Huron fort and to find out from Makisabie if he could not find means to satisfy himself with driving away the Mascoutins and the Ottagamies and compelling them to return to their former villages which was, Monsieur, your intention. But this could not be done, for the Hurons were too much enraged. This great affair had been too well concerted during the whole autumn and winter with all the nations, and presents had been given. M. de Vincennes perceiving that it would only irritate the Hurons to speak of a reconciliation, dropped the subject, the more readily as they said these wicked men had never kept their word. We could only then be silent and put the best face

on the affair, while we fought with them against our common enemy. The Hurons even reproached us with being tired of living, since we knew the bad intentions of the Ottagamies and the Mascoutins. They said it was absolutely necessary to destroy them and to extinguish their fire, and it was your intention they should perish. They knew your views on this subject at Montreal.

M. de Vincennes returned and told me it was usless to talk of any reconcilation. And in truth I well knew that it was a cause for fear to have so many nations around us of whose good intentions we were not certain. I therefore closed the gates of the fort and divided my few Frenchman into four brigades, each having its brigadier. I inspected their arms and amunition, and assigned them their stations on the bastions. I put four of them into the redoubt I have just constructed. I placed some of them at the two curtains where there was the most to fear, armed with drawn swords. My two cannon were all ready with slugs of iron prepared to load them, which had been made ready by the blacksmith. Our reverend father, on his side, bestirred himself, holding himself ready to give a general absolution in case of need, and to succor the wounded if perchance there should be any. He communicated also the Sacred Host.

Every arrangement being made and while we were waiting with impatience I was informed that there were many people in sight. I immediately ascended a bastion and casting my eyes toward the woods I saw the army of the nations of the South coming from that direction. They were the Illinois, the Missouris, the Osages and other nations still more remote. There were also with them the Ottawa chief, Saguima, and also the Potawatamies, the Saks, and some Menomenies. Detroit never saw so many people. It is surprising how much

all these nations are angered against the Mascoutins and the Ottagamies. This army marched in good order, with as many flags as there were different nations, and it proceeded directly to the fort of the Hurons, who said to the head chief of this army "You must not encamp. Affairs are too pressing. We must enter immediately into our father's fort and fight for him. Since he has always had pity on us and since he loves us, we ought to die for him. Do you not see that smoke also? There are three women of your village, Saguima, who are burning there, and your wife is among them." Not another word was necessary. There arose a great cry and at the same time they all began to run headlong. The Hurons and the Ottawas of this place at their head. The Ottagamies and Mascoutins raised also their war cry and about forty of them rushed from their fort all naked and painted, brandishing their arms in every direction to meet our men and defying them in order to make them believe that they feared them not at all. They were obliged however to retreat immediately and to return to their village. Our Indians asked my permission to enter my fort, which I granted, seeing that they were much excited. It was my plan to have them encamp near the woods, that they might not be troublesome. All the Indian chiefs assembled on the parade ground of my fort and spoke to me as follows:

"My father, I speak to you on the part of all the nations your children who are before you. What you did last year in drawing their flesh from the fire, which the Ottagamies were about to roast and eat, well merits that we should bring you our bodies, to make you master of them and to do all that you wish. We do not fear death, when it is necessary to die for you. We only beg that you pray the father of all nations to have pity on our women and children, in case we lose our life with you. We beg that you throw a blade of grass

upon our bones to protect them from the flies. You see, my father, that we have left our villages, our women and our children to come as quickly as possible to join you. We hope that you will have pity on us, that you will give us something to eat and a little tobacco to smoke. We have come from a distance and are destitute of everything. We hope that you will give us powder and balls to fight with you. We don't make a great speech. We perceive that we fatigue you and the French by the ardor which you show for the fight."

I immediately answered them briefly: "I thank you my children; the desire which you have to come and offer to die with me is very agreeable to me and causes me much pleasure. I recognize you as true children of the governor. I shall not fail to render him an account of all you have done for me today. You need not doubt that when any question respecting your interests arises he will busy himself about it with much ardor. I receive orders from him constantly to watch continually for the preservation of his children. With regard to your needs, I know that you want everything. The fire which has just taken place is unlucky for you as well as for we; I will, however, do all I can to provide you with what is most necessary. I invite you to live in peace, union and good will together as well among your different nations as with my Frenchmen. This will be the best means of enabling us entirely to defeat our common enemies. Take courage then. Repair your tomahawks, your bows and your arrows and especially your guns. I shall presently distribute powder and balls among you, and then we will attack our enemies. This is all I have to say to you."

All the Indians uttered a loud cry of joy and of thanks, saying: "Our enemies are dead from the present moment. The heavens begin to grow clear and the Master of Life has pity on us."

All the old men made harangues throughout the entire fort to encourage the warriors, telling them to listen well to my words and to obey me in all the manoeuvres that I was about to have them perform. I distributed immediately powder and ball among them and then we all together raised the war cry. The very earth trembled. The enemy, who were not more than a pistol shot away, raised also their war cry. At the same time the guns were immediately discharged on both sides and the balls flew like hail. We had to do as our Indians did, in order to encourage them. The powder and balls which you had the goodness to send us last autumn did not last long. I was obliged to have recourse to the three barrels that M. de Lamothe left with a certain Roy to sell, leaving me not a single grain when he went away for the defense of the fort in case of an attack. All mine was exhausted, which had gone but a little way, as well as a quantity which I had been obliged to purchase from some of the French people.

I held the Ottagamies and the Mascoutins in a state of siege during nineteen days, wearing them out by a continual fire night and day. In order to avoid our fire they were obliged to dig holes four or five feet deep in the ground and to shelter themselves there. I had erected two large scaffolds twenty feet high the better to fire into their villages. They could not go out for water. Hunger and thirst exhausted them. I had from four to five hundred men who blockaded their village, day and night, so that no one could go out to seek assistance. All of our Indians went to hide at the edge of the wood whence they continually returned with prisoners who were coming to join their people not knowing they were besieged. Their pastime was to shoot them or to fire arrows at them and burn them.

The enemy which I had held besieged, thinking to intimidate me and by this means to oblige me to leave the field open to them, covered their palisades with scarlet blankets and then shouted to me that they wished that the earth was all covered with blood. These red blankets were the mark of it. They hoisted twelve red blankets as standards in twelve different places of their village. I well knew that these signals were English, and they fought for them. This indeed they shouted to me, speaking from one fort to the other. They said they had no father but the English, and told all the nations, our allies, that they would do much better to quit our side and join theirs.

The great war chief of the Pottawatamies after having asked my advice and permission, mounted one of my scaffolds and spoke to our enemies in the name of all our nations in these words: "Wicked nations that you are; you hope to frighten us by all that red color which you show in your village. Learn that if the earth is covered with blood, it will be with yours. You speak to us of the English. They are the cause of your destruction, because you have listened to their bad council. They are the enemies of prayer, and it is for that reason that the Master of Life chastises them as well as you, wicked men that you are. Don't you know as well as we do that the Father of all the nations, who is at Montreal, sends continually parties of his children against the English to make war upon them, and that they take so many prisoners that they do not know where to put them? These English who are cowards only defend themselves secretly by killing men by that wicked drink brandy, which has caused so many men to die immediately after drinking it. Thus we shall see what will happen to you too for having listened to their words."

I was obliged to stop this conversation perceiving that the enemy had asked my permission to speak only to divert us and to have a little time to go for water. Thirst distressed them much. I ordered our great fire to recommence, which was so violent that we killed more than thirty men and some women who had secretly gone out for water. I lost, that day in my fort, twelve men, who were killed by our enemies. In spite of me, the enemy had taken possession of a house, where they had erected a scaffold, behind the gable-end which was made of earth. Our rifle balls could not penetrate this defense and thus every day some of our people were killed. This obliged me to raise upon one of my scaffolds the two large logs upon which were mounted my swivels. I loaded them with slugs and caused them to be fired upon the gable-end which troubled me so much. The first two discharges carried so successfully that we heard the scaffold which they had built back of the gable fall in ruins and some of the enemy were killed there. They were so frightened by this shooting of the cannon that we heard them utter cries and frightful groans, and toward evening they called out to beg that I would allow them to come and speak to me. Immediately I assembled the chiefs of the nations who were with me to find out their opinion, and we all agreed that we ought to let them come, in order by some statagem, to try and withdraw from their hands three women of our people whom they had made prisoners some days before the seige, one of whom was the wife of the great chief Saguima. I shouted to them through my interpreter that they might come in safety to speak to me, as I was perfectly willing to give them that satisfaction before they died.

They did not fail the next morning to come. We were very much surprised not to see their red flags in the village,

but only a white one. The great chief Pemoussa was the head of this first embassy. He came out of his village with two other savages, a white flag in his hand. I sent my interpreter to bring him to me and to protect him from insult from any young warrior. He entered my fort. I placed him in the middle of the parade-ground and then I assembled all the chiefs of the nations, who were with me, to hear all together. The ambassador spoke in these words, presenting a belt of wampum and two slaves: "My father I am dead. I see very well that heaven is clear and beautiful for you alone, and that for me it is all dark. When I left my village I hoped that you would listen to me. I beg of you, my father, by this belt which I lay at your feet, that you have pity on your children, and that you do not efuse them the two days, that they ask you, in which there shall be no firing on either side, that our old men may hold a council to find means of softening your spirit. It is to you that I now speak, you other children obeying the word of our father. This belt is to pray you to remember that you are our kindred. If you shed our blood, remember that it is also your own. I pray you to soften the heart of our father, whom we have so often angered. These two slaves are to replace, perhaps, a little blood which you may have lost. I speak to you only these few words until our old men take council together, if you grant us the two days that I ask of you."

This, Monsieur, is what I replied to him: "If your hearts were a little moved and if you truly considered the governor as your father you would have begun by bringing to me the three women whom you hold as prisoners. Not having done this, I believe your hearts are still bad. If you wish that I listen to you, begin by bringing them to me. This is all I have to say."

All the chiefs who were with me cried aloud: "My father, after what you have just said we have nothing to reply to this ambassador. Let him obey you if he wishes to live."

The ambassador replied: "I am only a child; I shall return to my village to render an account to our old men."

Thus finishing the council, I gave him three or four Frenchmen to take him back, assuring him that we would not fire during the entire day, as their old men had requested, on condition that no one should leave the village to seek water, and if any one saw them do it the truce should be at an end and we would fire upon them immediately.

Two hours after two Mascoutin chiefs and a third, an Ottagami, came, flag in hand, with the three women in question. I made them enter the same place that the first had entered, where were assembled all our savage chiefs. These three messengers spoke as follows: "My father, here are these three morsels of flesh you ask of us. We have not eaten them, thinking you would call us to account for it. Do what you please with them. You are the master. Now we, the Mascoutins and the Ottagamies, beg that you cause all the nations who are with you to retire in order that we be free to seek provisions for our women and children. Many die every day of hunger and of distress. All our village regrets that we have angered you. If you are as good a father as all your children, who are around you say you are, you will not refuse the favor we ask of you."

Since I had the three women whom I asked, I did not care longer to parley with them; I therefore answered: "If you had eaten my flesh, which you have brought to me, you would not be living at this moment. You would have felt such terrible blows that they would have forced you into the earth so deep that no one would any longer speak of

you. So true is it that I love the flesh of the father of all the nations. With regard to the liberty which you demand of me, I leave it to my children to answer you. Therefore I speak no more."

The head chief of the Illinois, whose name is Makouandeby, was appointed by the chiefs of the other nations to speak in these words: "My father, we thank you for all your kindness to us. We thank you for it, and since you give us permission to speak, we shall do so."

And then, addressing the hostile chiefs, he said: "Now listen to me, ye nations who have troubled all the earth. We well see, in all your words, that you seek only to surprise our father and to deceive him again, in asking that he would cause us to retire. We should no sooner do so than you would again torment our father. You would inevitably shed his blood. You are dogs who have always bitten him. You have never been sensible to the favors which you have received from all the French. You have believed, wretches that you are, that we did not know all the commands you have received from the English, to cut the throats of our father, and of his children here, and then to lead the English into this country. Go away then. For us we will not stir a step; we wish to die with our father; and if he should tell us to go away from you, we would disobey him, because knowing your wicked heart, we do not want to leave him alone with you. We shall see from this moment who are to be masters, you or we. You have only now to retire, and as soon as you shall reenter your fort we shall begin our fire."

I sent an escort to conduct the ambassadors to their fort, and we began to fire again as usual. We were three or four days without communication, firing constantly and briskly on

both sides. The enemy discharged their arrows so rapidly that more than three or four hundred were flying in the air at the same time. At their ends were lighted bombs and others with fuses of powder with the object of setting us on fire as they had threatened to do. I found myself very much embarrassed. Their arrows fell in every direction on the houses, which were only covered with straw, so that the fire caught here and there, which so frightened the French that they thought they were lost. I reassured them, telling then that this was nothing, and that we must find a remedy as quickly as possible. "Come then," said I to them, "take courage, let us take the thatch from the houses and let us cover them with bear skins and deer skins; the Indians will help us." I then had them bring in two large wooden pirogues in which I poured twenty barrels of water and provided swabs at the end of rods to extinguish the fire, if it should catch anywhere, and hooks to pull out the arrows. I had four or five Frenchmen wounded. I fell into another embarrassment much greater than this first one. My Indians became discouraged, and wanted to go away, a part of them saying that we should never conquer this nation. That they knew them well, and that they were braver than any of the rest; that besides I could no longer furnish them with provisions sufficient for their subsistence. The inconstancy of these nations ought to teach us how dangerous it is to leave a post so distant as this without troops. I then saw myself on the point of being abandoned and left a prey to our enemies, who would not have given us any quarter and the English would have triumphed. The French were so frightened that they said to me that they saw clearly that it was necessary that we should retire as quickly as possible to Michilimakinac. I said to them: "What are you thinking of? Can you en-

tertain such sentiments? Can you abandon the post in such a cowardly manner? Dismiss from your minds, my friends, so evil a design. Do things appear to you so bad that you should fear so greatly? You ought to know that if you had done such a thing as to abandon me that the Governor General would pursue you everywhere to punish you for your cowardice. What the Indians have just said ought not to frighten you. I am going to speak to all the chiefs in private and inspire them with new courage. Therefore change your views and let me act. You will see that all will go well." They answered that they were only pretending to retreat without my consent and without me at their head, believing that they could not hold the place if the savages abandoned us. They begged me not to consider them faithless and assured me that they would keep on doing all that I wished of them. And truly I was afterwards very well content with them. They did their duty like brave people.

I was four days and four nights without any rest and without eating or drinking, striving all the time to secure to my interests all the young war chiefs, in order to keep them firm with me and to encourage all the warriors not to leave us until we had entirely defeated our enemies. To attain my end, I stripped myself of all I had, making presents to one and another. You know, Monsieur, that with the Indians one must not be niggardly. I flatter myself that you will have the goodness to approve all these expenditures, which for me are immense, and for the King of no consequence; for otherwise I should be much to be pitied, being burdened with a large family which causes me much expense at Quebec.

Having gained all the Indians in private, I held a general council to which I called all the nations and said to them: "What, my children, when you are just on the point of destroy-

ing this wicked nation, do you think of fleeing shamefully after having so well begun? Could you lift up your heads again? You would ever after be overwhelmed with confusion. All the other nations would say: 'Are these the brave warriors who fled so ignominiously after having abandoned the French'? Be not troubled; take courage; we will endeavor yet to find a few provisions. The Hurons and the Ottawas, your brothers, offer you some. As for me, I will do all I can to comfort you and aid you. Don't you see that only a thread holds your enemies? Hunger and thirst overpower them. We shall quickly make ourselves masters of their bodies. Will it not be very pleasant after this great defeat, when you visit Montreal, to receive there the caresses and the friendship of the father of all the Nations, who will thank you for having risked your lives with me? For you cannot doubt that in the report I shall make to him concerning all of this I shall render justice to each of you in particular, for all you have done for me. You must know also that to defeat this nation is to give that life and peace to your women and children which they have not yet enjoyed."

The young war chiefs whom I had gained did not give me time to finish, but said to me: "My father, allow us to interrupt you; we believe there is some liar who has told you falsehoods. We assure you that we all love you too much to abandon you, and that we are not such cowards as is reported. We are resolved, even if we are much more pressed with hunger, not to quit you till your enemies and ours are defeated." All the old men approved of these sentiments and said: "Rush to your arms and prove that those are liars who have reported evil of us to our fathers." Then they raised a great cry and sang the war song and danced the war dance, and a large party went out to fight.

Every day some Sacs who had formerly lived in the same village with the Ottagamies left their fort and came to join their people who were with me, who received them with much pleasure. They made known to us the condition of the village of our enemy, assuring us that they were reduced to the last extremity. That from sixty to eighty women and children had died from hunger and thirst, and that their bodies and the bodies of those who were killed every day had caused an infection in their camp since they did not dare make any attempt to bury them, on account of the heavy fire that we continually kept up.

Under these circumstances the enemy demanded permission to speak to us which we granted them. Their messengers were their two great chiefs, one of the village, the other of war, the first named Allamyma and the other Pamousa. With them came also two great Mascoutin chiefs, one named Kissis, and the other Ouabimanitou. The great chief Pamousa was at the head of the three others, having a crown of wampum on his head, many belts of wampum on his body and hanging over his shoulder. He was painted with green earth and accompanied by seven female slaves who were also painted and ornamented with wampum. The three other chiefs had each a chichicoy in their hand. All of them marched in order, singing and shouting with all their might, to the sound of their chichicoys, calling all the devils to their assistance and to have pity on them. They even had little figures of devils hanging from their girdles. They entered my fort in this manner among all the nations, our allies, and spoke as follows: "My father, I speak to you and to all the nations who are before you. I beg life from you. It is no longer ours. You have made yourselves masters of it. All the spirits have abandoned us. I bring you my flesh in the seven slaves whom I place at your feet. But do not believe I am afraid to die. It is the lives

of our women and children that I ask of you. I beg you to allow the sun to shine, let the sky be clear, that we may see the day and that hereafter our affairs may be prosperous. Here are six belts that we give you, which bind us to you as true slaves. We pray you to untie them as a sign that you give us life. Remember, all of you, that you are our great-nephews. Tell us something, I pray you, which can give pleasure on our return to our village."

I left it to our Indians to reply to these ambassadors. They had become in so short a time so enraged against them that they would not give them any answer. Eight or ten chiefs asked only to speak to me in private. "My father, we come to ask permission of you to break the heads of these four great chiefs. They are the men who prevent our enemies from surrendering at discretion. When these shall be no longer at their head they will find themselves much embarrassed and will surrender."

I told them that they ought to be very sure of themselves to make me such a proposition. "Remember that they came here upon my word and you have given me yours. We must act with good faith and if I accepted this proposition how in the future could you trust one another? M. the Governor General would never pardon me. Dismiss this from your mind. They must return peaceably. You see clearly that they cannot escape us since you are resolved not to give them quarter."

They confessed that I was right and that they were foolish. The ambassadors were dismissed in all safety, without, however, giving them any answer on that which they had come to ask of us. These poor wretches well knew there was no longer any hope for them.

I confess, Monsieur, that I was touched with compassion at their misfortune; but as war and pity do not well agree

together and particularly as I understood that they were paid by the English to destroy us, I abandoned them to their unfortunate fate. Indeed I hastened to have this tragedy finished in order that the example might strike terror to the English and their allies. The great fire recommenced more and more violently. The enemy, being in despair, since they were continually fired upon in their village and out of it, when they wished to go for water or to gather a few herbs to appease their hunger, had no other resource but an obscure night with rain to make their escape. They awaited it with much impatience and it came on the nineteenth day of the siege. They did not fail to make use of it, decamping about midnight and we were not aware of it until daybreak. I encouraged our people and they pursued them very vigorously. M. de Vincennes joined in the pursuit with some Frenchmen and this gave much pleasure to our Indians.

The enemy, not doubting that they would be pursued, stopped at a little peninsula which is opposite Hog Island near Lake St. Clair, four leagues from the fort, protecting themselves by tree branches cut across and logs cut lengthwise. Our people not perceiving this at all, pushed on into their retrenchment and lost there more than twenty men killed and wounded. It was necessary to begin a second siege and to encamp. The camp was regularly laid out. Every day a hundred canoes brought provisions. There were Ottawas, Hurons, Chippaways and Mississagues. The chief sent to me for my two cannon, all the axes and mattocks that I had to cut down the woods, that they might get through them, in order to approach the retrenchment of the enemy, and above all to furnish powder and balls. As for the Indian corn, tobacco and seasoning, they were supplied as usual without counting all the kettles of the French which were lost and for which I had to pay.

The enemy held their position for four days, fighting with much courage and finally, not being able to do anything more, surrendered at discretion to our people who gave them no quarter. All were killed except the women and children, whose lives were spared. One hundred and fifty men, who had been bound, escaped. All our allies returned to my fort with their slaves. Their pastime was to shoot four or five men every day. The Hurons did not give quarter to a single one of them. In this way, Monsieur, came to an end these two wicked nations of such evil intent that they troubled all the country. Our reverend father chanted a grand mass to render thanks to God for having preserved us from this enemy.

The Ottagamies and Mascoutins had built a very good fort, which, as I said before, was within pistol-shot of mine. Our people did not dare to undertake to storm it notwithstanding all I could say. There were three hundred men to defend it, and our loss would have been great. But the siege would not have been very long. Our Indians had lost sixty men, killed and wounded, thirty of whom had been killed in the fort and a Frenchman named Germain. Five or six others were wounded with arrows. The enemy lost a thousand souls, men, women and children.

I do not wish to forget to state to you that there were about twenty five Iroquois who had joined the Hurons of Fond-du-lac in this war. These two nations together distinguished themselves above all the others, therefore their loss has been greater. They have received many caresses from all the Indians and more particularly, since they have made satisfaction for an old quarrel by presents of slaves and pipes. It was I who brought them to this reconciliation. I dare venture to assure, you, Monsieur, that this general assembly of all the nations has put them at peace with one another and has renewed their ancient alliance. They all count on receiving

great presents which they say, Monsieur, you have promised them.

I have determined, with the consent of his nation to send to you, the grand chief of the Illinois from Rock Village. His name is Chachagouache. He is a good man and has much authority and I trust that you will induce him to make peace with the Miamis. This affair is of very great consequence. The Miamis having sent me word, that if it is not brought about, they will abandon their village and build another on the river Ohio at the end of Lake Erie. This is precisely where the English are about to build a fort, according to the belts they have sent to the nations. They also said they would be contented if you would send them, Monsieur, a garrison and a reverend Jesuit father and some presents that, they say, you promised them. Maquisabe, the Pottawatomi chief, has much influence over the mind of this Illinois chief. He goes with him. Joseph, who accompanies them, deserves your kindness. I have had much trouble to save his life.

I venture, Monsieur, to beg you to take care that the Indians who come with M. Vincennes return contented. Their visit secures this post. Saguina has written to me that M. Desliettes would not wait for him last spring, believing that it was through neglect poor Otchipouac died this winter. It is a loss for he had much firmness and was well disposed toward the French.

We have another difficult affair which threatens to be difficult. The Kickapoos, who live at the mouth of the Maumee, are about to make war upon us, now that our allies have left us; about thirty Mascoutins have joined them. A canoe of Kickapoos, who came from Detroit to speak to the three villages, has been destroyed by the Hurons and Ottawas. Among them was a great chief whose head was brought to me with the heads of three others. This blow was struck, out of resentment, because, last winter, they had taken prisoners from

among the Hurons and the Iroquois. Besides they considered him a true Ottagami. I believe that if M. de Vincennes had not been at the mouth of the Miami at the time the Kickapoos would have killed the two Hurons and the Iroquois. There was every probability of it. These same people took prisoner also, Langlois, who was on his return from the Miami country, and who carried many letters from the reverend Jesuit fathers at the Illinois villages. All these letters have been destroyed, which circumstance gives me much uneasiness as I am sure there were some for you from Louisiana. They dismissed this Langlois after robbing him of his peltry, telling him to return and tell them the news, but he had no more desire to do that, than I had to permit him. However, the Ottawas might safely send there. The Kickapoos have among them one of their women with her children. I will endeavor to prevail upon the Ottawas to join with the Hurons in order to make a reconciliation with this nation that we may have peace here.

All the nations have gone away peaceably with all their slaves. Saguina has left his village and gone to Michilimakinac. The Hurons also abandoned theirs and will either come here or go to the Illinois. More than half of the Ottawas of this place are going also to Michilimakinac. The Chipaways and the Mississaguas will go to Topicanich. They have not at all been disposed to give any satisfaction to the Miamis for the murder of last year with M. de Tonty. The Miamis insist upon knowing the reason why. I spare no trouble to induce them to be patient and to persuade them that I labor constantly for their interests.

I have the honor to inform you, Monsieur, that last autumn I accomplished a measure that M. de Lamothe could never effect during all the time that he was here, which was to compel the Ottawas to make a solid peace with the Miamis, and to compel them to visit the latter, which they have never

been willing to do. I succeeded very happily, the Miamis having received them as kindly as possible and they have made a strong alliance.

I flatter myself, Monsieur, that it will be agreeable to you to be assured that M. de Vincennes has faithfully performed his duty and that he has labored carefully here, as well as on his journey to the Miamis and Ouyatonons last winter.

If I am so happy, Monsieur, as to receive your approbation of my conduct, I shall be fully compensated for my trouble and shall experience no more dejection. My success has been owing to the great influence I have over the nations. M. de Vincennes is witness. I do not say this in order to gratify my vanity or to claim any credit for truly I am very tired of Detroit.

You can easily judge, Monsieur, in what a condition my affairs must be in consequence of having no presents belonging to the King in my hands. However, I dare to trust to your goodness and to hope that you will not suffer a poor devil to be reduced to beggary.

I have the honor to be with very profound respect, Monsieur, your very humble and very obedient servant,

DUBUISSON.

Au Fort du Detroit, Pontchartrain, June 15, 1712.

In his memoirs sur le Canada, Gedeon de Catalogne describes thus the destruction of the Foxes at Detroit in 1712. It is at all times well to notice that M. de Catalogne was then at Quebec. He tells his story by hearsay. He was not an eye-witness. That explains the variations of his version from that of M. Buisson.

"It is well to know that when M. de Lamothe was at Detroit, wishing to attract the commerce of all the nations to his fort, he sent belts to the Mascoutins and the Kickapoos to invite them to set up their village at Detroit where a place was

offered them. They accepted his offer and having come to the number of about forty families, they made a fort in the place which was assigned to them.

"As this nation is feared and hated by the other nations, by reason of its arrogance, a conspiracy began to be stirred up against those who had settled at Detroit. And in 1712 S. de Buisson being in command at Detroit, the conspiring Hurons and the Outaouacs to the number of about 900 men repaired to the French fort, to whom this commander opened the door where they entered suddenly and ascending the bastions which looked out over the fort of the Foxes on whom they fired several rounds of musketry.

"One of the chiefs of the Foxes raised his voice and spoke to the French in these words: 'What does this mean? You have invited us to come and live near you and while your word is still fresh in our ears you declare war upon us. What reason have we given you for it? Apparently, my father, you no longer remember that there are no nations, among those who call themselves your children, who have not imbrued their hands in the blood of the French. I am the only one to whom you cannot make reproaches and yet you join our enemies to eat us up. But remember that the Fox is immortal and if in defending myself I spill the blood of the French, my father must not reproach me. And remember several other facts.'

"His audience finished, which was often interrupted by the musketry, The Fox responded in kind very well and worked night and day to dig caves in their fort in which to place their families under shelter from the fire of the armies. On the fourteenth day the Fox, beginning to lack everything to sustain life, raised his voice again in these words: 'My father, I no longer address myself to you. I speak to those women who are hidden in your fort that if they are as brave as they are said to be, that they will select eighty of the best warriors to whom I promise and you shall be witness of it, my father,

that I will oppose against them only twenty, and if the eighty conquer I consent to be their slave and if on the contrary the twenty conquer the eighty warriors, they shall be our slaves.' No reply was made to all his propositions except by musketry, but no one was killed.

"The eighteenth day having come, and the Foxes being entirely exhausted, since for six days they had eaten nothing, they went out of their fort at night with their families without being discovered. At daybreak the French were accustomed to fire several discharges of musketry from their fort on that of the Foxes, who replied on their side. But on this day, there was no more firing from their fort, which caused the French so much curiosity that they went to the fort of the Foxes, where they found no one. At the time the chiefs asked M. de Buisson that S. de Vincennes, with a number of Frenchmen, should march at their head in pursuit of the Foxes.

"Since the Foxes were starving they stopped on a peninsula to pasture their cattle. It was possible to get to them only by a defile, which they had taken care to guard. When the besiegers arrived there, closing the Foxes' way of escape, firing began on both sides.

"The Fox seeing himself cut off from escape, lifted his voice again to speak to M. de Vincennes, who had already shouted to them to surrender: 'We wish to surrender to you. Reply to me immediately. Tell me, my father, if there is any quarter for our families. Reply to me.'

"The S. de Vincennes shouted to him that he would grant them their lives. Immediately the Fox put down his arms and when he went to meet the allies in an instant they were surrounded and all the Foxes cut in pieces before they could reach their arms. The women and children were taken as slaves and the greater part of them sold to the French.

"Thus perished the Foxes whom M. de Lamothe had invited to Detroit. As soon as the Mascoutins and Kickapoos of

the great villages learned of this action they sent several parties into the field, some to le Baye, others to Detroit and to all avenues of approach, making all the other nations flee who did not dare resist their approach, until M. de Louvigny besieged them in their fort where they were well retrenched. Nevertheless, on account of bombs, they were forced to surrender. Their life was granted to them by M. de Louvigny in spite of the opinion and advice of the other nations who wished to exterminate them."

M. de Vincennes, as we have just seen, had been sent to Quebec by M. de Buisson to inform M. de Vaudreuil of the success of the French arms against the Foxes. By a letter from M. de Vaudreuil to the minister dated Quebec, Nov. 6, 1712, we see that M. de Vincennes returned the same autumn of 1712 among the Miamis of the St. Joseph river.*

In 1715 a party of the Miamis of the St. Joseph river were about to settle on the Maumee river near the actual site of Fort Wayne, Indiana. M. de Vincennes, who commanded them, followed them. From there he wrote to MM. de Ramezay and Begon that the English of Carolina were having recourse to every sort of expedient to persuade the Miamis to join them.†

From a resume of a letter of Governor de Vaudreuil submitted to the council of the Marine, June 28, 1716, we see that the allied nations of the upper country lived then in harmony and were well disposed toward the Foxes, their enemy.

M. de Vaudreuil said: "S. de Ramezay has been informed by Sr. de Vincennes, officer detached to the Miamis and the Ouiatanons that the Iroquais have sent belts to this nation under the earth, which means secret signs by which they invite them to seek the necessities of life at a post established on the Oyo river. (This post is a new settlement of the English from

*T. Saint-Pierre, Histoire des Canadiens du Michigan, p. 109.

†O'Callaghan, Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, vol. IX, p. 931.

Carolina.) That they will find there merchandise, a half cheaper than among the French who trrannize over them."

Sr. Vincennes replied that all the Miamis, fathers and sons, were children of Onontio (the French governor) and that they would never cease to obey him. The same Ouiatamons sent to Sr. de Ramezay a young slave to repeat, to him, for them the request which they had made last year for an officer to assist in their council, for a missionary to instruct, and for a blacksmith to repair their arms. The Marquis de Vaudreuil ought to grant their request, following the intention of the council. He ought to take particular care to garrison all the posts. It is of the last consequence, above all to establish firmly those of the south where the English of Pennsylvania, Carolina and Virginia are very anxious to enter. That would ruin not only the commerce of Canada but also that of Louisiana by means of the communication of the rivers which flow into the great river Mississippi."

June 26, 1717, the king ordered a letter written to MM. de Vaudreuil and Begon that he was well pleased to learn that M. de Vincennes had prevented the Miamis and the Ouiatamons from accepting the belts of the English. His majesty hoped that the sending of scarlet cloth would turn the savages away from commerce with the English.

We see from a letter from M. de Vaudreuil to the minister, Oct. 30, 1718, that M. de Vincennes was then at his post among the Miamis.*

Oct. 28, 1719, M. de Vaudreuil announced to the Council of Marine the death of M. de Vincennes. "It seems to me that it is very necessary that M. de Buisson continue to serve in this country, since he is more capable than any other officer of the government. The Ouiatanons and the Miamis know him and esteem him. He has a great reputation among them since the defeat of the Foxes at Detroit where he was in command dur-

*Archives du Canada, Correspondence generale, vol. 39.

ing the absence of Sr. Laforest and where the Miamis and the Ouitatanons came to trade, their village being not far distant from that post. These two nations have not yet made any move to go, the one to the St. Joseph river and the other to the Teatiky. They promised me, by speeches which I received from them last summer, that they would not fail to go to those places this autumn, but they have changed their mind, since that time, because I learned by the last letters which have come to me from the Miamis that the Sr. de Vincennes, being dead in their village, the Indians have decided not to go to the river St. Joseph, but to stay where they are."‡

The Miamis preserved for a long time the memory of M. de Vincennes. Thirty years after his death, as we shall see by the following little incident, the French used his name to work upon the minds of these savages. After his arrival in New France, in 1747, M. de la Galisonnière realized the importance for France to have a road of communication between her two colonies of New France and of Louisiana. With this object in view, he decided to send an expedition to take formal possession of the Ohio valley, which English traders were beginning to frequent. He needed to accomplish this task, a capable officer of tact and influence among the savages. Pierre-Joseph Céloron de Blainville, captain of a company of troops of a detachment of the Marine, had all these qualities. He was sent into this distant region. The instructions which M. de la Galisonnière sent him, were, to journey over this immense country, to go among the different nations who inhabited it, to persuade them to follow him, to be witnesses of what he did and above all to allow no English to come to trade among them.

The expedition left Lachine, June 15, 1749. M. de Céloron had under his orders, a captain, M. Pécaudy de Contrecoeur,

†Archives du Canada, Correspondence generale, vol. 40; O'Callaghan, Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, vol. LX, p. 894.

eight subaltern officers, six cadets, twenty troopers, one hundred and eighty Canadians and about thirty savages, Iroquois and Abenakis.

Sept. 13, 1749, almost three months after its departure from Lachine, the expedition arrived at the village of la Demoiselle near la Roche river, inhabited by the Miamis. M. de Céleron waited five days in this village for a Miami interpreter, whom he had requested from M. de Raymond, commandant of the post of Kiskakon. The interpreter not arriving, M. de Céloron decided to speak to the Miamis through an Iroquois, who spoke their language well. M. de Céloron got along very easily with the Miamis who were clever fellows. In the name of the governor of New France, he offered them eight strings of wampum. These presents were given to them to leave the villages of la Demoiselle on the La Roche river and Baril on the White river.

The interpreter accompanied the presentation with the following discourse: "My children, the fact that I am treating with you in spite of what you have done to the French, to support your women and children ought to prove to you the attachment which I have for you and the integrity of my sentiments. I forget what you have done and bury it deep in the earth, that I may never remember it again, persuaded that you have done nothing except at the instigation of a nation whose policy it is to trouble the earth and to ruin the mind of those who communicate with them, and who rise, profiting by the misfortune of others. These people you have allowed to get control of you. They have caused you to do wrong and have persuaded you to evil deeds, without appearing themselves to take in them any part, in order to separate you from me. I am sending you my word to clear your minds. Listen to it well and give your attention to it, my children. It is the word of a father who loves you and to whom your interests are

dear. I extinguish by these two strings of wampum the two fires which you lighted two years ago on the Rocky river and the White river. I extinguish them in such a way that no spark will ever rise from them again."

Always in the name of the governor of New France M. de Céloron offered them a belt to the Miamis of the villages of la Demoiselle and Baril. This new present, richer and more important, was to ask the Miamis to return to their ancient village where M. de Bissot de Vincennes died thirty years before. Let us listen to the interpreter speaking in the name of M. de Galissonnière: "My children, I desire to tell you by these strings of wampum that I have extinguished the fires that you have lighted on the Rocky river and on the White river. By these belts I lift for you your rush mats and I take you by the hand to lead you to Kiskakon, where I will relight your fire and settle you more firmly than ever. In this land, my children, you will enjoy perfect tranquillity, where I am ready every instant to give you signs of my friendship. In this land, my children, you will enjoy the sweetness of life, being the place where repose the bones of your ancestors and those of M. de Vincennes, whom you have loved so much and who always governed you, so that your affairs were prosperous. If you have forgotten the councils which they gave you, these ashes will recall them to your memory. The bones of your ancestors suffer from your absence. Have pity of these words which call you back to your village. Follow with your women and your children. The chief whom I send you brings you my word and will light anew your fire at Kiskakon so that it will never be extinguished. I will give you all the aid you have reason to expect from my friendship, and think, my children, that I am doing for you that which I have never done for any other nation."

FRANCOIS-JOSEPH BISSOT.

(Uncle of François Marie Bissot de Vincennes.)

Born at Quebec, May 19, 1673, of the marriage François Bissot de la Rivière and of Marie Couillard.

Nov. 9, 1695, François-Joseph Bissot, Charles-François Bissot, Louis Jolliet and Charles Jolliet formed a five years' partnership to go to Mingan to make a deal in the land of François Bissot de la Rivière from Egg Island to the Bay of the Spaniards. The partnership did not last long since the following year the Bissot heirs, thinking that they could not enjoy nor make profitable the shares which they possessed in the seigniory of Mingan, rented and farmed out the seigniory of Mingan to Louis Jolliet for five years.

After the death of Louis Jolliet in 1700 his sons formed a partnership with Charles-François Bissot and François-Joseph Bissot to carry on the enterprise at Mingan. On March 30, 1708, François Bissot, Jean-Baptiste Demeules and Joseph Guion de Rouvray formed a partnership for five years to make a settlement in a place called the Three Islands on the north coast of Newfoundland where they were to hunt, to fish and to trade. The hired men who were to make the voyage with the partners were named Labarre, Argencourt, Rousseau, Bonhomme, Paul Martel and Rasset.

Oct. 24, 1731, MM. Beauharnois and Hocquart wrote to the minister: "Srs. Bissot and Cheron, merchants and navigators, of the city of Quebec, have requested of us that it be permitted to them to search for the anchors lost in this roadstead, on the condition that those which they recover shall belong to them, without their being compelled to pay the rights which belong to Mgr. the Count of Toulouse, on account of the expense they will be under in recovering these old sea marks. For their success is uncertain on account of the difficulty and

the risks which they may find. Nothing could be more advantageous to commerce than this enterprise. Wherefore I beg you, Mgr., to authorize them to do it and to make his highness agree to give up the third part which belongs to him in everything that is brought up from the bottom of the sea according to Article X of the first title of the first book of the ordinance of 1681. The accidents which happened daily to vessels by striking these lost anchors, which chafe and cut their ropes and send them into the coast are the motives which cause us to request of you orders on the proposition which these men have made us."

In 1733, François-Joseph Bissot wrote to Minister de Maurepas to obtain from his majesty his continuance in the possession of the seigniory of Mingan granted to his late father, François Bissot de la Rivière by the Company of the Indies in February, 1661. M. Bissot explained to the minister that since the retrocession of the colony by the company of the Indies to his majesty, there had been established a domain which at first was bordered by the concession of his father but which later took in a third of his seigniory. M. Bissot said further that the original title granted to his father in 1661 had been destroyed in a fire of the lower city of Quebec.

The suppliant, added he, has recourse to Your Highness to beg that you obtain from his Majesty that he be preserved in the possession which he has, to keep his concession from the limit of the domain which is at present from Cormorant Point going down the river to the land granted, and the exclusive privilege of maintaining there along his settlements and of making new ones if it is possible. To kill seals, with the rights of hunting and of trading with the Indians, which his late father possessed and whch he has enjoyed more than sixty years. He dares, moreover, Mgr., to be sure of the justice of your highness on this occasion, since the favor, which he takes the liberty to ask, is the fruit of his labor and of the ex-

penditures which he has made in places which seemed inaccessible and where he has placed the little property which his father left him. Having nothing else by which to support his family it would be very sad for him, Mgr., to see disorder rule in this place for several years among the savages, whom he has always kept in sentiments of Christianity and who are only under the authority of the French who come there by favor of the permission they obtained to go fish for cod on the coast of Labrador, and who by the commerce in brandy destroy entire families and ruin at the same time the suppliant by the loss of sums of money on the credit which he is obliged to give the Indians to keep them from seeking their necessities from the English of Hudson Bay, as they did before the suppliant hunted them up for more than a hundred miles inland to attract them to th sea coast.

Minister Maurepas had at that time too many important affairs on his hands to concern himself with the request of M. Bissot. It was put in his drawer and forgotten.

March 15, 1736, François-Joseph Bissot gave a lease on the farm for nine years of all the rights possessed by him in the seigniory of Mingan to Jean-Louis Volant d' Hautebourg, a lawyer of Quebec. The latter promised to pay to M. Bissot for each year of his lease a sum of twelve hundred livres.

In 1737 M. Bissot made a new effort to obtain from Minister Maurepas the confirmation to the concession of Mingan. In his own name and in that of the other heirs of the late François Bissot de la Rivière he addressed a new petition to M. de Maurepas. The considerations of this new petition were almost the same as those of the one he had presented in 1733. He finished by saying: "Monsieur, the suppliant has recourse to your Highness to prevent a very great wrong being done to him. He begs to be maintained in his possession of that which remains to him of the land which extends from the cape of the Dead Bodies. Especially since it appears by the ordinance of

M. Hocquart that it extends to the limit of the concession accorded to Sr. de Lafontaine. It is very hard for him, that after a possession of seventy years without interruption in places that were up to his time inaccessible, he should see himself despoiled of it, little by little. The act of faith and homage of which he has the honor to affix a certified copy proves that this land was granted to his father. His possession of seventy years and more, cannot be disputed. Therefore, Mgr., he dares to hope that the justice of Your Highness will hasten to make for him a new brevet of concessions from His Majesty of the tract of land mentioned above. The ordinance of M. Hocquart refers to it. His co-heirs appoint him to appear before His Majesty to obtain this from him. He begs Your Highness not to refuse him this favor that he may in his old age enjoy the tranquillity which his labors in these places ought to allow him."

On April 9, 1738, Minister Maurepas brought the demand of François Bissot to the attention of MM. de Beauharnois and Hocquart and he added "if it should be agreeable to you to verify the facts which he has shown and to inform me of them giving me your advice about the request he has made, in order that I may place His Majesty in a condition to decide that which he may judge proper. If you judge that it would be just to grant the confirmation requested, will you take care to explain to me clearly the situation and the limits of the land. But in the examination which you make of this affair, will you care to propose nothing which could harm the domain of His Majesty."

The letter of Minister de Maurepas to MM. de Beauharnois and Hocquart arrived like mustard after dinner, since it came to Quebec almost a year after the death of François Bissot. He in truth had died at Quebec Dec. 11, 1737.

In a "Petition to justify the possession of the Bissot and

Jolliet heirs to the post of Mingan situated on the north shore of the river St. Lawrence on terra firma" presented to the Count of Halifax, secretary of state on Oct. 23, 1763, by M. Lafontaine de Belcour, son-in-law of M. de Bissot, we read: "After his death (François Bissot de la Rivière), Sr. François Bissot, the eldest of his children, continued to live at Mingan for forty years with his family and continued there the same estates that his father had developed jointly with Sr. Jolliet, who had married one of the sisters of François Bissot, whence comes the right of the descendents of Sr. Jolliet in the post of Mingan. In 1733, Sr. Bissot, the grandfather, retired to Quebec, rented the post to Sr. de Lafontaine, his son-in-law, a lease which was not to last longer than a year. Then Sr. Volant rented it from Sr. Bissot and the Jolliet heirs.

ACT OF THE MARRIAGE OF JEAN BAPTISTE BISSOT DE VINCENNES AND OF MARGUERITE FORESTIER.

(Montreal, September 19, 1696.)

On the 19th day of September, 1696, was made and solemnised the marriage between Jean Baptiste Bissot de Vincennes, officer in the detachment of the marine, age 27 years, son of François Bissot and of Marie Couillard, of the Parish of Notre Dame of Quebec, and Marguerite Forestier, age 21 years, daughter of Antoine Forestier, surgeon, and of Madeleine de Cauclier, her father and mother of this parish. He has paid for the three bans granted by M. Dollier, Grand Vicar. The said marriage was made in the presence of Antoine Forestier, father of the girl, Séraphin Margane, Sr. de la Valterie, Captain of the detachment of the marine, brother-in-law of the groom; Charles le Gardeur, Esq., Sr. de l'Isle, officer of the

troupes; Jean Boudor, merchane, and Bernard Arnaud, merchant. Robert le Cauclier, grandfather of the bride.

Vinsenne
LaValterie
J. Boudor
LeCavelier
Marguerite Forestier
Le Gardeur Delisle
Arnaud
A. Forestier

M. Caille, discharging the function of Cure.

—

ACTE OF THE BIRTH OF FRANCOIS-MARIE BISSOT DE VINCENNES.

(Montreal, June 17, 1700.)

On the 17th of June, 1700, was baptised François-Marie, son of Jean Bissot, Sr. of Vincennes, officer in the troops, and of Marguerite Forestier, his wife. He was born the same day of the said month and year. His godfather was Francois Margane, esq., Sr. de Batilly, also officer in the troops. His godmother was Marie Magd. Forestier, daughter of Sr. Forestier, surgeon.

Batilly
M. Magdelaine Forestier
R. C. De Breslay P. I., acting as cure.

—

FRANCOIS-MARIE BISSOT DE VINCENNES

(Founder of Vincennes.)

Born at Montreal, June 17, 1700, of the marriage of Jean-Baptist Bissot de Vincennes, officer in the troops, and of Margueritte Forestier. He was baptized the same day by M. l'abbé

de Breslay. His godfather was his cousin, François Margane de Batilly, officer in the troops, and his godmother, his aunt Marie-Madeline Forestier.

Here is the explanation of the error made by most of the historians on the subject of the founder of Vincennes. François-Marie Bissot de Vincennes sometimes signed his name Margane de Vincennes, whence the conclusion has been drawn that it was not a Bissot de Vincennes but a Margane of Lavaltrie. Under the French regime a number of Canadians adopted as a middle name the name of their godfather in preference to those which they had received in baptism. In signing his name Margane de Vincennes the founder of Indiana was only honoring his godfather and following a common custom.*

After 1718 the young de Vincennes served with his father among the Miamis as a cadet. On May 20, 1722, François-Marie Bissot de Vincennes was made a half pay ensign of Louisiana.‡

On October 24, 1722, Governor de Vaudreuil wrote to the Council of Marine: "I have received the letter which the council has done me the honor to write to me on the fourteenth of last June by which it had the goodness to inform me that his royal Highness approved of the plans which I had made to attract the savages to the St. Joseph river and to the Teatiky to form settlements there, and of the part which I have taken in sending M. de Buisson, captain, to establish a post among the Miamis and to be in command of this post, as well as of that of the Ouyatanons and to have him sent to the Miamis, to prevent the effect of the practices which the English continue to use, to attract the Indians to Orange. I

*This custom is still very much in vogue in our time.

†Alphabet Laffilard, vol. 11, p. 319. The same Alphabet gives also the date Ocotber 19, 1722.

tried to take the most just measures to stop these practices or at least to render them useless and I hope to succeed by the name of Sr. de Buisson who formerly wiped away the anger of a part of these savages on an occasion when they were not allowed to have any more French brandy. By his wisdom he knew how to manage them in such a way that in the end he succeeded in making them more docile than they were before.

"The log fort which he had built and which was finished last May is the finest in the upper country. It is a strong fort and safe from insult from the savages. This post which is of considerable extent ought to have a missionary. One could be sent there in 1724 if next year the council will send to Canada the four Jesuits which I ask.

"The band of forty or fifty Ouyatanons who have settled on the Teatiky decided to return to their ancient dwelling when they saw that most of the nation did not wish to abandon it. The Sr. de Vincennes' son, who is only a cadet in the troops, is in command of this nation under the orders of Sieur de Buisson. He has been there since 1718 and he is very useful on account of the great credit which he has acquired among these savages who preserve for him the same attachment which they had for Sr. de Vincennes, his father. His services deserve that the council should desire to give him their attention. If I had foreseen the establishment which the king has made this year of a second ensign in each one of the twenty-eight companies that his Majesty maintains in Canada, I would have had the honor to propose him to the council, to have one of the places which were not yet filled by petty ensigns as they are at present. But since there are three second ensigns with letters of service who ought not to be received in this rank except in those places which will come to be vacant in the future, I beg the council very humbly to grant similar letters of service to the Sr. de Vincennes in order that he may be

received in the first place which may be vacant after the Srs. Le Verrier, Sadrevois and Lignery have been received."*

In 1723 when he was accused before the minister of not lending aid and assistance to the government of Louisiana the Marquis de Vaudreuil defended himself energetically. On October 11, 1723, M. de Vaudreuil enumerated to the minister all the means he had taken to assist Louisiana. He used the occasion to make known the merit of M. de Vincennes: "After what I have done in 1719, as well as in this year, to prevent the Abenakis from going to live among the Foxes, for which I was greatly thanked by a letter which Father Aubry, their missionary, wrote me the third of this month, of which I enclose a copy, I leave you to judge, Mgr., if one has any right to say that I have no regard for what happens to the government of Louisiana, as a thing to which I ought to lend aid and assistance, and to prevent wars which could happen there on the part of the nations which are dependent on me.

"Not only on these two occasions have I given my attention to this matter but I have done so in many others when the Ouyatanons would have made war on the Illinois, if by the orders which I have always given to Sr. Vincennes to keep these two nations in peace he had not stopped the movements of the Ouyatanons among whom he has all the credit imaginable, and had made several voyages with them to the Illinois."*

August 17, 1724, M. de Vaudreuil wrote to M. de Boisbriand, commandant among the Illinois: "I am much pleased with the advancement of Srs. St-Ange, father and son, but I am surprised that you are thinking of taking Sr. de Vincennes away from my government and that you have tried to make him leave a post where he is very necessary, on account of the credit which he has among the savage nations of this post,

*Archives du Canada, Correspondence generale, vol. 44.

*Archives du Canada, Correspondence generale, vol. 45.

which you know does not belong in any way to the government of the Mississippi. I would be very sorry to be obliged to take my complaint to court, which I will, however, have to do if you continue to try to take him away. I flatter myself, Monsieur, that you will give your attention to this matter and that you will reflect on the inconveniences which could come from it.

"I wrote last year for the advancement of Sr. de Vincennes. I hope that the court has paid attention to my representations and that he will have his advance this year."*

On February 9, 1725, M. Dugué de Boisbriand, commandant among the Illinois, wrote to the company of the Indies: "It would have been advantageous to establish a post on the Wabash, but since up to now, they have not even kept up the one among the Illinois, there is little likelihood that one could undertake to establish this post. It is, however, much to be feared lest the English take possession of it, which would lose us entirely the colony of the upper country, since it would be easy for them with the enormous quantities of merchandise which they ordinarily carry, to gain all the savages of that district. Will the company have the goodness to reflect well on this matter?"†

On May 11, 1725, the company of the Indies sent to M. de Beauharnois, governor general of New France, a memoir in which it asserted that the introduction of commerce on the part of strangers into Canada would ruin it, do harm to the kingdom and alienate the savages from the French. It suggested as a means of obviating from the state, things so prejudicial, the establishment of posts commanded by competent officers. It demanded also the severe punishment of those

*Archives du Canada, Series F., vol. 56, p. 147.

†Pierre Margry, Memoires et Documents pour servir a L'Histoire des Origines Francaises des Pays d'Outre-Mer, tome, vol. 16, p. 657.

colonists who allowed the savages to carry merchandise to the stranger. It also demanded that no Englishman be allowed to settle at Montreal.

The company of the Indies said to M. Beauharnois that M. de Vincennes was the most capable man to drive the Miamis against the Foxes, if there should be occasion to make war against them, but it added that it was necessary to preserve the friendship and the dependence of all the savages, who lived along the line of communication between Canada and Louisiana in order to have nothing to fear from the English. And for this end it demanded the establishment of a post at Wabash."*

On December 22, 1725, the company of the Indies wrote to M. de Boisbriand: "It would be well for you to write to M. Vincennes, who is among the Miamis, to beg them to come to an understanding with the commandant of the Wabash in regard to the savage nations which he commands, and to give him information of the enterprises which the English could start in that district. The company begs Mgr. Count de Maurepas to be willing to send orders to Canada by the first vessels which leave for Quebec, in order that Sr. de Vincennes may be commanded to act in conformity, and that all the other officers placed among the savage nations of the government of Canada who live at the mouth of the Wabash river may protect as much as they can the post, which the company is establishing there, and shall join together with the commandant there to drive away the English, who may penetrate as far as this river.†

On April 23, 1726, M. de Vincennes was promoted to be second ensign.* M. de Beauharnois and Dupuy were told the

*Rapport sur les Archives Canadiennes for 1904, p. 16.

†Pierre Margry, Memoires it Documents pour Servir a l'Historie des Origines Francaises des Pays d'Outremer, vol. 6, p. 657.

*Alphabet Laffilard, vol. 11, p. 319.

news by the following letter of the council of Marines (May 14, 1726): "The six vacancies in the rank of second ensign have been granted to Srs. Desgly, Lorimier, de Vincennes, Mouchy, d'Hocquincourt, Delage, and Malespine."†

On the 14th of May, 1726, the king informed MM. de Beauharnois and Dupuy that the English had built two houses and some store houses on a river which flowed into the Ouabache, in order to trade there with the Miamis and the Ouyatanons. He ordered them to give orders to M. de Vincennes that he get into communication with M. de Boisbriand, in order to place obstacles against the expansion of the English in this district.‡

On the 30th of September, 1726, the company of the Indies sent to M. Périer, governor of Louisiana, the following memoirs on the measures which were to be taken by M. Vincennes to observe the conduct of the English: "About 120 miles above the Arkansas there flows into the Mississippi the Ouabache river formed of four other rivers, one of which rises near Lake Erie and is called the St. Jerome or the Ouabache, the other called the Ohio rises among the Iroquois, and the two others called Tennessee and Cumberland rise near Virginia. The country which these rivers water abounds in wild cattle and is not yet occupied by any European nation."

"Since the first of these rivers is the means of communication between Louisiana and Canada, and since this communication will be entirely broken if the Englsh form a settlement at the confluence of one of these three other rivers, which would expose, at the same time, the country of the Illinois and place in danger all the upper country of the colony, the company has ordered the establishment of a post on the Wabash river and has begged the governor of Canada to order the Sr.

†Archives du Canada, Serie B., vol. 42.

‡Rapport sur les Archives Canadiennes for 1904, p. 72.

de Vincennes who is in command among the Ouyatanon-Miamis settled near the source of the Wabash, to get into communication with the commandant of the new post, to make this nation approach to protect this post and also to observe the conduct of the English and to drive them away in case they draw near.

"M. Perrier will see by the enclosed copies of the letter written to M. de Boisbriand and of the memoirs sent to M. le count de Beauharnois, what the company considers ought to be done in this matter. M. de Boisbriand advises in reply that the lack of merchandise prevents him from establishing the said post and that he believes it necessary to give the command of it to M. de Vincennes, who is already half-pay lieutenant of infantry at Louisiana and who can treat with the Miamis better than any other.

"On the other hand the company learns through M. Desliettes, commandant among the Illinois, that Sr. de Vincennes had come to find him and to tell him that he had learned that the English had already formed a settlement near the source of the Ohio river, and that he had sent the Sr. de Vincennes with presents for the Indians, ordering him to make sure of the truth of this news. If it is confirmed there is not a moment to lose in having the lower part of the Ohio river occupied by the Ouyatanons, and it is necessary immediately to establish a fort on the Wabash near the place where the Cumberland rivers flows into it. To place there in command an officer who can live in harmony with the Sr. de Vincennes, whom it will not do at all to remove from the Ouyatanons, if one hopes to get from them the service which we desire. M. Perrier must consider well this affair and find out, if in giving eight or ten soldiers to the said Sr. de Vincennes with the missionary destined for Wabash, he will not find himself in condition to assure, through the savages, the communications between Louisiana and Canada, and of preventing the Eng-

lish from penetrating into our colony, without obliging the company to construct in the lower regions of the Wabash river a fort, the expense of the establishment of which, and the maintenance of a garrison would be an object of consequence.

"In order to persuade the Sr. de Vincennes to attach himself to the colony of Louisiana, M. Perrier advised him that he would obtain from the company for him an annual stipend of three hundred livres which would be paid to him along with his salary of half-pay lieutenant."*

des Origines Francaises des Pays d'Outremer, vol. 16, p. 658.

In the list of officers of the troops of the detachment of the Marine serving in New France signed at Quebec October 15, 1729, one reads: "Second ensign; Vincennes."†

On April 4, 1730, M. de Vincennes was confirmed half-pay lieutenant of Louisiana. He had already served in this capacity several years without having the rank.

On October 15, 1730, MM. de Beauharnois and Hocquart wrote to the minister: "We have received the letter which you have done us the honor to write to us, the second of last March, sharing with us the reflections which you had made on the means of preventing the commerce of the English with the savages and concerning which it has pleased you to ask our advice.

"To prevent this commerce it is necessary to stop it entirely. Which means that precautions must be taken that the post of Niagara and of Fort Frontenac are always well supplied with merchandise for trading. That will be very easy if the king's ship arrives in good season as it did this year.

"As regards the post of Detroit and equally the prevention of commerce of the English with the savages, it will be important to follow the intentions which one had in mind in the

*Peirre Margry, Memoires et Documents Pour Servir a l' Histoire

†Archives du Canada, serie F., vol. 51.

first settlement and to accomplish it, it is necessary to establish there a good garrison in the beginning, in order that following the intention of the court, this post may be in a state to maintain good order and to make respected the French and the savages.

"It is certain that the intentions, which have been held since the establishment of Detroit, were, in part, to break off the liaisons of the English with the savages and to cause to cease the commerce which they carry on among them. The expedient which we use to carry out these intentions and to prevent entirely the association of the savages with the English might be, as you have done us the honor to point out to us, to oblige the Miamis and the Ouyatanons to come to supply their needs at Detroit, not allowing travelers to carry anything among them. But we think that there is cause for fear lest the English go among the savages, who will receive them, thinking that the French have abandoned them. It is certain that, if at present, we abandon one only of the posts which the French occupy, that the English will establish themselves there immediately. So we think that it is necessary, better to fortify those which we have today, rather than to weaken them in obliging one nation to go among another to find there the necessities of life, the more, that it seems to us dangerous to assemble different savage nations in the same place for fear that they do not get along well together.

"The Ouyatanons have been led into the government of Louisiana by the Sr. de Vincennes, who is entirely separated from this government.* Sr. de V Beauharnois (to oblige this nation to return among the Miamis to supply their wants) at first intended to allow no traveler to come up from that territory and he would have put his plan in execution, if he had not found himself obliged to grant this permission to Frenchmen in order to send missionaries to the Tamarois, and

*That is the government of Canada.

they brought with them merchandise in great quantities which they put on sale in the old post as usual."†

In the plan of the state of the expenditures for the year 1731 one sees that the officer in command at Wabash was to receive as a supplement to his salary, as well as for the maintenance of the fort during the last six months of the year 1731 a sum of 400 livres at the rate of 800 livres a year. The same budget gives us the name of the officers who were at Quebec, with the salaries which they were to receive: St. Jantzen, lieutenant, 240 livres for the last six months; Sr. de Saint-Ange, 240 livres for the last six months; and Sr. de Vincennes 240 livres for the last six months.*

October 12, 1732, MM. de Beauharnois and Hocquart wrote to the minister: "Sr. de Vincennes who is among the Ouyatanons has been informed of the last arrangements made for the transportation of Illinois cattle to Canada, and has written to M. de Beauharnois, that, if His Majesty will grant the same perquisite that he has to Sr. Gastineau, that is to say 1000 livres he will guarantee to send them alive to Canada. As the arrangements were only conditional, we have replied to him that he would be treated as Sr. Gastineau had been."†

In a list of officers of the troops of the detachment of Marine in 1732, one reads Bissot de Vincennes, ensign, thirty-four years old.‡ In reality M. de Vincennes was only thirty-two years old in 1732.

In the budget of expenses of 1732 for salaries and perquisites of Louisiana one finds: "To M. de Vincennes, commandant at Wabash for a perquisite 800 pounds.§

†Archives du Canada, Correspondence generale, serie F., vol. 52, p. 27.

*J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 297.

†Archives du Canada, sirie F., vol. 57, p. 73.

‡L'abbe Daniel, Apercu sur Quelques Contemporains, p. 52.

§J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 307.

In a letter that M. de Vincennes wrote on March 7, 1733, to one of the officials of the department of the Marine in France one finds interesting information about his post and about these savages among whom he lived. "To reply to your letter which I have had the honor to receive I begin by informing you that the Wabash is composed of five nations who compose four villages of which the least has sixty men carrying arms, and all of them could furnish from six to seven hundred men if it were necessary to assemble them for the welfare of the service and for their own welfare. On account of the nearness of the English, it has been impossible for me to bring together all these nations because there has always been a lack of merchandise in this place. The fort which I have built is about eighty miles in the Wabash country up the river by which the English have been able to descend and open up commerce with these nations. The place is very suitable in which to build a great settlement which I would have done if I had had troops enough. In regard to the commerce which one can carry on here, a traffic in skins could go on all year to the extent of 30,000 skins. This is the only commerce, Monsieur, which could be carried on for the present.

"I have never had a greater need of troops in these places than at the present time. The savages, the Illinois, as well as the Miamis and others are more insolent than they have ever been, especially since the Foxes were defeated. The little experience which I have acquired in the twenty years that I have been among them, causes me to fear some evil trick on the part of these nations and above all, of my own who seeing a settlement which I had begun, did not seem to wish it to be continued. Since for three years nothing has happened. Except, Monsieur, the migration of all the nations not only of the lakes but also of other places.

"You do me the honor to indicate to me that I send you a statement of the work done and to be done. There is only one

fort and two houses within and it will be necessary very soon to build a guard house with barracks in which to lodge the soldiers. Nothing else is possible in this place with so few troops. I need thirty men with an officer. I am more embarrassed than ever, in this place, by the war with the Chicasaws who have come twice since spring. Only two days ago the last party took away three people and since the French took up tomahawks against them I am obliged every day to put up a defense. I hope, that of your goodness, you will indeed wish to give your attention to this place and to my difficulty for myself as well as for the little garrison which I have. This is the favor which he awaits, from you, who has the honor to be, with profound respect, M., your very humble and very obedient servant,

VINSENNE.

On March 21, 1733, M. de Vincennes wrote another equally interesting letter to the same person: "I have just received a packet from M. le marquis de Beauharnois which I have sent to M. de Saint-Ange in order that you may have it as quickly as possible.

"M. le marquis de Beauharnois sent me a belt and a pipe for the Illinois which I sent to M. de Saine-Ange to insist that the nations go and attack the Chickasaws. All the nations of Canada and of the lakes start this spring to go there. Both nations here have gone even their chiefs. Not a single man remained in all these villages. And they all passed in front of this post, which is not a favorable condition.

"I had the honor to inform you in my last letter that the Chickasaws this autumn killed six Frenchmen in the Wabash country who had come to this post and were living here. This same party killed one of the savages of this post and his wife. If they begin to come in these places it will be difficult to travel. M. le marquis de Beauharnois indicates to me that he

wishes absolutely to destroy the Chickasaws and their allies and to prevent these nations from joining those of Canada.

"In this post we lack everything. I am obliged to borrow from travellers and to give the little that I have myself to take care of all the affairs which come up daily. I have the honor to beg you, Monsieur, to give your attention to this matter and to have me reimbursed for what I have furnished. I realize that it has already cost me much. When these nations return and when all the prisoners, which they have taken are given to us, it will be necessary to pay for this sort of thing as well as to look for the dead if we lose any one. I hope that they will come this autumn and make the attack. At least I will invite them here since they are all disposed to come. I am about to go in a few days to their large village and if I find everything quiet I may go down into Canada. M. le marquis de Beauharnois tells me that he will allow me to make this trip to attend to some family matters. I will not be longer than five months on this voyage. I am writing to M. Saint-Ange to send his son in my absence. I hope Monsieur that you will not take it ill, that I make this trip because I will not do it unless I see everything in good shape in this continent. I have the honor to be

"With profound respect, M., your very humble and very obedient servant,

VINSENNE.

The fort of Wabash, March 21, 1733."*

On March 24, 1733, Count de Maurepas, president of the Council of Marine, wrote to MM. de Beauharnois and Hocquart that Sr. Gastineau having been unsuccessful in sending the cattle from Illinois, it was not necessary to make arrangements with M. de Vincennes, commandant among the Ouyatanons, since the experience of Sr. Cugnet did not give reason to

*J. P. Dunn, The Mission of the Ouabache, p. 305.

hope that one could obtain wool from them. There was therefore no advantage in domesticating these animals.†

On April 1, 1733, M. de Vincennes was made half-pay lieutenant in Canada.‡

On May 20, 1733, MM. de Bienville and Salmon wrote to the minister: "By the same letter Sr. Saint-Ange says that he is little assured of the fidelity of the Illinois, who often give him alarm and seem likely to fear our resentment over their past faults in order to have a pretext to make a disturbance.

"In another region Sr. de Vincennes who is in command among the Miami calls attention to the fact that the savages settled on the Wabash are not any more tranquil than the Illinois. That he is in no condition to prevent their carrying on commerce with the English since it is necessary to reunite them all, and since he has no merchandise to attract them, since moreover the garrison is too feeble to restrain these nations.*

In a memoir of M. de Bienville on Louisiana which seems to be about 1733, it is said: "Sr. de Vincennes who commanded there (at Wabash) informed him that the Peanguichas who were settled near our fort desired to bring among them a village of the same nation who had remained about sixty miles higher up the river. Two reasons made him favor this design, the first to fortify our settlement and the second to take away from this village the facility of commerce with the English who had established two stores among the Chanuanons on the Ohio River.†

In their letter to the minister April 8, 1734, MM. de Bienville and Salmon wrote: "As concerns Wabash, M. de Vincennes from whom we have had no news informs us by a messenger, who has just come down from among the Illinois, that

†Rapport sur les Archives Canadiennes for 1904, p. 169.

‡Alphabet Laffillard, vol. 11, p. 319.

*J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 300.

†J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 308.

the fort which he had built for the garrison which consisted of only ten men is very small and in fairly good condition, that it is necessary only to place around it a double wall of stone. That he has had built within a house at his own expense for his dwelling and that some of the soldiers on their part have made barracks to live in, that immediately the garrison is to be increased to thirty men, an order which M. de Bienville has given to M. Dartaguiette.‡

On April 13, 1734, in his letter to MM. de Beauharnois and Hocquart, M. de Maurepas returning to the proposition of M. de Vincennes approved that they had written to him not to send cattle from Illinois, this enterprise appearing impracticable

July 20, 1734, the king had a letter written to M. de Beauharnois saying that he had learned by way of Louisiana that the Foxes, after the unfortunate affair of the Bay of St. Joseph, had retired on to the Wisconsin river and that M. Dartaguettes had sent scouts after them to locate them and to make the nation march against them. The king added that Sr. de Vincennes, commandant at Wabash, had written to him that the savage Peauguichias, settled near his fort, wished to bring to themselves the greater part of their nation who were sixty miles higher up. This would have given importance to Wabash and would have taken away from the English the commerce which they were carrying on with the Peauguichias village. The savage Chouanons who had two English commercial agencies established near them had the same intention of going away, a party to Wabash and a party to Detroit.

July 27, 1734, M. de Bienville wrote to the minister: "Sr. de Vincennes, who is in command at Wabash, advises him that the Peauguichias, who have settled near our fort, desire to attach to themselves a village of the same nation who remain

‡J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 308.

sixty miles higher up. Two reasons make him favor this design the first to fortify our settlement and second to take away from this village facility of commerce with the English.

"This officer adds that it will not be difficult to take away from them this nation who have only given them the preference because it was not so easy to obtain their necessities from us as from the English. He is sure that a party has the intention of going to Detroit and another of coming to him. If Monsieur considers that these changes are advantageous, I will give orders in consequence to M. de Vincennes. Moreover, since the post of Wabash is one of the most important of the colony, being a barrier which is opposed to the progress of the English who have always frequented much these districts, he has given orders to M. Dartaguettes to detach thirty men with two officers to make up the garrison for it.*

On August 20, 1735, M. de Bienville wrote to the minister: "Sr. de Vincennes who is in command of the fort of the Peanguichias has persuaded the savages of his district to declare war against the Chickasaws and has secured from M. Dartaguettes the argeement to march with them, with those of the French which he can get together. Since this officer has much influence over the minds of the savages M. de Bienville is persuaded that he will encourage them to do their best."†

The Chickasaws, a large and enterprising nation, very hostile to the French and allied with the English with whom they kept up continuous and important commercial relation, inhabited all the country between the Illinois and the Choctaws on the south. Each year they grew larger from the debris of other tribes who came to unite with them and to bring to them a new strength. Assured of the aid of the English, having in their power a strong contingent of savages, they enjoyed

*J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 329.

†J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 309.

disturbing the French settled among the Tonicas and the Arkansas. They attacked their convoys going up among the Illinois and, what concerned much the governors of Quebec and of New Orleans, they favored the establishment of colonies from Virginia on the Ohio and on the Illinois rivers. England very much desired this establishment, which was to serve as a barrier between the two colonies of Canada and of Louisiana, and was to weaken them in separating them. Moreover she hoped in this way to obtain possession of the trade in skins from the south to the north of America, because the savage tribes were persuaded, not without reason, that the English could more easily than the French bring plenty into their country in giving to them at better rates their merchandise from Europe and buying more dearly the product of their hunting.

The aggressive and provoking attitude of the Chickasaws could not long be endured. It was important to reduce their power as soon as possible, if one wished to assure the free possession of the Mississippi valley and to prevent the English from opening stores between Canada and Louisiana.

The governor of Louisiana, M. de Bienville, summoned the Chickasaws to bring him without delay the head of the Natchez who had taken refuge among them. The chief replied "the Natchez form one nation with the Chickasaws, we can not give them up." Little content with this reply M. de Bienville declared war against them. He ordered the commandant among the Illinois, M. Dartaguettes, to levy as many soldiers as he could among the Illinois, the Canadians and the French in the Chickasaw country on May 10, 1736. He himself would unite at Mobile all those available in Louisiana. He would ascend the river of the same name by a flotilla of rafts and of boats and would arrive at Tombeche (today Cotton Gin Port). There 200 Choctaws awaited him with Father Beaudoin, their missionary. The army would set on the march the next day

and on the evening of May 27 it would camp one mile from the great village of the Chickasaws.

The arrangement made by M. de Bienville could not be so secret that they were not discovered by the enemy. The Chickasaws, guided by the English, fortified their retrenchments and awaited the French with assurance. Two assaults were made the same day and vigorously repulsed. Unhappily the governor, who did not think that he would need his artillery, had left it seven miles away and he had no time to bring it up, for the savages of other towns ran in great numbers to aid the great village. He sent back the Choctaws with presents, ordered a retreat and took the road back to Mobile.

This expedition for which a two years' preparation had been made culminating in so inglorious a manner diminished perceptibly the reputation of the great captain. His friends tried to make the blame fall on commandant Dartaguettes who had not joined him, they said, as he had been ordered. This defense was mistaken, for the commandant had invaded the land of the Chickasaws on the ninth of May at the head of 130 French or Canadians, 100 Illinois M. de Vincennes' savages and some Iroquois. There were about 400 men. Bancroft says there were nearly 1,100.

For ten days M. Dartaguettes camped at the sources of the Yalabusha and waited there futilely for M. de Bienville, to the great discontent of the savages who became impatient, murmured and threatened to desert. In this situation he took the course which seemed to him wisest and most dignified. He set his troops in movement, took possession of a village and marched against another. There he hesitated, the French scouts asserted that the village was defended by numerous troops. The savages maintained the contrary. He believed the latter and commanded an assault. A first and then a second fort was deprived of its flag; at the assault of the third he was wounded and fell. Discouraged, the savages betook them-

selves to a precipitate flight except the Iroquois who accomplished prodigies of valor. With them, the officers and the soldiers resisted the enemy until the moment when, being outflanked, and succumbing to a greater number they were forced to think of retreating. The greater part of the French and the Iroquois succeeded in escaping and retiring in good order under the guidance of Voisin, a soldier sixteen years old who made himself officer and directed the retreat with the sang-froid and the experience of an old captain. Followed by the Chickasaws for 25 miles, he held them at a distance and made his men, inspired by his example, run for 45 miles without food carrying the wounded.

At the assault of the third fort some soldiers and the three brothers Drouet de Richerville, distinguished officers, found a glorious death. MM. Dartaguettes, de Vincennes, de Coulange, the fourth brother de Drouet, Du Tisné, d'Esgly, de Sainte-Ange, de Tonty and fifteen or sixteen soldiers were made prisoners and led to a mound in the middle of the town. There stripped first of their clothing, insulted and cruelly beaten they were thrown on two pyres where they expired with the most atrocious suffering.

With these heroes died, under the same tortures, the Jesuit Antoine Senat. He had arrived from France among the Illinois in 1734, and M. Dartaguettes had attached him to himself as a chaplain when he set out against the Chickasaws. . . . He could have fled with Voisin and his companions; he was advised to do it, he was even offered a horse but he refused, his duty being to be with the French whom the enemy were about to make captive. He was taken with them. With them he marched to the place of martyrdom; with them he submitted to the last outrages and the bastinade. The dream of his heart of an apostle was realized. He heard the last confession of his companions. He absolved them and exhorted them to offer to God with courage and like true martyrs the sacri-

fice of their life. Before mounting the pyre, falling on their knees they prayed, then they entoned in a firm voice the psalms and the canticle and continued then in the midst of the flame. Later, in relating this scene of martyrdom, the savages said that the French sang as they went up; and in seeing them die they gave them this praise by these simple words "Truly these Frenchmen are not women, but men."*

On what date and in what place were M. de Vincennes and his heroic companions put to death by the Chickasaws? Opinions differ considerably about the date of the death of M. de Vincennes. Several official accounts, those of the abbé Ferland, the R. P. de Rochemonteix and most of the authors who come after them, say that this event took place the end of May. 1736.

They are mistaken. On April 13, 1736, Toussaint Loizel wrote from Sainte-Ange among the Illinois to his brother who lived at Montreal: "Before I finish I must send you a word concerning the war which has been made against the Chickasaws where we have lost forty French. M. Dartaguettes commandant of the said post has been killed with seven officers of the troops, four of the militia. . . .

Then Loizel names to his brother some of the officers and soldiers who have been killed by the Chickasaws: "MM. de Sainte-Ange, son, Coulonge, Levillie, the young Declaude. Vincennes, la Graviere with M. Belcour and another of his brothers and the fourth with a broken shoulder, M. de Tonty. d'Esgly, and the old Lalonde and Antoine Carriere, Louis Langlois, M. Dutilly, son. The others are Frenchmen of Quebec. You do not know them."*

The letter from M. Loizel as we have just seen is dated

*Pere Camille de Rochemonteix, Les Jesuites et la Nouvelle France au XVIIIe siecle, vol. 1, pp. 361, et seq.

*M. Phileas Gagnon has published the letter of Loizel in the Bulletin des Recherches Historiques, vol. VI, p. 110.

April 13, 1736. Therefore M. de Vincennes and his companions were put to death before April 13.

But we have a contemporaneous authority who gives us the exact date of the death of M. de Vincennes.

June 29, 1736, Father Mathurin LePetit, superior of the Jesuits of Louisiana, wrote to the general of his order at Rome: "Patrem Senate provincia tolosana qui in eadem regione alteram illinensium missionem a 18 mensibus tantum sed magna jam linguae peritia et majori studio excolebat, belli casus nobis prepepuit die dominica palmarum."

(On palm Sunday the fortune of war took away from us Father Senat of the province of Toulousse. He had charge of another mission of the Illinois in the same country for only eighteen months but he already knew the language and was still more remarkable for his zeal.)*

Two years later, June 25, 1738, Pierre LePetit, writing again to the general of his order, repeated the fact that Father Senat had been burned on Palm Sunday, 1736:

"Post Multos rumores, tandem facti sumus certiores P. Antonii Senat generosam caritatem gloriosa martyrii corona fuisse donatam eo ipso die (dominica Palmarum a 1736) quo comprehensus fuit a babbaris nostraegentis hostibus vulgo dictis Thikakas."

(After many rumors we are at last certain that Father Antoine Senat has been recompensed for his generous charity by the glorious crown of Martyr. On the same day (Palm Sunday, 1736) that he was made prisoner by the savages enemies of our nation commonly called Chickasaws.)†

Father Senat and M. de Vincennes being put to death together, it follows that the latter was burned Palm Sunday, 1736, that is March 25, 1736.

It is very difficult to establish the precise place where M. de

*The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. LXVIII, p. 308.

†The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. LXIX, p. 28.

Vincennes was put to death. However all witnesses seem to agree in placing the forts of the Chickasaws near Fulton, Lee County, Miss., U. S.

The sources to consult on the last campaign and the death of Francois-Marie Bissot de Vincennes are:

Letter of M. Cremont to the minister, 1736. Original of this letter at the Archives of the Marine, in Paris. A resume of it is found in the Rapport sur les Archives Canadiennes for 1905, vol. 1, p. 542.

Account which Sr. Drouet de Richerville tells of the engagement which M. D'Artaguette had with the Chickasaws in the month of March, 1736. Original of this account at the Archives of the Marine, in Paris. A resume of it may be found in the Rapport sur les Archives Canadiennes for 1905, vol. 1, p. 452.

Recital of the march and of the defeat of M. Dartaguiette told under the name Parisien. Original of this recital in the Archives of the Marine, at Paris. Resume in the Rapport sur les Archives Canadiennes for 1905, vol. 1, p. 453.

Anonymous account of the defeat of M. Dartaguiette. Original of this account at the Archives of the Marine, in Paris. Resume in the Rapport sur les Archives Canadiennes for 1905, vol. 1, p. 453.

Recital by M. de Bienville of his expedition to the country of the Chickasaws, of the non success of his enterprise and of his retreat. Original at the Archives of the Marine, in Paris.

List of the troops and militia who made the campaign against the Chickasaws, 1736. Archives de la Marine, at Paris.

Banishment of the Jesuits from Louisiana, in Documents Inedits of Father Carayon, XIV, p. 24.

Letter of the Jesuit father, Le Petit, to the general of the Jesuits, New Orleans, June 29, 1736, published in Jesuit Relations and Other Documents, vol. LXVIII, p. 308.

Letter of the Jesuit father, LePetit, to the general of the

Jesuits, New Orleans, April 24, 1738, published in Jesuit Relations and Other Documents, vol. LXIX, p. 28.

June 21, 1737, M. de Bienville wrote to the minister: "The Peanghikeas among whom we have a post where the late M. de Vincennes was in command have almost all left their village since his death, except about fifteen men who are still with Sr. de Sainte-Ange. They have gone higher up on the Wabash to another village. I foresee that if this station is deserted we will be disturbed by the Chickasaws at this post where the garrison is not strong. This circumstance and the recent and repeated attempts of the English to penetrate into the colony by way of the Ohio river by which they descend into the Wabash country has determined me to replace this fort about forty miles further down at the mouth of this river. I would have done this sooner if the savages had been willing to follow us there. It appears now that the Kickapoos and the Mascoutins who came two years ago to set up their village with the Miamis do not get along well with them, and M. de la Buissoniere assures me that if one should invite them, they would settle there. I sent him orders for this change which would not cost much and I hope that Mgr. will approve of them. I only fear that Sr. de Linquetot, an officer of Canada who is in command among the Miami and the Ouyatanons may be opposed to letting the Kickapoos and the Mascoutins go, because these two nations belong to his department. I will write to him on this subject."*

On the next day, June 22, 1737, M. Salmon wrote in his turn to the minister: "I learn through Sr. Delaloire that the Sr. Sainte-Ange, son, who went up to the Wabash country to take command of that post in place of the late M. de Vincennes, reports to him that the savages who are his neighbors desire to abandon him, that some of them have already gone away to their ancient village of Vermillion to such a number

*J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 310.

that there remain not more than twenty-five men. That if they go away, as seems likely, he will be forced to disband the garrison who will find themselves at the mercy of their enemies. He adds that he has not seen, up to the present, that this post was of great use and that it causes much expense. For myself I think that truly it is more expensive than it is useful. However it might be of consequence to preserve to prevent the English from settling there which they will certainly do if we abandon it."*

It has been written that François-Marie de Vincennes was chevalier de Saint-Louis. No. -- In the official list of the officers killed by the Chickasaws on March 25, 1736, one reads Chevalier de Vincennes. That does not mean that M. de Vincennes was chevalier of Saint-Louis. Bescherelle says, "The eldest son of a baron, the third son of a count, the fifth son of a marquis were called chevalier without belonging to any order of chivalry."

All that was imitated in New France. Here, generally, the title of Chevalier was given to the younger brothers of a family. François-Marie Bissot de Vincennes adopted the title of chevalier probably because he belonged to the junior branch of the Bissot family.

THE FAMILY MARGANE DE LAVALTRIE

SERAPHIN MARGANE DE LAVALTRIE†

Seraphin Margane de Lavaltrie was originally from Paris, parish Saint-Benoit. He was the son of Sabastien Margane

*J. P. Dunn, The Mission to the Ouabache, p. 312.

†M. de Lavaltrie signed his name either "La Valterie" or "L-Valtrie." It is written la Valterye, La Valtrye, La Valtery, La Valterie, la Valterie, la Valtrie, and Lavaltrie. We adopt this last orthography which is the most commonly used in our time and which moreover approaches most nearly that employed by M. Lavaltrie himself.

and of Denise Jonnot. The father of Seraphin Margane was an advocat in the parliament of Paris.

Lieutenant of the guard of Marshal d' Estrades, then lieutenant of the regiment de Lignieres, M. de Lavaltrie took service under M. de Tracy, in 1664 and went to New France as a lieutenant in the regiment de Carignan in 1665.

When Louis XIV recalled Carignan's regiment back to France he informed the officers and soldiers that he would be well pleased to have a certain number of them settle in the new country. Several officers and more than four hundred soldiers adopted therefore Canada as their new fatherland. The soldiers received a little sum of money to assist in their settlement and the king gave the officers concessions of land. M. de Lavaltrie was among those who stayed here. October 29, 1672, the intendant Talon granted to him an important concession of land.

The conditions imposed on M. de Lavaltrie were the same as those of all the grants of seigniorys at this time; faith and homage to the Chateau St. Louis at Quebec to maintain or cause to be maintained residence and occupation on the concession; the preservation of the forests of oak; a report to the king or to the company of the West Indies of the mines and minerals found in the seigniory, etc., etc.

In 1673 M. de Lavaltrie joined M. de Frontenac's expedition to Lake Ontario. The governor left Montreal toward the end of June with a fleet of four flat boats and 120 canoes which carried six cannon and 400 men. The principal object of M. de Frontenac's voyage was to build a fort on the shores of Lake Ontario, whence one could watch the movements of the Iroquois. The fort was placed on the point near the mouth of the Catarakoui river and received the name of Frontenac. Today it is Kingston. They worked with such ardor that the fort was built in several days. M. de Frontenac was even able to leave a commandant with a little garrison.

The official account of the expedition to Lake Ontario mentions M. de Lavaltrie's name several times.

The census of New France made in the autumn of 1681 informs us that M. de Lavaltrie was settled at his seigniory. He was then thirty-eight years old, his wife twenty-nine, their children Marie-Anne, thirteen, Charles eleven, François-Marie nine, Genevieve seven, Louise five, Pierre three, and Barbe eight months old. There were in the manor three guns and two pistols. The stables contained ten horned cattle. M. de Lavaltrie possessed twenty acres in cultivation. The census gives us also the names of the tenants of Seignior de Lavaltrie: Gabriel Gibault, François Bottou, Antoine Deseve, Jean Cassavant, Pierre Guignet, Jacques Lafontaine, Pierre Lesiege, Nicholas Prunier and Claud Bourgeois.

Nicolas Perrot writes in his "Memoir on the Manner, Customs and Religion of the Savages of North America."

"I was sent in the spring of 1685 to the Bay des Puants with the commission of commander in chief of the furthest countries of the east coast and moreover of those which I might discover. M. de la Durantaye relieved M. de Lavaltrie who had been commandant in the country of the Iroquois."

If M. de Lavaltrie was commandant in the east before M. de la Durantaye he remained there very little time, for from 1673 to 1685 one notices his absence almost continually at his seigniory of Lavaltrie or at Montreal.

In 1687 in M. de Denonville's expedition against the Tsonnontouans M. de Callieres was commander general of the militia, divided in four groups as were also the king's troops, commanded by MM. Berthier Becard de Grandville, Le Moyne, de Longueuil and Lavaltrie. Again in this expedition M. de Lavaltrie showed his military qualities. On July 13 at a little distance from the principle village of the Tsonnontouans he rendered a great service to M. de Longueuil by sav-

ing the advance guard of his army from being surprised by the Indians.

In 1690 when Sir William Phipps was about to lay siege to Quebec, M. de Frontenac sent M. de Ramezay to M. de Calliéres, governor of Montreal, to order him to have the troops and the militia sent down. The recruiting of the troops and of the inhabitants was made so rapidly that three days later the contingent from Montreal arrived at Quebec. None of the numerous accounts of the siege of Quebec tell us that M. de Lavaltrie took part in the glorious defense of the capitol, but we have nevertheless the right to presume that M. de Lavaltrie was of the party with the brave militia from his seigniory.

November 12, 1690, M. de Frontenac, giving an account of the raising of the siege of Quebec to Minister de Seignelay, wrote: "I send you the rank of the officers which I have replaced since the reform of last year, since I could not still recognize them I have not acted in this matter except by the light which Monsieur, the intendant, has given me. He has considered it expedient, and I have, too, to find means of satisfying by certain marks of honor, which will cost nothing to the king those persons, who have rendered excellent service in the preceding campaigns and to whom M. de Denonville had promised a recompense. A fact which obliges me to add certain commissions to those who were captains, lieutenants and half-pay ensigns, but AD HONORES only, in the hope that you will not disapprove."

In the rank of which there is here question we see that M. de Lavaltrie received a commission of lieutenant in the place of M. de Louvigny who was made half-pay captain. M. de Frontenac thus recompensed M. de Lavaltrie for his good conduct in the expeditions of 1673, of 1687, and probably also at the siege of Quebec.

M. de Lavaltrie died at Montreal May 16, 1699, and was buried the next day in the parish church.

He had married at Quebec, August 12, 1668, Louise Bissot, daughter of Françoise Bissot de la Rivière and of Marie Couillard.

October 20, 1699, MM. de Callieres and de Champigny wrote to the minister:

"The sieur de Lavaltrie left a widow very poor with five or six children to whom his appointments and a stipend of 150 livres gave the means of living. They find themselves entirely deprived of it and, in consequence, of everything else. We can not, in so desperate a situation of this poor family, fail to beg His Majesty to continue at least the stipend in the name of the widow. May 31, 1700, the king sent a reply that he could not for the present grant to Madame de Lavaltrie the pension which she demanded. A little later the governor and the intendant returned to the charge and this time the king acceded to their demand. M. de Lavaltrie received a modest pension until her death at Montreal, March 1, 1783.

Of the marriage of Seraphine Margane de Lavaltrie and of Louise Bissot were born eleven children.

1. Marie Anne. M. de L., born at Quebec, June 20, 1668. Married at Montreal, October 28, 1694, to Ignace Boucher de Grobois.

In 1735 Madame Boucher de Grobois still lived at Boucherville.

2. Charles Seraphin M. de L., born at Montreal, August 5, 1669.

In 1691, the governor of Frontenac granted him a commission as ensign in the place of M. Boucher de Grandpré who was made half-pay lieutenant. This commission was confirmed by the king March 1, 1693.

In 1693, M. de Frontenac entrusted M. d' Ailleboust d' Ar-

genteuil with an important message for M. de Lavigny, commandant at Michelimakinac. Recognizing the braveness and the cleverness of the young de Lavalterie, M. de Frontenac gave him instructions to escort M. d'Ailleboust d' Argenteuil and his eighteen companions through the most dangerous passages. M. de Lavaltrie had under his orders twenty volunteers and a certain number of savages from the Sault and from the mountain. The voyage out was accomplished successfully but on his return, in the first days of June, 1693, the escort was suddenly attacked by a large band of Iroquois who were hidden on the shores of a rapid near the island of Montreal. M. de Lavaltrie and three of his companions were killed. The other members of the escort succeeded in escaping.

3. François-Marie Margane de Batilly. Born at Montreal, November 13, 1672.

At the baptism of François Marie Bissot de Vincennes at Montreal, June 17, 1700, he was called François Margane, esquire, sieur de Batilly. He signed Batilly.

January 2, 1694, the young de Batilly was made ensign in the troops of the detachment of the Marine.

In the winter of 1703 and 1704 governor de Vaudreuil sent a party of 250 men against New England. He entrusted the command to M. Hertel de Rouville, half-pay lieutenant. This party ascended Lake Champlain and then Onion river. They followed first the Connecticut river as far as Deerfield which was the nearest settlement to Canada in this direction. This village was defended by some irregular fortifications and some redoubts which the snow covered. Deerfield had a garrison of twenty soldiers. M. de Rouville approached during the night of February 29. The patrols did not even suspect the presence of the enemy. Two hours before dawn the Canadians and their savage allies scaled the wall, penetrated the village and surprised the inhabitants in their sleep. They did not have time even to resist. The place was destroyed in

a few moments. Forty-seven persons were killed and 112 made prisoners. The village was reduced to ashes. The same morning M. de Rouville took the road for New France with his prisoners and his booty. The return journey lasted 25 days during which the hardy Canadians and their prisoners had no other food than that which the hunt could provide them.

M. de Rouville had lost only three Canadians and some savages. The ensign de Batilly was killed during this bold expedition. As M. de Vaudreuil relates in his account to the minister of the exploit of M. de Rouville against Deerfield, dated April 3, 1704.

"We have lost Monsieur only three Frenchmen and some savages. Among these is Sr. de Batilly, ensign, a very brave man, the second of his family to have been killed in the service of the king.

4. Genevieve M. de L., born at Montreal, July 12, 1675. Married at Montreal, January 3, 1696, Charles Le Gardeur de Lisle. Died at Montreal, November 30, 1702.

5. Madeleine Louise, M. de L. Born at Lavaltrie, November 27, 1676. Married at Montreal, December 11, 1698, Paul d' Ailleboust de Perigny, lieutenant in the troops of the detachment of the Marine.

M. de Ailleboust died at Montreal February 3, 1745. Madame d' Ailleboust survived her husband many years. May 22, 1761, she entered in retreat among the gray Sisters at Montreal.

6. Pierre Margane des Forets et de Lavaltrie, the ancestor of the present family.

7. Barbe M. de L. Born at Lavaltrie in February 1681. Married at Montreal, November 27, 1719, to Etienne de Bragelongue, chevalier.

8. Jean Baptiste M. de L. Born at Lavaltrie, November 3, 1683. He still lived in 1725.

9. François M. de L. Born at Lavaltrie September 9, 1685.

It is he whom the American historians and most of the Canadian writers of history consider erroneously the founder of Indiana, making him usurp the glory and the merit of his cousin François-Marie Bissot de Vincennes.

About 1700 Augustin Le Garduer de Courtemanche, lieutenant in the troops of the detachment of the Marine, well known for his exploits in war and his bold journeys into the east made an exploration of the coast of Labrador. Fishing and hunting were so advantageous in this unknown region that he decided to settle there. He made his settlement near the river of the Eskimo. In order to hold the savages in awe he also built a little fort in which he intended to place some armed men in order to be prepared for whatever might happen.

The young de Lavaltrie lover of adventures of the chase and of fishing followed his cousin M. Le Gardeur de Courtemanche to Labrador. He was put in command of the fort of Pontchartrain.

In 1711 young de Lavaltrie had the honor to come to announce to Governor Vaudreuil that the English had crossed the sea with a formidable fleet with the intention of laying siege to Quebec. Each summer, numerous vessels of the French and of strangers came to fish in the waters of Labrador. It was through one of these vessels that Minister Pontchartrain communicated this serious menace to M. de Courtemanche.

M. de Lavaltrie, in the month of October of the same year, announced to the population of Quebec the horrible shipwreck of many of the vessels of the proud Admiral Walker on the reef of Egg Island. The formal examination of M. de Lavaltrie before the provost of Quebec gives us the gloomy details of this shipwreck which saved the colony.

"Today, October 18, 1711, at three o'clock in the afternoon,

before us, Paul Depuy, esquire, commissioner of the king and his particular civil and criminal lieutenant in the court of the provost and admiralty of Quebec, filling, by order of His Majesty, the function of lieutenant general in the chair, in our court, and in the presence of the king's prosecutor there appeared François de Margane, Sr., de Lavaltrie, an officer serving at Fort Pontchartrain in Labrador. The same, after having taken the oath before us in the usual manner to tell the truth, has said and declared that on the third of last August, he was sent from Fort Pontchartrain by M. de Courtemanche, commandant of the said place to M. de Marquis de Vaudreuil, governor general of this country, to advise him that this city was in danger of being besieged by the English enemies of the state, according to the advice which he had received from Monseignor, Count Pontchartrain, and that some days after his arrival in the said city the said governor general had ordered him to return to his post and that if the enemy appeared again to bring him news of them as soon as possible. He reported that on the 18th of last September he returned to Labrador in a canoe with two Frenchmen and a savage and that on the first of this month having arrived at Egg Island, which is seventy leagues away from this city, he perceived signs of a shipwreck which compelled him to land and get out on land where he found on the sand, four dead men, whom he recognized as English; that he discovered, at the same time, a number of foot prints of men which he followed with his comrades for a space of two miles along which road they found only two good stranded ship-boats with seven or eight others which could be repaired. Returning to their canoe, they saw two men who were walking on the sand and whom they recognized by their speech, to be French. Having approached them they knew them to belong to the crew of the ship of a man named Vital Caron. They were guarding the booty and picking up more, which consisted of coats, coverings,

shirts, and other spoils which they showed to them and told them of the ship-wreck which had happened to the English fleet which was coming to besiege this city. Since they did not wish to go to the city, they had stayed at the place, declaring to him that they had seen seven English vessels on the point of land toward the northern coast near the said Egg Island, of which one was entirely broken up, two others half destroyed and three others driven to the coast of which one held with two anchors and the other which had three in her hull and the seventh vessel, which floated at sea, lay at anchor, which he believed was greater than any which are at present in the road stead of the village. The others were smaller, however, he estimated at about three or four hundred tonnage. The largest, which lay at anchor, was swept away from its first bridge. The iron frame work of those which were burned was on the shore. That, he believed that, of these vessels, only the largest one could be repaired. That they had seen, moreover, on the shore fifty to sixty dead bodies among whom there were about twenty women, some of whom had children at the breast. That they had also seen on the sand, horses, sheep, dogs, fowls, a quantity of pack saddles for the work horses, three or four hundred great casks encircled with iron. They did not know if they were filled. Many wheel barrows, even a hogshead of wine, a keg and a half of brandy of which they had declared they had drunk several times with the said two men of the said Caron. That there were also on the shore, ropes, anchors, sail, planks, joists of oak, hides, pikes, pick axes, oaken planks, hinges and scrap iron of which they had seen heaps three feet in height and which the said two men told him, that the said Vital Caron had taken away two wagon loads of booty, which he had taken with him to the Seven Islands to divide among the men of his crew made up of twenty-five men, and that one of these had found twenty white sous in the pocket of one of the ship-wrecked and another a gold watch. That all these

things and his duty had made him give up his voyage and the profit which he could have made by doing as these others had done by taking the wreckage of this ship in order to come to this city to bring the news of it and to make his declaration of it, which he had done as quickly as possible, arriving in fifteen days in spite of the bad weather which he had during his voyage, which is all that he had to say. Demanding, moreover, that there be accorded to him the rights that belong to an informer he had signed the original with us on the day and the year above mentioned. So signed to the said original Margane de Lavaltrie, Lespinay, Dupuy, and Rivet Greffier, the undersigned.*

May 9, 1712, M. de Lavaltrie married at Beauport, Angelique Guyon-Desprès, daughter of François Guyon-Desprès, and of Madeleine Marsolet.

Before he had even settled on his seigniory of Beauport, Robert Giffard on March 14, 1634, created an arrière-fief in favor of one his compartiots, Jean Guyon. Giffard and Guyon were Percherons, but le Perche is next to Normandy. In eight years MM. Giffard and Guyon had six law suits concerning this arrière-fief. By his marriage with the grand daughter of Jean Guyon, M. de Lavaltrie became one of the proprietors of the arrière-fief Du Buisson. A veritable fatality was attached to this property. He was obliged to carry on three or four law suits to protect the little part of the seigniorial property which his marriage had brought him.

Sept. 19, 1713, M. de Lavaltrie associated himself with Bernard de Plaine to make a voyage to Cape Breton where M. de Plaine had some property. The partners intended to carry on there trading, fishing, and hunting. Since each partner had furnished an unequal amount of merchandise it was understood that he who had furnished the most, should take out in

*Archives du Canada, Correspondence generale, vol. F. 32, p. 171.

skins at the current price, the proportion which he had advanced. What was left should be divided half and half.

The partnership between M. de Lavaltrie and M. de Plaine did not last long. Labrador with its inslands abounding in game, its rivers full of fish attracted him. He soon returned there. Only instead of being under the order of M. de Courtemanche he fished and traded with the savages on his own account with the assistance of two or three hired men.

M. de Lavaltrie had no concession in Labrador. The country was large, the rivers numerous so that MM. de Courtemanche and Lavaltrie could easy carry on his exploits without annoying the other. As long as M. de Courtemanche lived there was no difficulty in this matter.

In June, 1717, M. de Courtemanche died at his estate on Phelippeaux Bay. Sieur de Brouage, the son of the first marriage of his wife, succeeded M. de Courtemanche as commandant of the post of Labrador. Young, ardent, jealous of his rights, he did not tarry to find that the coast of Labrador, in spite of its immensity, was too confined for him and M. de Lavaltrie.

Sept. 9, 1718, he complained of M. de Lavaltrie to the consul of the Marines. This complaint is found in the Archives du Canada. Correspondance Generale.

The following year, Sept. 6, 1719, M. de Brouage put in another complaint against M. de Lavaltrie.

M. de Lavaltrie who saw that M. de Brouage would succeed in driving him from Labrador if he did not attain a concession addressed himself to MM. de Vaudreuil and Begon. They presented his demand to the minister. May 25, 1719, the minister replied favorably to the governor and the intendant. However, the consul of the Marines did not take up the demands of M. de Lavaltrie until January 23, 1720.

Finally, May 26, 1720, the king signed the following con-

cession in favor of M. de Lavaltrie: "Today, May 26, 1720, the king, being at Paris, having heard favorably the demand which has been made of him by the Sr. de Lavaltrie for a grant of land on the coast of Labrador, to establish there still fishing for cod and for seal, his Majesty on the advice of M. the duke d'Orleans, regent, has granted to him the harbor called the St. Augustine River, on the coast of Labrador with two miles of frontage on each side by four miles of depth inland as well as the islands and the smaller islands adjacent to the said harbor to be possessed by him during his life. On condition that he will make the concession valuable by fisheries. His Majesty wishes and intends that he alone shall have, in the harbor and in the two miles granted to him as well as in the adjacent islands, the right to fish for seal and other fish. He is to do it with the vessels which shall come to the said harbor and to the land and islands granted by the present brevet, which allows him to trade with the savages who may be found on the coast of Labrador, without being held bound to pay to his Majesty or to succeeding kings any sum of money or indemnity. His Majesty has made him a gift by the presem brevet which shall be registered with the superior council of Quebec and any other places where it is necessary. His Majesty in witness of his desire wishes to sign with his own hand this title counter-signed by me, secretary of state, and of his command and finances.

Louis.
Fleuriah.*

M. de Brouage, who did not know that M. de Lavaltrie had obtained a concession from the king, complained bitterly of him to the minister in 1720.

Oct. 22, 1720, Governor de Vaudreuil wrote to the minister: "Concerning the complaints which Madame de Courtemanche

*Insinuations du Conseil Superieur, cahier 5.

and her son made to me last year against Sr. de Lavaltrie I took pains to explain to him when I wrote to him last spring that it depended on the command which Seignior Brouage had over all the coast of Labrador and that, being under his order, he ought to have for him the regard due to his rank. That, moreover, he ought to do everything that he could to live on good terms with the said Sr. Brouage and with the lady of Courtemanche, who is his first cousin, since they are children of two sisters. Then I ordered him to leave home as soon as he received my letter to go and pay his respects to the said Sr. de Brouage and his mother. To report to them what he had taken in the boat which they had sent to him and to ask of them their friendship. The said Sr. de Lavaltrie advised me by his reply of July 17 that he was about to do promptly all that I had ordered him. I hope that in the future no more complaints from that quarter will come to the council. At least that Madame de Courtemanche will not continue in the bad humor on account of the jealousy, which she seems to have that others beside herself should settle on a coast, which she believes she ought to possess by herself. Being certain that there is nothing but this jealousy which can keep up in her, the bitterness which she shows against Sr. de Lavaltrie because he attracts the savages to him. But on the contrary she has treated him with much unkindness, not only in refusing him the assistance of powder, bullets and biscuit of which he had extreme need, but also in making her son forbid the captains who were fishing along this coast to furnish St. Malo any."

In 1725, M. de Lavaltrie, Zacharie Turgeon and Charles Turgeon, his son, both residents of Beaumont, and Joseph Filteau, resident of the isle of Orleans, formed a partnership to cultivate by thirds the post of St. Augustine. Turgeon was to furnish his boat called the Saint-Etienne of about twenty tons and he was to have a third of the profits and a third

share of the expenses for three consecutive years. Sept. 6, 1726, the partnership was dissolved, the Turgeons, father and son, retired on account of their share in the profits. The ship, the Saint-Etienne, remained the property of M. de Lavaltrie and Joseph Filteau, who continued together the exploitation of the post of St. Augustine.*

On the death of his mother, March 1, 1733, M. de Lavaltrie had inherited certain rights in the seigniory of Lavaltrie. Nov. 3, 1733, M. de Lavaltrie sold to his eldest brother, Pierre Margane de Lavaltrie, officer in the troops of the detachment of the Marine, "His right of succession, mobile and immobile, fruits and revenues, which he could have in the succession of the late M. Seraphin Margane de Lavaltrie as well as in that of the lady Louise Bissot, their father and mother, for the sum of 2,200 livres."†

The Seigniors under the French regime were often as poor as their tenants. It was not until four years later that the Sr. de Lavaltrie was able to pay off his debt of 2,200 livres to his brother.

Sept. 11, 1737, M. de Lavaltrie farmed out his post on the River St. Augustine, on the coast of Labrador, for the time and space of three years to Michel Petrimoulx, Charles Cheron and Nicolas Cheron, the elder, all of Quebec. The three partners were to carry on the business of fishing for seal of trading with the savages, of hunting, etc., etc., in the place of M. de Lavaltrie. This lease was made for the sum of 250 livres a year. The partners paid their first year's rent in advance.

In 1739, a sad event changed the destiny of M. de Lavaltrie. On the 29th of December his wife, Angelique Guyon-Despres, died at Beauport at the age of fifty-five years. She had given him a son, Louis-François Margane de Lavaltrie, born at Beau-

*Acte de Lonet, September 6, 1726.

†Acte de Adhemar, November 3, 1733.

port, Jan. 28, 1713. Eleven months before the death of his mother, on Jan. 22, 1739, at St. Thomas, young de Lavaltrie had married Marie-Anne Couillard. Left alone in his home, M. de Lavaltrie decided to become a priest. During the 1740 and 1741 he was busy arranging all his affairs and disposing of his interests.

Dec. 9, 1741, M. de Lavaltrie rented, from Sept. 1, 1742, to the same day of 1748, his estate commonly called St. Augustine, on the coast of Labrador, to Jean Baptiste Pommereau, lawyer of Quebec. M. Pommereau was to have possession during his lease of all the privileges granted to M. de Lavaltrie by the act of concession of May 26, 1720. This lease was made for the sum of 250 livres a year. It was understood between M. de Lavaltrie and M. Pommereau that at the end of this lease M. de Lavaltrie could not rent it to anyone without giving the preference to M. Pommereau.

His affairs in order, M. de Lavaltrie entered the high seminary of Quebec. He must have completed an excellent course of study for he received all the orders in less than two years. He was ordained priest by Mgr. de Pontbriand Sept. 22, 1742.

M. de Lavaltrie continued to reside in the seminary of Quebec assisting the curé of Quebec in the functions of Holy Minister. In Jan., 1746, Mgr. de Pontbriand appointed M. de Lavaltrie curé of the parish of Cape St. Ignace. Raised to the priesthood, when he was fifty-eight years old, sick and worn out, M. de Lavaltrie was not in condition to assume the duties of a Holy Minister in the country. In Sept., 1747, he returned to the seminary at Quebec. Mgr. de Pontbriand made him priest of l'Hotel Dieu at Quebec though he lived at the seminary.

M. de Lavaltrie died at the Hotel Dieu at Quebec, March 6, 1750, and was buried the next day in the cemetery of this hospital. It is said in his act of burial that he died "fortified

by the sacriments of the church and after having suffered with patience the pain of a long sickness and having given everyone an example of great virtue."

A word concerning the son of M. de Lavaltrie. We have been able to find neither the place nor the date of his death. All that we can assert is that he died between Dec., 1743, and Aug., 1744. His widow remarried at Beauport, July 3, 1747, Louis Fournier des Carrières, cadet in the company de la Martiniere in the troop of the detachment of the Marine.

By her marriage with M. de Lavaltrie she had had four children.

1. Louis Francois Margane de Lavaltrie. Born at Beauport, April 6, 1740. In 1766 he was an officer in the troops of Louisiana.

2. Marie-Louise-Michelle M. de L. Born at Beauport, Sept. 19, 1741. Died at Quebec, May 17, 1784.

3. Marie-Anne M. de L. Born at Beauport, Sept. 19, 1742. Died at Quebec, Oct. 16, 1797.

4. Angelique M. de L. Born at Beauport, Aug. 27, 1744. Died at St. Thomas, Jan. 4, 1768.

10. Catherine-Alphonsine M. de L. Born at Montreal, March 11, 1690. Died Aug. 17, 1690.

11. Louise-Marguerite M. de L. Born at Montreal, Dec. 5, 1691. Married at Quebec, Oct. 28, 1713, to Claude-Charles Du Tisne, ensign of a company of the troops of the detachment of the Marine.

M. du Tisne, originally from Paris, of the parish St. Germaine d' Auxerre, came to New France in the beginning of the 18th century. In 1714 he obtained permission to serve in the troops of Louisiana. In 1722 he received the command of a company and the following year the king gave him the command of a post among the Illinois. He died among the Illinois in 1730.

One of the sons of M. du Tisne was burned by the Chickasaws, March 25, 1736, at the same time of M. de Vincennes.

VI.

PIERRE MARGANE DES FORETS AND DE LAVALTRIE.

He was born at Lavaltrie in 1679. He was admitted at the age of fifteen or sixteen years as petty officer in the troops of the detachment of the Marine.

Nov. 17, 1704, M. de Vaudreuil and Beauharnois wrote to the minister: "A Sr. de Batilly, ensign, who distinguished himself greatly in the party which Sr. de Vaudreuil sent this winter against the English having been killed there we propose to you Sr. de Forets, who has been a petty officer for a long time, to fill the position of his brother, who is the second of the family killed in the service of the king. He is a very good subject who deserves the honor of your protection. Both of them are children of an ancient captain in the troops of this country after having been in Carignan's regiment."

We must believe that the minister had many others to advance in rank before M. de Forets, since it was not until eight years later that he was promoted ensign. His commission is dated June 21, 1712. He is still designated under the name of M. des Forets.

In 1721 M. des Forets, or rather M. de Lavaltrie, for he had taken the name of his father in the interval, rose in rank. He was made Lieutenant. The delay had this time been nine years. M. de Lavaltrie, certainly took part in some of the campaigns of the troops of the Marine during the period between 1712 and 1721, but we can find no mention of it.

May 12, 1739, M. de Lavaltrie received the command of a company.[1]

[1] Rapport sur les archives Canadiennes for 1904, p. 261.

Aug. 12, 1746, M. de Lavaltrie assisted, at the Chateau St. Louis at Quebec, at an important convention of the principle officers of the colony, military as well as civil, and of the residents of Quebec. It was necessary to make a decision concerning the importance of continuing or not the fortifications of Quebec. Minister Maurepas was of the opinion that these works were not necessary and that if they were undertaken it should be at the expense of the residents of Quebec. Opinion differed much. Most of the civil officers and of the merchants pronounced themselves in favor of the destruction of the work already begun. Some of them were in favor of suspending the work until a new order from His Majesty. Finally the majority was in favor of continuing the work. M. de Lavaltrie was among this number.

In the month of Aug., 1746, M. de Rigaud received from Gov. Beauharnois the command of a party of Canadians and Indians, who were to make a sally into New England covering Fort St. Frederic. He had under his orders 600 Canadians and 300 savages. Among his officers were Captain de Lavaltrie. An account of this expedition may be found in the Archives of Canada, Correspondance Generale.

M. de Lavaltrie was among the number of the officers of this expedition recommended as the most worthy of promotion and of the cross of St. Louis, which he received May 23, 1749.

In 1751, M. de Lavaltrie was at Fort Frontenac with M. de Vercheres.*

By a letter from M. de Longueuil to M. de Rouillé, April 21, 1752, we discover that M. de Lavaltrie was then commandant at Fort Niagara. M. de Celeron, commander at Detroit, had sent M. de Lavaltrie important dispatches begging him to have a soldier carry them to Fort Rouille (Toronto) whence they would be sent on to Montreal. This soldier disappeared.

*L'abbe Auguste Gosselin, Le Fondateur De la Presentation: L'abbe Picquet, p. 21.

He had probably been killed by the Indians. M. de Lavaltrie took much trouble to find the dispatches of M. de Celleron fearing that they had fallen into the hands of the English.

On Oct. 1, 1755, M. de Vaudreuil, governor of New France, held a conference at Montreal with twenty ambassadors from the Tsonnontouans. M. de Lavaltrie was among the officers who assisted at this conference. The principle orator was the chief Gaiachoton who presented several wampum belts to the governor. M. de Joncaire who had been adopted by the tribe was their interpreter. The savage etiquette demanded a certain delay between the presentation of the wampum belts and the reply of the governor. On Oct. 3 the Indian ambassadors received again M. de Vaudreuil and the officers who had assisted at the former conference.*

Dec. 13, 1756, there was held a new conference again at Montreal between M. de Vaudreuil and 100 ambassadors from various Indian tribes.

M. de Vaudreuil in order to dazzle these important personages surrounded himself with a brilliant staff. M. de Lavaltrie assisted at this conference also. The chiefs of the Iroquois of Sault Saint-Louis and of the Lake of the Two Mountains were also present. The speeches were numerous and long. M. Perthuis, who spoke Iroquois, as if it were his own tongue, was the orator on this occasion.

In August, 1757, M. de Lavaltrie took part in the siege of Fort William Henry situated at the lower end of Lake Saint-Sacrament (today Lake George). The French and Canadian troops were commanded by MM. de Montcalm and de Levis. They accomplished prodigies of valor. The Indians also fought valiantly. Colonel Monroe, commander of Fort William Henry, capitulated Aug. 9, 1757, after having put up an intrepid defense for nine days.

*E-B O'Callaghan, Documents relative to the history of the State of New York, vol. X. p. 345.

This glorious victory was, however, sullied by the massacre which the allied savages inflicted upon the English prisoners of war. There was, it would seem, imprudence on both sides. On the French side not enough precaution was taken to protect the English from the attacks of the savages. On the English side the inconceivable imprudence was committed of giving rum in abundance to the savages.

The following year on July 8, M. de Lavaltrie took part in the glorious battle of Carillon, which was the fruit of the military genius of Montcalm and of the valor of his troops.

Jan. 26, 1759, the king granted a pension of 400 livres to M. de Lavaltrie.

From a letter from M. de Vaudreuil to Minister Berryer of March 30, 1759, we see that M. de Lavaltrie passed the winter of 1758 and 1759 near Fort Duquesne, watching the movements of the English, with a certain number of Canadians and of Indians.

In a general table of the officers of the Marine serving in Canada, prepared in 1759 or in 1760 one reads:

"Lavaltrie Desforets infantry ensign in 1712, lieutenant in 1721 Captain in 1739."

In a postscript list of the officers of the troops of the detachment of the Marine prepared in 1761 or 1762 one reads concerning M. de Lavaltrie: "Rich, an honest man, a widower, out of condition to serve. Has remained in Canada."

M. de Lavaltrie did not survive long the change of regime. He died at Montreal Jan. 1, 1766.

He had married at Montreal Oct. 14, 1732, Louise-Charlotte d'Ailleboust d'Argenteuil. Of their marriage were born four children.

1. Louise-Jeanne M. de L. Born at Montreal, Aug. 8, 1733. Died Dec. 27, 1822, and was buried at Lavaltrie the 30 of the same month.

2. Marguerite-Charlotte M. de L. Born at Montreal Feb. 28, 1735. Died in the same place June 7, 1735.

3. Marguerite-Charlotte-Stanislas M. de L. Born at Montreal Nov. 13, 1739. Died at St Laurent April 29, 1749.

4. Pierre-Paul M. de L. Born at Montreal Aug. 14, 1743. The continuer of the line.

Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.

He entered in the troops of the detachment of the Marine when he was thirteen years old. In 1759 when he was hardly sixteen years old, he fought bravely against the English. After the fall of Quebec and the capitulation of Montreal he went to France in order to continue to serve in the French army. In 1765 he returned to this country, at the request of his father, who was then eighty-seven years old and whose only son he was, to whom he wished to leave his seigniory.

In 1775 faithful to the new masters of the country M. de Lavaltrie took up arms to fight against the American troops who had invaded the Canadian territory, and was on the list of officers named in order of merit because they had shown themselves to be good subjects.

In 1791 England granted us a new constitution. The ancient province of Quebec was divided into two provinces, Upper Canada and Lower Canada. Each one having a legislative council and a chamber of the Assembly. The province of Lower Canada was divided into twenty-one counties.

At the election of deputies to the new chamber in the summer of 1792, M. de Lavaltrie was chosen deputy of the county of Warwick in which his seigniory was located. He kept his seat to the end of the first parliament, until May, 1796.

M. de Lavaltrie died at his seigniory at Lavaltrie, Sept. 10, 1810. He was buried two days later in the church of Lavaltrie under the seigniorial pew at the right hand side of the altar.

M. de Lavaltrie married at Terre Bonne, March 31, 1766, Marie-Angelique de La Corne de Chapt. She died at Lavaltrie Feb. 26, 1815, and was buried the next day in the parish church. Only one child was born of their marriage. Suzanne Antoinette, who married Charles Gaspard Tarieu de Lanaudière. Madame Tarieu de Lanaudière died at Lavaltrie, April 22, 1822, and was buried in the parish church under the chapel of the Holy Virgin. With her death disappeared the last member of the family of Lavaltrie, who had played so wonderful a role in our country for a century and a half.

—

BIBLIOGRAPHY of the works which have spoken of the BISSOTS de VINCENNES, particularly of FRANCOIS-MARIE BISSOT DE VINCENNES.

—

Alerding, *History of the Catholic Church, Diocese of Vincennes,* p. 54.

Appleton's Cyclopedia of American Biographies, vol. VI, p. 298.

Bancroft, *History of the United States,* vol. III, p. 367.

Bibaud, *Dictionnaire Historique des Hommes Illustres du Canada,* 1st edition, p. 342; 2d edition, p. 313.

Bouchette, *Description Topographique de la Province du Bas-Canada,* pp. 523, 525.

Brice, *History of Fort Wayne,* p. 12.

Bryan, *Indiana's First Settlement, Clark's Important Conquest of Post Vincennes,* in *The Magazine of American History,* vol. XXI, p. 386.

Cauthorn, *Brief Sketch of Vincennes,* pp. 17, 25.

Charlevoix, *History de la Nouvelle-France,* vol. III, p. 502.

Craig, *Ouiatanon, A Study in Indiana History,* p. 16.

Dillon, *History of Indiana,* edition of 1843, p. 61; edition 1859, p. 402.

Dunn, *The Mission to the Oubache,* In Ind. Hist. Soc. Pubs., vol. III, pp. 303, 305, 309.

Dunn, *The Founding of Post Vincennes,* in *The Magazine of American History,* vol. XXII, p. 143.

Dunn, *Who Was Sieur de Vincennes?* in *Indiana Magazine of American History,* vol. XII, p. 131.

Eschmann, *Kaskaskia Church Records in Transactions of the Illinois State Historical Society for the Year* 1914, p. 394.

Faul, *Memorable Days in America Being the Journal of a Tour in the United States.*

Ferland, *Notes Sur Les Registres de Notre-Dame de Quebec,* 1st edition, p —; 2d edition, p. 79.

Ferland, *Cours D'Histoire du Canada,* vol 11, p. 468.

Gagnon, *Jean Bissot de Vincennes,* in *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. VI, p. 109.

Gayarre, *Histoire de la Louisiane,* vol. 1, p. 333.

Judgments et Deliberations du Conseeil Souverain de la Nouvelle France, vol. 11, pp. 799, 807, 810, 813, 834; vol. 111, p. 189.

Langdon, *The Pageant of Indiana.*

Law, *Address Before the Vincennes Historical and Antiquarian Society,* p. 21.

Law, *Colonial History of Vincennes,* p. 121.

Law, *Jesuit Missionaries in the Northwest,* in *Wisconsin Historical Collections,* vol. 111, p. 100.

Mallet, Very Revd. Pierre Gibault, in *The Washington Catholic,* Sept. 30, 1882.

Mallet, *Sieur de Vincennes, the Founder of Indiana's Oldest Town.*

Mallet, *Le Sieur de Vincennes, Fondateur de L'Iniana.*

Margry, *Louis JoJlJliet,* in *Revue Canadienne,* vol. IX, p. 219.

Margry, *Memories et Documents Pour Servir a L'Histoire des Origines Francaises des Pays D'Outre-Mer,* vol. 657, 658.

Mason, *Kaskaskia and Its Parish Records,* in *The Magazine of American History,* vol. VI, p. 161.

Mason, *Kaskaskia and Its Parish Records,* in *Michigan Pioneer Collections,* vol. 5, p. 104.

O'Callaghan, *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York,* vol. IX, pp. 676, 759, 760, 761, 763, 766, 777, 778, 894, 931.

Poussin, *De la Puissance Americaine,* vol. 1, p. 183.

Rameau, *Acadiens et Canadiens,* p. 286.

Rawston, *The Old Post.*

Roy, *Francois Bissot, Sieur de la Riviere,* in *Memoires et Compte Rendus de la Societe Royale dl Canada,* 1st series, vol. X, p. 29.

Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon,* vol. 1, pp. 49, 174, 228, 234, 239.

Schmitt, *The Records of the Parish of St-Francis-Xavier at Post Vincennes, Ind., Translated from the French,* in *Records of the American Catholic Historical Society,* vol. XII, pp. 41, 193, 322.

Shea, Magazine of American History, vol. IV, p. 255.

Shea, *Charlevoix's History of New France,* vol. VI, p. 122.

Shea, *New York Freeman's Journal,* Jan. 26, 1884.

Shea, *The Catholic News,* Sept. 10, 1890.

Spalding, *Life of Bishop Flaget,* p. 39.

Sulte, *Histoire des Canadiens Francais,* vol. 111, p. 11; vol. IV, p. 94; vol. VI, 119; vol. VIII, p. 51.

Tanguay, *Dictionnaire Genealogique des Familles Canadiennes,* vol. 1, p. 56; vol. 11, p. 299.

Thomas, *Travels Through the Western Country,* p. 190.

Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents,* vol. LXX, p. 316.

Tuttle, *History of Indiana,* p. 316.

Wallace, *The History of Illinois and Louisiana Under the French Rule,* p. 302.

LA FAMILLE

Foucault

—PAR—

PIERRE-GEORGES ROY

LÉVIS

1915

LA FAMILLE FOUCAULT

François Foucault

En juin 1716, le roi de France accordait à François Foucault l'emploi de garde-magasin à Québec, vacant par la retraite du sieur Desnoyers.

Foucault était le fils de Eusèbe Foucault et de Catherine Catelan, du diocèse de Bayonne, en Gascogne. M. l'abbé Daniel (HISTOIRE DES GRANDES FAMILLES FRANCAISES DU CANADA, p. 262) dit que M. Foucault était de l'illustre maison des comtes de Foucault, dont les origines remontent jusqu'aux Croisades. Il n'appuie sa prétention sur aucune preuve. Nous croyons que M. Foucault n'avait que le nom de commun avec l'illustre famille des comtes de Foucault.

M. Foucault ne tarda guère à venir prendre son emploi puisque nous le voyons figurer au recensement de la paroisse de Québec fait pendant ce même été de 1716. On lui donne son titre de garde-magasin du Roi et on le dit habitant du quartier Saint-Nicolas ou du Palais. Il est âgé de 26 ans.

Le 3 avril 1733, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart concédaient à M. Foucault "un terrain de deux lieues de front sur la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Noyan, et sur la même ligne, en remontant le long de la rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baie de MissisKouy (Missisquoi) le tout à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, droits de pêche, de chasse et de traite avec les Sauvages tant au devant qu'au dedans du dit terrain." (1)

Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1734. (2)

Le 18 avril 1733, M. Foucault était fait conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement du sieur de Saint-Simon, décédé (3)

Le 27 avril 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart accordaient à

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(3) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

M. Foucault et à M. Boucault, lieutenant au siège de l'amirauté de Québec, une concession au Grand Saint-Modet, près la rivière des Français, à la côte du Labrador, pour y faire la pêche aux loups-marins.

Cette concession fut l'occasion d'un différend assez sérieux entre les deux associés et le sieur Constantin qui avait eu une concession au même lieu bien avant eux puisqu'elle datait du 31 mars 1716. Le différend fut temporairement arrangé par un règlement de MM. de Beauharnois et Hocquart, le 18 avril 1738. (1)

Quelques jours plus tard, le 1er mai 1738, l'intendant Hocquart mettait fin pour toujours à la dispute en concédant pour dix ans à M M. Foucault et Boucault le lieu nommé Apétepy, à la côte du Labrador, situé entre la concession du sieur de la Valterie et celle accordée au sieur de Brouage. L'intention de MM. Foucault et Boucault était de faire en cet endroit la pêche aux loups-marins, la chasse et la traite avec les Sauvages (2)

A l'automne de 1740, M. Foucault qui exerçait son emploi de garde-magasin du Roi depuis près d'un quart de siècle, demandait à prendre sa retraite. Sa demande lui fut accordée au mois d'avril 1741. Il fut remplacé par le sieur Estèbe.

Le président du Conseil de marine accorda à M. Foucault, en récompense de ses bons services, le titre et la charge d'écrivain principal de la marine. Cette charge donnait 900 livres d'appointements.

Le 10 mai 1741, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart déclaraient plusieurs concessionnaires des terres du lac Champlain déchus de tous droits et propriétés sur les dites terres parce qu'ils ne s'étaient pas conformés aux conditions de leurs concessions. M. Foucault, qui ne s'était guère occupé de sa seigneurie de Foucault, se trouva au nombre des dépossédés.

Cependant, MM. de Beauharnois et Hocquart s'étaient réservés, sous le bon plaisir de Sa Majesté, de donner de nouveaux titres de concession à ceux des concessionnaires qui justifieraient, au bout d'un an, d'avoir sérieusement, par des dépenses et des travaux réels, mis en valeur partie notable de leurs anciennes terres.

(1) On trouvera ce règlement au volume 26, folio 90, des Ordonnances des intendants.

(2) Ordonnances des intendants, vol. 26, folio 104.

M. Foucault, qui voulait reprendre sa seigneurie, se mit en frais d'y attirer des colons. Au bout d'un an, il pouvait déclarer que six habitants s'étaient établis dans sa seigneurie. C'étaient François Laporte dit Labonté, Christophe de Saint-Christophe dit Lajoie, Thomas Karet, Joseph Saintonge, Pierre Marmet et Michel Saint-Julien.

MM. de Beauharnois et Hocquart, satisfaits de la bonne volonté de M. Foucault et de ses . promesses, lui accordaient, le 1er mai 1743, un nouveau titre de concession. Sa première concession n'avait que deux lieues de front. Celle-ci lui en donnait trois, "la troisième à prendre au bout des dites deux lieues en remontant la dite rivière Chambly." (1)

Cette nouvelle concession fut ratifiée par le roi le 25 mars 1745 (2)

Le 1er novembre 1744, M. Foucault augmentait encore l'étendue de sa seigneurie en se faisant concéder par MM. de Beauharnois et Hocquart "une langue de terre ou presqu'île d'environ deux lieues de front, joignant sa seigneurie, en remontant la rivière Chambly, jusques à la pointe appelée Pointe du Détour". (3)

Cette langue de terre avait été originairement concédée au sieur de l'Isle qui l'avait abandonnée aussitôt à cause de la mauvaise qualité des terres.

Foucault, cette fois, se mit sérieusement à l'œuvre pour coloniser sa seigneurie. Il y conduisit plusieurs habitants et leur construisit un moulin à vent en pierre qui lui coûta près de 4000 livres. Les progrès de la seigneurie de Foucault furent si rapides qu'en 1745 le roi y approuvait la formation d'une paroisse. Le 12 mai 1745, le président du Conseil de marine écrivait à l'évêque de Québec de prendre 400 livres par année sur le fonds destiné aux curés usés pour l'entretien du missionnaire qui devait desservir la paroisse qu'on était à la veille d'établir dans la seigneurie de Foucault.

Le 20 octobre 1750, l'intendant Bigot demandait au ministre que le sieur Foucault, écrivain principal de la marine, fut admis à sa retraite, ainsi qu'il le désirait.

---

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 204.

(2) Rapport sur les archives canadiennes pour 1905, vol. I, p. 37.

(3) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 299.

Nous ignorons quelle fut la réponse du ministre.

Le 3 juillet 1752, M. Foucault était créé premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement de M. Cugnet, décédé. (1).

L'intendant Bigot s'était toujours intéressé à l'avancement de M. Foucault. Le 5 juin 1754, en réponse à une demande de promotion pour M. Foucault, le président du Conseil de marine écrivait à M. Bigot : "Lorsque le sieur Foucault aura acquis de l'ancienneté au Conseil on fera quelque chose pour lui."

M. Foucault s'acquitta de ses devoirs de premier conseiller avec une ponctualité et une attention vraiment dignes d'éloges. De 1752 à 1760, il ne manqua pas une seule séance du Conseil Supérieur. C'est lui qui eut l'honneur de présider la dernière séance du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France tenue à Montréal le 28 avril 1760.

On a dit qu'après la Conquête M. Foucault s'en alla jouir de sa fortune en France. Tel n'est pas le cas. M. Foucault continua à résider à Québec où il décéda le 19 juillet 1766, à l'âge de 78 ans.

M. Foucault avait épousé à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunière-Sabourin, fille de Denis Sabourin Chaunière et de Catherine Nafrechoux.

Madame Foucault décéda subitement à Québec le 11 avril 1731, à l'âge de 45 ans. Elle fut inhumée au cimetière paroissial le lendemain.

Enfants de François Foucault et de Catherine Chaunière-Sabourin :

Io Michelle-Élisabeth Foucault.

Née à Québec le 16 avril 1719.

Mariée à Québec, le 4 mars 1737, à Daniel-Hyacinthe Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, officier dans les troupes du détachement de la marine entretenu par le Roi en ce pays, fils de Louis Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis et major des dites troupes, et de dame Thérèse Migeon.

C'est le héros de la Monongahéla.

On sait que M. de Beaujeu fut tué le 9 juillet 1755 en battant le général Braddock qui s'avançait contre le fort Duquesne à la tête d'une armée dix fois plus forte que la sienne. C'est de cette bataille

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec,

que Washington, le futur fondateur des Etats-Unis, qui était un des officiers de Braddock, a écrit : "Nous avons été battus, et battus honteusement par une poignée de Français."

M. de Beaujeu fut inhumé, le 12 juillet 1755, dans le cimetière du fort Duquesne.

Sa veuve lui survécut trente-six ans. Décédée à Montréal le 8 juillet 1791, elle fut inhumée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Notre-Dame.

De leur mariage étaient nés neuf enfants. D'après M. l'abbé Daniel, sept des enfants du héros de la Monongahéla seraient morts en bas âge. Les deux autres, un garçon et une fille (mariée à M. de Charly, puis à son oncle Denis-Nicolas Foucault) passèrent en France après la Conquête.

2° Catherine-Françoise Foucault

Née à Québec le 16 février 1720

Décédée au même endroit le 12 mai 1728. Inhumée dans l'église paroissiale.

3° Jean-François-Eusèbe Foucault

Né à Québec le 21 novembre 1721.

Décédé au même endroit le 4 mai 1738. Inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, sous le banc de sa famille, du côté de la chaire.

4° Denis-Nicolas Foucault

Né à Québec le 13 janvier 1723.

En 1738, le jeune Foucault entra dans les bureaux de la Marine de la Nouvelle-France.

Quatre ans plus tard, en 1742, il passa élève de la marine à Rochefort.

Il fit sa première campagne sur la GIRONDE, à l'île Royale, en 1745.

En 1747, il devenait écrivain de la Marine, puis, en 1757, écrivain principal.

En 1763, Foucault obtenait l'emploi de contrôleur de la Marine en Louisiane.

Ses neuf campagnes sur mer lui avaient probablement aidé à obtenir cette charge.

Lorsque don Antonio de Ulloa vînt prendre possession de la Louisiane, au nom du roi d'Espagne, il se trouva bientôt en difficultés avec Foucault, et, au commencement de 1768, il lui enlevait sa charge.

Foucault se vengea de l'irascible espagnol en prêtant la main presque ouvertement à la sédition qui le chassa de la Louisiane.

Dans une procuration donnée le 11 mars 1769, à Jacques Perrault, négociant à Québec, pour retirer ce qui lui était dû dans la succession de son père, M. Foucault s'intitule "Denis-Nicolas Foucault faisant fonction d'ordonnateur et de premier juge au Conseil Supérieur de la province de la Louisiane."

En 1769, l'Espagne envoyait le comte O'Reilly reprendre possession de la Louisiane.

Comme Foucault était à l'emploi du roi de France, O'Reilly n'osa le faire arrêter. Mais il pria M. Aubry, dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, de se charger de cette besogne.

Foucault fut arrêté le 24 août 1769. Il se défendit très habilement. A toutes les questions que M. Aubry, sur la demande d'O'Reilly, lui posa, il se contenta de répondre qu'il n'était en rien justifiable des tribunaux espagnols.

O'Reilly n'osa aller plus loin et il le fit embarquer pour la France.

A l'arrivée du navire à LaRochelle, il fut arrêté et incarcéré à la Bastille le 17 février 1770. L'ordre de détention portait : "Sur la demande de Sa Majesté Catholique"

On commença le procès de Foucault, puis la justice se décida à laisser à la diplomatie le soin de décider de son sort.

Le 18 juillet 1770, la dépêche suivante était envoyée à l'ambassadeur de France à Madrid : "Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence..."

Le roi d'Espagne fit répondre : "L'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane."

Il est peut-être bon d'ajouter que Foucault avait adressé au roi

d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.

Foucault ne fut pas tout de même mis en liberté sur le champ. Il Il fut oublié près d'un an à la Bastille.

Le 22 juin 1771, il sortait enfin de prison.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était intéressé à son sort, écrivait à peu près vers cette époque : "Sa conduite à la Nouvelle-Orléans paraît ne lui avoir été inspiré que par un zèle excessif pour le service du roi".

De son côté, le comte O'Reilly, qui avait été plus à même de le connaître, faisait de lui un portrait peu flatteur : "C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes ($27,000) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits."

Quoiqu'il en soit, le roi de France ne lui tint pas trop compte de sa conduite puisque, peu après sa sortie de la Bastille, il le nommait commissaire titulaire de la marine "pour prendre rang du 1er avril 1765."

En 1772, Foucault obtenait la charge d'ordonnateur à Pondichéry.

Il passa en la même qnalité, en 1776, à l'île de France.

Foucault se retira du service le 2 août 1783, avec une pension de 10,000 livres.

Il mourut à Tours le 3 septembre 1807.

M. Foucault s'était marié, après son retour en France, à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, chevalier de St-Louis et major de l'île de Gorée.

Elle décéda à Tours, en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

5° Thérèse-Louise Foucault (1)

Née à Québec le 25 novembre 1723.

Décédée à Charlesbourg le 23 février 1724, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église de cette paroisse.

6° Louis-Catherine Foucault

(1) L'acte de sépulture lui donne les prénoms Catherine-Louise-Thérèse, mais elle fut baptisée sous les prénoms Thérèse-Louise.

Née à Québec le 26 avril 1725.

Mariée, à Québec, le 8 février 1747, à Joseph-Etienne Nouchet, conseiller du Roi, assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de Joseph Nouchet, receveur des droits du domaine du Roi en ce pays, et de Geneviève Gatin.

M. Nouchet, qui avait été nommé assesseur au Conseil Supérieur de Québec par MM. de Beauharnois et Hocquart le 3 décembre 1746, remplaça dans le même corps, le 1er juin 1750, M. de Lotbinière décédé.

M. Nouchet décéda à Québec le 3 février 1758, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

An mois de novembre 1759, madame veuve Nouchet entrait comme dame pensionnaire chez les Sœurs Grises, à Montréal. Elle décéda dans cette communauté le 26 juillet 1774. (1)

De ses cinq enfants une seule lui survécut, Marie-Joseph-Elisabeth, qui devint l'épouse de Augustin Chaboillé, de Montréal.

7° Marie-Claude-Geneviève Foucault

Née à Québec le 12 avril 1726.

Mariée à Québec, le 4 mai 1744, à Guillaume Guillimin, conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de feu Mtre Charles Guillimin, conseiller du Roi au dit Conseil et de défunte dans Françoise Le Maître.

Après avoir été conseiller au Conseil Supérieur de Québec puis lieutenant-général de l'Amirauté sous le régime français, M. Guillimin devint sous le régime anglais avocat puis juge de la Cour des Prérogatives. Il décéda à Québec le 30 juillet 1771.

8° Marie-Thérèse Foucault

Née à Québec le 20 avril 1728. (2)

Mariée à Québec, le 14 novembre 1747, à Jean André La Maletie, bourgeois, négociant à Québec, fils du sieur La Maletie, bourgeois, négociant à Bordeaux, et de damoiselle Marie-Anne Benet, de la paroisse Saint-Michel, évêché de Bordeaux.

Quelques mois après son mariage, M. La Maletie remplaçait M. Aubin de l'Isle comme greffier de la maréchaussée de Québec.

---

(1) Annuaire de Ville-Marie, vol. 1, p. 85.

(2) Baptisée le 22 août 1729.

Après la conquête, M. La Maletie sa femme et ses enfants partirent pour la France.

En 1768, M. La Maletie était établi comme négociant à Bordeaux.

François Foucault

Il ne faut pas confondre François Foucault, garde-magasin à Québec, puis écrivain principal de la marine et conseiller au Conseil Supérieur, avec François Foucault, marchand et exempt de la Maréchaussée à Québec.

Ce dernier était né en 1661, à Verneuil, près de Loches, évêché de Tours, du mariage de François Foucault et de Gabrielle Delaunay.

Il passa dans la Nouvelle-France avant 1689 et s'établit comme marchand à Québec.

Le 24 mai 1689, le roi établissait au Canada la charge d'exempt du prévôt des Maréchaux qu'il accorda à François Foucault, pour en faire les fonctions sous le sieur de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée.

François Foucault exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 7 juin 1734. Il était âgé de 73 ans.

Il avait épousé, à Montréal, le 30 août 1691, Catherine Nafrechoux, veuve de Louis Chaunier, et fille d'Isaac Nafrechoux et de Catherine Leloup.

Elle décéda à Québec le 29 janvier 1735, un peu plus de six mois après son mari.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

1° Jean-Baptiste Foucault né à Québec le 23 février 1693.

2° Catherine Foucault née à Québec le 2 mai 1696. Ce doit être elle que nous voyons entrer en religion à l'Hôpital-Général de Québec le 4 novembre 1713 sous le nom de Charlotte de la Croix. Elle fit profession le 23 avril 1715 et décéda le 17 septembre 1741.

3° Françoise-Gabrielle Foucault née à Québec le 3 mars 1698. Mariée à Québec, le 18 décembre 1724, à Louis Courval, fils de Jean-Baptiste Courval et de Louise Cressé, de Trois-Rivières.

4° Pierre Foucault né à Québec le 3 mars 1699.

5° François Foucault né à Québec le 9 mars 1700. (1)

L'AIDE-MAJOR FOUCAULT

Le 16 novembre 1704, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

"Il m'est revenu que l'on vous avait dit que j'avais une quantité de parents du côté de mon épouse. Je vous assure qu'elle n'a au monde en ce pays que M. de Lotbinière. Il est vrai que j'ai beaucoup de considération pour lui, mais aussi, Mgr, il faut que le portrait que l'on vous en a fait lui soit bien avantageux pour que vous lui ayez fait l'honneur de le mettre à la tête du Conseil où il remplit parfaitement ses devoirs et le sieur de Beauharnois en est très content.

"Je n'ai de mon côté qu'un parent à qui le feu chevallier de Callières avait donné une petite enseigne dans ce pays. Je vous prie de vouloir bien lui accorder une lieutenance. Il fait la charge d'aide-major des troupes. Il est à Plaisance avec le détachement que vous m'avez ordonné d'envoyer au sieur de Subercase. C'est un gentilhomme en état de bien servir le roi. Il est cousin germain de M. de Polastron, lieutenant-général et se nomme monsieur de Foucault". (2)

Nous croyons que ce M. de Foucault n'a pas séjourné longtemps dans la Nouvelle-France. Du moins, nous n'en trouvons aucune mention après 1704.

En 1880, un Français distingué, le comte de Foucault, visitait le Canada. M. le juge Routhier lui a dédié son récit de voyage au lac Saint-Jean, *En canot*. Le comte de Foucault était de la même famille que l'aide-major des troupes Foucault.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. Ier, p. 237) lui fait épouser, à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunier. Il l'a confondu avec son homonyme, François Foucault, qui fut plus tard conseiller au Conseil Supérieur.

(2) Correspondance générale, vol., 22.

NICOLAS FOUCAULT

Originaire du diocèse de Paris, il fut ordonné prêtre à Québec le 3 décembre 1689.

M. Foucault fut curé de Batiscan de 1690 à 1700.

C'est au cours de cette année qu'il partit pour les missions de la Louisiane.

M. de Brisacier écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 17 juin 1701 :

"Nous avons reçu vos trois lettres de 1700, Monseigneur, l'une du 9 août, l'autre du 19 octobre et la 3e sans date. La 1ère nous a été rendue par le Père Commissaires des Récollets et elle est toute entière sur la mission du Mississipi et sur le présent que vous lui avez fait en y envoyant M. Foucault en qui vous avez trouvé toutes les bonnes qualités d'un missionnaire propre à travailler avec succès. Il faut espérer avec vous, Mgr, qu'estant joint avec ses confrères et agissant de concert avec eux l'œuvre de Dieu s'avancera."

M. Foucault fut massacré par des Sauvages infidèles au mois d'octobre 1702.

M. l'abbé Tremblay écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 15 juin 1703 :

"Vous apprendrez la triste mort de notre cher M. Foucault que des sauvages d'une nation au-dessous des Akansas nommés Coulois [M. Shea les nomme Koroas] qu'il avait pris pour le descendre aux Français avec trois autres Français malades qu'il avait aux Akansas, ont massacré pour avoir sans doute leur butin ou poussés peut-être par les Akansas de dépit de ce qu'il les abandonnait."

Un peu plus tard, M. Tremblay écrivait encore à Mgr de Laval :

"M. Bergier me mande que quand M. Foucault a été tué il avait pour plus de 1000 écus d'effets avec lui. Quelle perte outre celle de la personne qui est inestimable !"

SIMON FOUCAULT

Le récollet Simon Foucault était né en France. Mgr Tanguay dit qu'il fut ordonné prêtre à Québec le 18 décembre 1723. Il fait erreur puisqu'on le voit desservir le Cap Saint-Ignace pendant quatre mois en 1722.

Au mois d'octobre 1724, le Père Foucault revient au Cap Saint-Ignace. Cette fois son séjour y fut plus long qu'en 1722 puisqu'on trouve sa signature dans les registres jusqu'à septembre 1741. Pendant ces dix-sept ans il eut charge du Cap Saint-Ignace, de l'île aux Grues, de l'Islet et de Saint-Jean Port-Joli à différents intervalles.

Mgr Tanguay fait mourir le Père Foucault à Montréal le 6 juillet 1744. M. l'abbé Sirois, dans sa *Monographie de St-Ignace du Cap St-Ignace* fixe sa mort au 9 octobre 1747.

UNIVERSITAS S. PAULI, 233 MAIN, OTTAWA

1/ Famille Céloron de Blainville

2/ " Deschamps de Boishebert

3/ " Robert de la Mormandière

4/ " Fancault

5/ Sieur de Vincennes identified.